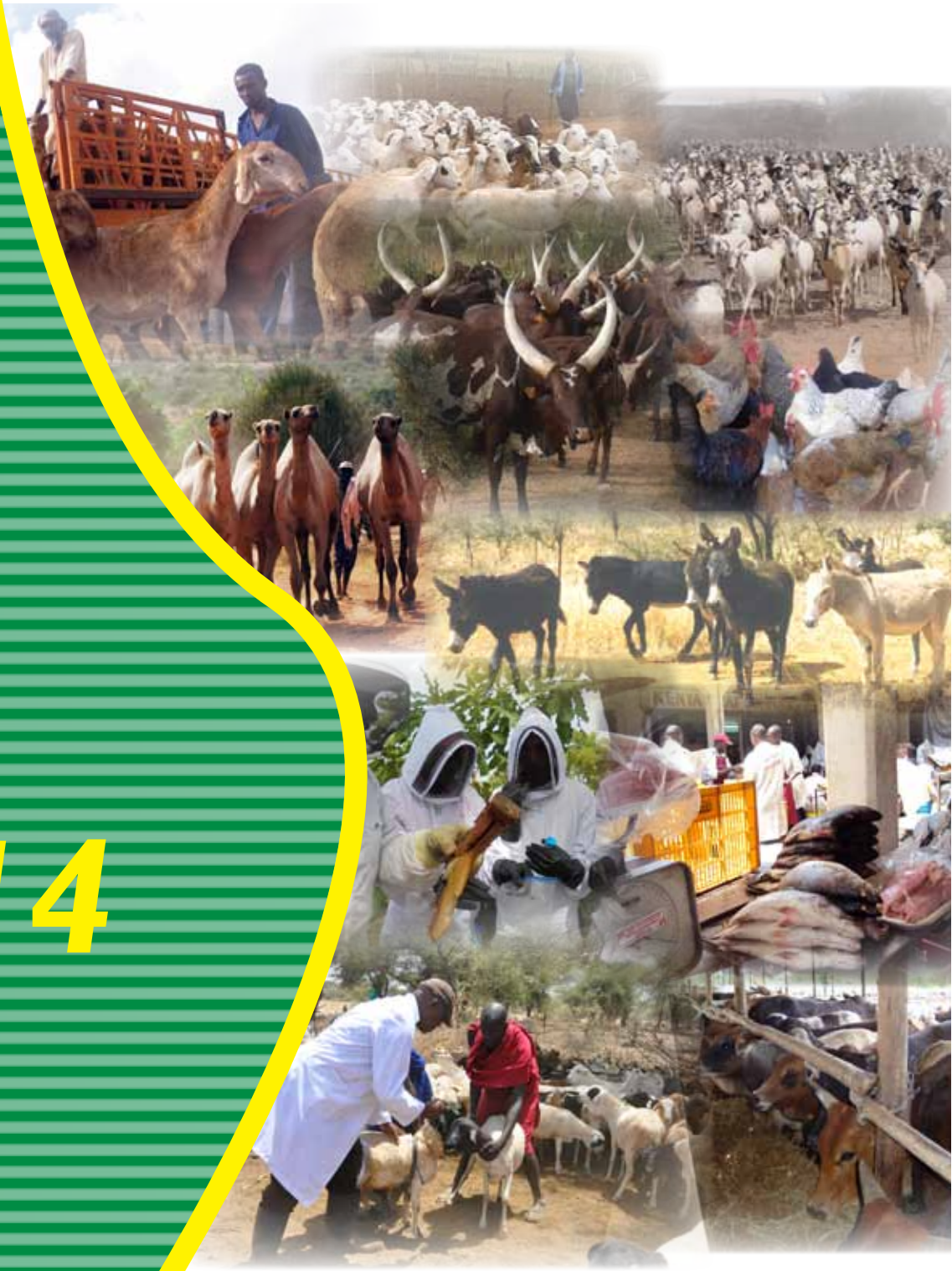
Annuaire Panafricain des Ressources Animales



2014

UNION AFRICAINE
BUREAU INTERAFRICAIN
DES RESSOURCES ANIMALES

Annuaire Panafricain des Ressources Animales

2014

Bureau Interafricain des Ressources Animales
Union Africaine
P.O Box 30786 code 00100
Nairobi, Kenya
reports@au-ibar.org
www.au-ibar.org

Annuaire Panafricain des Ressources Animales

Une publication de l'UA-BIRA

© UA-BIRA [(Commission de l'Union Africaine – CUA, Septembre 2014)]

Tous droits réservés. La reproduction ou l'utilisation d'une partie quelconque de cette publication, sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit, tant électronique que mécanique, notamment par photocopie et par enregistrement, ou par un système quelconque d'information ou de stockage et d'extraction, est interdite sans l'autorisation écrite de l'éditeur. Les opinions qui y sont exprimées n'engagent que leurs auteurs individuels et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de la Commission de l'Union africaine (CUA) ou du Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA).

ISSN: 1811-007X
ISBN: 978-9966-077-06-6

TABLE DES MATIERES

PRÉFACE ***vii***

REMERCIEMENTS ***ix***

ACRONYMES ET ABREVIATIONS ***x***

DEFINITION DES TERMES ***xi***

RESUME ANALYTIQUE ***xii***

1. INTRODUCTION ***1***

2. SITUATION GENERALE DES RAPPORTS MENSUELS DE DECLARATION DES MALADIES ANIMALES ***3***

2.1. Evolution de la déclaration des maladies par les pays de 2000 à 2014 3

2.2. Situation des rapports mensuels sur les maladies en 2014 4

2.3 Formulaires des rapports 4

3. SITUATION GENERALE DES MALADIES ANIMALES EN AFRIQUE EN 2014 ***7***

3.1. Maladies déclarées 7

3.2. Situation des maladies par nombre de pays affectés 7

3.3. Situation des maladies par nombre de foyers déclarés 9

3.4. Situation des maladies par nombre de cas dans les foyers déclarés en 2014 10

3.5. Situation des maladies par nombre de morts dans les foyers déclarés en 2014 12

3.6. Situation des maladies par espèce affectée dans les foyers déclarés en 2014 14

3.7. Nature de l'enquête épidémiologique et confirmation en laboratoire 15

4. SITUATION DES PRINCIPALES MALADIES ANIMALES EN AFRIQUE EN 2014 ***17***

4.1. Peste équine africaine (PEA) 17

4.2. Peste porcine africaine 18

4.3. Influenza aviaire 19

4.4 Fièvre catarrhale du mouton 21

4.5. Pleuropneumonie contagieuse bovine 23

4.6. Pleuropneumonie contagieuse caprine 25

4.7. Fièvre aphteuse 26

4.8 Dermatose nodulaire contagieuse des bovins 28

4.9. Maladie de Newcastle 30

4.10. Peste des petits ruminants 32

4.11. Fièvre de la Vallée du Rift 33

4.12. Clavelée du mouton et variole caprine 34

5. SITUATION DES AUTRES MALADIES IMPORTANTES EN AFRIQUE EN 2014 ***37***

5.1 Anaplasmose 37

5.2	*Fièvre charbonneuse*	*38*
5.3	*Babésiose*	*39*
5.4	*Charbon symptomatique*	*41*
5.5	*Brucellose*	*42*
5.6	*Dermatophilose*	*44*
5.7	*Maladie de Gumboro*	*46*
5.8.	*Cowdriose*	*47*
5.9	*Gale*	*48*
5.10	*Septicémie hémorragique des bovins et autres pasteurelloses*	*49*
5.11	*Rage*	*51*
5.12	*Theiléiriose*	*53*
5.13.	*Trypanosomose*	*55*
5.14	*Tuberculose*	*56*
5.15	*Situation sanitaire des abeilles en Afrique en 2014*	*58*
6.	***TAILLE ET COMPOSITION DES CHEPTELS AFRICAINS EN 2014***	***61***
6.1	*Le contexte des ressources zoogénétiques en Afrique*	*61*
6.2	*Situation des diverses espèces en termes d'effectifs*	*61*
6.3	*Répartition régionale des diverses espèces*	*61*
6.4	*Évolution de la diversité des races*	*63*
6.5	*Menaces pour les ressources zoogénétiques*	*64*
6.6	*Conclusion*	*65*
7.	***PRODUCTION ET COMMERCE INTERNATIONAL DES PRODUITS HALIEUTIQUES ET AQUACOLES AFRICAINS EN 2014***	***67***
8.	***RESSOURCES HUMAINES ET INFRASTRUCTURES CONSACREES AU DEVELOPPEMEMENT DES RESSOURCES ANIMALES EN AFRIQUE EN 2014***	***73***
9.	***INTERVENTIONS DE L'UA-BIRA DANS LE DOMAINE DES RESSOURCES ANIMALES EN 2014***	***77***
10.	***RESUME DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ISSUES DES REUNIONS MINISTERIELLES SUR LES RESSOURCES ANIMALES TENUES EN 2014***	***113***
11.	***RESUME DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ISSUES DES REUNIONS MINISTERIELLES SUR LES RESSOURCES ANIMALES TENUES EN 2014***	***115***
12.	***ANNEXES***	***123***

PRÉFACE

Depuis sa création en 1951, le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA), connu à l'époque sous le nom de Bureau interafricain des épizooties (BIE), publie régulièrement un annuaire dans le but de diffuser les informations zoosanitaires et promouvoir la transparence sur les questions liées à la santé animale en Afrique. La première édition (publiée en 1953) du « Bulletin des épizooties en Afrique », précurseur de l'Annuaire panafricain de la santé animale (APSA), préconisait déjà à cette époque la transparence dans la déclaration des maladies conformément aux normes internationales, une obligation qui garde sa pertinence dans le contexte actuel. Ceci met en évidence les efforts concertés et engagements des pays africains à soutenir la transparence mondiale même pendant l'ère coloniale.

L'UA-BIRA a le mandat de coordonner le développement et l'utilisation de l'élevage, de la pêche et de la faune comme ressources essentielles au bien-être humain et à la croissance économique dans les États membres de l'Union africaine (UA). Si la prise en charge des maladies animales est un pivot de ce mandat, elle est devenue encore plus pertinente au regard de la demande toujours croissante de produits alimentaires d'origine animale. De plus, compte tenu des défis qui se posent à la lutte contre les maladies animales, associés à l'intensification d'une concurrence croissante dans le commerce d'animaux à l'échelle mondiale, l'UA-BIRA a progressivement étendu ses opérations à tous les aspects du développement des ressources animales conformément à son mandat.

L'une des principales approches à mettre en œuvre pour la réalisation de ce mandat consiste à appuyer l'élaboration des politiques par l'utilisation de données et informations, car le manque de données et informations précises et fiables a été identifiée comme un obstacle majeur à l'élaboration de politiques et à la prise de décisions. L'Annuaire Panafricain des Ressources Animales (APRA) vise à combler cette lacune et présente des preuves tacites non seulement de la situation zoosanitaire de l'Afrique, mais également des résultats atteints en matière de développement des ressources animales sur le continent dans son ensemble.

La présente édition de l'Annuaire présente des données et informations sur la santé animale, la taille et la composition des cheptels dans le contexte des ressources zoogénétiques africaines, ainsi que sur la production et le commerce des produits halieutiques. Le livre fournit également les informations disponibles sur les ressources humaines, les infrastructures et les institutions consacrées au développement des ressources animales sur le continent.

Pr Ahmed El-Sawalhy
Directeur de l'UA-BIRA /Chef de Mission

REMERCIEMENTS

La publication de ce livre de référence annuel n'aurait pas été possible sans le soutien actif, la collaboration et la contribution des États membres de l'Union africaine, concrétisés par leurs efforts infatigables dans la préparation et la transmission régulières des données sur les ressources animales à l'UA-BIRA, qui constituent l'essentiel des renseignements utilisés dans la rédaction de l'Annuaire des ressources animales. L'UA-BIRA se félicite de leur attachement à la transparence et au partage d'informations sanitaires nécessaires pour promouvoir le développement de l'élevage sur le continent.

L'UA-BIRA salue également la collaboration des partenaires, notamment celle l'OIE et de la FAO, qui ont mis à notre disposition certaines données et informations manquantes (telles que les données sur les effectifs animaliers et la pêche), nous permettant ainsi de compléter les rapports directement soumis à l'UA-BIRA par les États membres de la CUA.

Comité éditorial
Pr Ahmed Abdou Ali El-Sawalhy
Dr Simplice Nouala
Dr Bruce Mukanda
Dr Henry Wamwayi
Dr Ibrahim Gashash Ahmed

Comité technique – en charge de l'analyse et de la rédaction des différents chapitres du livre
Dr Ibrahim Gashash Ahmed
Dr Zelalem Tadesse
Dr Joseph Magona
Dr Hiver Boussini
Dr Edward Nengomasha
Dr Mohamed Seisay
Dr Mary Mbole-Kariuki
Dr Raphael Coly
Adeline Oduor
Evelyn Khaemba

ACRONYMES ET ABREVIATIONS

APRA	Annuaire panafricain des ressources animales
BI	Bursite infectieuse
CAC	Codex Alimentarius Commission
CAP	Caprin
CMVC	Clavelée du mouton et variole caprine
CER	Communauté économique régionale
CUA	Commission de l'Union africaine
DNCB	Dermatose nodulaire contagieuse des bovins
FCO	Fièvre de la Côte orientale
EM	État Membre
FA	Fièvre aphteuse
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCM	Fièvre catarrhale maligne
FVR	Fièvre de la Vallée du Rift
IAHP	Influenza aviaire (forme) hautement pathogène
ILRI	Institut international de recherche sur l'élevage
CIPV	Convention internationale pour la protection des végétaux
LEISOM	Interventions d'urgence en élevage pour atténuer la crise alimentaire en Somalie
LIMS	Système de gestion de l'information sur l'élevage
MICR	Mécanisme intégré de coordination régionale
MNC	Maladie de Newcastle
MAT	Maladie animale transfrontalière
OIE	Organisation mondiale de la santé animale
OMC	Organisation mondiale du commerce
PANI	Plans d'action nationaux intégrés
PANVAC	Centre panafricain de contrôle des vaccins vétérinaires
PATTEC	Campagne panafricaine pour l'éradication des glossines et des trypanosomiases
PB	Peste bovine
PEA	Peste équine africaine
PIB	Produit intérieur brut
PLTA	Programme de lutte contre la trypanosomiase africaine
PPA	Peste porcine africaine
PPCB	Pleuropneumonie contagieuse bovine
PPCC	Pleuropneumonie contagieuse caprine
PPR	Peste des petites ruminants
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
TB	Tuberculose
UA-BIRA	Union Africaine – Bureau interafricain des Ressources Animales
USAID	Agence américaine pour le développement international
VACNADA	Vaccins contre les maladies animales négligées en Afrique
VSF	Vétérinaires sans frontières
WAHIS	Système mondial d'information sur la santé animale

DEFINITION DES TERMES

Les termes et expressions ci-après ont les significations suivantes chaque fois qu'ils sont utilisés dans l'Annuaire :

- **Unité épidémiologique :** Selon le Code terrestre de l'OIE, « unité épidémiologique »[1] désigne un groupe d'animaux présentant un lien épidémiologique défini, caractérisés par une probabilité analogue d'exposition à un agent pathogène, soit parce qu'ils partagent le même environnement (animaux d'un même enclos par exemple), soit parce qu'ils relèvent d'un même système d'élevage. Il s'agit généralement d'un troupeau ou d'un cheptel, mais une unité épidémiologique peut également désigner des groupes tels que les animaux appartenant aux habitants d'un même village ou partageant un système communal de manipulation des animaux.
- **Foyer[2] :** la présence d'un ou plusieurs cas au sein d'une même unité épidémiologique.
- **Nombre d'animaux sensibles (population à risque) :** le nombre d'animaux qui peuvent être affectés par une maladie au sein d'une unité épidémiologique.
- **Nombre de cas[3] :** le nombre d'animaux infectés (malades) par un agent pathogène, avec ou sans signes cliniques.
- **Nombre d'animaux morts :** le nombre d'animaux morts d'une maladie au sein d'une unité épidémiologique.
- **Nombre d'animaux abattus :** le nombre d'animaux malades ou en contact avec des animaux malades qui sont abattus en vue de contrôler une maladie au sein d'une unité épidémiologique, sans restriction sur la consommation de viande par un être humain.
- **Nombre d'animaux détruits :** le nombre d'animaux détruits dans une unité épidémiologique en vue de contrôler la propagation d'une maladie.

[1] *Définition de l'expression « unité épidémiologique » par le Code terrestre de l'OIE*
[2] *Définition par le Code terrestre de l'OIE*
[3] *Définition de « cas » par le Code terrestre de l'OIE*

RESUME ANALYTIQUE

La présente édition de l'Annuaire panafricain des ressources animales (APRA) ressemble à celle de l'année précédente en ce qu'elle contient elle aussi des informations sur les différents domaines des ressources animales. En effet, elle fournit des données sur la santé animale, les cheptels, les ressources génétiques, la pêche et l'aquaculture, ainsi que des informations sur les décisions politiques clés relatives aux ressources animales sur le continent, notamment les décisions émanant des réunions ministérielles tenues au cours de l'année. Cependant, l'édition de cette année comporte un nouvel élément, à savoir les renseignements sur les infrastructures et les institutions, ainsi que sur les ressources humaines œuvrant dans le secteur des ressources animales sur le continent. Le livre présente également un résumé des interventions et des projets en cours de mis en œuvre par le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA). Enfin, une liste élargie des coordonnées des directeurs des services vétérinaires, des directeurs de la production animale et des directeurs du développement de la pêche est annexée au présent annuaire.

En 2014, 41 États membres (EM) de l'Union africaine (UA) au total ont soumis leurs rapports zoosanitaires mensuels sous diverses formes au Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA), une tendance quasi-similaire aux 42 rapports reçus au cours de l'année précédente. Le taux de déclaration mensuelle effectif, qui est une mesure du nombre de rapports mensuels réellement reçus de chaque pays au cours de l'année, a diminué, passant de 84,75% en 2013 à 72,23% en 2014. Néanmoins, le nombre de pays ayant transmis leurs rapports à l'UA-BIRA reste plus élevé par rapport aux 39 EM qui ont communiqué leurs rapports à l'OIE au cours de la même période. En outre, un nombre plus élevé de pays (33) utilise actuellement le format ARIS de l'UA-BIRA pour la soumission de leurs rapports zoosanitaires à ce dernier.

En ce qui concerne les données sur les effectifs animaliers, seuls 33 EM ont soumis des données actualisées de 2014 ; et les données sur les infrastructures et les institutions de 42 pays ont été extraites des dossiers disponibles dans le Système d'information sur les ressources animales (ARIS). Dans l'ensemble, les pays ont déclaré 83 maladies animales en 2014, qui ont été à l'origine de 23.581 foyers, de 1.275.032 cas et de pertes (animaux morts, abattus et détruits) totales établies à 1.345.980 animaux. Le nombre de foyers et de cas et les pertes totales enregistrées en 2014 sont sensiblement inférieurs à ceux de 2013, où les chiffres étaient respectivement de 27.767 foyers, 2.303.277 cas et 1.278.880 pertes totales (animaux morts, abattus et détruits). En ce qui concerne les espèces affectées, la tendance est semblable à celles des années précédentes. En effet, l'espèce bovine est la plus affectée sur le continent (62% des foyers), suivie des espèces ovine et caprine (14%), de l'espèce aviaire (11%) et de l'espèce canine (6%). On a noté un accroissement du pourcentage d'épizooties qui ont affecté les espèces aviaire (de 8,97% à 11%) et canine (de 4,88% à 6%) en raison de la résurgence de la grippe aviaire dans certains pays et de l'augmentation des cas de rage. Les plus grandes pertes en termes de nombre d'animaux morts, abattus et détruits ont été signalées dans l'espèce aviaire, en raison principalement de la grippe aviaire. En termes de répartition géographique à travers le continent africain, les épizooties les plus répandues sur la base du nombre de pays affectés sont la rage et la maladie de Newcastle, signalées par 27 pays au cours de l'année 2014. Les autres maladies ayant une répartition spatiale significative en Afrique, qui ont affecté plus de 20 pays, sont la dermatose nodulaire contagieuse (24), la peste des petits ruminants (25) et la fièvre aphteuse (26). Cette tendance est quasi-similaire à celle de 2013 et des années précédentes, à l'exception de

la réduction du nombre de pays qui ont déclaré la pleuropneumonie contagieuse bovine (19 EM contre 22).

La situation de la biodiversité génétique en Afrique, fondée sur les estimations de la FAO, fait état des chiffres totaux suivants : 304 millions de bovins, 347 millions de caprins, 328 millions d'ovins, 35 millions de porcs, 6 millions de chevaux et 23 millions de dromadaires. En termes de répartition régionale, l'Afrique du Nord possède le plus grand cheptel d'ovins, l'Afrique de l'Ouest compte les plus grands nombres de caprins et de volailles, tandis que l'Afrique de l'Est dispose de la plus grande population bovine. D'autre part, le cheptel porcin est plus important dans les régions occidentale, orientale et centrale du continent. De toute évidence, il manque des données sur les chiffres des espèces animales non conventionnelles tels que les aulacodes et les cobayes, même si la production et la préférence du consommateur pour ces espèces serait en augmentation en particulier dans les régions de l'Afrique occidentale et centrale. En ce qui concerne les effectifs détenus par chaque pays, sur la base des estimations de 2013, l'Éthiopie compte le plus grand nombre de bovins, avec une part considérable de 25% (37,8 millions) de l'ensemble des bovins du continent, tandis que le Nigeria est le premier producteur d'ovins et de caprins an Afrique, avec 28% (16.7million) de l'ensemble des petits ruminants du continent.

D'une manière générale, il manque des données sur les effectifs animaliers du continent ; et de nombreux pays ne donnent que des chiffres fondés sur des estimations et des projections, aucun État n'ayant signalé avoir effectué un véritable recensement de son cheptel au cours des 5 dernières années.

L'obtention de données sur la production et le commerce des produits de la pêche en Afrique reste un grand défi, et la plupart des informations de 2014 ont été extraites de FAOStats. Selon les données disponibles, la participation des pays africains dans la production et le commerce des produits de la pêche continue d'accuser du retard par rapport à d'autres continents. En ce qui concerne la pêche de capture, le Maroc reste le premier producteur de poissons sur le continent (1.171. 496 tonnes métriques), suivi de l'Afrique du Sud (701.711 de tonnes métriques) et du Nigeria (668.754 de tonnes métriques). D'une manière générale, la tendance de la production de poissons dans ces pays reflète celle de la production en stagnation de produits de la pêche de capture, alors que la population continue de croître, ce déséquilibre étant porteur d'implications sérieuses pour la sécurité alimentaire. La solution proposée est de promouvoir les principes de bonne gouvernance et de renforcer les capacités institutionnelles afin de parvenir à une meilleure gouvernance.

En ce qui concerne l'aquaculture, l'Égypte continue de dominer la production à la fois en termes de volume et de valeur (1.017.74 tonnes), en raison de l'amélioration des techniques et pratiques de culture viables à la suite de l'aide publique accordée au secteur privé. L'industrie de l'élevage du poisson-chat au Nigeria (254 tonnes) est en plein essor à la suite de la participation accrue du secteur privé, et le poisson-chat africain, Clarias gariepinus, est la principale espèce cultivée. En outre, l'industrie de l'aquaculture en Ouganda et au Ghana a connu une expansion considérable au fil des années, avec un développement accru de la culture en cage. Le principal défi qui se pose au développement de l'aquaculture commerciale, en particulier dans les pays de l'Afrique subsaharienne, est la faiblesse des cadres réglementaires et la médiocrité des pratiques de pêche.

La pêche artisanale joue un rôle crucial dans la création d'emplois et la sécurité alimentaire dans les communautés côtières et riveraines d'Afrique. L'analyse des données disponibles a fait ressortir l'importance de la pêche artisanale pour le développement national, notamment la pêche maritime artisanale, sous-secteur contribuant le plus au PIB national (0,43%) et au PIB agricole (1,82%) par rapport à la pêche industrielle très mécanisée, la pêche continentale et l'aquaculture. Le nombre d'emplois dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture est estimé à 12, 2 millions de personnes, le plus grand nombre d'emplois étant identifié dans le sous-secteur de la pêche intérieure (40,9%), suivie de la pêche côtière maritime (32,9%). Cependant, d'une manière générale, il est important de noter que la contribution totale de la pêche et de l'aquaculture au PIB national dans la plupart des pays a été affaiblie au cours des dernières années par le secteur minier à la suite de la découverte de gisements de pétrole et de minéraux.

En ce qui concerne les ressources humaines impliquées dans le développement des ressources animales sur le continent, les données disponibles générées par ARIS ont montré que l'Égypte compte le plus grand nombre de personnes engagées dans le secteur de la santé animale en Afrique, suivie de l'Éthiopie, du Nigeria, de l'Algérie et du Soudan. Certains pays, comme l'Afrique du Sud, n'ont pas fourni de données sur les vétérinaires privés et les autres membres du personnel travaillant dans ce secteur. Les données disponibles ne font ressortir aucune tendance claire de la répartition du personnel entre les secteurs public et privé dans les différents pays. Les premières évaluations des services vétérinaires ont proposé que le minimum requis pour une prestation de services essentiels efficaces par le secteur public, exprimé comme un rapport d'unités de gros bétail (UGB) / vétérinaires, soit de 100.000: 1 (FAO, 1993). Cependant, en Afrique, ce rapport se situe quelque part entre 100.000 et plus de 1.000.000. L'on en déduit une grave pénurie de vétérinaires en Afrique en général, même si le taux est très variable entre les pays.

Dans la plupart des pays africains, la tendance générale observée est que le personnel engagé dans la production animale est plus important en termes d'effectifs par rapport aux professionnels des services vétérinaires. Les professionnels du secteur public sont généralement engagés dans les travaux de recherche, de vulgarisation et de développement, tandis que ceux du secteur privé ont tendance à être employés dans le secteur de la fabrication à base de ressources animales, ainsi que dans l'industrie laitière. Dans la plupart des pays africains, le secteur public compte plus d'effectifs dans la production animale, la pêche et la faune par rapport au secteur privé. Cependant, dans certains pays où la pêche privée joue un rôle-clé, par exemple en Ouganda, les effectifs du secteur privé sont plus nombreux que ceux du secteur public.

Les données relatives aux institutions de formation sur le continent sont pour le moins incomplètes. Les établissements de formation comprennent des instituts, des collèges ou des universités, qui offrent une formation dans des domaines liés aux ressources animales telles que la production vétérinaire et animale. En 2011, un total de 80 établissements d'enseignement vétérinaire (IFP) a été identifié en Afrique. Quarante-deux (42) d'entre eux étaient situés en Afrique orientale et australe, 22 en Afrique du Nord, 12 en Afrique de l'Ouest et 4 en Afrique centrale (UA-BIRA, 2012). En ce qui concerne la production animale, la plupart des universités ayant des facultés ou départements de l'agriculture ont tendance à offrir des cours de sciences animales sanctionnés par des diplômes de licence. Il semble qu'un nombre très limité d'universités et d'instituts de formation offrent des cours spécifiquement dans le domaine de la pêche et de la faune. Parmi ceux-ci, l'Ouganda (pêche), le Zimbabwe (faune), le Sénégal (pêche et aquaculture) et le Kenya (pêche et faune) sont parmi les

rares pays à offrir de tels cours.

Le manque de données à jour, la soumission tardive des rapports et la mauvaise qualité des données constituent depuis de nombreuses années un grand défi en Afrique. En effet, moins de 5% d'EM soumettent leurs rapports à temps, et la mauvaise qualité et les détails techniques des rapports soumis par de nombreux pays, combinés avec de nombreuses erreurs, rendent l'analyse des données très difficile au niveau continental. Cette situation entrave une bonne planification des interventions et une élaboration coordonnée des politiques sur le développement des ressources animales. Le déploiement et l'opérationnalisation du Système d'information sur les ressources animales (ARIS) depuis 2012 a contribué à améliorer la situation, mais il reste beaucoup à faire en termes d'utilisation du système au niveau national. De plus, l'UA-BIRA met en œuvre un bon nombre de projets et interventions destinés à soutenir les EM dans le développement des ressources animales à l'échelle continentale, conformément à son mandat. Il s'agit, entre autres, des projets VETGOV, PANSPSO, MICR, ARIS, STSD, Gouvernance de la pêche, Commerce du poisson, Génétique animale, Elaboration d'une stratégie continentale de contrôle de la PPR, Stratégie de contrôle de la peste porcine africaine, ainsi que l'hébergement du Secrétariat du CSIRLT.

Au cours de l'année 2014, l'UA-BIRA a élaboré la « Stratégie continentale pour le développement des ressources animales en Afrique » (LiDeSA) dans le droit fil d'une recommandation des ministres africains en charge du développement de l'élevage sur le continent.

1. INTRODUCTION

Le nouvel « Annuaire panafricain des ressources Animales » a continué sur la voie de la thématique élargie de l'édition de l'année précédente, par la fourniture de données et informations non seulement sur la situation zoosanitaire de l'Afrique mais également sur d'autres domaines liés aux ressources animales sur le continent. Les nouveaux chapitres introduits portent sur les « effectifs et composition des cheptels » dans le contexte des ressources zoogénétiques d'Afrique, la « production halieutique africaine et le commerce international », les « ressources humaines », les « infrastructures et institutions » ainsi que le « résumé des principales décisions prises par les responsables des services vétérinaires et par les ministres en charge du développement de l'élevage et de la pêche » sur le continent.

Le chapitre sur les principales recommandations des Directeurs des Services Vétérinaires (DSV), qui est essentiellement un résumé des positions communes adoptées par les délégués des pays à l'OIE au cours de ses assemblées générales, fait ressortir les efforts déployés par les responsables techniques des services vétérinaires pour promouvoir et parfois imposer la position de l'Afrique au cours des processus de formulation des normes au niveau international. Cette position vise à assurer la protection du commerce et à prévenir tout obstacle commercial malsain susceptible de se poser à l'Afrique. Le chapitre sur le résumé des principales décisions et recommandations des réunions ministérielles est, quant à lui, destiné à démontrer le soutien politique accordé au développement des ressources animales sur le continent par les responsables de l'élaboration des politiques, voire à partager le processus de pensée générale de promotion du développement des ressources animales sur le continent. De plus, cette édition de l'ouvrage présente les rapports de synthèse des deux réunions ministérielles importantes suivantes : la Conférence conjointe des ministres de l'Agriculture, du Développement rural, de la Pêche et de l'Aquaculture tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) les 1 et 2 mai 2014 ; et la réunion ministérielle de haut niveau sur la Stratégie de développement de l'élevage pour l'Afrique organisée au siège de l'UA-BIRA à Nairobi (Kenya), du 12 au 14 novembre 2014.

L'analyse des données contenues dans cet annuaire met en lumière bon nombre de questions et défis liés à la rareté des données et informations nécessaires pour soutenir l'élaboration des politiques sur le continent. Il s'agit, entre autres, du manque de systèmes de santé animale efficaces, d'indices de production animale et de données sur le commerce et le marketing. Les autres défis comprennent le manque de capacité à traduire les décisions en actions concrètes, notamment le manque de personnel qualifié approprié et la mauvaise tenue des dossiers.

Le plus grand défi est peut-être celui de l'absence d'une culture et de systèmes de tenue des dossiers dans de nombreux pays africains. Les données utilisées pour la publication de ce livre proviennent principalement des méthodes de collecte passive des données sur la santé animale. Les autres sources de données utilisées sont respectivement les systèmes WAHIS de l'OIE et FAOSTAT de la FAO. Par conséquent, si l'Annuaire contient une analyse des données sur les ressources animales fournies ou sollicitées auprès des EM auprès d'eux, il ne fournit pas une étude scientifique détaillée de la situation aux niveaux national ou continental. Ainsi, l'Annuaire devrait donc être considéré comme un reflet global de la situation observée sur le continent au cours de l'année et utilisé comme tel. Il constitue néanmoins un très bon guide pour la prise de décisions sur les questions relatives aux ressources animales aux niveaux national, régional et continental, qui est son objectif principal.

De plus, l'Annuaire fournit des informations à jour sur les interventions menées par l'UA-BIRA à travers ses différents projets dans le domaine du développement des ressources animales sur le continent.

2. SITUATION GENERALE DES RAPPORTS MENSUELS DE DECLARATION DES MALADIES ANIMALES

2.1. Evolution de la déclaration des maladies par les pays de 2000 à 2014

Au cours de l'année 2014, quarante-et-un (41) pays ont soumis des rapports zoosanitaires à l'UA-BIRA sur les 53 pays censés communiquer leurs informations sanitaires à cet organisme continental. En substance, le nombre d'EM ayant soumis des rapports zoosanitaires a légèrement diminué et le taux de déclaration sur la base des pays déclarants pour l'année est tombé à 77,36%, contre les taux de 79,25% et de 87,04% respectivement atteints en 2013 et en 2012 (Tableau 1 et Figure 1). En dépit d'une amélioration de la qualité des rapports, la ponctualité de leur soumission n'a pas changé au cours des années. Cette baisse du nombre de pays déclarants peut être le résultat du temps court consacré à la consolidation des rapports zoosanitaires par les EM par rapport à l'année précédente, de l'absence de tout soutien direct au rapportage à travers les projets, et de l'absence de toute sanction réaliste à l'endroit des EM défaillants. Néanmoins, on s'attend à une amélioration progressive du rapportage au fur et à mesure que les EM s'approprient pleinement le processus. De plus, la mise en œuvre effective du Système d'information sur les ressources animales (ARIS-2) et des plateformes politiques du projet VETGOV devrait permettre à tous les États membres de l'Union africaine d'améliorer constamment la soumission de leurs rapports sur les maladies.

Il convient de noter que les pays ont amélioré la soumission de la « notification immédiate » des foyers de maladies à l'UA-BIRA, à la faveur de l'utilisation du système ARIS.

Tableau 1: *Evolution de la déclaration des maladies à l'UA-BIRA (2000-2014)*

Année	Nombre de pays déclarants	Nombre de pays prévus	Pourcentage
2000	10	53	18.87
2001	11	53	20.75
2002	37	53	69.81
2003	40	53	75.47
2004	40	53	75.47
2005	37	53	69.81
2006	35	53	66.04
2007	37	53	69.81
2008	44	53	83.02
2009	47	53	88.68
2010	49	53	92.45
2011	42	53	80.77
2012	47	54	87.04
2013	42	54	79.25
2014	41	54	77.36

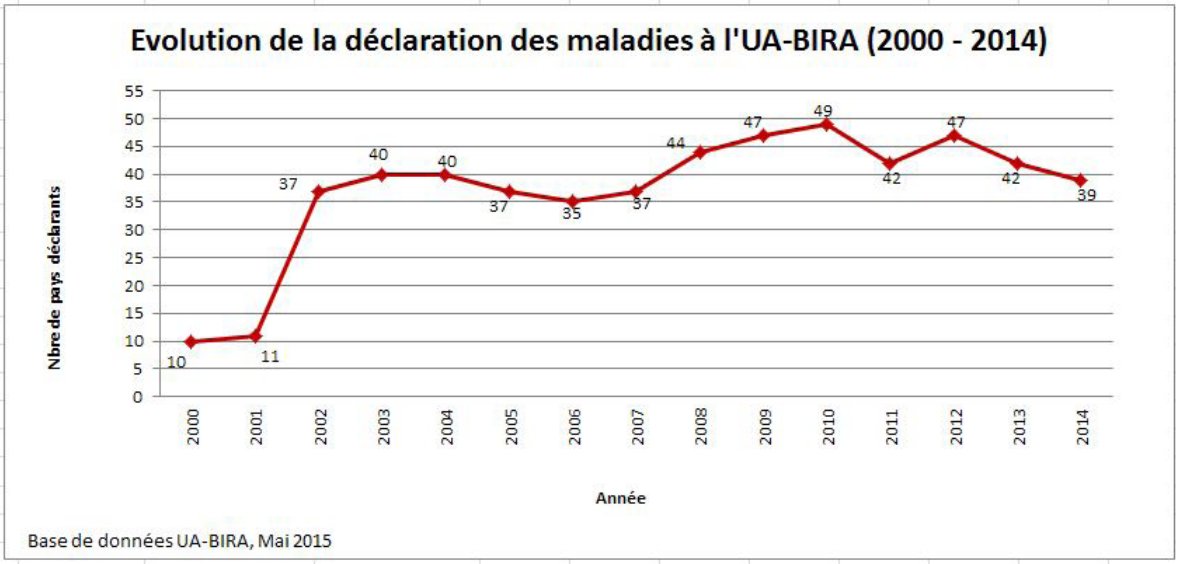


Figure 1: *Evolution de la soumission des rapports zoosanitaires à l'UA-BIRA (2000-2014)*

2.2. Situation des rapports mensuels sur les maladies en 2014

Bien que le nombre de pays ayant soumis des rapports à l'UA-BIRA en 2014 ait baissé d'un seul pays par rapport au nombre de 2013, le taux effectif de déclaration mensuelle en 2014 a chuté davantage, passant de 72,23% et de 84,75% respectivement en 2013 et 2012 à 66,35% en 2014 (annexe 1). Même si la grande majorité des pays africains soumettent des rapports zoosanitaires à la fois à l'UA-BIRA et à l'OIE, depuis 2009, le taux de soumission à l'UA-BIRA reste élevé par rapport à l'OIE. En effet, en 2014, trente-neuf (39) pays africains ont soumis des rapports à l'OIE contre 41 à l'UA-BIRA. Bien qu'il y ait eu une baisse du taux de soumission à l'UA-BIRA, la notification à l'OIE par les pays africains s'est améliorée et est passée à 39 pays en 2014 contre 33 en 2013. Certains pays ont soumis des rapports sans aucune maladie déclarée (« absence de maladies »), une indication de l'absence de foyers de maladies au cours des périodes concernées. Même si la déclaration « zéro maladies » dans les situations où il n'y a vraiment aucun foyer est appréciée, cet indicateur devrait être interprété et / ou utilisé avec prudence dans certains cas, car il pourrait être dû à une sous-déclaration.

Comme les années précédentes, les principaux défis associés à l'analyse des données au fil des années demeurent la mauvaise qualité, l'incohérence et le manque de détails de certains paramètres importants, tels que les populations à risque, l'espèce, la différenciation en fonction de l'âge et du sexe, les détails sur les tests diagnostiques de laboratoire et les résultats, les données géoréférencées, etc. Une meilleure analyse et interprétation des résultats se fera au fur et à mesure de l'amélioration de la qualité des rapports et de la ponctualité de leur soumission.

2.3 Formulaires des rapports

Si l'UA-BIRA encourage les EM à utiliser son format standard, il continue cependant à recevoir des rapports produits dans d'autres formats, et ces rapports sont transférés dans une base de données centrale et analysés. Au cours de l'année 2014, trente-trois (33) pays (soit 80,48%), une augmentation par rapport aux 27 pays en 2013, ont utilisé le format standard de l'UA-BIRA pour la soumission de leurs rapports. Les autres formats utilisés au cours de l'année comprennent le format de l'OIE (3 pays : 7,32%) et le format de la FAO/TAD-Info (1 pays : 2,44%), tandis que d'autres encore (4 pays : 9,76%) ont utilisé leurs propres formats nationaux /non-spécifiques. En 2014, aucun pays n'a utilisé le format LIMS de la SADC pour la soumission de rapports à l'UA-BIRA (Figure 2).

Avec le déploiement progressif de la fonction d'interopérabilité du Système ARIS

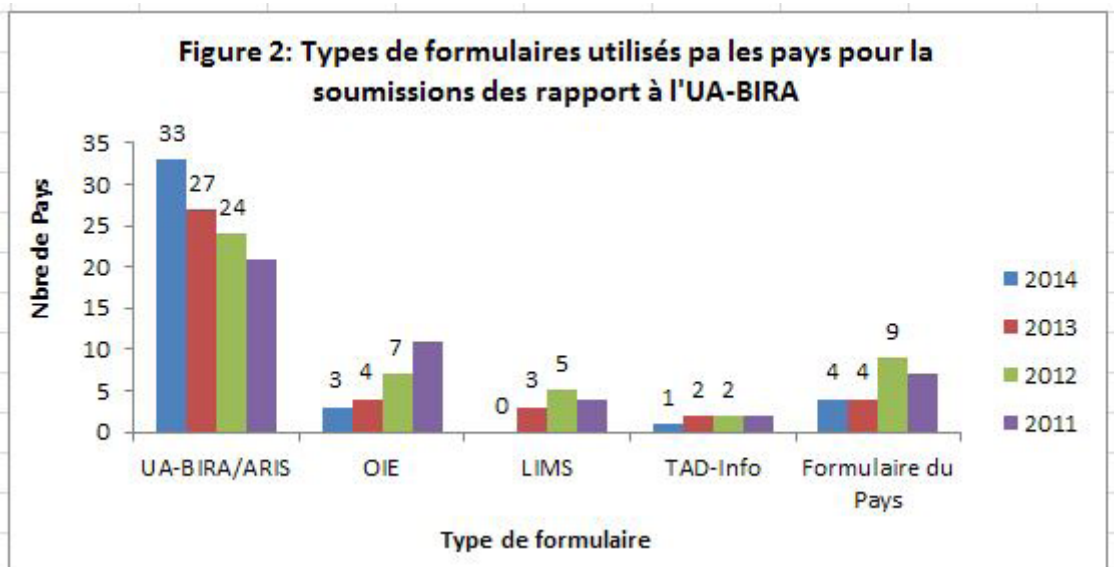


Figure 2 : *Différents types de formulaires utilisés par les pays pour la soumission des rapports à l'UA-BIRA*

éventuellement en 2015, les formats utilisés pour la soumission des rapports à l'OIE et à l'UA-BIRA et les formats TAD-Info et LIMS seront harmonisés, et il n'y aura plus de problème de choix du format à utiliser.

3. SITUATION GENERALE DES MALADIES ANIMALES EN AFRIQUE EN 2014

L'année 2014 n'est pas différente de 2013 en ce qui concerne le nombre de maladies déclarées par les pays africains. Cependant, un écart important a été relevé entre 2014 et 2013 au niveau des nombres de foyers, de cas et de pertes en termes de mortalités, d'abattage et de destruction à la suite de l'apparition de certaines maladies majeures au cours de cette année. Cependant, il faut également reconnaître que la quantité et la qualité des données disponibles sont intrinsèquement liées aux capacités de rapportage, lesquelles n'ont probablement pas changé de manière significative.

La situation zoosanitaire générale, décrite dans la présente section, et les détails fournis ailleurs dans l'Annuaire sur des maladies spécifiques sont basés sur les rapports soumis par les pays. Dans la mesure du possible, la situation des maladies en 2014 est comparée avec celle de l'année précédente. La répartition spatiale des foyers de maladies est présentée sur des cartes et des graphiques en grisé.

3.1. Maladies déclarées

Au total, 83 maladies animales ont été enregistrées en 2014 par rapport aux 84 signalées en 2013 (annexe 1). Ces maladies ont été déclarées par 41 pays contre 42 en 2013. Ces maladies comprennent les principales maladies animales transfrontières (MAT) connues et d'autres maladies importantes revêtant un intérêt pour les pays. Une diminution significative du nombre (23.581) de foyers, probablement due à la diminution du nombre de pays déclarants (41), a été notée par rapport au nombre de 2013, à savoir 27.767 foyers pour 42 pays déclarants. Les maladies signalées ont été analysées par nombre de pays déclarants, foyers, cas, mortalités, y compris les pertes, et par leur caractère transfrontalier.

3.2. Situation des maladies par nombre de pays affectés

Comme en 2013, les maladies animales transfrontières (MAT) les plus répandues en Afrique en 2014 sont la maladie de Newcastle (27), la fièvre aphteuse (26), la peste des petits ruminants (25), la dermatose nodulaire contagieuse (24), la pleuropneumonie contagieuse bovine (19), la peste porcine africaine (14) et la clavelée du mouton et variole caprine (13). Aucune variation significative en ce qui concerne la répartition des maladies animales transfrontalières à travers le continent, n'a été notée par rapport aux années

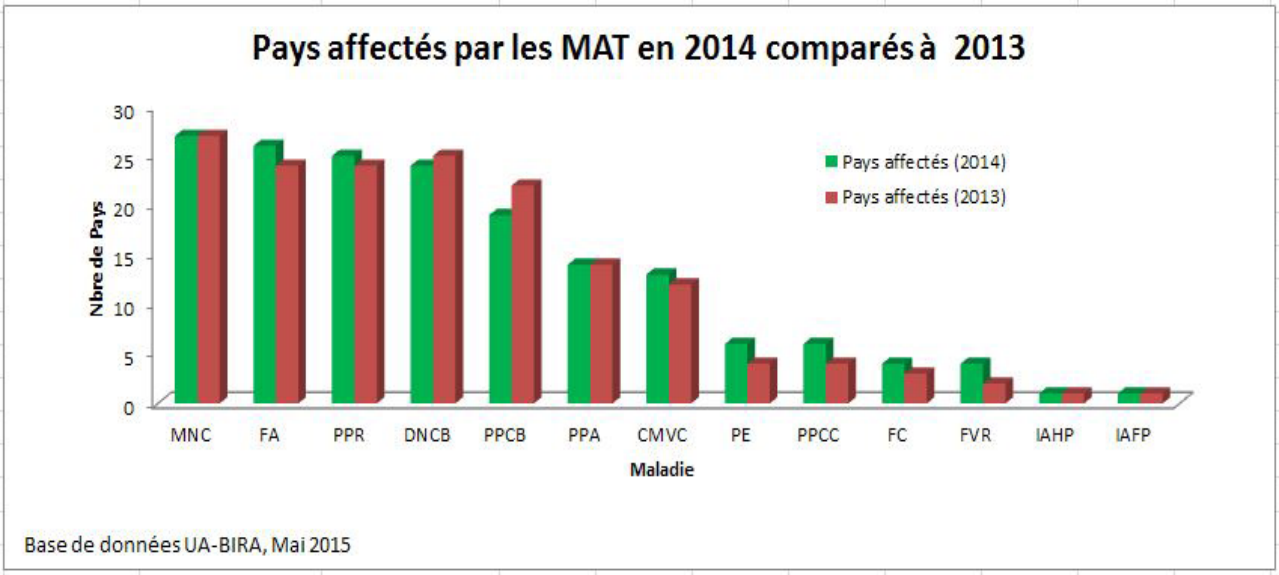


Figure 3 : *Nombre de pays affectés par les MAT en 2014*

2013 et 2012. La Figure 3 ci-dessous fournit les détails sur le nombre d'États membres affectés par type de maladie en 2014, par rapport à 2013.

Parmi les autres maladies importantes, la rage (27) reste toujours la maladie la plus répandue, suivie de la trypanosomose (19), la fièvre charbonneuse (18), le charbon symptomatique (17), la brucellose (15), la pasteurellose (14), l'anaplasmose (14) et la tuberculose (13). La Figure 5 montre le nombre de pays affectés par les autres maladies importantes en 2014, par rapport à 2013.

La répartition spatiale des maladies déclarées sur le continent est restée inchangée, depuis 2010. Cette situation est une indication de l'endémicité de la plupart des maladies en Afrique et du manque de coordination et d'harmonisation des efforts et des interventions de contrôle des maladies animales aux niveaux national et régional. La Figure 4 ci-dessous montre les maladies communément rapportées sur le continent.

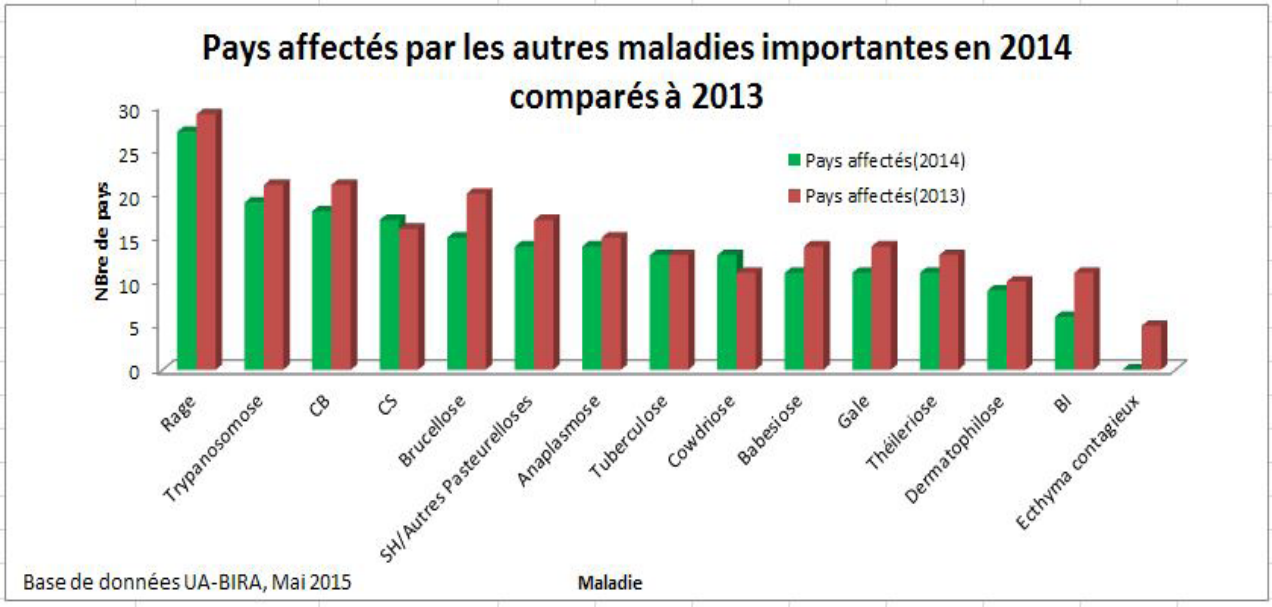


Figure 4 : *Nombre de pays affectés par les autres maladies importantes en 2014*

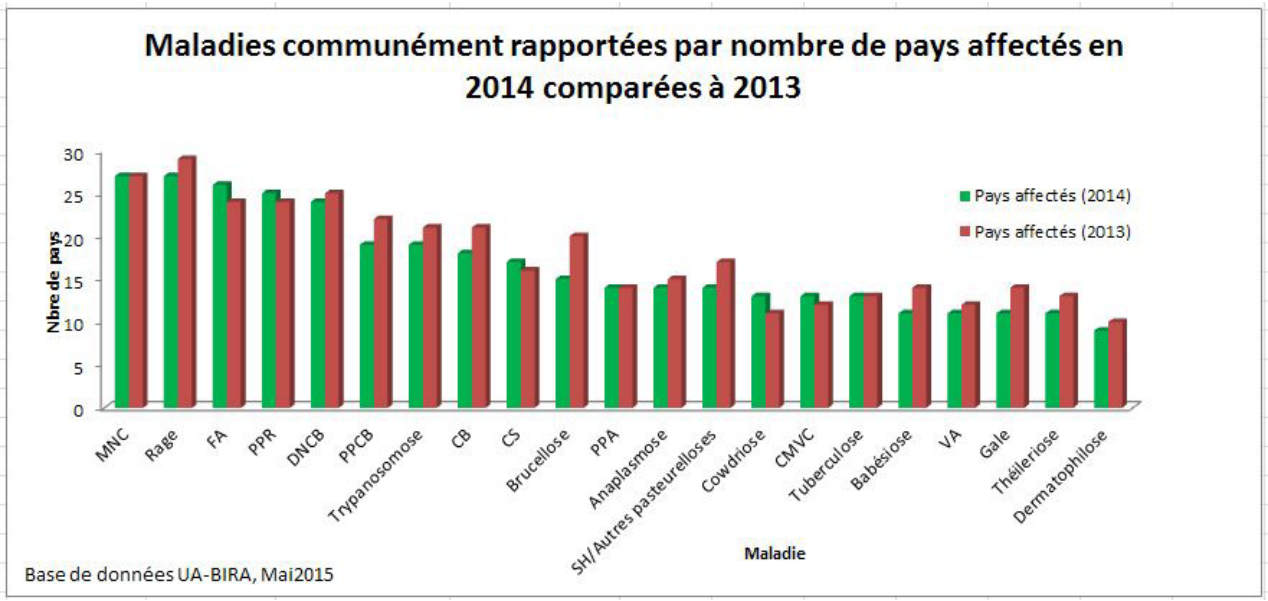


Figure 5 : *Maladies communément déclarées par nombre de pays affectés*

3.3. Situation des maladies par nombre de foyers déclarés

En 2014, les pays ont déclaré 23.581 foyers au total, contre 27.667 en 2013. Il est à noter une diminution considérable du nombre de foyers en 2014 par rapport à 2013, à la suite de la diminution du nombre de pays déclarants. Comme en 2013, la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) a été à l'origine du plus grand nombre de foyers (2.758), suivie de la rage (2.062), l'anaplasmose (1.646), la brucellose (1.393), la cowdriose (1.376), la babésiose (1.273) et la fièvre aphteuse

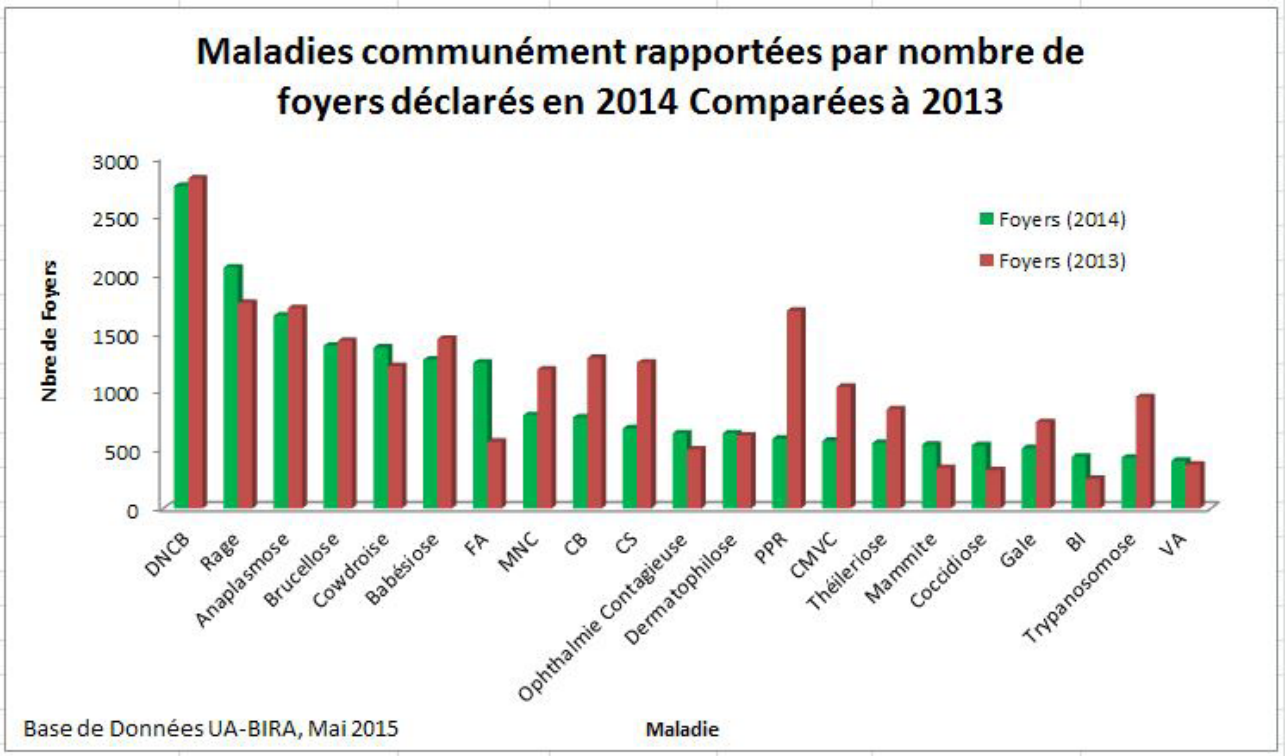


Figure 6: *Maladies communément rapportées par nombre de foyers en 2014*

(1.246). Le nombre de foyers signalés pour les autres maladies est en dessous de 1.000 foyers. Il est important de faire remarquer que le nombre de foyers de PPR a considérablement diminué, passant de 1.691 en 2013 à 596 en 2014, et la maladie est endémique dans la plupart des pays

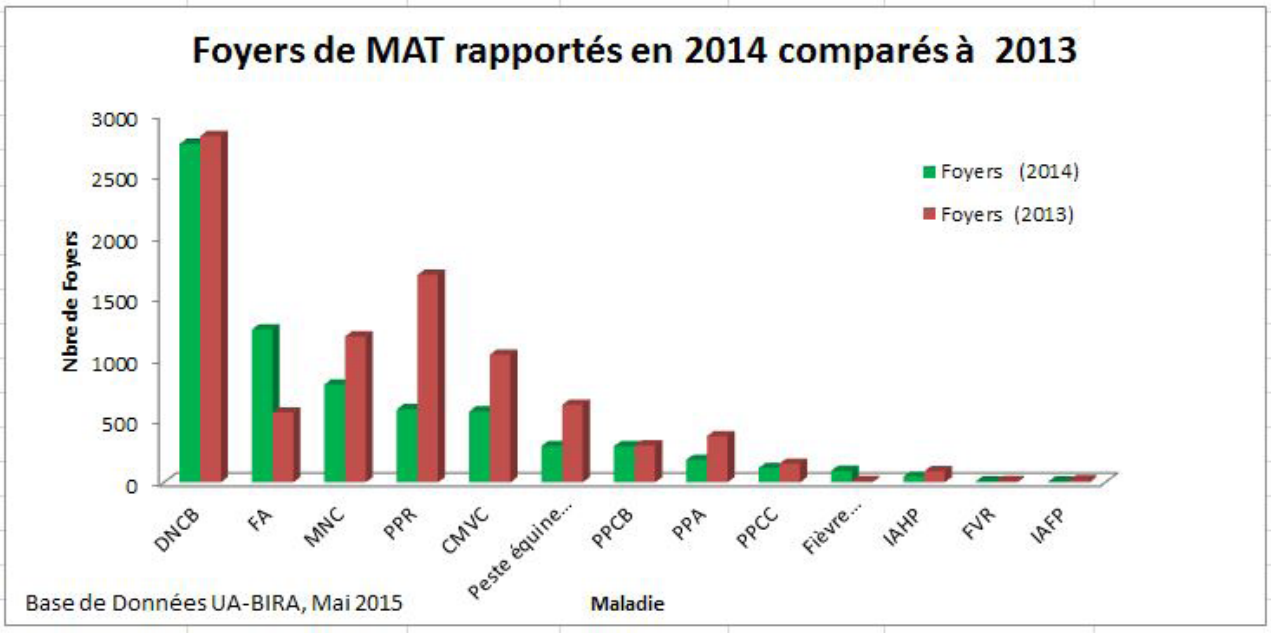


Figure 7: *Comparison of the number of outbreaks in TAD in 2014 and 2013*

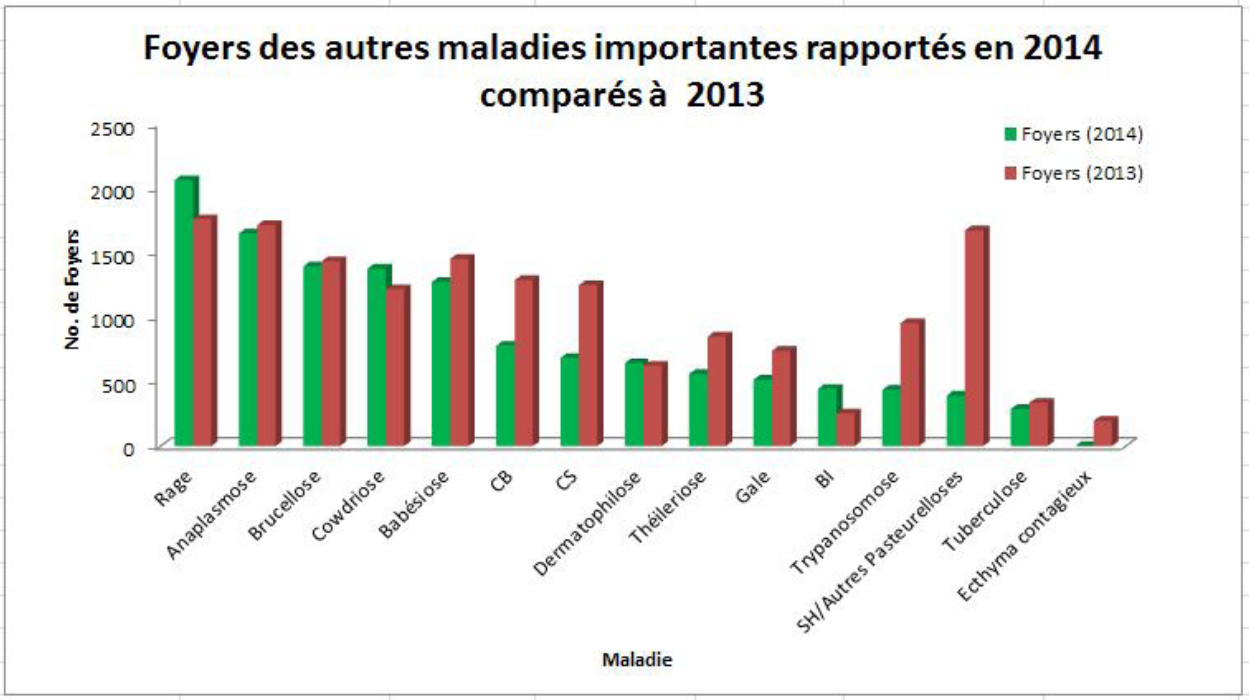


Figure 8 : *Comparaison des nombres de foyers de MAT déclarées en 2014 et en 2013*

africains. L'annexe 2 donne les chiffres détaillés des foyers et d'autres paramètres pour toutes les maladies, tandis que la Figure 6 montre les maladies les plus communément déclarées au regard du nombre de foyers signalés.

En 2014, le nombre des foyers des principales maladies animales transfrontières a considérablement diminué par rapport à l'année précédente, passant de 8.901 en 2013 à 7.019 en 2014 (Figure 7), probablement en raison de la baisse du nombre de pays déclarants. Il en est de même pour les autres maladies infectieuses de 15.731 en 2013 à 12.487 en 2014, comme le montrent respectivement les Figures 8, 9, 10 et 11.

3.4. Situation des maladies par nombre de cas dans les foyers déclarés en 2014

En 2014, un total de 32.891.541 animaux sensibles a été déclaré, dont 1.275.032 cas enregistrés dans 41 pays déclarants sur le continent. Des nombres de cas toujours décroissants depuis 2010 ont été

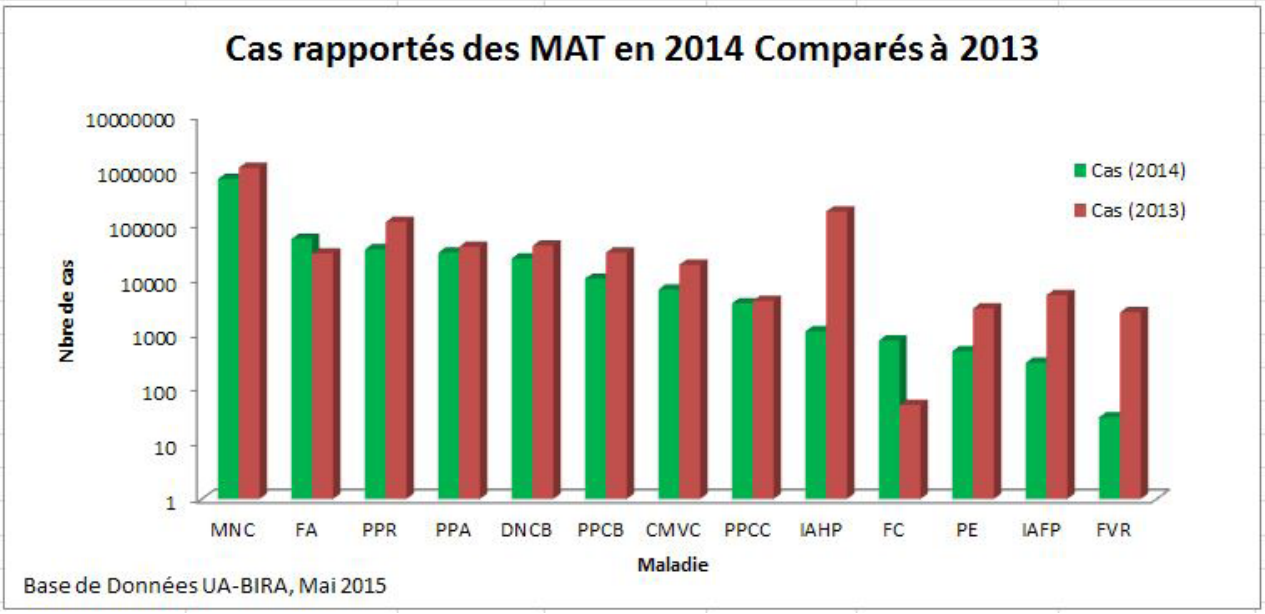


Figure 9 : *Comparaison des cas de MAT déclarées en 2014 et 2013*

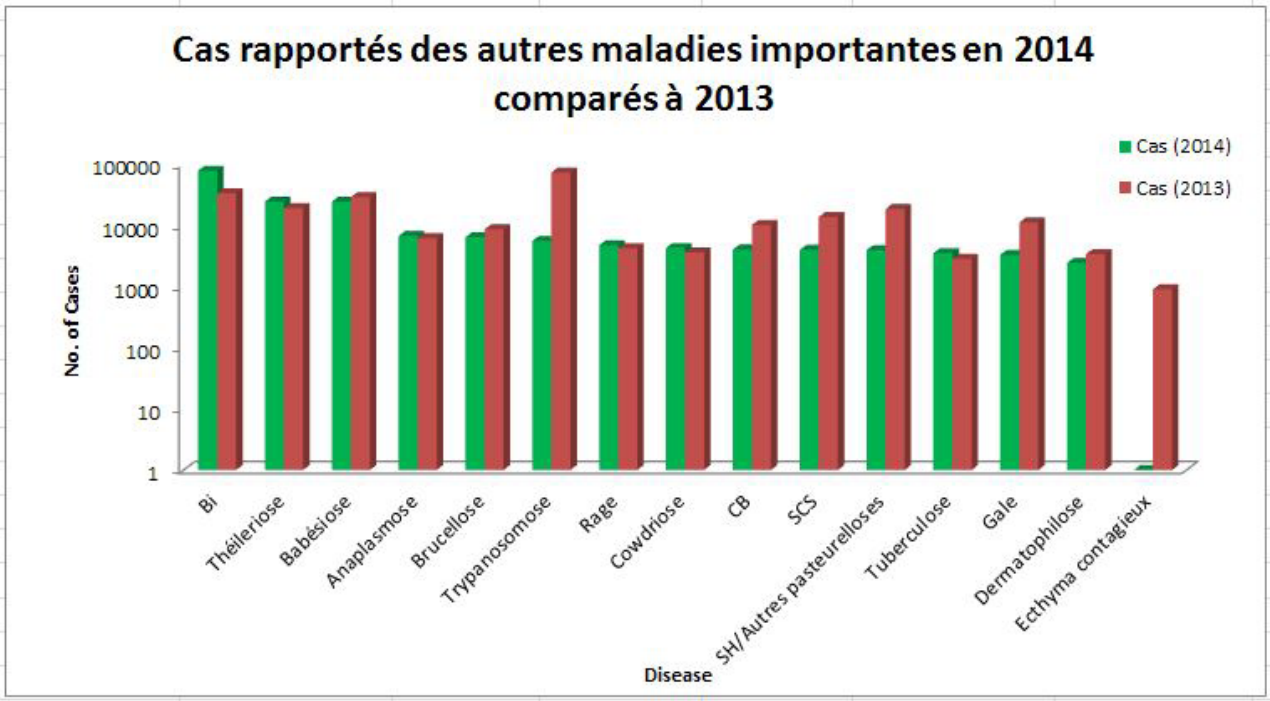


Figure 10: *Reported cases in other important diseases in 2014 compared to 2013*

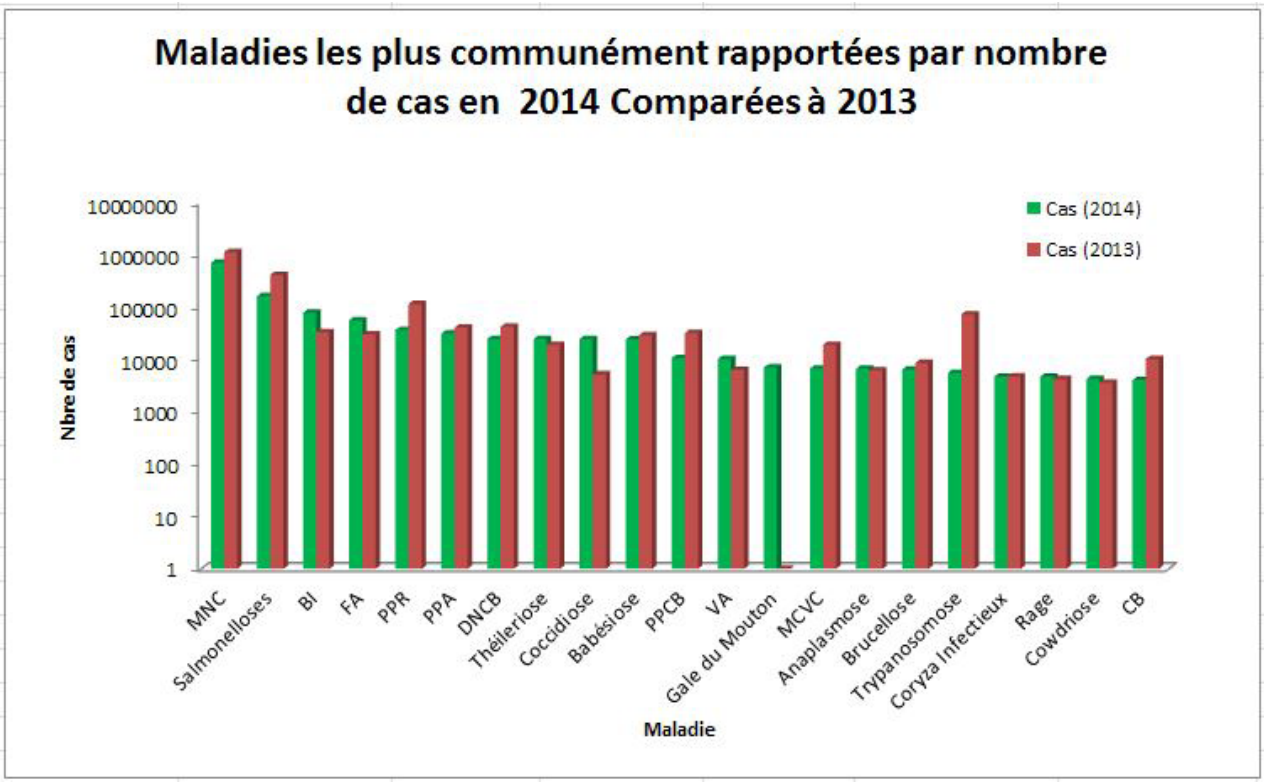


Figure 11: *Most common reported diseases by number of cases in reported outbreaks in 2014*

rapportés : 5.286.686 contre 2.025.190 en 2011 et 1.572.614 en 2012, et 2.303.277 en 2013 à 1.275.032 en 2014. Il en ressort une augmentation significative du nombre de cas durant la période considérée, en dépit de la diminution du nombre de pays déclarants. Le plus grand nombre de cas est dû à la maladie de Newcastle (701.703), la fièvre aphteuse (56.042), la PPR (36.193), la peste porcine africaine (31.413) et la dermatose nodulaire contagieuse (24.654) pour les MAT ; et de la bursite infectieuse (77.989), la theiléríose (24.427) et la babésiose (24.157) pour les autres maladies importantes (Figures 12 et 13). Comme les années précédentes, l'espèce aviaire a enregistré le plus grand nombre de cas (Figure 14).

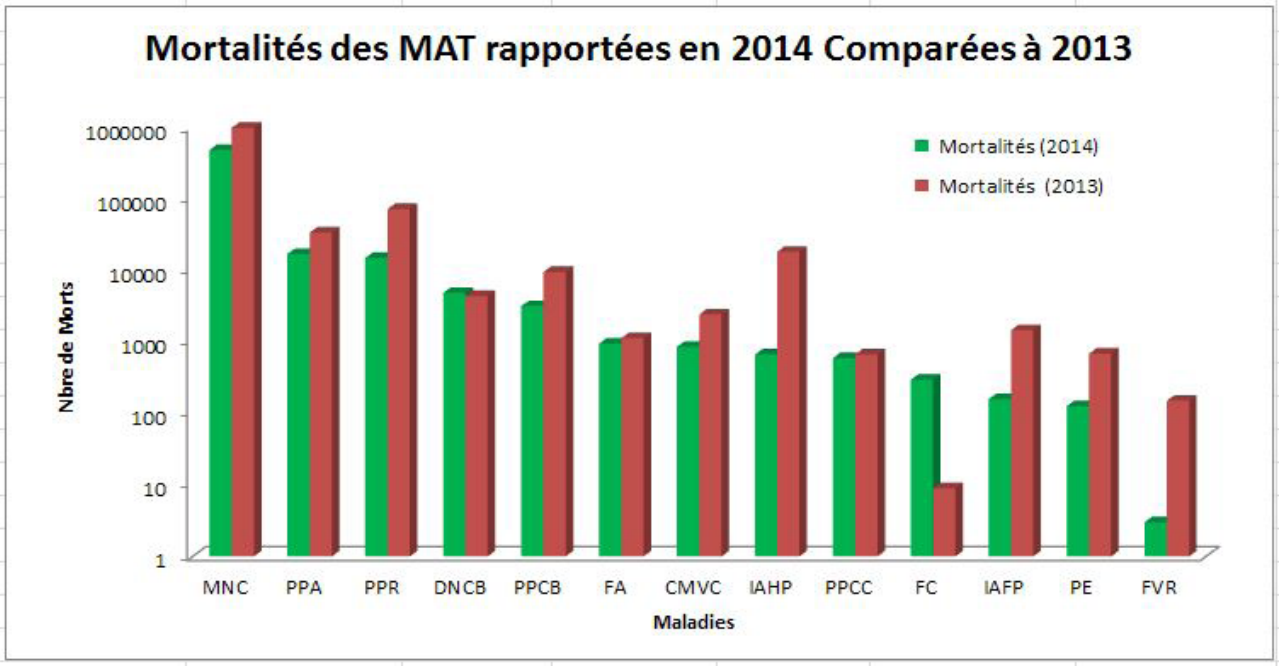


Figure12: *Reported Deaths in TADs in 2014 compared to 2013*

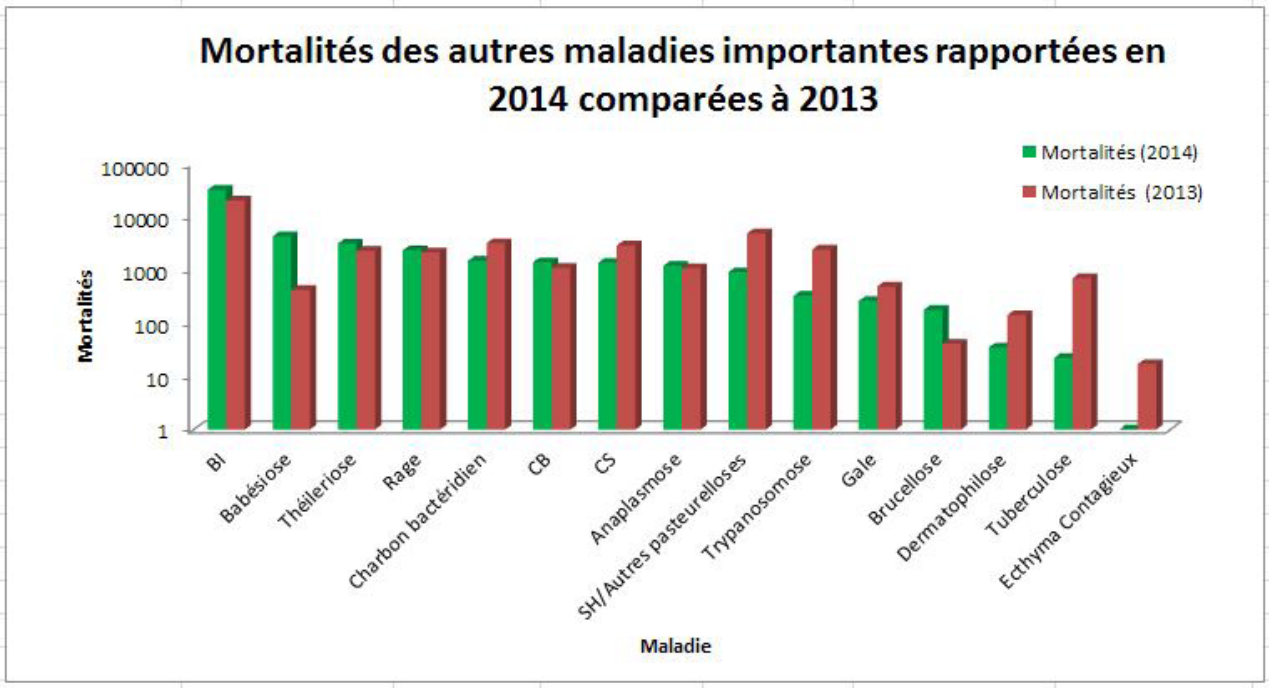


Figure 13: *Reported deaths in other important diseases in 2014 compared to 2013*

3.5. Situation des maladies par nombre de morts dans les foyers déclarés en 2014

Au total, 597.212 animaux sont morts suite aux maladies en 2014, par rapport à 1.230.377 mortalités enregistrées en 2013. Ceci représente une diminution significative des mortalités en raison probablement de la diminution du nombre de pays qui ont soumis leurs rapports zoosanitaires. Comme les années précédentes, les plus grandes pertes ont été enregistrées dans l'espèce aviaire suite à la maladie de Newcastle (4.370), suivie de la peste porcine africaine (17.012), de la peste des petits ruminants (14.979), et de la dermatose nodulaire contagieuse (4.857). Dans l'ensemble, les nombres d'animaux abattus et détruits comme mesure de contrôle des maladies au cours de l'année 2014 sont respectivement 73.271 et 675.497. Ces chiffres montrent que des nombres importants d'animaux sont perdus chaque année à cause des maladies, et ceci

justifie une augmentation des investissements dans la prévention et le contrôle des maladies partout sur le continent. L'importance de cette recommandation devient davantage plus apparente lorsque des valeurs monétaires sont attachées à ces pertes encourues annuellement par les personnes à faible revenu sur le continent. Les Figures 14, 15 et 16 donnent la situation des mortalités déclarées causées par les maladies en 2014 par rapport à 2013.

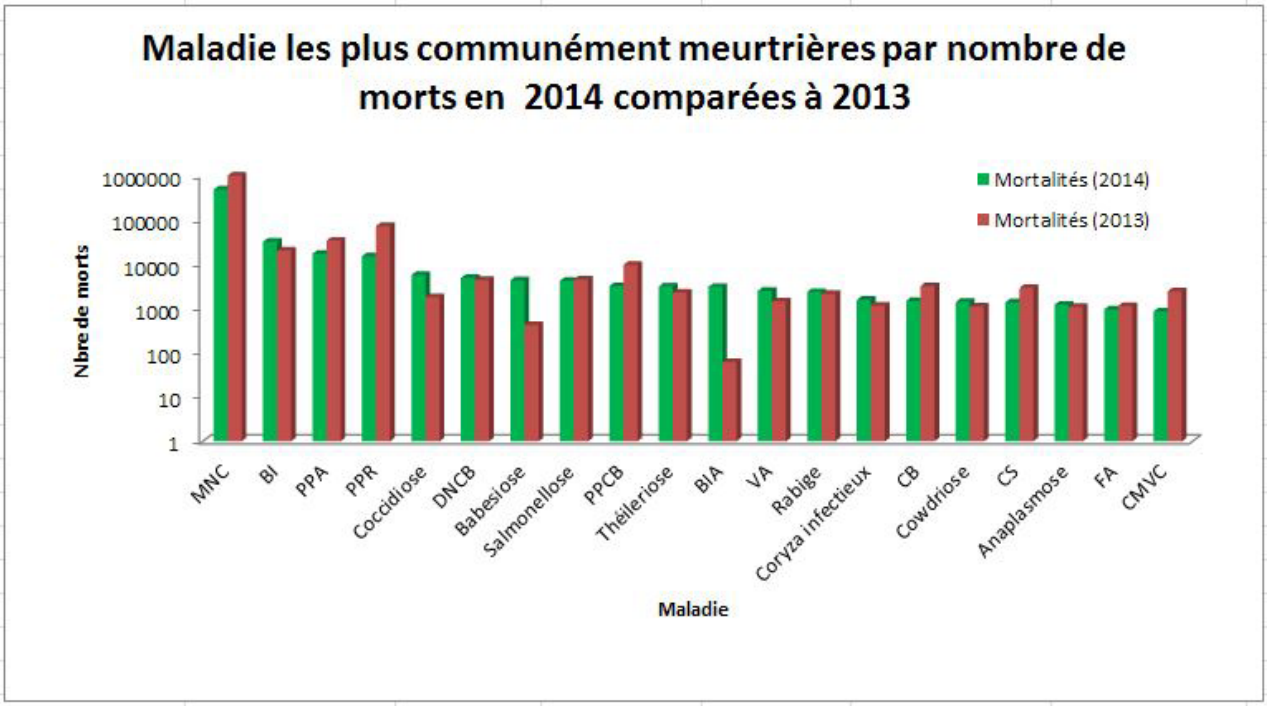


Figure 14: *Most common deadly diseases reported in 2014 compared to 2013*

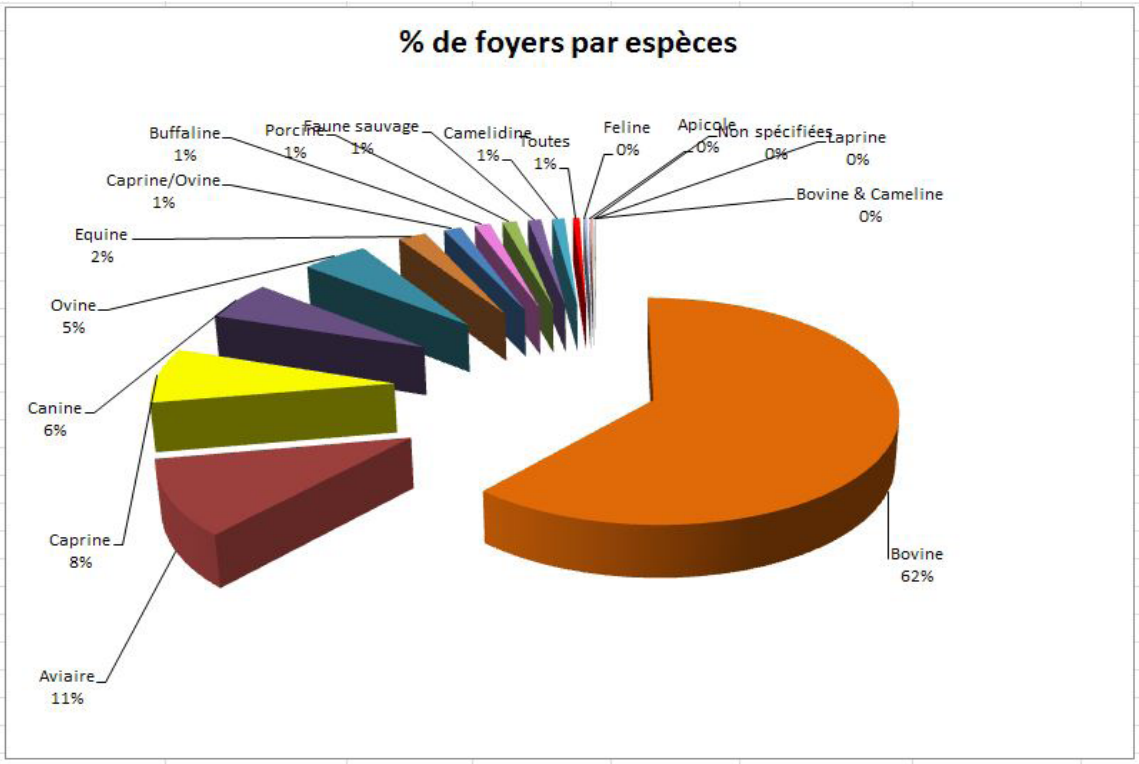


Figure 15: *Disease situation by species affected in the reported outbreaks in 2014*

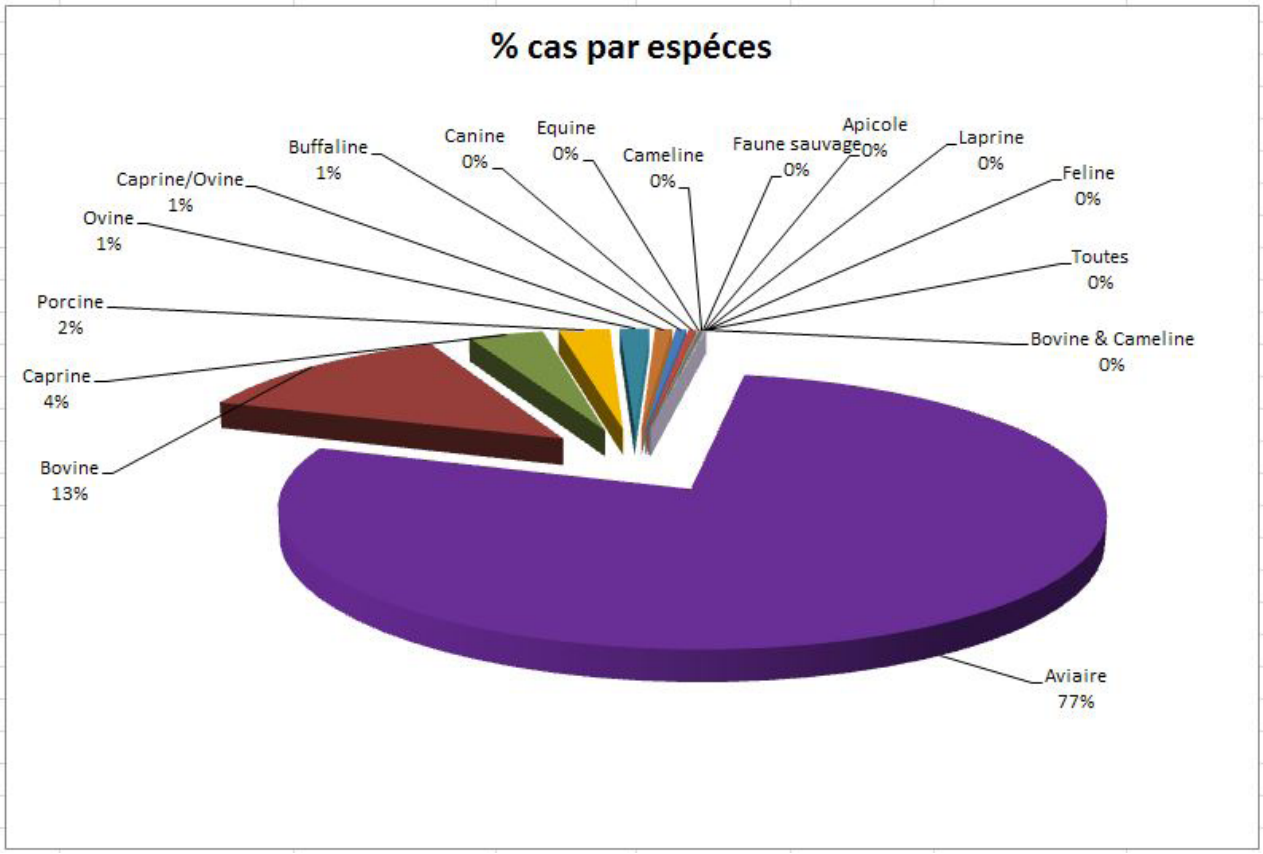


Figure 16: *Proportion of cases by species affected in the reported outbreaks in 2014*

3.6. Situation des maladies par espèce affectée dans les foyers déclarés en 2014

Comme les années précédentes, l'espèce bovine est la plus touchée sur le continent avec 62% en 2014, suivie de l'espèce aviaire avec 11% , l'espèce caprine 8%, l'espèce canine 6%, et l'espèce ovine avec 5% (Figure 17).

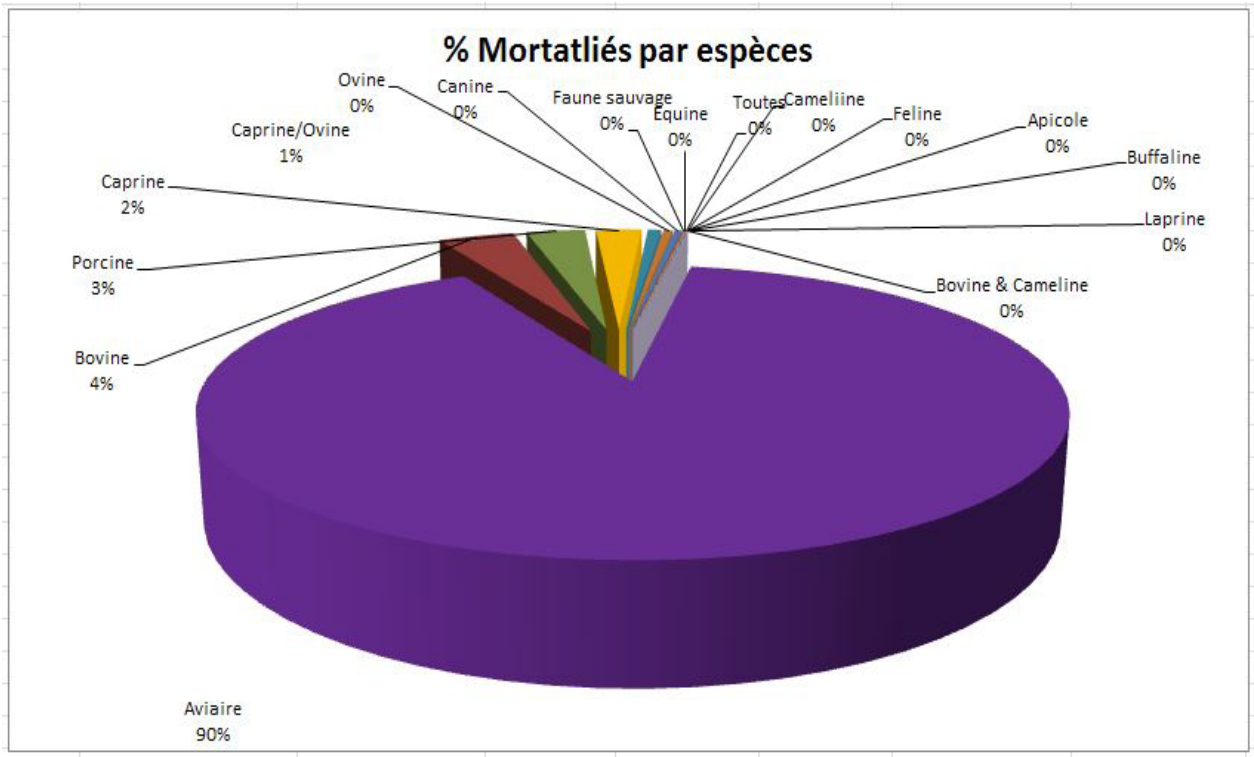


Figure 17: *Proportion of mortalities by species affected in the reported outbreaks in 2014*

Comme les années précédentes, en termes de nombres de cas et de mortalités, l'espèce aviaire représente 77% des cas et 90 % des mortalités, suivie de l'espèce bovine (13% et 4%), l'espèce caprine (4% et 2%) et l'espèce porcine (2% et 3%). La Figure 18 donne le détail des diverses espèces affectées et leur part du nombre de cas enregistrés au cours de la période considérée. Les proportions d'animaux morts et le total des pertes dues aux maladies déclarées en 2014 sont représentés par la Figure 18.

En 2014, le Cameroun a signalé un événement inhabituel, à savoir un foyer de variole du singe qui a affecté les chimpanzés dans ce pays. Cette variole est déclarée comme une maladie émergente à morbidité ou mortalité significative et/ou à potentiel zoonotique.

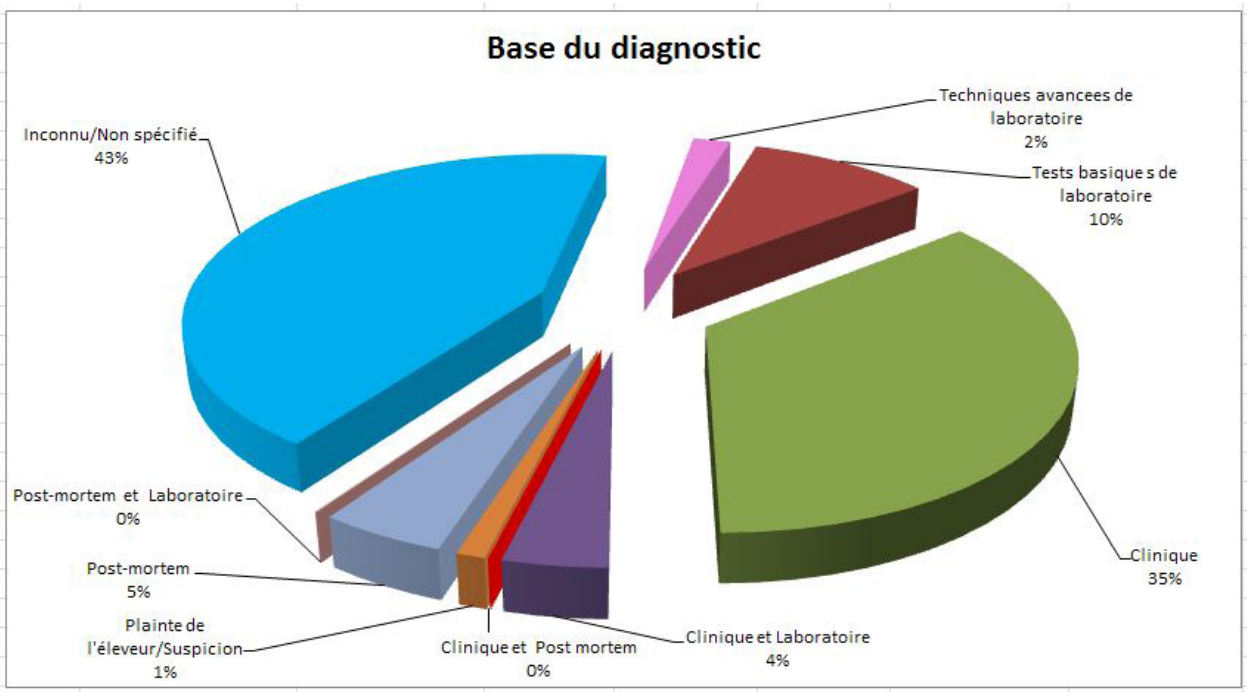


Figure 18: *Nature of disease outbreak investigation and confirmation by laboratory in 2014*

3.7. Nature de l'enquête épidémiologique et confirmation en laboratoire

Comme les années précédentes, 43% des rapports reçus n'ont pas indiqué les méthodes de diagnostic utilisées pour déterminer les maladies en cause dans les foyers, contre 45% en 2013. Seuls 16 % des foyers déclarés ont été confirmés par des laboratoires, de la manière suivante : 2% est basé sur des techniques avancées de laboratoire, 10% sur des techniques de base de laboratoire, 4% sur une combinaison de diagnostic clinique et de diagnostic de laboratoire. Cette situation exige de la part des services vétérinaires des EM des efforts supplémentaires pour renforcer la collaboration entre les unités épidémiologiques et les laboratoires de diagnostic et améliorer les réseaux de laboratoires et les capacités de diagnostic en général.

La Figure 20 présente les données comparatives sur les méthodes de diagnostic utilisées pour confirmer les foyers déclarées.

4. SITUATION DES PRINCIPALES MALADIES ANIMALES EN AFRIQUE EN 2014

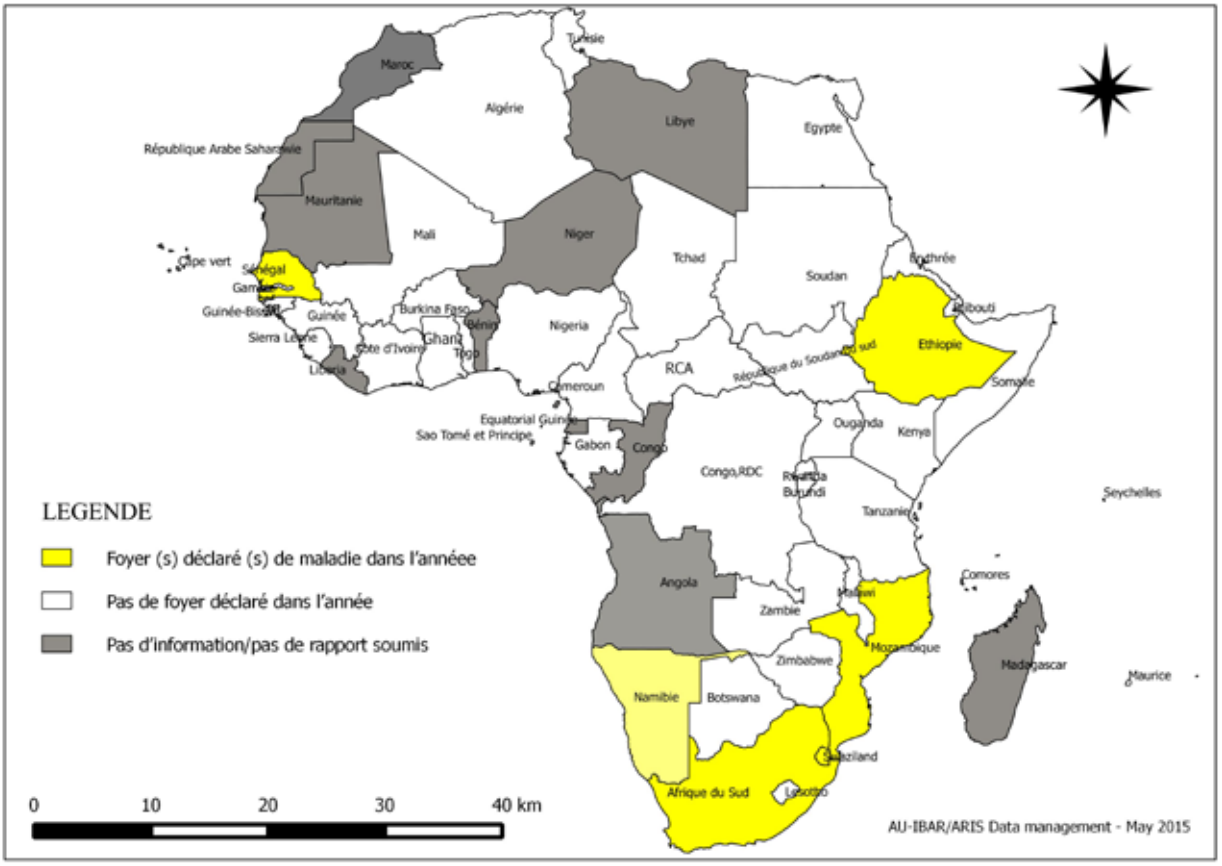
4.1. Peste équine africaine (PEA)

En 2014, un total de 296 foyers de peste équine africaine (PEA) a été recensé dans 6 pays, contre 632 foyers signalés par 4 pays en 2013 et 322 foyers dans 6 pays en 2012. Les pays affectés en 2014 avaient signalé la maladie auparavant, depuis 2008, une indication de l'importance de la PEA dans ces pays (voir le Tableau 2 pour la liste des pays affectés). Compte tenu de l'importance de l'espèce équine pour le transport, l'agriculture et l'équitation, les pays affectés devraient intensifier leurs efforts afin de réduire les effets de la maladie.

Le plus grand nombre de foyers de PEA a été signalé par l'Afrique du Sud avec 258 foyers (87,2%), suivie de l'Éthiopie avec 29 foyers déclarés (9,8%). Dans l'ensemble, au cours de la période considérée, la PEA a causé la mort de 126 équidés dans les EM affectés, avec un taux de mortalité de 6,9% et un taux de létalité de 25,3%.

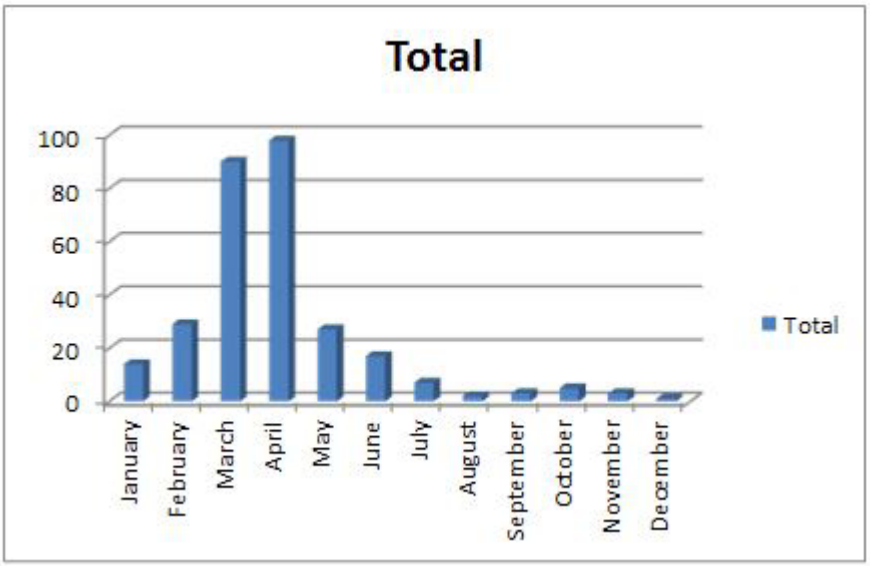
Tableau 2 : Pays ayant déclaré la peste équine africaine

Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Éthiopie	29	162	96	16	0	
Mozambique	2	61	2	2		
Namibie	4	35	6	2	0	0
Sénégal	1	10	4	4	0	
Afrique du Sud	258	1546	387	100		2
Swaziland	2	13	4	2	0	0
Total	**296**	**1827**	**499**	**126**	**0**	**2**



Carte 1: *Répartition spatiale de la peste équine en Afrique en 2014*

En termes de répartition temporelle, le plus grand nombre de foyers a été déclaré au mois d'avril avec 98 foyers (33,1%), suivi du mois de mars avec 90 foyers ((30,4%), une tendance similaire à celle des années précédentes (Graphique 1 ci-dessous). Cette tendance peut être une indication que les facteurs favorisant l'apparition et la transmission de la PEA dans les EM affectés sont plus présents durant les mois de mars et avril, en particulier en Afrique du sud qui représente 87,2% de l'ensemble des foyers déclarés. La compréhension de cette tendance temporelle est extrêmement utile car elle permet aux EM affectés de lancer des mesures de prévention avant la saison de forte incidence de la PEA.



Month	Outbreaks
January	14
February	29
March	90
April	98
May	27
June	17
July	7
August	2
September	3
October	5
November	3
December	1
Total	**296**

Graphique 1 : *Répartition mensuelle des foyers de PEA dans les pays affectés*

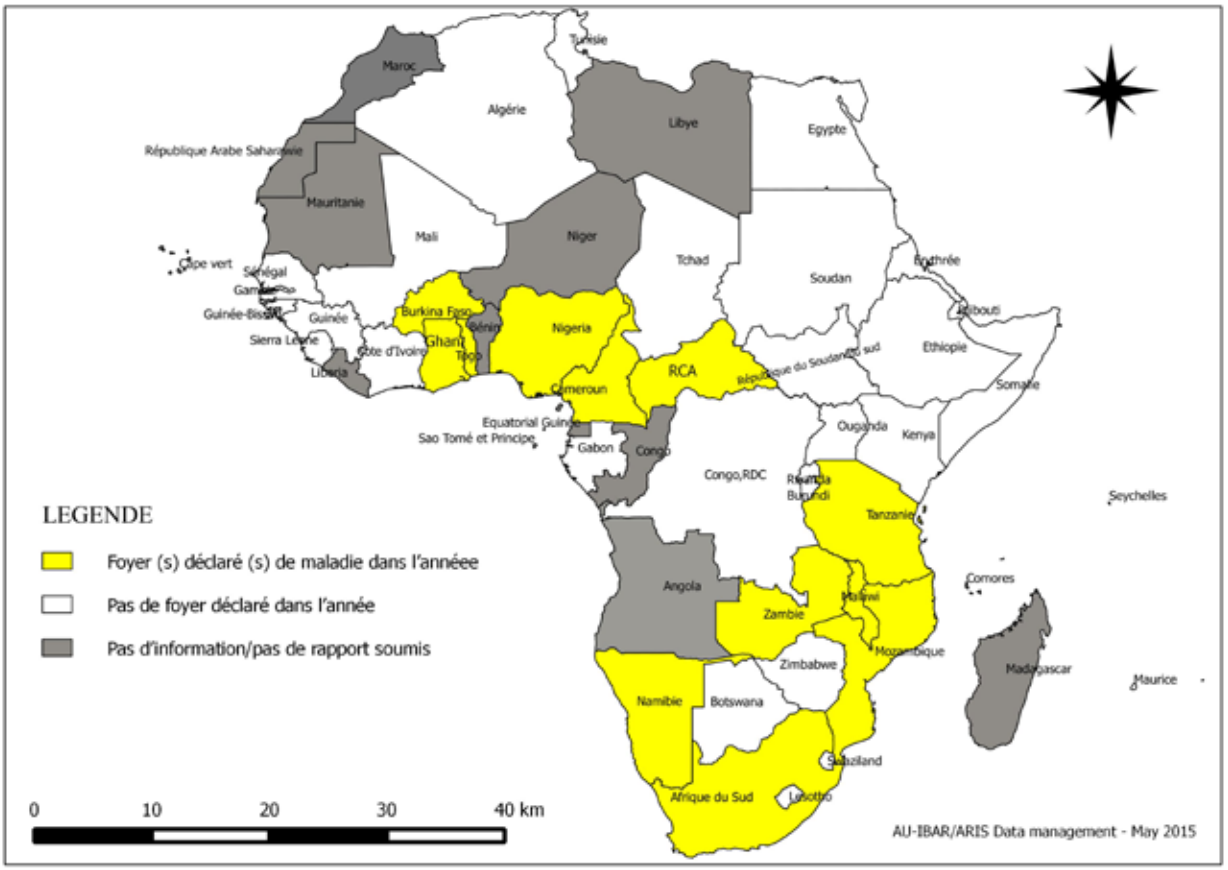
4.2. Peste porcine africaine

Au cours de la période considérée, 14 pays ont déclaré la présence de la PPA sur leur territoire, avec au total 183 unités épidémiologiques affectées, un record inférieur aux 49,3% de l'année précédente. Les foyers ont été à l'origine de 31.413 cas et 17.012 morts, soit un taux de mortalité de 54,2%. À l'exception du Bénin et de l'Ouganda, tous les EM qui avaient signalé la maladie en 2013 l'ont également rapportée en 2014, une indication que la PPA est endémique dans ces pays et que peu d'efforts sont faits pour endiguer la maladie. Dans un schéma semblable à celui des trois années précédentes, la République démocratique du Congo (RDC) a enregistré le plus grand nombre de foyers (71), représentant à elle seule 38,8% de l'ensemble des foyers de PPA rapportés et 31,1% des mortalités sur le continent, une forte indication de l'importance de la maladie dans ce pays.

Table 3 : *Pays ayant déclaré la peste porcine africaine*

Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Burkina Faso	7	7850	1168	751		
Cameroun	31	1453	1483	1042	411	
RCA	4	6920	1110	975	0	0
Côte d'Ivoire	2	4649	2658	2658	1991	1991
RDC	71	183655	9777	7768	240	2
Ghana	6	4585	943	943	0	204
Malawi	8	10626	4276	1091	6	4
Mozambique	3	284	36	30	0	
Namibie	1	707	707	700	0	0

Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Nigeria	5	707	301	185	88	0
Afrique du Sud	2	195	58	50		0
Tanzanie	13	32018	8015	174	0	0
Togo	17	1550	436	308	29	499
Zambie	13	5057	445	337	0	0
Total (14)	**183**	**260256**	**31413**	**17012**	**2765**	**2700**



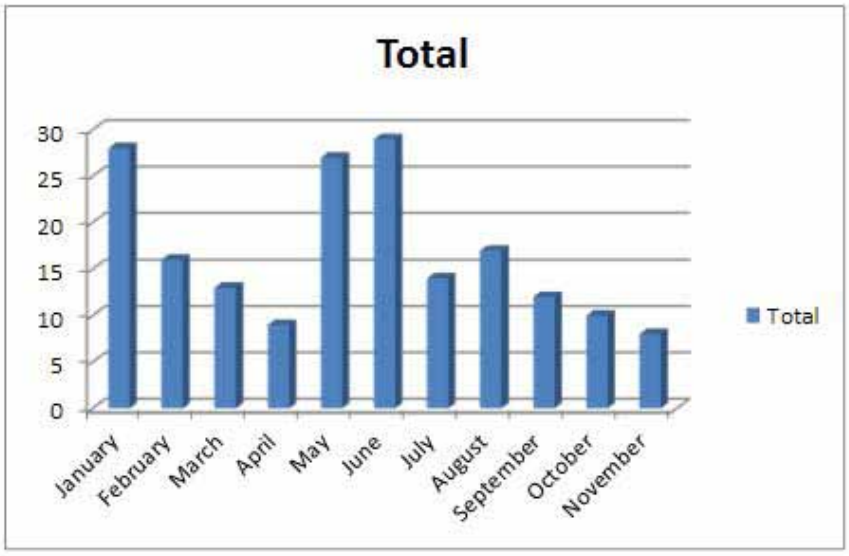
Carte 2 : *Répartition spatiale de la peste porcine africaine en 2014*

Contrairement à la situation des années précédentes où l'apparition de la PPA n'a montré aucune tendance temporelle particulière, la répartition mensuelle des foyers de PPA signalés en 2014 montre le plus grand nombre de foyers de PPA durant les mois de janvier (15,3%), mai (14,8%) et juin (15,8 %), laissant supposer que les facteurs qui déterminent l'apparition de la PPA sont plus fréquents durant ces mois, en particulier dans les EM ayant le plus grand nombre de foyers, à savoir le Cameroun et la RDC (Voir le Graphique 2).

4.3. Influenza aviaire

Les influenzas aviaires hautement pathogène (IAHP) et faiblement pathogène (IAFP) ont été identifiés en Afrique au cours de la période considérée. L'Égypte est le seul pays du continent qui a signalé la présence de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) causé par le virus H5N1 depuis 2009, tandis que l'influenza aviaire faiblement pathogène (IAFP) a été recensé en Afrique du Sud pendant les quatre dernières années consécutives, depuis 2011.

L'Égypte a signalé 46 foyers d'IAHP au total, lesquels ont causé 1.147 cas et 668 mortalités d'oiseaux, représentant une réduction considérable du nombre de foyers et de cas respectivement de 48.9% et de 99.4% par rapport à l'année



Mois	Foyers
Janvier	28
Février	16
Mars	13
Avril	9
Mai	27
Juin	29
Juillet	14
Août	17
Septembre	12
Octobre	10
Novembre	8
Total	**183**

Chart 2: *Monthly Distribution of ASF Outbreaks in the Affected Countries*

précédente. Abstraction faite de son endémicité apparente en Égypte, le risque de survenue de la grippe aviaire est considérablement réduit sur le continent. Les pays qui ont déclaré des foyers d'IAHP sur le continent sont l'Égypte (2009, 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014), l'Afrique du Sud (2010, 2012) et le Togo (2008).

En outre, l'Afrique du Sud a signalé 6 foyers d'IAFP en 2014, lesquels ont causé au total 306 cas et 159 mortalités d'oiseaux, soit un taux de mortalité de 51,9%. Le nombre de cas et de morts dus à l'IAFP en Afrique du Sud a également montré une baisse respectivement de 94,2% et 89,1% par rapport à l'année précédente.

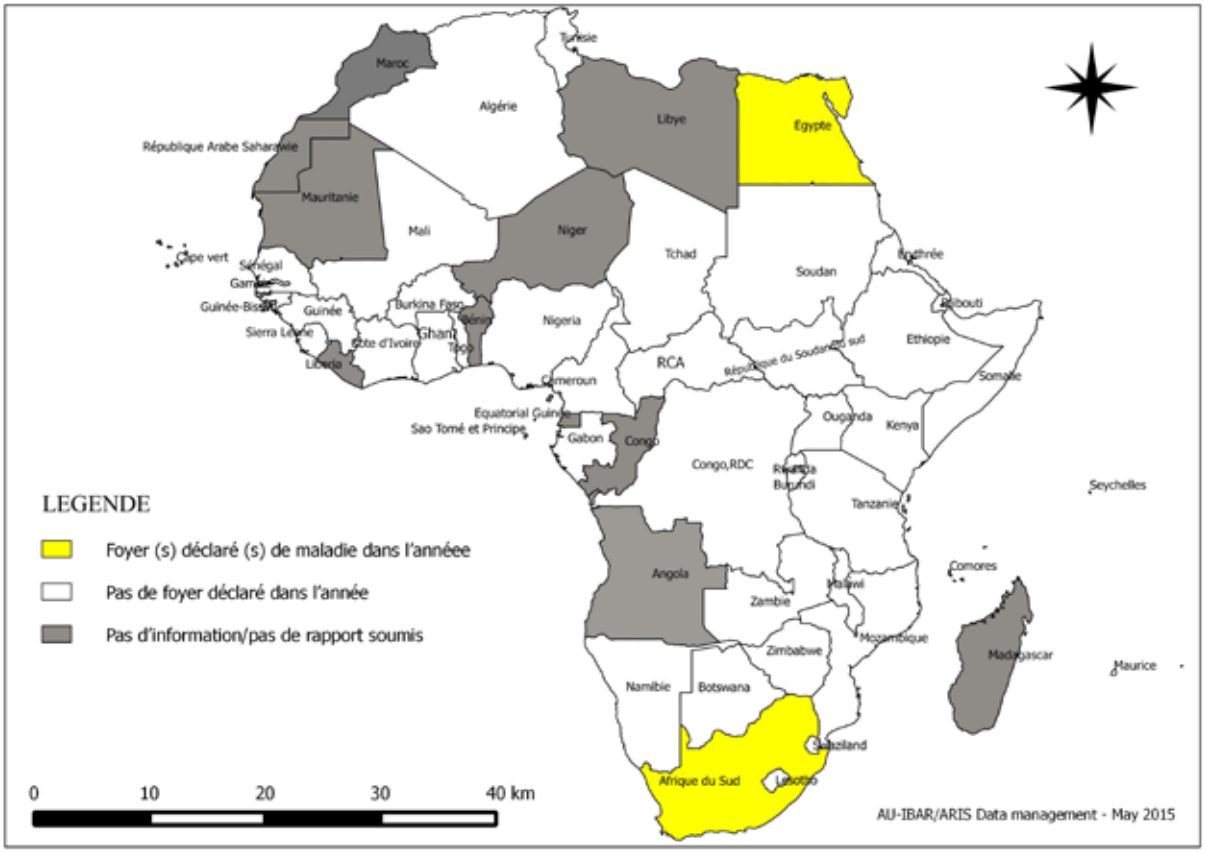
Tableau 4 : *Pays ayant déclaré les influenzas aviaires (respectivement l'IAHP et l'IAFP)*

IAHP

Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Égypte	46	24894	1147	668		24225
Total	**46**	**24894**	**1147**	**668**		**24225**

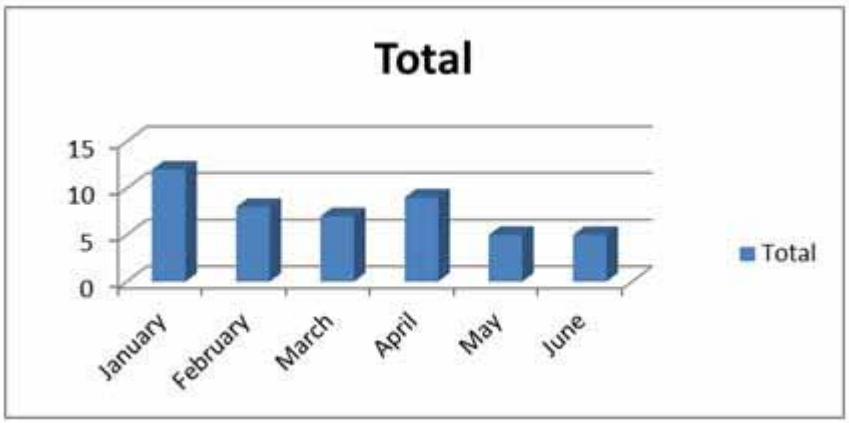
IAFP

Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Afrique du Sud	6	1104	306	159		41
Total	**6**	**1104**	**306**	**159**		**41**



Carte 2 : *Répartition spatiale de l'IAHP et de l'IAFP en Afrique en 2014*

La répartition mensuelle des foyers d'IAHP en Égypte montre que tous les foyers sont apparus au cours du 1er semestre de l'année, laissant penser peut-être à une température relativement modérée au cours de cette période (en particulier de novembre à avril) comme facteur favorable à l'apparition et à la répartition de la maladie dans le pays.



Mois	Foyers
Janvier	12
Février	8
Mars	7
Avril	9
Mai	5
Juin	5
Total	**46**

Graphique 3 : *Répartition mensuelle des foyers d'IAHP en Egypte*

4.4 Fièvre catarrhale du mouton

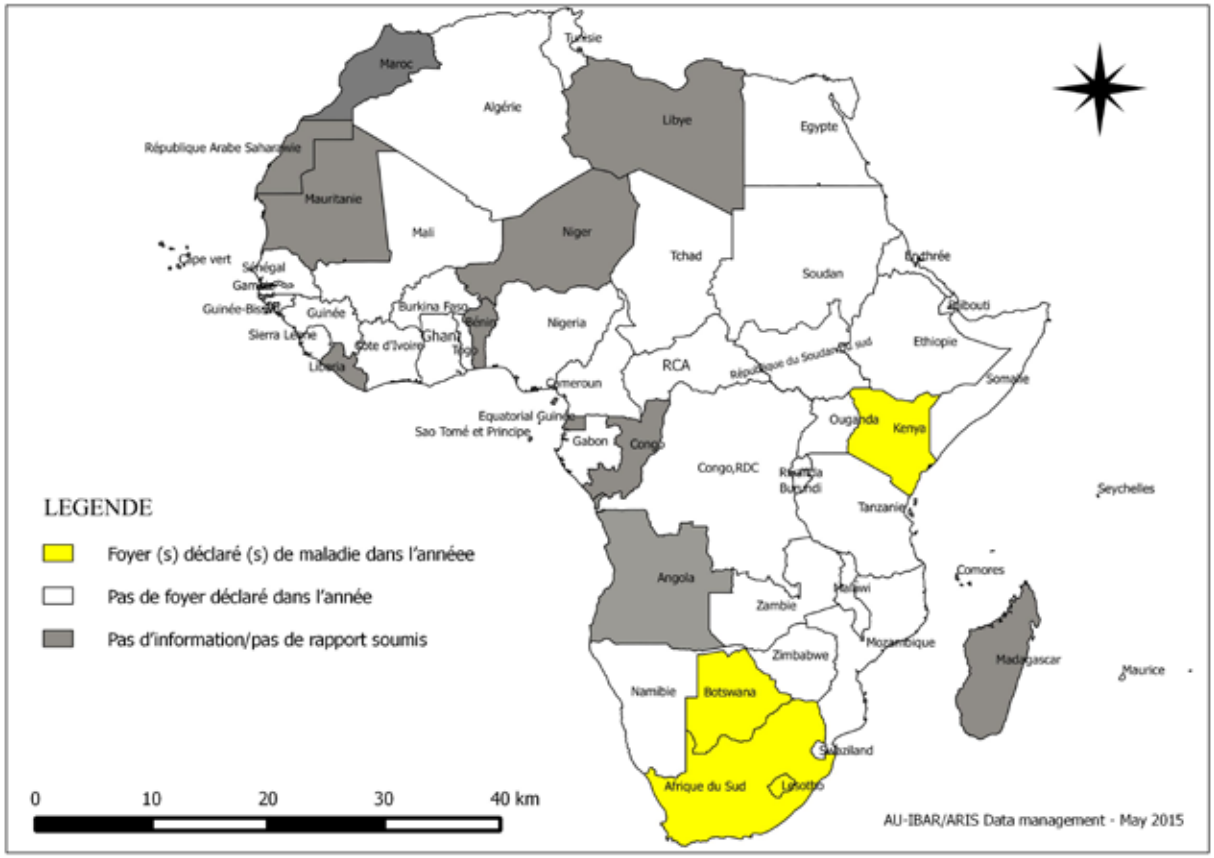
Au cours de la période considérée, la fièvre catarrhale du mouton a été déclarée par quatre pays, à savoir le Botswana, le Kenya, le Lesotho et l'Afrique du Sud. Trois pays (Lesotho, Namibie et Tunisie) avaient signalé la présence de la fièvre catarrhale du mouton sur leurs territoires en 2013. Bien que la fièvre catarrhale soit rapportée principalement dans les régions de l'Afrique du Nord et de l'Afrique australe depuis 2008, le Kenya a signalé la maladie en 2014, une indication que le virus de la fièvre catarrhale du mouton

circule également dans la partie orientale de l'Afrique. Neuf pays signalent la fièvre catarrhale du mouton depuis 2008, à savoir l'Algérie, le Botswana, les Comores, le Kenya, le Lesotho, la Namibie, la Tunisie, l'Afrique du Sud et le Zimbabwe.

En 2014, le plus grand nombre de foyers de fièvre catarrhale du mouton a été rapporté par l'Afrique du Sud avec 83 foyers (88,3%), suivie du Lesotho (Tableau 5).

Tableau 5 : *Pays ayant déclaré la fièvre catarrhale du mouton*

Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Botswana	1	40	1	0		
Kenya	1	300	20	35	0	0
Lesotho	9	7229	48	0	0	0
Afrique du Sud	83	59094	711	261		0
Total	**94**	**66663**	**780**	**296**	**0**	**0**

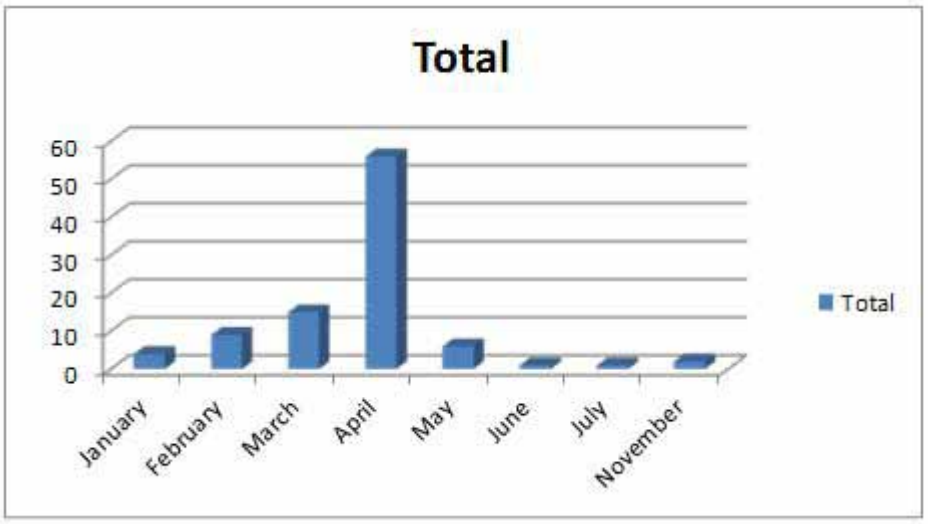


Carte 4 : *Répartition spatiale de la fièvre catarrhale du mouton*

La présence et la répartition de la maladie sont déterminées par des facteurs écologiques comme les fortes précipitations, la température, l'humidité et les caractéristiques du sol, d'où l'apparition saisonnière des infections. L'analyse des rapports soumis par les États membres en 2014 fait ressortir que l'apparition de la fièvre catarrhale du mouton dans les pays affectés semble correspondre à une saison épidémique maximale de février à avril, 85% de l'ensemble des foyers apparaissant durant cette saison (Graphique 4). Ce phénomène peut être attribué à la forte pluviosité connue de décembre à avril dans la région de l'Afrique australe qui a signalé 93% de l'ensemble des foyers.

4.5. Pleuropneumonie contagieuse bovine

La situation de la pleuropneumonie contagieuse bovine (PPCB) en 2014, caractérisée par une large distribution géographique et un grand nombre de foyers déclarés, n'est pas différente de celle des années précédentes. Au cours de la période considérée, la PPCB a été signalée dans dix-neuf (19) pays, essentiellement de l'Afrique occidentale et orientale (Carte 5). Cette année, la PPCB a affecté 294 unités épidémiologiques et a été à l'origine de 10.569 cas et 3.164 mortalités, avec un taux de létalité estimé à 29,9% (Tableau 6). Par rapport à l'année dernière, le nombre de foyers et de mortalités causés par la PPCB a diminué, respectivement de 66,7% et 66,8%. Le Ghana a signalé le plus grand nombre (104) de foyers de PPCB (soit 35,4%), suivi de la Côte d'Ivoire avec 40 foyers (13,6%) et de la Tanzanie avec 33 foyers (11,2%). Après avoir connu la pleuropneumonie contagieuse bovine pendant

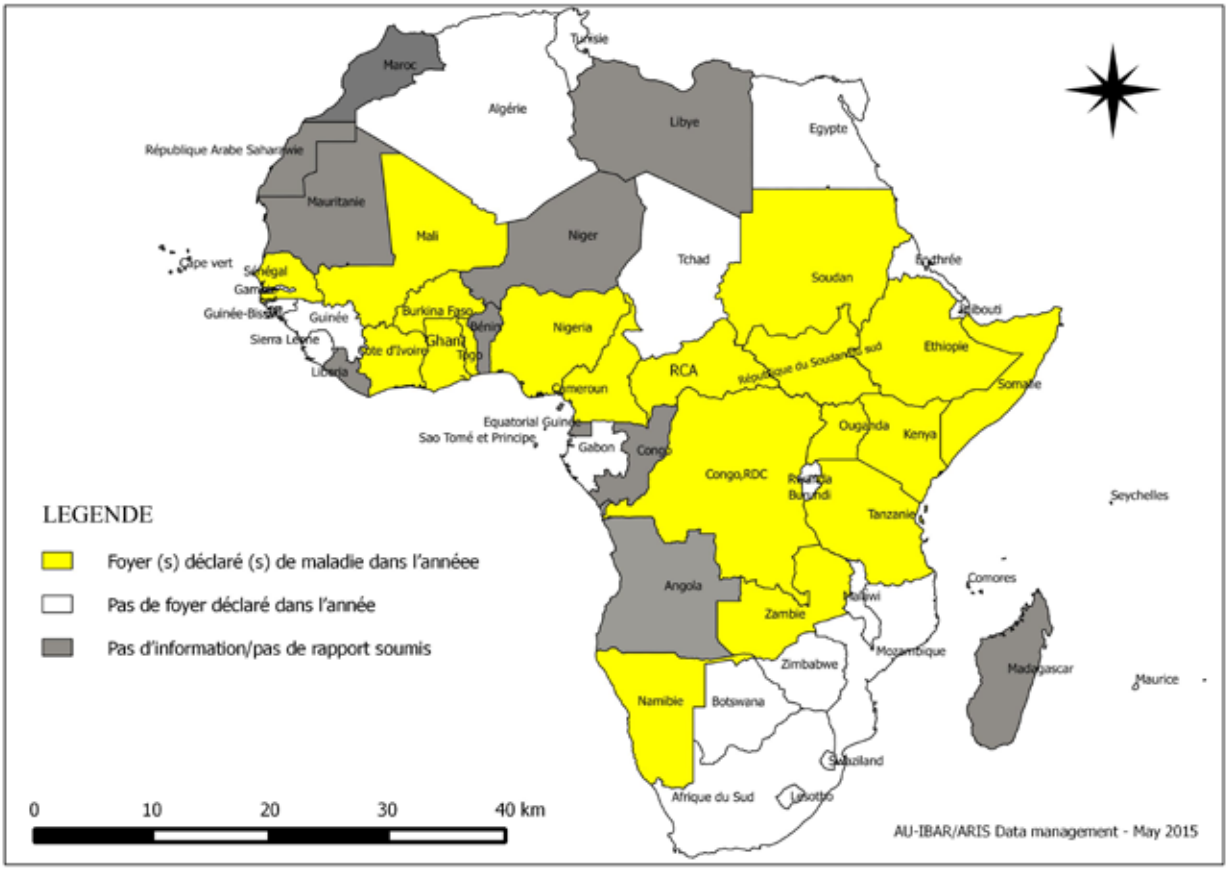


Mois	Foyers
Janvier	4
Février	9
Mars	15
Avril	56
Mai	6
Juin	1
Juillet	1
Novembre	2
Total	**94**

Graphique 4 : *Répartition mensuelle des foyers de fièvre catarrhale du mouton*

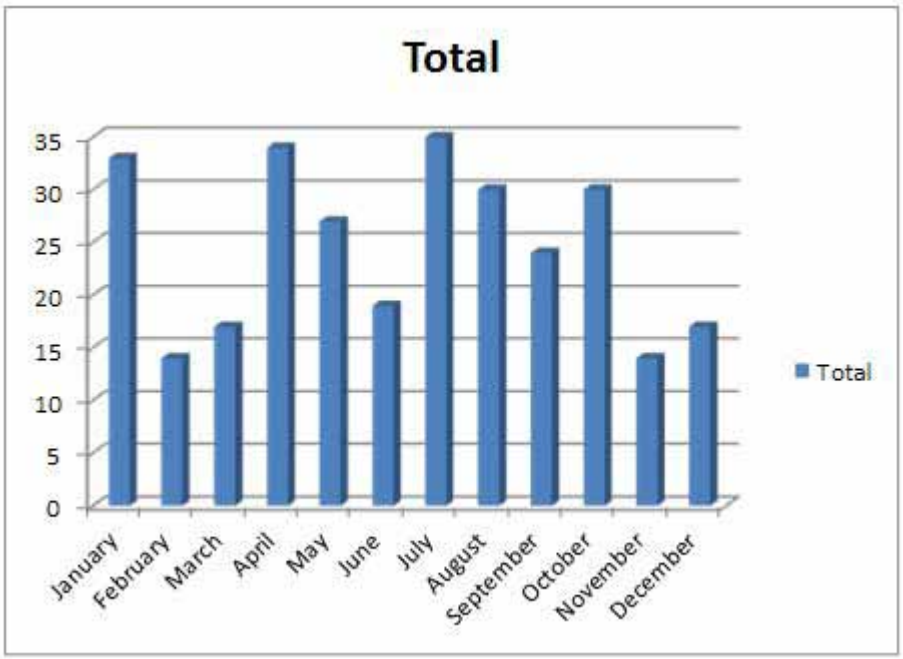
Tableau 6 : *Pays ayant déclaré la PPCB*

Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Burkina Faso	2	9000	17	6		
Cameroun	2	126	3	0	0	
RCA	12	31825	5975	1730	0	0
Côte d'Ivoire	40	4344	626	467		
RCD	16	39095	1161	448	567	0
Éthiopie	16	519	199	50	0	
Ghana	104	6093	224	3	429	0
Kenya	5	163	29	1	0	0
Mali	5	1724	90	59	17	
Namibie	1	10	3	2	0	0
Nigeria	4	7880	49	3	10	0
Sénégal	4	808	78	36	0	
Somalie	3	363	7	2	2	2
Soudan du Sud	15					
Soudan	2	550	43	13	6	0
Tanzanie	33	85698	1692	261	0	0
Togo	8	289	88	18	30	5
Ouganda	10	11982	135	0	0	0
Zambie	12	1126	150	65		
Total	**294**	**201595**	**10569**	**3164**	**1061**	**7**



Carte 5 : *Répartition spatiale de la PPCB en Afrique en 2014*

près de quatre décennies jusqu'en 2012, le Sénégal l'a également rapportée en 2013 et en 2014. Des 22 pays qui avaient signalé la maladie l'année précédente, seuls quatre pays, à savoir le Bénin, la Guinée Conakry, le Niger et le Rwanda, ne l'ont pas rapportée en 2014.



Mois	Foyers
Janvier	33
Février	14
Mars	17
Avril	34
Mai	27
Juin	19
Juillet	35
Août	30
Septembre	24
Octobre	30
Novembre	14
Décembre	17
Total	**294**

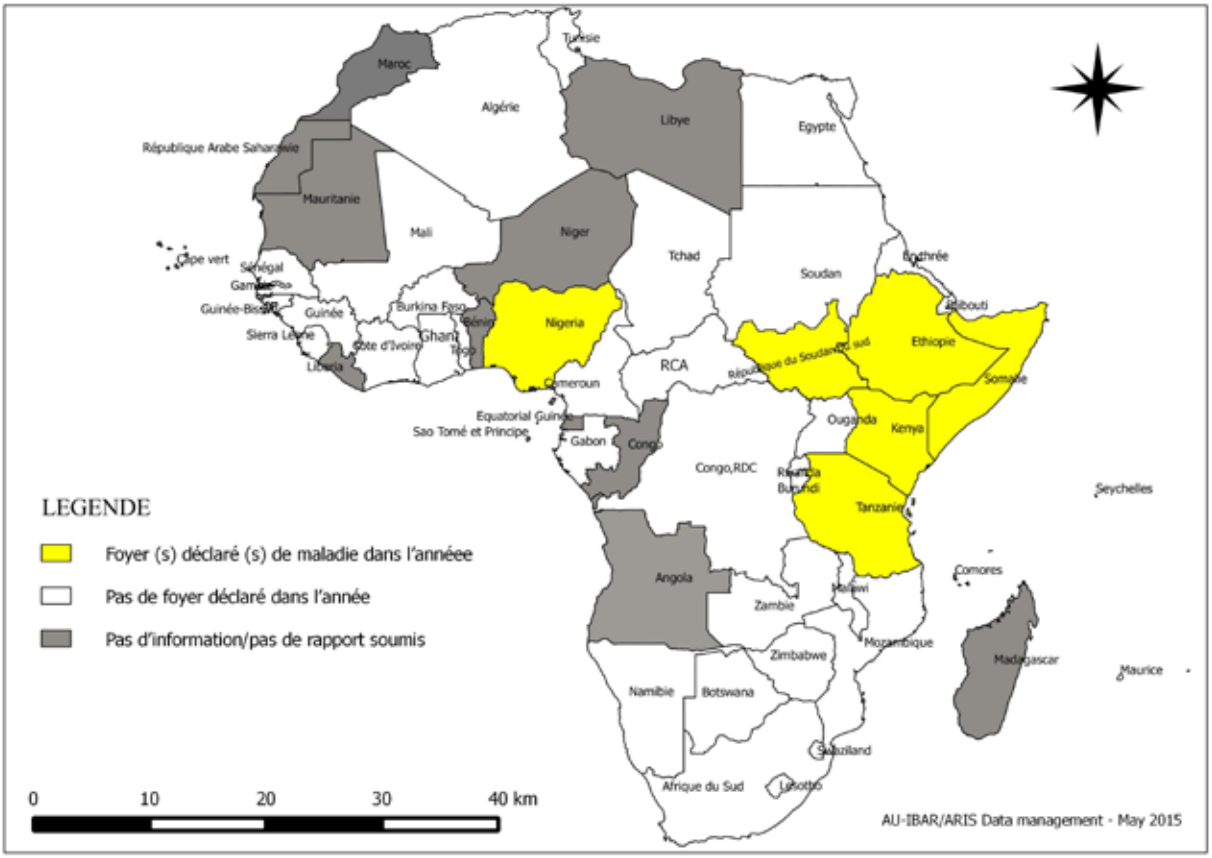
Graphique 5 : *Répartition mensuelle des foyers de PPCB*

4.6. Pleuropneumonie contagieuse caprine

En 2014, la PPCC a été signalée dans six pays et a affecté 117 unités épidémiologiques. À l'exception du Nigeria en Afrique de l'Ouest, tous les autres pays affectés par la PPCC sont situés en Afrique orientale, à savoir l'Éthiopie, le Kenya, la Somalie, le Soudan du Sud et la Tanzanie (Carte 6). La région de l'Afrique de l'Est semble être le point névralgique de la PPCC sur le continent, car la plupart des foyers signalés au cours des dernières années ont pris origine dans cette région. Cependant, il est difficile d'exclure la présence de la PPCC dans d'autres parties du continent, car des cas de sous-déclaration et de manque de capacités suffisantes dans les laboratoires pour un diagnostic correct de la maladie pourraient être des facteurs qui entrent en jeu dans de nombreux pays. D'autre part, une mauvaise classification des cas peut être un scénario possible si la base de diagnostic des foyers signalés est l'observation de manifestations cliniques. Dans l'ensemble, la PPCC a causé 3.729 cas et 594 mortalités de caprins, avec un taux de létalité de 15,9% (Tableau 7). Le plus grand nombre de morts a été signalé par le Kenya (41,1%), suivi de la Tanzanie (28,4%) et de la Somalie (22,9%).

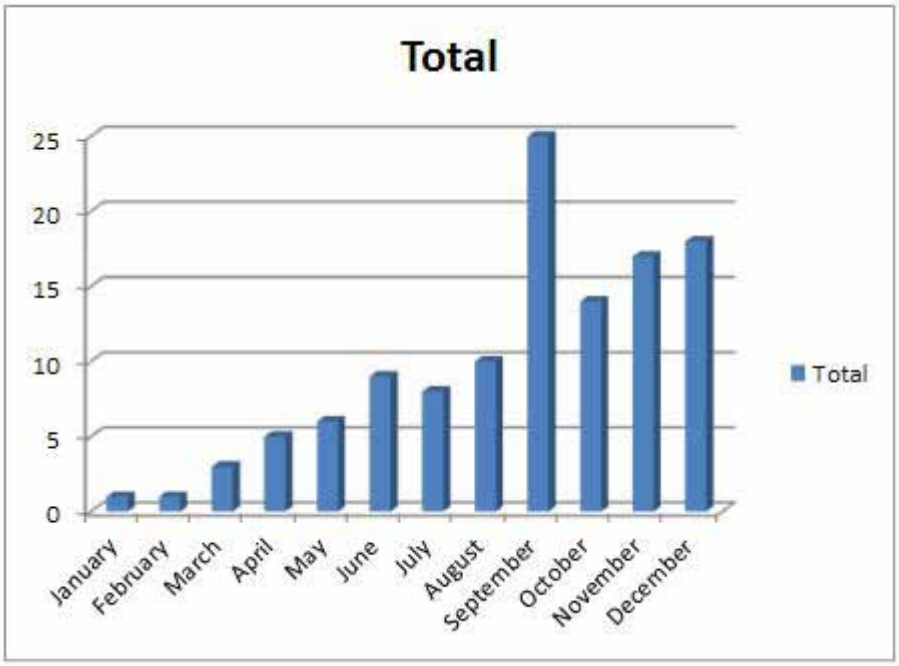
Tableau 7 : *Pays ayant déclaré la PPCC*

Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Éthiopie	5	38	239	44	5	
Kenya	15	26494	974	244	0	0
Nigeria	1	40	8	1	4	
Somalie	74	23793	1690	136	46	22
Soudan du Sud	16					
Tanzanie	6	15519	818	169	0	0
Total	**117**	**65884**	**3729**	**594**	**55**	**22**



Carte 6 : *Répartition spatiale de la PPCC en Afrique en 2014*

Au cours de l'année considérée, les foyers de PPCC dans les pays affectés semblent être plus nombreux durant les mois de septembre à décembre (Graphique 6), une tendance similaire à celle observée en 2012. Cependant, les rapports des mêmes pays affectés en 2013 ont montré une incidence plus élevée des foyers de PPCC de janvier à mars. Cependant, il convient de noter que la compréhension des multiples facteurs de risque qui sous-tendent l'apparition de la maladie n'a pas pu être extrapolée à partir des rapports de surveillance passive de la maladie ; elle exige plutôt des études longitudinales structurées et une application des outils d'analyse à plusieurs variantes.



Mois	Foyers
Janvier	1
Février	1
Mars	3
Avril	5
Mai	6
Juin	9
Juillet	8
Août	10
Septembre	25
Octobre	14
Novembre	17
Décembre	18
Total	**117**

Graphique 6 : *Répartition mensuelle des foyers de PPCC*

4.7. Fièvre aphteuse

La fièvre aphteuse a été identifiée dans 26 pays en 2014, soit une augmentation de 13% du nombre de pays affectés par rapport à l'année précédente. La fièvre aphteuse est la deuxième MAT la plus répandue sur le continent africain, après la maladie de Newcastle (Carte 7).

Un total de 1.246 foyers de fièvre aphteuse a été signalé dans 26 pays en 2014, marquant une augmentation de 118,6% du nombre de foyers par rapport à l'année précédente. Au cours de l'année considérée, les pays affectés ont signalé 56.042 cas au total, qui ont été à l'origine de 948 mortalités, avec un taux de létalité d'environ 1,77%. Le Burkina Faso (350), suivi de la RDC (189) et de l'Algérie (162), a signalé le plus grand nombre de morts (Tableau 8).

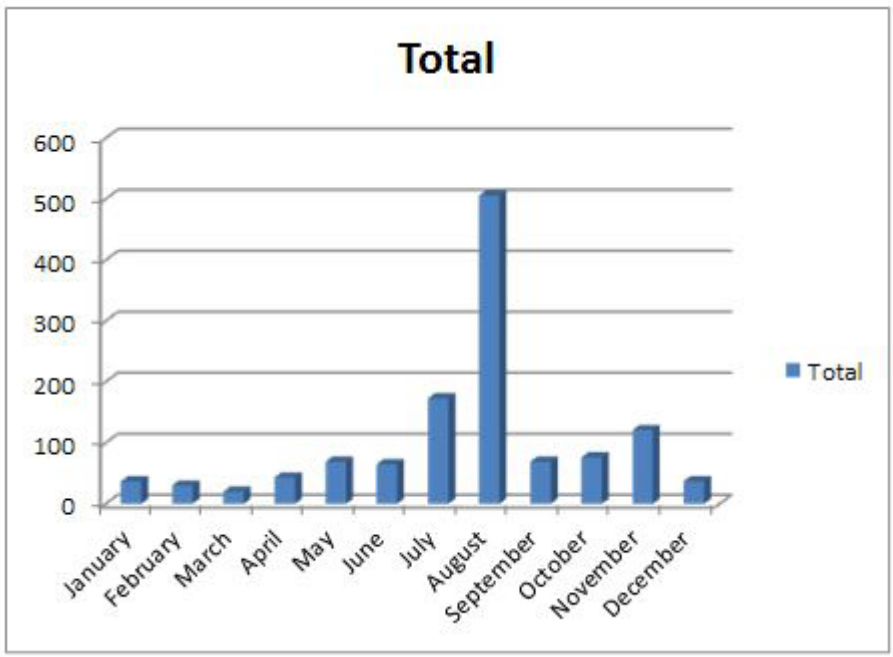
Tableau 8 : *Pays ayant déclaré la fièvre aphteuse*

Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Algérie	414	7083	2755	162	6508	413
Botswana	3	4130	114	0	0	0
Burkina Faso	194	397760	29565	350		
Burundi	1	1000	12	7	1	
Cameroun	9	623	236	12	2	
RCA	1	2600	450	20	0	0
Côte d'Ivoire	5	311	42	8		
RDC	6	16535	1993	189	777	0

Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Égypte	53	5707	1071	33		
Érythrée	2	1000	5	2		
Éthiopie	7	11	127	2	2	
Ghana	9	2756	146	4	3	0
Kenya	48	474563	3058	25	0	0
Mali	7	7361	216	11	0	0
Namibie	3	2537	38	0	0	0
Nigeria	9	629	132	4	25	0
Sénégal	4	187	17	0	0	
Somalie	24	1254	247	5	0	0
Afrique du Sud	5	0	42	0		2
Soudan du Sud	5	750000	95	29	0	0
Soudan	6	6043	1254	15	0	0
Tanzanie	14	38350	1414	41	0	0
Togo	14	4028	249	5	46	
Tunisie	142	7925	1162	1	9	0
Ouganda	8	10993	65	0	0	0
Zimbabwe	253	325567	11537	23	0	0
Total	**1.246**	**2.068.953**	**56.042**	**948**	**7.373**	**415**

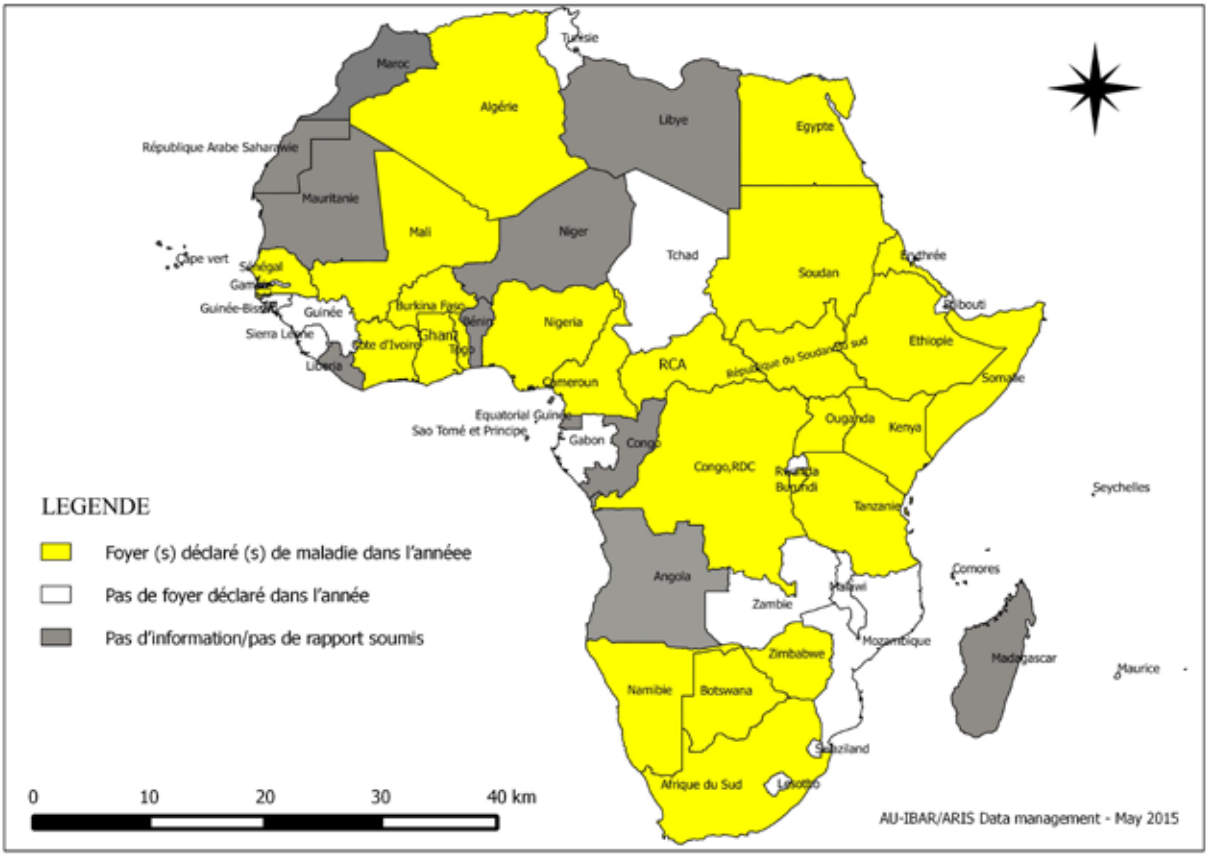
Au cours l'année considérée, des foyers de fièvre aphteuse ont été signalés chez plusieurs espèces animales, y compris les bovins, les buffles, les caprins, les ovins et les porcins.

L'analyse des rapports reçus des États membres affectés révèle que le plus grand nombre de foyers de fièvre aphteuse a été signalé au mois d'août, suivi des mois de juillet et novembre (Graphique 7). Il est difficile d'expliquer cette tendance et tirer des conclusions plausibles, à moins qu'une étude approfondie soit menée pour comprendre les principaux facteurs de risque qui sous-tendent la distribution temporelle de la fièvre aphteuse dans les pays affectés.



Mois	Foyers
Janvier	37
Février	30
Mars	20
Avril	43
Mai	69
Juin	65
Juillet	173
Août	506
Septembre	69
Octobre	76
Novembre	121
Décembre	37
Total	**1246**

Graphique 7 : *Répartition mensuelle des foyers de fièvre aphteuse*



Carte 7 : *Répartition spatiale de la FA en Afrique en 2014*

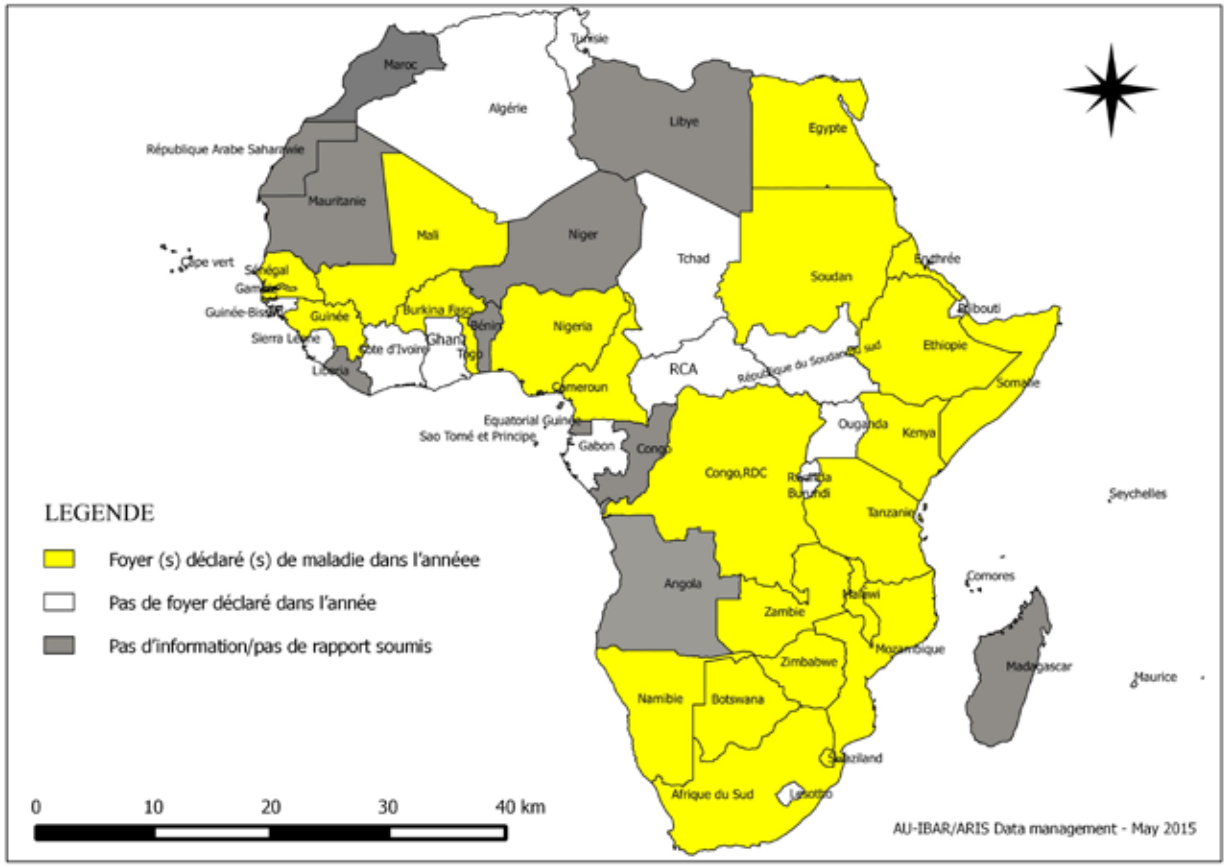
4.8 Dermatose nodulaire contagieuse des bovins

La dermatose nodulaire contagieuse des bovins (DNCB) a été signalée par 24 pays africains en 2014, ce qui représente une baisse de 4% par rapport à l'année précédente (Tableau 10). La maladie a été identifiée dans toutes les régions géographiques de l'Afrique, devenant ainsi la quatrième MAT la plus répandue sur le continent après la maladie de Newcastle, la fièvre aphteuse et la PPR (Carte 8). La DNCB a affecté 2.758 unités épidémiologiques au total et a été à l'origine de 24.654 cas et 4.857 mortalités. Le Zimbabwe a signalé le plus grand nombre de foyers (75%), suivi de l'Éthiopie (4,75%) et de l'Afrique du Sud (4,4%). Cependant, le Swaziland a enregistré le plus grand nombre de mortalités (73,4%) identifiées seulement dans 76 foyers (2,76% de l'ensemble des foyers), tandis que le Zimbabwe a rapporté seulement 587 mortalités

Tableau 10 : *Pays ayant déclaré la DNCB*

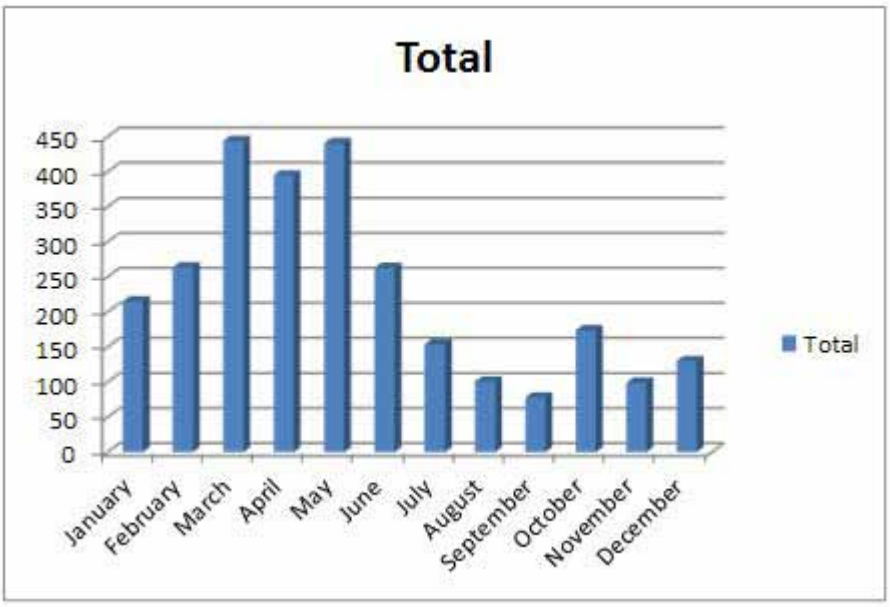
Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Botswana	1	26	1	0		
Burkina Faso	52	95300	1388	62		
Cameroun	3	68	30	0	0	
RCA	22	38442	648	0	615	3
Égypte	12	139	27	1		
Érythrée	1	1340	440	205		
Éthiopie	131	4292	1600	158	2	
Guinée	7	382	42	16		
Kenya	19	134280	189	6	0	6
Malawi	2	6437	43	0	0	
Mali	1	350	7	0	1	

Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Mozambique	1	3228	12	0		
Namibie	3	299	6	0	0	0
Nigeria	80	352	80	5	11	0
Sénégal	4	800	212	7	0	
Somalie	28	1390	126	11	0	0
Afrique du Sud	122	31169	629	11		0
Soudan	3	1353	33	3	0	0
Swaziland	76	76766	5492	3563	0	1
Tanzanie	30	151998	1218	202	0	0
La Gambie	3	145				
Togo	8	352	29	0	9	
Zambie	80	8698	837	20	0	0
Zimbabwe	2069	1528580	11565	587	8	0
Total	**2758**	**2086186**	**24654**	**4857**	**646**	**10**



Carte 8 : *Répartition spatiale de la DNC en Afrique en 2014*

(12,1%) recensées dans 2.069 foyers (75% de l'ensemble des foyers), mettant en évidence une variabilité de la gravité de la maladie dans divers troupeaux.



Mois	Foyers
Janvier	215
Février	264
Mars	444
Avril	395
Mai	441
Juin	263
Juillet	154
Août	101
Septembre	78
Octobre	174
Novembre	99
Décembre	130
Total	**2758**

Graphique 8 : *Répartition mensuelle des foyers de DNC*

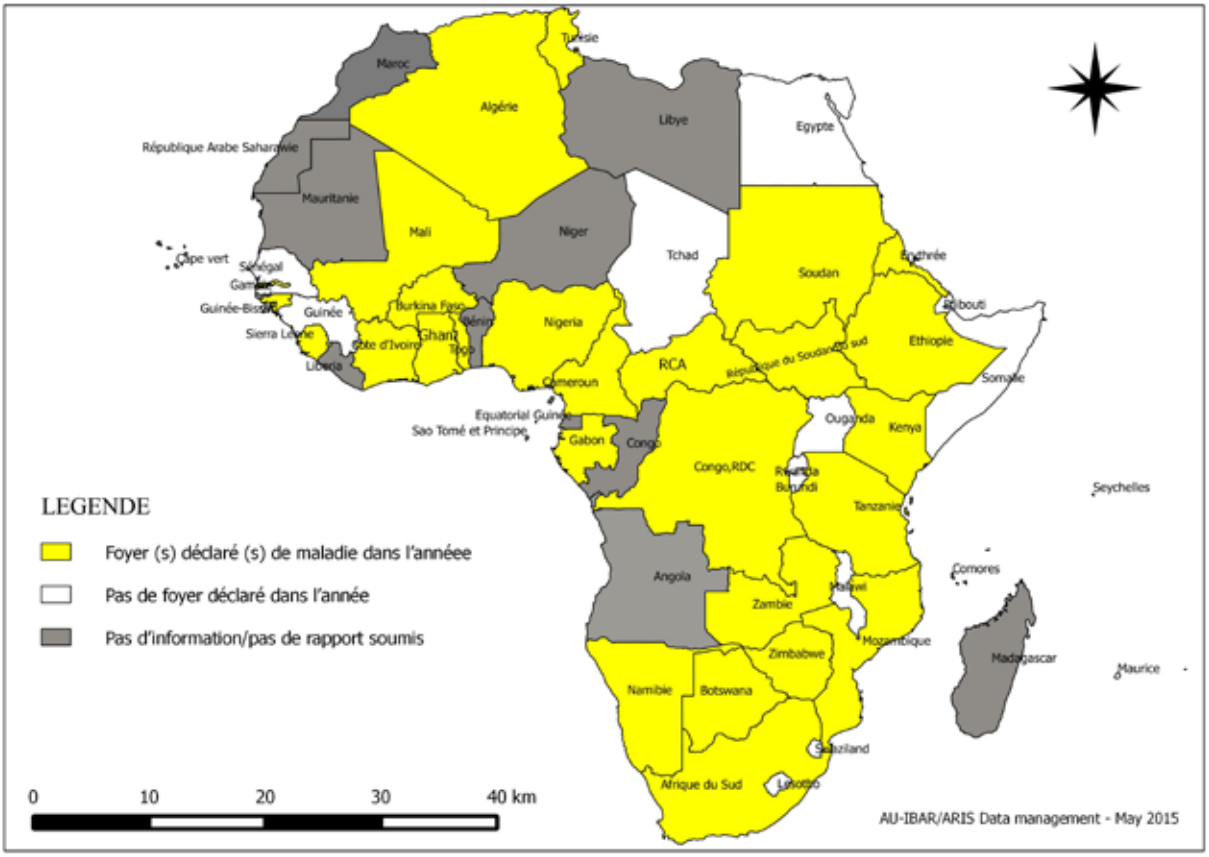
4.9. Maladie de Newcastle

La maladie de Newcastle (MNC) est la MAT la plus répandue sur le continent en 2014, ayant été signalée par vingt-sept (27) pays africains situés respectivement dans les régions occidentale, centrale, orientale et australe de l'Afrique (Carte 9). Dans l'ensemble, la maladie a affecté un total de 797 unités épidémiologiques, soit une diminution de 32,9% par rapport à l'année dernière, et a été à l'origine de 1.131.994 cas et 992.631 mortalités, avec une augmentation des taux de morbidité et de mortalité - respectivement de 151,3% de 352%, par rapport à l'année dernière. Au cours de l'année considérée, la MNC a été à l'origine de 701.703 cas et 484.911 mortalités, avec un taux de létalité estimé à 69,1%, soit une réduction de 38% et de 51,1% respectivement du nombre de cas et de mortalités par rapport à l'année précédente.

Tableau 11 : *Pays ayant déclaré la maladie de Newcastle*

Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Algérie	4	200100	416200	273458	580	73845
Botswana	82	62327	6454	2661	0	0
Burkina Faso	60	90610	7216	3916		
Cameroun	11	2093	1786	500	2	
RCA	15	44658	12775	7700	0	0
Côte d'Ivoire	6	675	197	197		
RDC	26	76240	7438	6585	107	91
Érythrée	3	47000	1220	300		
Éthiopie	46	590	2976	1236	6	
Gabon	1	1075	85	4	0	0
Ghana	127	571696	28797	6555	442	0
Guinée Bissau	2	86	46	42	0	
Kenya	2	1600	205	39	0	0
Mali	1	5400	270	198	12	
Mozambique	8	30340	1430	541	264	625
Namibie	3	138	138	108	0	0
Nigeria	38	98939	1629	562	112	5
Sierra Leone	3	115	421	97	0	0

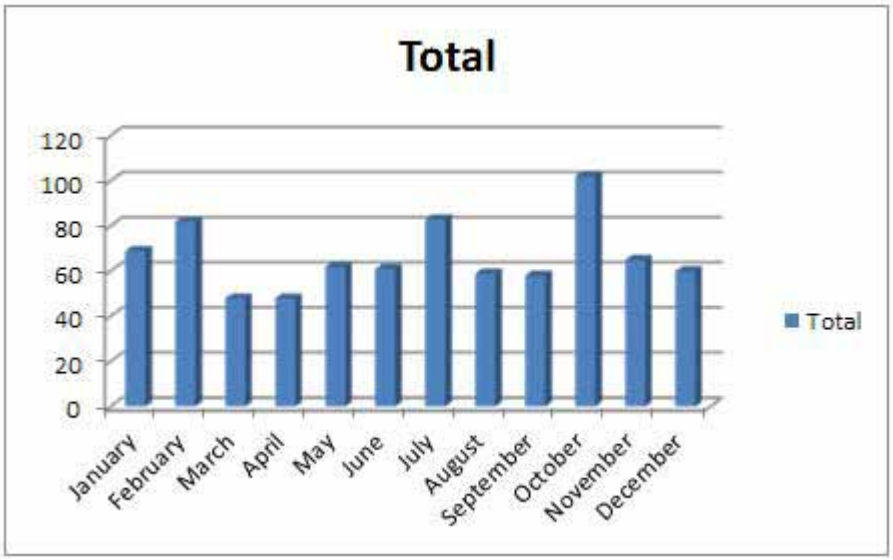
Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Afrique du Sud	86	2106662	89876	121250		248863
Soudan du Sud	20	195	155	72	52	0
Soudan	2	3267	2	1	0	0
Tanzanie	11	56081	1431	971	0	0
Gambie	6	206				
Togo	8	12055	1283	198	63	1082
Tunisie	24	245414	64388	42259	2730	0
Zambie	137	171145	50304	10921	0	0
Zimbabwe	65	42442	4981	4540	0	0
Total	**797**	**3871149**	**701703**	**484911**	**4370**	**324511**



Carte 9 : *Répartition spatiale de la MNC en Afrique en 2011*

Les quatre pays qui ont enregistré le plus grand nombre de foyers sont dans l'ordre décroissant : la Zambie (137), le Ghana (127), l'Afrique du Sud (86) et le Botswana (82).

Bien que le plus grand nombre de foyers de MNC ait été signalé en octobre (12,8%), la maladie ne semble avoir aucune variabilité ou tendance temporelle significative sur le continent, ce qui fait penser qu'il n'y a pas de facteurs de risque saisonniers susceptibles de déterminer son apparition et maintien (Graphique 9).



Mois	Foyers
Janvier	69
Février	82
Mars	48
Avril	48
Mai	62
Juin	61
Juillet	83
Août	59
Septembre	58
Octobre	102
Novembre	65
Décembre	60
Total	**797**

Graphique 9 : *Répartition mensuelle des foyers de MNC*

4.10. Peste des petits ruminants

En 2014, la PPR a été signalée dans 25 pays, devenant ainsi la troisième MAT largement répandue sur le continent. La plupart des pays qui ont déclaré la maladie en 2014 l'avaient également rapportée les années précédentes (Carte 10).

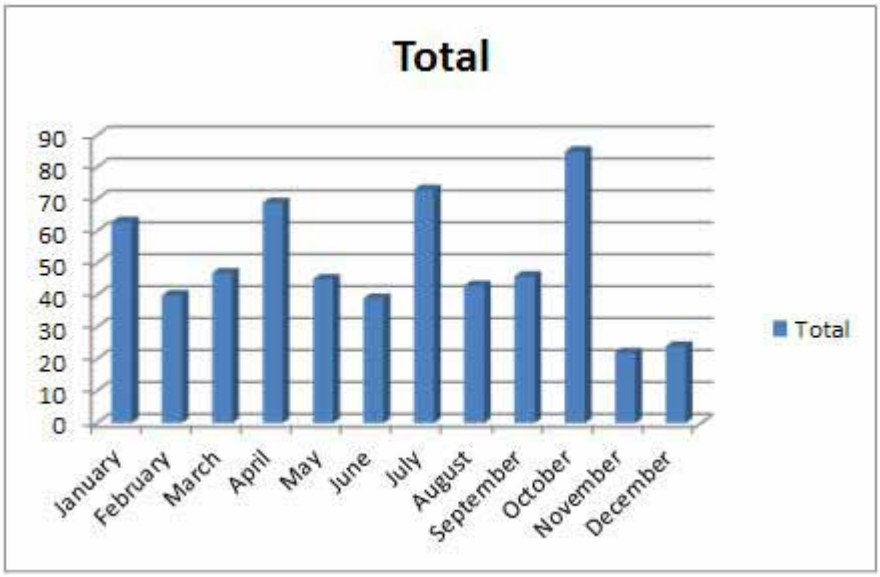
La maladie a affecté un total de 596 unités épidémiologiques, une diminution de 53,3% par rapport à l'année précédente. Parallèlement, les nombres de cas et mortalités causés par la PPR ont également baissé, respectivement de 68,4% (36 193) et 79,3% (14 979). Les trois pays ayant enregistré le plus grand nombre de mortalités dues à la PPR sont la République centrafricaine (6150), la RDC (5812) et le Burkina Faso (582), comme le montre le Tableau 12.

Tableau 12 : *Pays ayant déclaré la PPR*

Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Burkina Faso	17	29710	1707	582		
Cameroun	18	446	263	38	5	
République centrafricaine	25	58002	19515	6150	0	0
Cote d'Ivoire	24	1266	512	320		
République démocratique du Congo	67	155187	6298	5812	48	0
Égypte	8	715	144	4		
Érythrée	6	41162	680	295		
Éthiopie	83	1044	1281	359	4	
Gabon	10	1075	85	0	0	0
Ghana	37	6387	479	105	4	0
Guinée	25	6772	382	174	37	1
Guinée Bissau	4	720	380	149	0	0
Kenya	9	9895	468	128	0	0
Mali	1	105	19	13	2	
Nigeria	144	9447	756	92	90	11
Sénégal	4	794	86	35	0	
Sierra Leone	3	56	45	25	0	0
Somalie	32	14860	353	75	47	34

Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Soudan du Sud	23	3746	153	95	0	0
Soudan	14	110796	605	300	3	0
Tanzanie	2	4474	35	12	0	0
Gambie	8	172				
Togo	10	2156	245	112	141	10
Tunisie	20	47432	929	14	824	68
Ouganda	2	1321	773	90	0	0
Total	**596**	**507740**	**36193**	**14979**	**1205**	**124**

**NS: Non spécifié*



Mois	Foyers
Janvier	63
Février	40
Mars	47
Avril	69
Mai	45
Juin	39
Juillet	73
Août	43
Septembre	46
Octobre	85
Novembre	22
Décembre	24
Total	**596**

Graphique 10 : *Répartition mensuelle des foyers de PPR*

La lecture des rapports mensuels présentés par les EM fait ressortir que la PPR n'a montré aucune tendance temporelle définie de l'incidence mensuelle des foyers, ayant été présente toute l'année sans variabilité significative (Graphique 10).

4.11. Fièvre de la Vallée du Rift

Au cours de l'année, quatre pays, dont le Botswana, le Kenya, le Sénégal et le Zimbabwe, ont signalé la présence de la FVR sur leurs territoires. Le Kenya a signalé la maladie au cours des trois dernières années, depuis 2012.

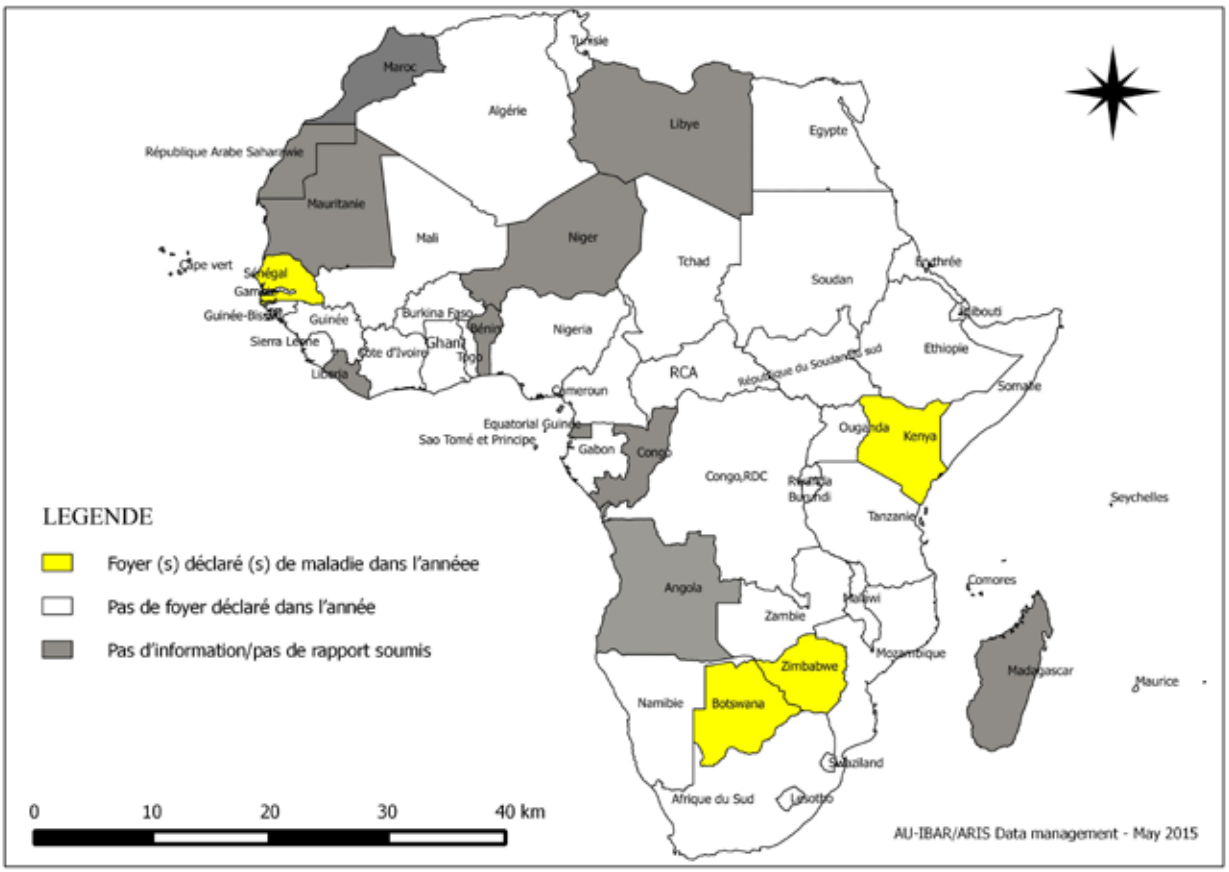
Pendant la période considérée, les quatre pays affectés ont signalé au total 8 foyers, lesquels ont été à l'origine de 31 cas et 3 mortalités.

L'apparition de la RVF est associée à un phénomène environnemental exceptionnel tel

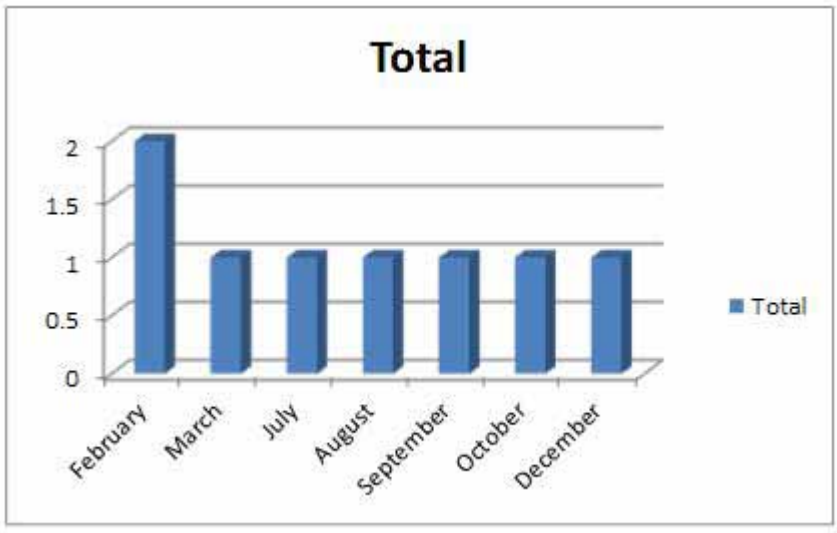
Tableau 13 : *Pays ayant rapporté la FVR*

Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Botswana	3	51	8	1		
Kenya	2	229	19	2	0	0
Sénégal	1	65	1	0		
Zimbabwe	2	5	3	0	0	0
Total	**8**	**350**	**31**	**3**	**0**	**0**

**NS: Non spécifié*



Carte 11 : *Répartition spatiale de la FVR*



Mois	Foyers
Février	2
Mars	1
Juillet	1
Août	1
Septembre	1
Octobre	1
Décembre	1
Total	**8**

Graphique 11 : *Répartition mensuelle de foyers de FVR*

que les précipitations abondantes de longue durée et les inondations. La dernière grande épidémie de FVR au Kenya a été connue en 2006, à la suite à l'apparition du phénomène El Nino - ENSO dans la Corne de l'Afrique. Cependant, on ne peut préciser les facteurs environnementaux qui ont déclenché les foyers de FVR au Kenya en 2012, 2013 et 2014.

4.12. Clavelée du mouton et variole caprine

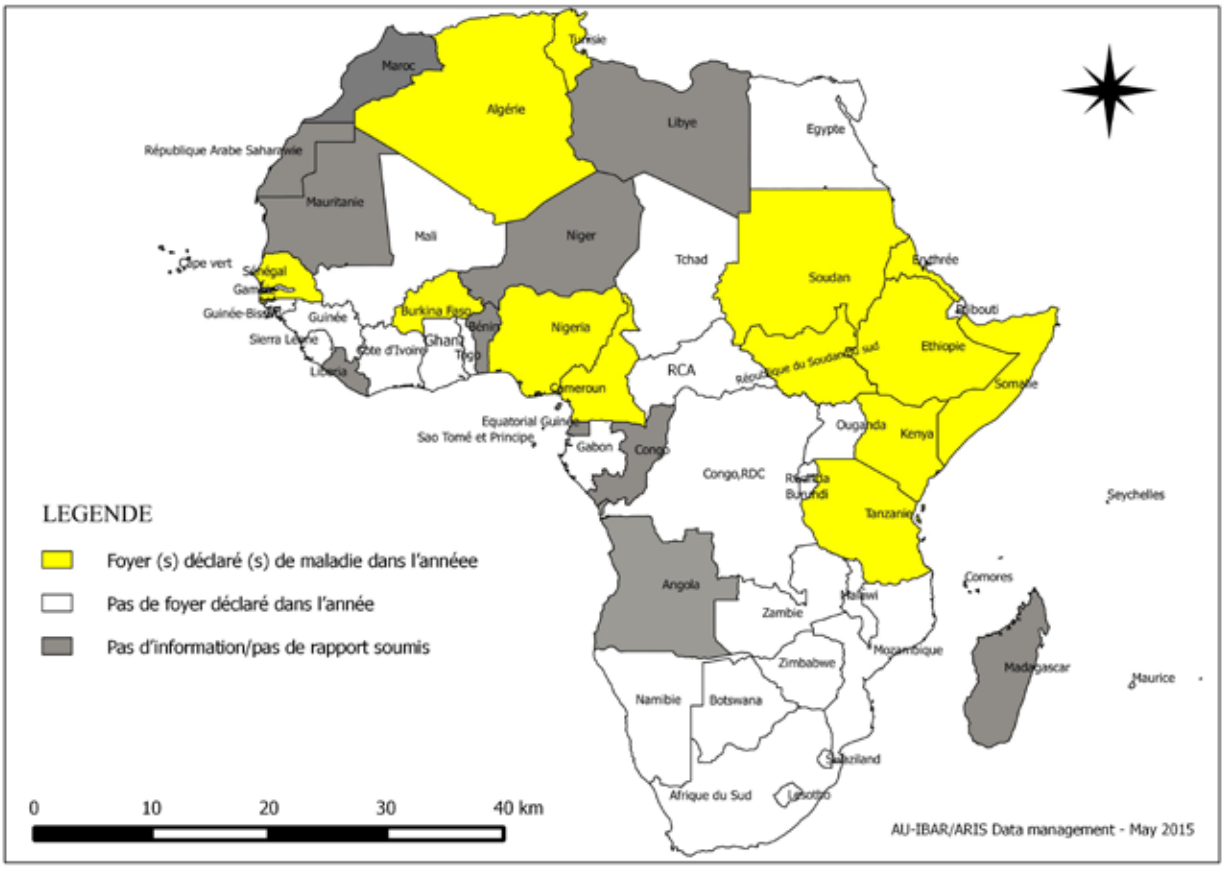
En 2014, treize pays ont signalé l'apparition de la CMVC sur leurs territoires, soit une augmentation de 8,3% par rapport à l'année précédente. (Tableau 13 et Carte 11). Les trois pays qui ont enregistré le plus grand nombre de foyers en 2014 comprennent la Tunisie (245), l'Éthiopie (139) et l'Algérie (79). Dans l'ensemble, 578 unités épidémiologiques au total ont été

affectées sur le continent, avec 6.698 cas et 857 mortalités au cours de l'année considérée. La maladie a causé moins de pertes directes par rapport à l'année précédente, le nombre de cas et de mortalités ayant baissé de 64,8%.

Tableau 14 : *Pays ayant déclaré la clavelée du mouton et variole caprine*

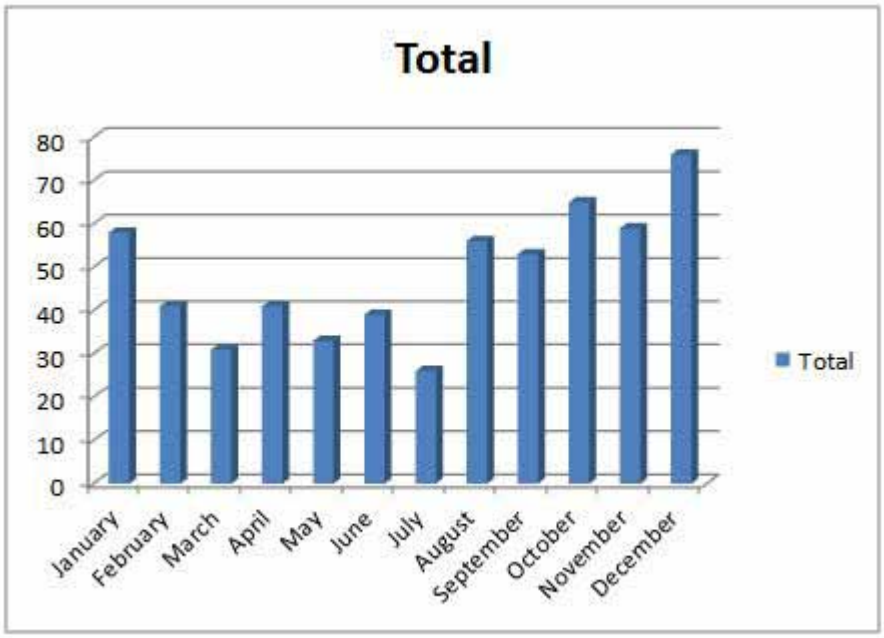
Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Algérie	79	13531	888	65	0	4
Burkina Faso	6	4400	191	13		
Cameroun	8	2348	124	15	0	
Érythrée	3	11200	807	142		
Éthiopie	139	647	2094	312	25	
Kenya	4	50544	43	3	0	0
Nigeria	1	367	50	2	1	0
Sénégal	2	4173	110	23		
Somalie	64	15016	921	123	44	18
Soudan du Sud	5					
Soudan	20	43603	471	95	0	0
Tanzanie	2	865	4	0	0	0
Tunisie	245	29446	995	64	0	0
Total	**578**	**176140**	**6698**	**857**	**70**	**22**

**NS: Non spécifié*



Carte 12 : *Répartition spatiale de la CMVC en Afrique en 2014*

Le plus grand nombre de foyers de CMVC a été enregistré durant les mois d'août à janvier. Cependant, comme beaucoup d'autres maladies animales transfrontalières, l'incidence mensuelle de la CMVC n'a pas montré de tendance temporelle significative, les foyers étant signalés tout au long de l'année sans variabilité saisonnière marquée (Graphique 11). Il est difficile d'extrapoler les tendances de la maladie et de fournir une explication plausible des tendances observées à l'aide de rapports passifs. La compréhension de la distribution spatiale et temporelle des maladies infectieuses nécessite des études longitudinales et transversales approfondies et structurées.



Mois	Foyers
Janvier	58
Février	41
Mars	31
Avril	41
Mai	33
Juin	39
Juillet	26
Août	56
Septembre	53
Octobre	65
Novembre	59
Décembre	76
Total	**578**

Graphique 12 : *Répartition mensuelle des foyers de CMVC*

5. SITUATION DES AUTRES MALADIES IMPORTANTES EN AFRIQUE EN 2014

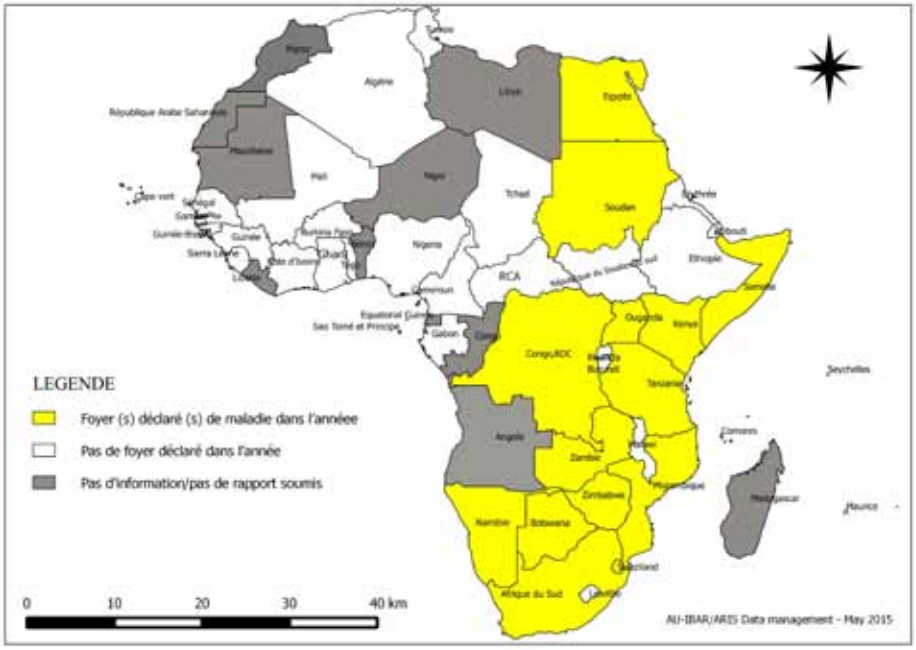
5.1 Anaplasmose

Dans un schéma quasiment similaire à celui de l'année précédente (2013), l'anaplasmose a été exactement par 14 pays en Afrique en 2014 (deux pays de moins par rapport aux 16 pays l'ayant signalé en 2012), avec 1.649 foyers ayant été à l'origine de 15.929.943 animaux sensibles, 6.673 cas et 1.199 mortalités. Comme en 2013, le Zimbabwe a signalé le plus grand nombre de foyers (81,50%), suivi de la Zambie (7,4%) et de l'Égypte (4,67%). La répartition géographique de la maladie (Carte 13) a montré qu'elle a été enregistrée principalement dans les parties orientale et australe du continent. La distribution mensuelle de la maladie a révélé que d'importants foyers sont principalement enregistrés en mars, mai-juin et novembre (Graphique 13).

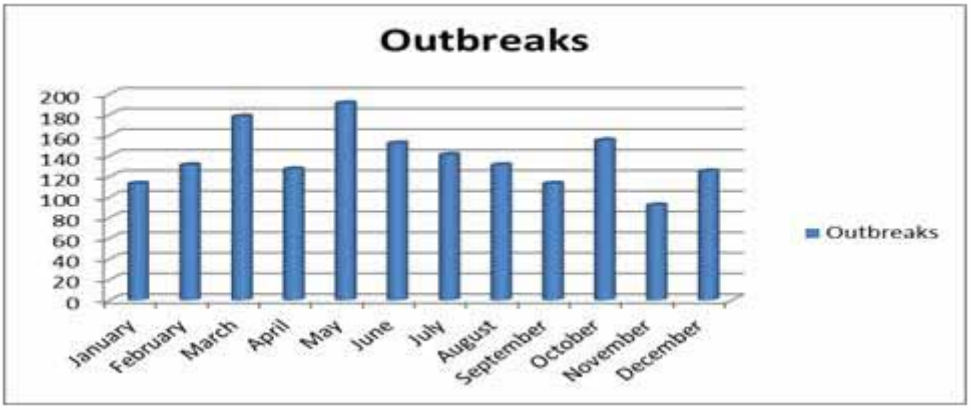
Tableau 14 : *Pays ayant déclaré l'anaplasmose*

Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Botswana	1	6	1	0	0	0
RDC	4	2539	280	0	0	0
Égypte	77	1314	453	0	NS	NS
Kenya	9	164	76	0	0	0
Mozambique	5	838	33	12	0	0
Namibie	2	428	4	3	0	0
Somalie	11	669	64	4	0	0
Afrique du Sud	15	135	33	4	NS	0
Soudan	5	2767	87	26	1	0
Swaziland	5	3153	21	1	0	0
Tanzanie	47	53974	1025	104	0	0
Ouganda	2	120	7	0	0	
Zambie	122	18897	1916	595	0	0
Zimbabwe	1344	15844939	2673	450	5	3
Total (14)	**1649**	**15929943**	**6673**	**1199**	**6**	**3**

**NS: Non spécifié*



Carte 13 : *Répartition spatiale de l'anaplasmose*



Graphique 13 : *Répartition mensuelle des foyers d'anaplasmose*

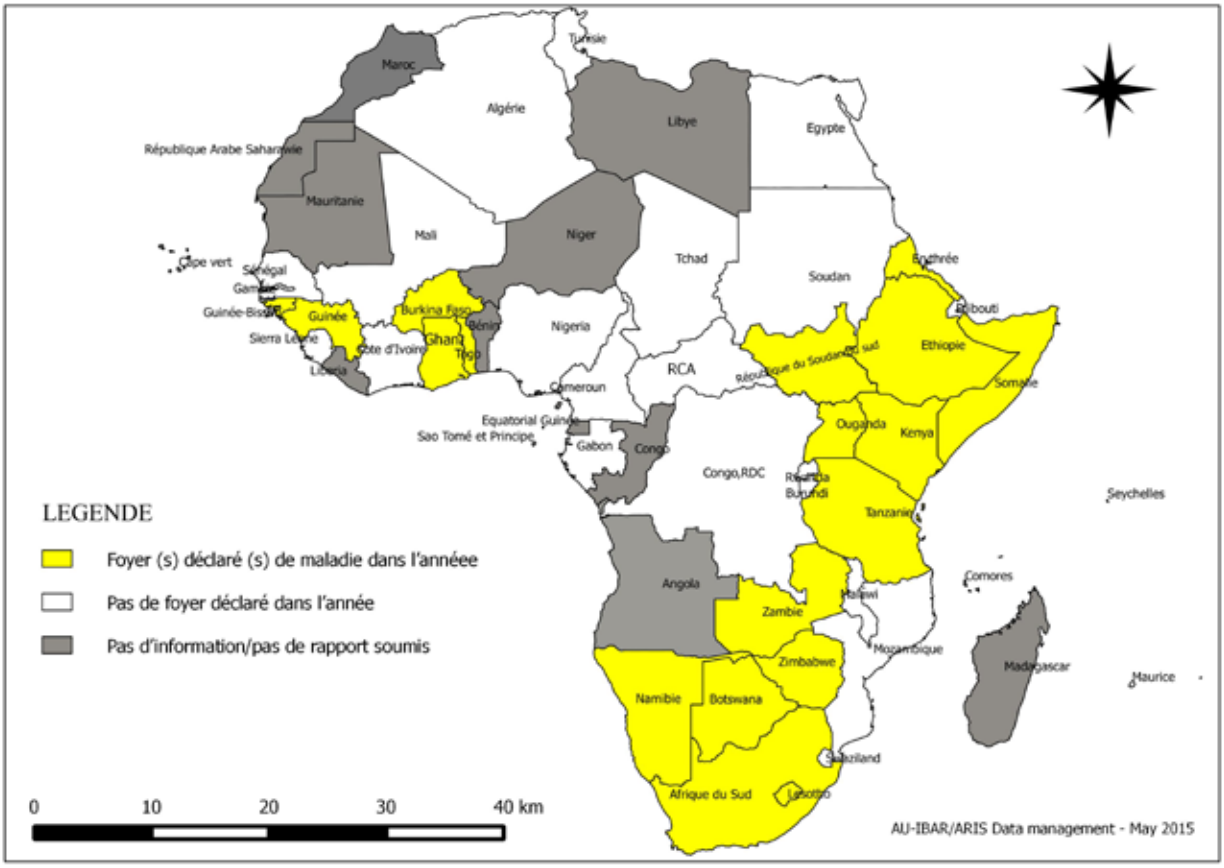
5.2 Fièvre charbonneuse

En 2014, 18 états membres ont signalé des foyers de fièvre charbonneuse avec un total de 744 foyers, 199.912 animaux sensibles, 4.004 cas et 1.477 mortalités, contre 1.287 foyers, 10.140 cas et 3.179 mortalités enregistrés en 2013. Comme en 2012, le plus grand nombre de foyers a été rapporté par l'Éthiopie (498), l'Afrique du Sud (145) et le Zimbabwe (23). La plupart des foyers ont été signalés entre mars et mai (Graphique 14).

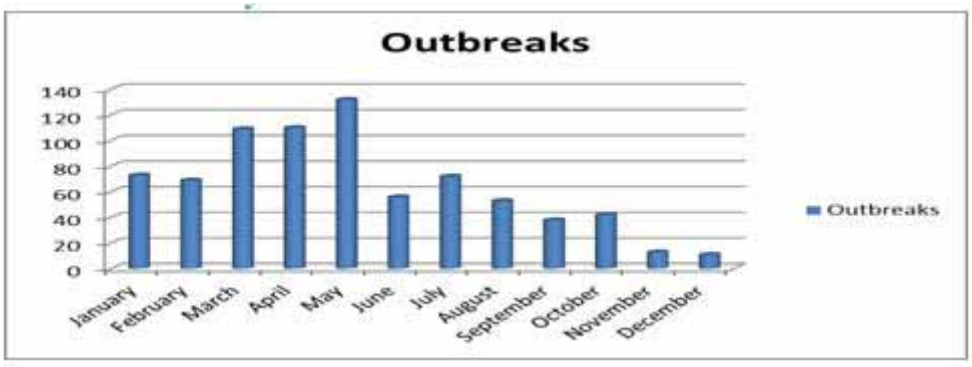
Tableau 15 : *Pays ayant déclaré la fièvre charbonneuse*

Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Botswana	3	80026	18	7	NS	NS
Burkina Faso	3	4500	6	6	NS	NS
Érythrée	3	11300	209	39	NS	NS
Éthiopie	498	1218	2893	860	11	NS
Ghana	6	2027	6	5	1	0
Guinée	19	5262	232	167	NS	11
Guinée Bissau	1	42	5	2	0	NS
Kenya	20	45027	206	70	7	1
Lesotho	2	2689	10	0	0	0
Namibie	8	1020	18	8	0	0
Somalie	20	1014	74	18	1	1
Afrique du Sud	145	80	162	160	NS	0
Soudan du Sud	8	1921	17	14	0	0
Tanzanie	1	12	1	1	0	NS
Togo	5	4650	22	12	NS	NS
Ouganda	2	3200	2	1	0	1
Zambie	1	80	1	1	NS	NS
Zimbabwe	33	35844	122	106	0	0
Total (18)	778	199912	4004	1477	20	14

NS: Not specified



Carte 14 : *Répartition spatiale de la fièvre charbonneuse*



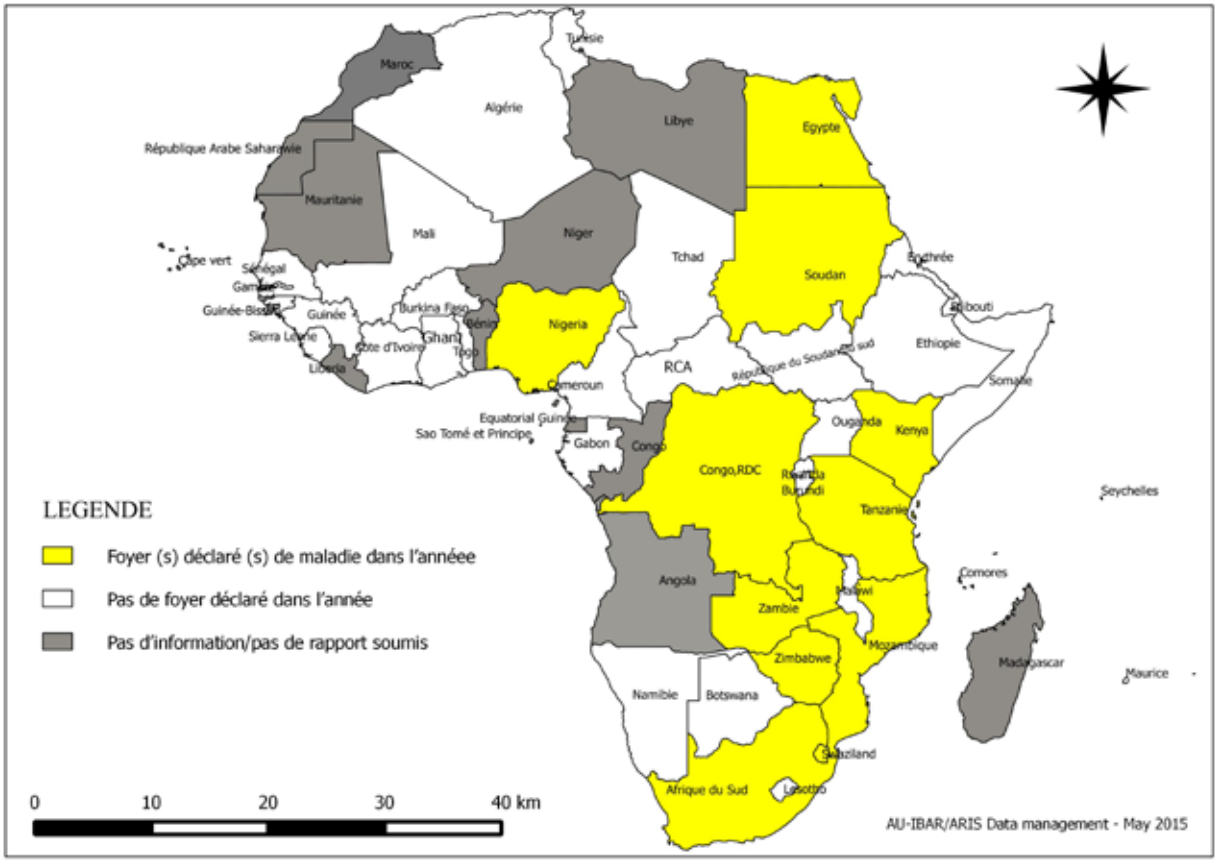
Graphique 14 : *Répartition mensuelle des foyers de fièvre charbonneuse*

5.3 Babésiose

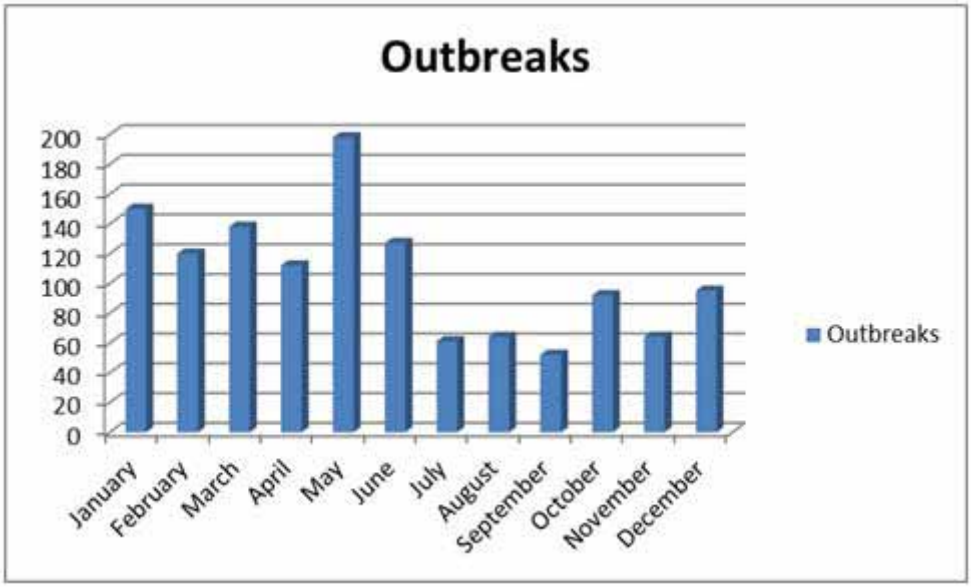
En 2014, onze (11) pays ont signalé la présence de la babésiose sur leurs territoires, contre 14 en 2013. Au total, 1.273 foyers, 677.346 animaux sensibles, 24.157 cas et 4.291 mortalités ont été enregistrés, contre 1.452 foyers, 28.944 cas et 419 décès en 2013 (Tableau 17). Le Zimbabwe a rapporté le plus grand nombre de foyers (746), suivi de l'Égypte (388). Le nombre correspondant de cas le plus élevé a été noté en Égypte (15 451), suivie du Soudan (5073). Le plus grand nombre de foyers a été signalé au mois de mai et le plus bas en septembre.

Tableau 16 : *Pays ayant déclaré la babésiose*

Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
DRC	1	514	34	11	0	0
Égypte	338	29841	15451	0	NS	NS
Kenya	5	232	22	2	0	0
Mozambique	2	379	4	4	0	NS
Nigeria	2	3	3	0	0	0
Afrique du Sud	42	2607	108	34	NS	4
Soudan	12	17297	5073	3672	651	200
Swaziland	11	14500	251	39	0	0
Tanzanie	22	44065	1308	154	0	0
Zambie	92	25168	749	170	0	0
Zimbabwe	746	542740	1154	205	0	1
Total (11)	**1273**	**677346**	**24157**	**4291**	**651**	**205**



Carte 15 : *Répartition spatiale de la babésiose en Afrique en 2014*



Graphique 15 : *Répartition mensuelle des foyers de babésiose*

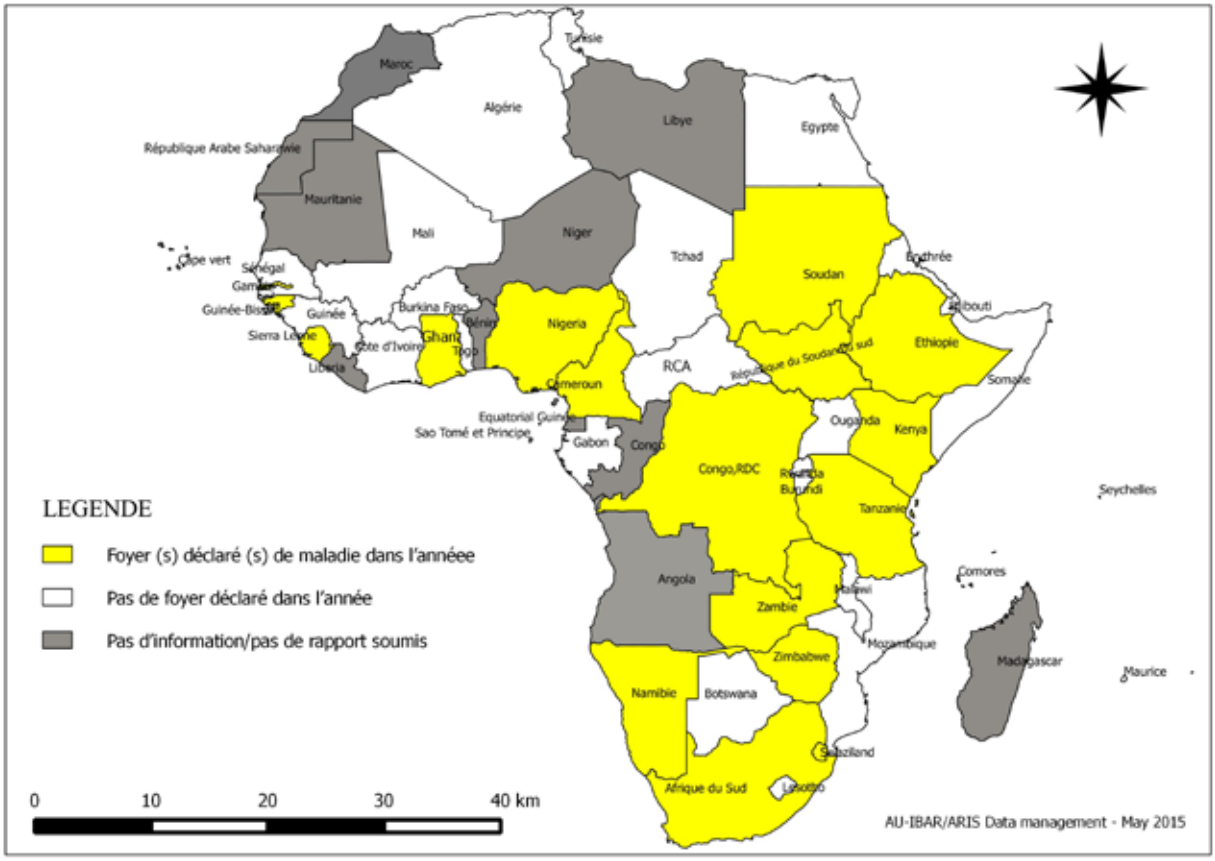
5.4 Charbon symptomatique

Dix-sept (17) pays ont déclaré la présence du charbon symptomatique, avec 684 foyers qui ont été à l'origine de 365.872 animaux sensibles, 3.939 cas, 1.366 mortalités et 238 animaux abattus (Tableau 17). Le Zimbabwe a signalé le plus grand nombre de foyers (356), suivi de l'Éthiopie (148). Seule la RDC et l'Éthiopie ont enregistré le plus grand nombre de cas, respectivement 1.120 et 1.032. On n'a pas relevé de différence significative entre les mois en termes de foyers de charbon symptomatique (Graphique 15).

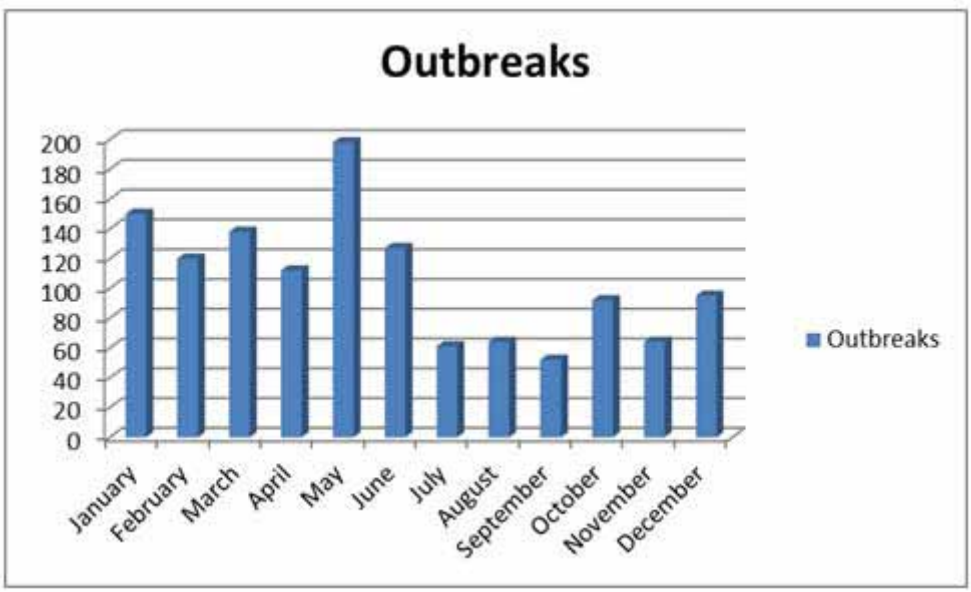
Tableau 17 : *Pays ayant rapporté le charbon symptomatique*

Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Cameroun	4	242	26	6	0	
RDC	12	34743	1120	331	83	28
Éthiopie	148	1454	1032	142	12	NS
Ghana	5	1659	29	23	15	0
Guinée Bissau	3	403	37	34	0	NS
Kenya	5	10519	143	55	0	0
Namibie	5	708	49	39	0	0
Nigeria	5	310	64	22	127	8
Sierra Leone	2	159	15	6	0	0
Afrique du Sud	9	274	22	5	NS	0
Soudan du Sud	17	NS	NS	NS	NS	NS
Soudan	2	5181	24	7	0	0
Swaziland	36	27062	197	100	0	1
Tanzanie	8	17993	47	9	0	0
Gambie	1	10	2	NS	NS	NS
Zambie	66	5700	430	118	0	0
Zimbabwe	356	259455	702	469	1	4
Total (17)	**684**	**365872**	**3939**	**1366**	**238**	**41**

**NS: Non spécifié*



Carte 21 : *Répartition spatiale du charbon symptomatique en Afrique en 2014*



Graphique 15 : *Répartition mensuelle des foyers de charbon symptomatique*

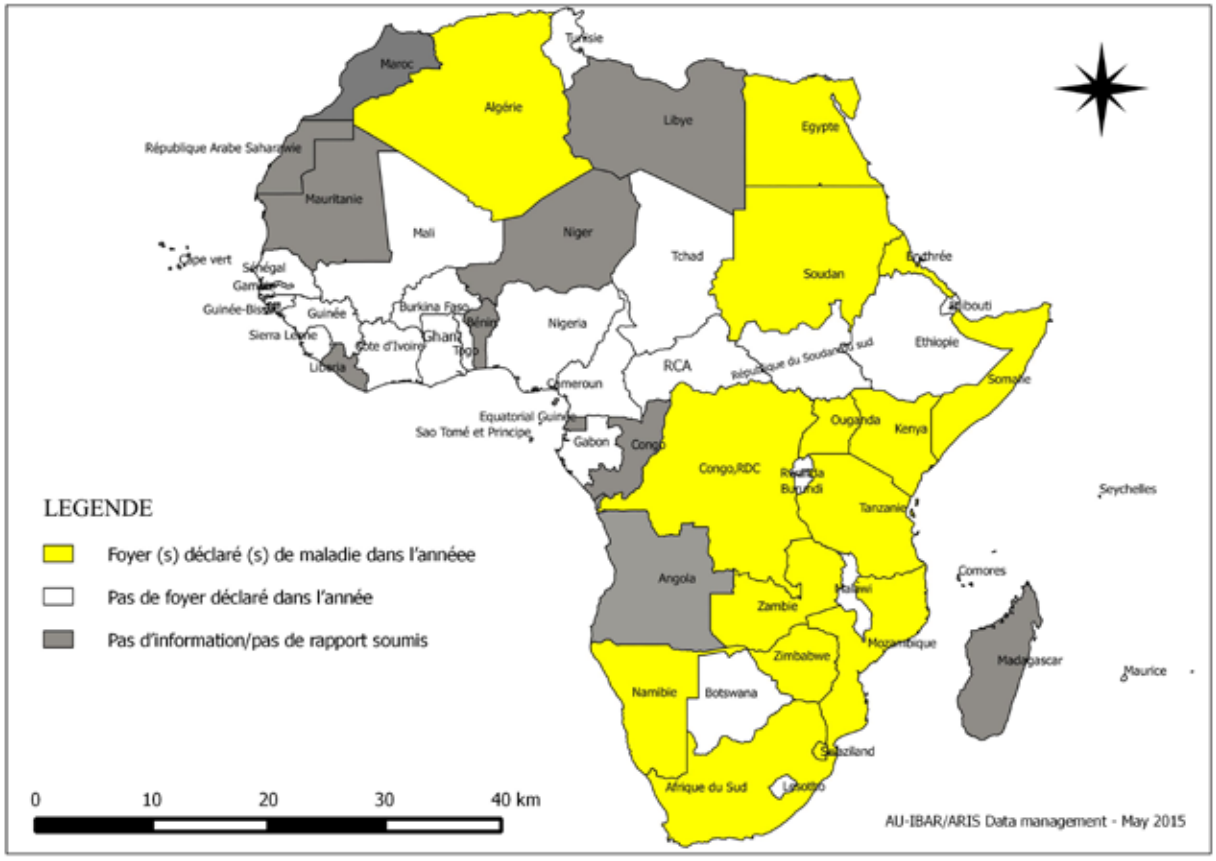
5.5 Brucellose

En 2014, quinze (15) pays ont signalé la présence de la brucellose sur leurs territoires, contre 20 en 2013 (Tableau 18). Au total, 1.393 foyers ont été enregistrés et ont été à l'origine de 86.595 animaux sensibles, 6.382 cas, 178 morts, 1.377 animaux abattus et 445 animaux détruits, contre 1.433 foyers, 8.582 cas et 41 mortalités en 2013. Comme l'année la précédente, les pays qui ont déclaré le plus grand nombre de foyers restent les mêmes, à savoir l'Algérie (611), l'Afrique du Sud (560) et l'Égypte (76). Le Graphique 16 montre que la maladie a été présente tout au long de l'année, une indication que la saison n'a aucun effet sur la distribution de la maladie.

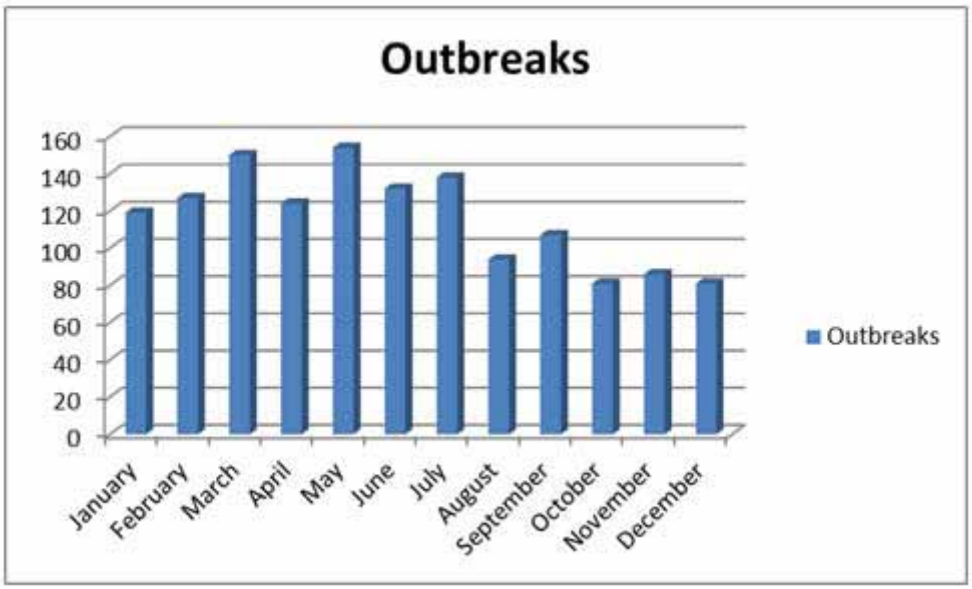
Tableau 18 : *Pays ayant rapporté la brucellose*

Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Algérie	611	7315	1436	0	1298	0
RDC	2	550	32	0	8	0
Égypte	76	792	339	0	NS	NS
Érythrée	1	200	4	0	NS	NS
Kenya	4	42	5	2	0	0
Mozambique	21	4561	174	2	28	0
Namibie	22	1068	172	12	0	0
Somalie	10	1018	28	6	3	2
Afrique du Sud	560	30858	3733	91	NS	434
Soudan	2	215	13	0	13	0
Swaziland	21	22375	147	58	0	0
Tunisie	10	985	100	0	26	0
Ouganda	15	4916	95	0	0	9
Zambie	12	3743	68	3	0	0
Zimbabwe	26	7957	36	4	1	0
Total (15)	**1393**	**86595**	**6382**	**178**	**1377**	**445**

**NS: Non spécifié*



Carte 22 : *Répartition spatiale de la brucellose*



Graphique 16 : *Répartition mensuelle des foyers de brucellose*

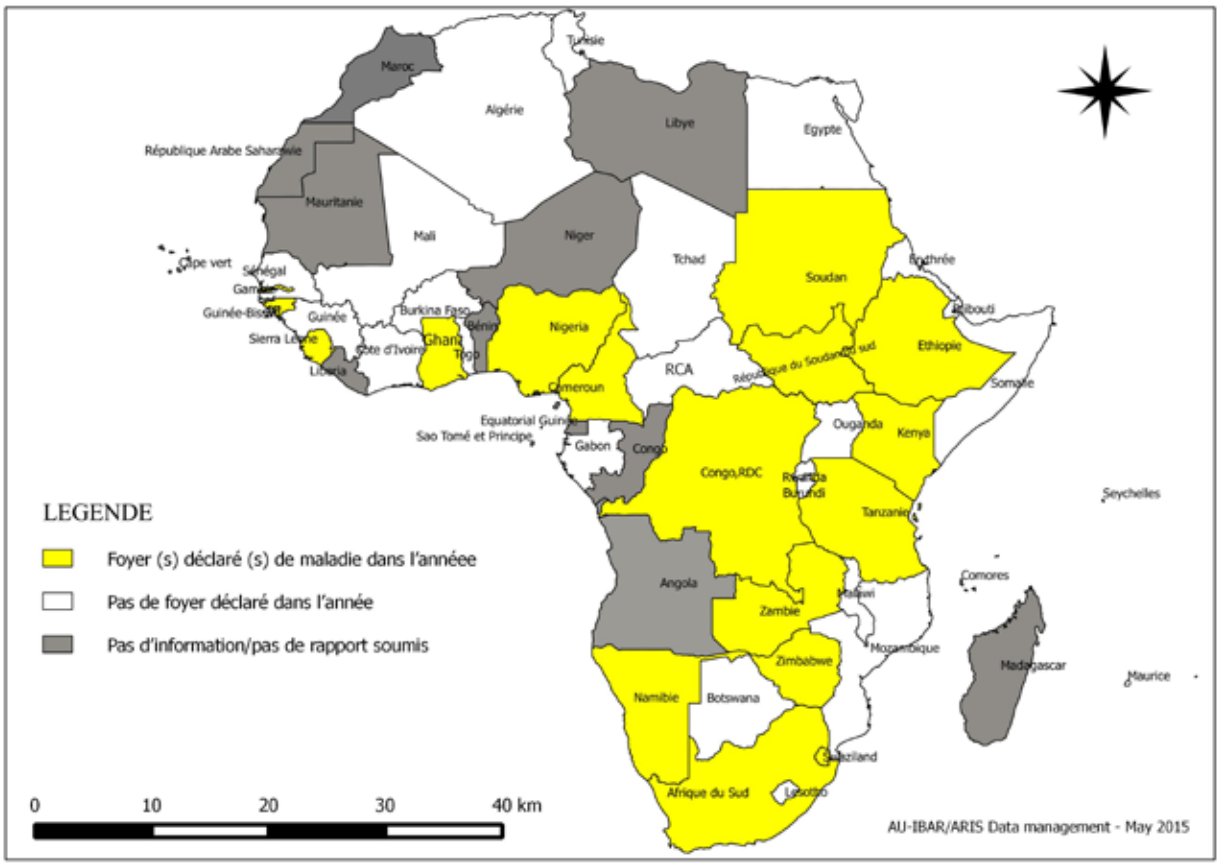
5.6 Dermatophilose

Comme l'année précédente, la dermatophilose, également connue sous le nom de streptothrichose, a été rapportée par 10 pays en 2014 (Tableau 19). Au total, 646 foyers ont été enregistrés et ont été à l'origine de 680.548 animaux sensibles, 2.453 cas et 42 mortalités, contre 624 foyers, 3.396 cas et 142 mortalités en 2013. Comme les années précédentes, le Zimbabwe a rapporté le plus grand nombre de foyers (539) avec 1.533 cas. Le plus grand nombre de cas a été rapporté entre avril et juillet avec un pic important en mai-juin (Graphique 17).

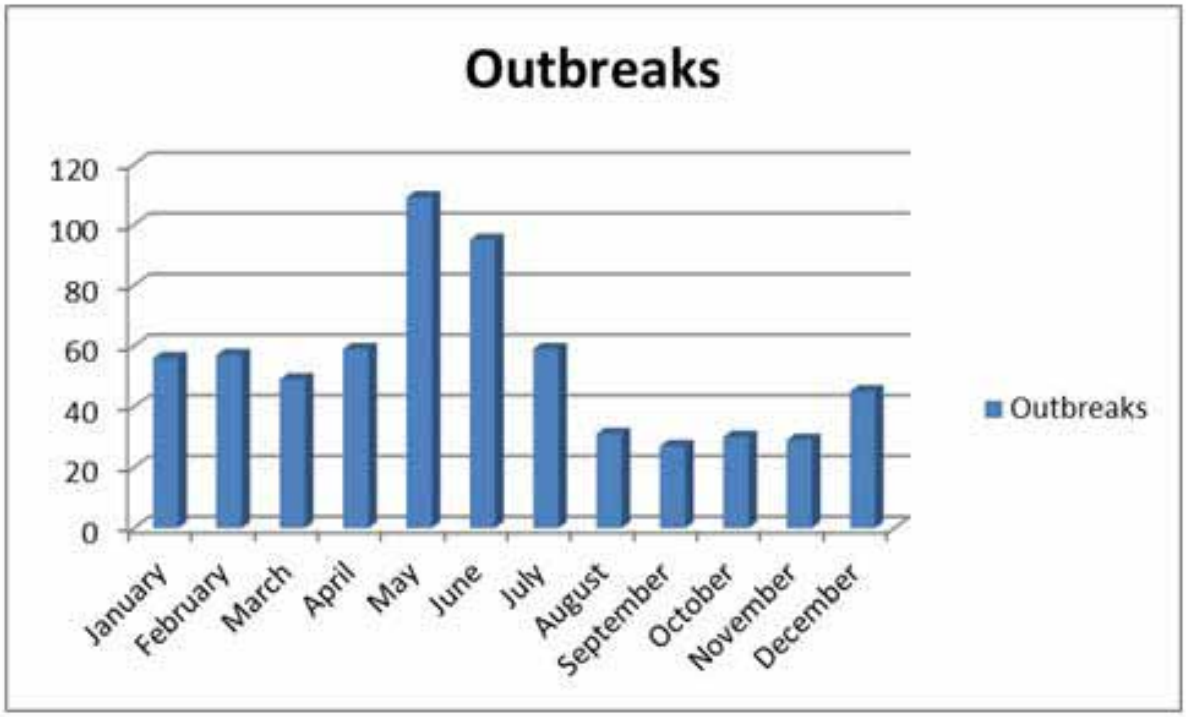
Tableau 19 : *Pays ayant déclaré la dermatophilose*

Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Botswana	1	50	2	2	NS	NS
RDC	4	1,737	33	0	8	0
Éthiopie	1	NS	17	7	0	
Ghana	4	117	15	0	1	0
Mozambique	2	48	12	0	0	0
Namibie	1	63	1	0	0	0
Nigeria	3	144	15	0	0	0
Afrique du Sud	1	1	1	0	NS	0
Zambie	90	9835	824	15	0	0
Zimbabwe	539	668,553	1,533	18	0	0
Total (10)	**646**	**680,548**	**2453**	**42**	**9**	**0**

NS: Non spécifié



Carte 19 : *Répartition spatiale de la dermatophilose*



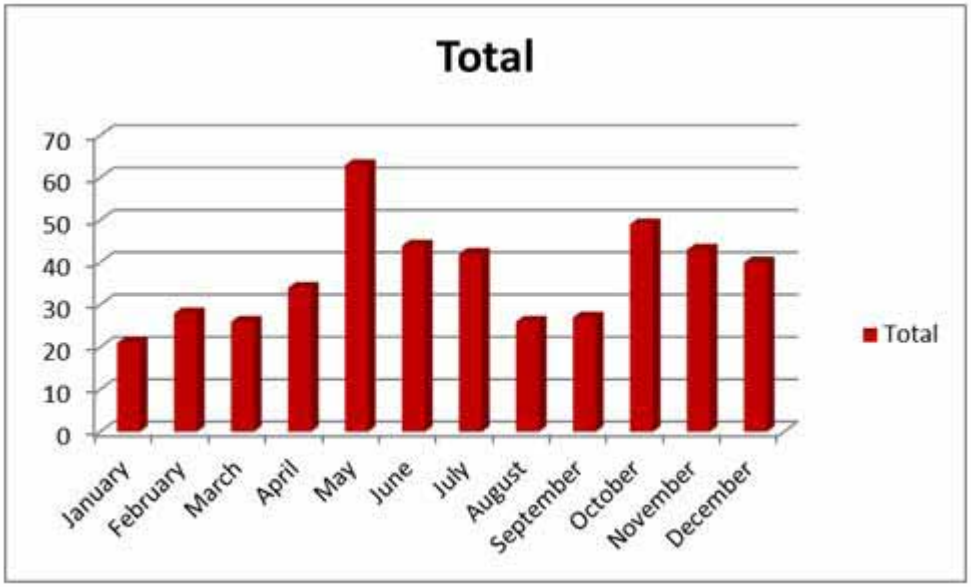
Graphique 17 : *Répartition mensuelle des foyers de dermatophilose*

5.7 Maladie de Gumboro

L'ampleur de la maladie de Gumboro ou Bursite infectieuse a augmenté sur le continent en 2014, en termes de nombre de foyers et de morts, les nombres étant passés de 252 foyers et 20.003 morts en 2013 à 443 foyers et 32.005 morts (Tableau 22). Au total, 6 pays ont été affectés, avec 77.989 cas signalés. Le Ghana a enregistré le plus grand nombre de foyers, de cas et de mortalités, comme l'année précédente. En ce qui concerne la répartition mensuelle des foyers, le nombre de foyers a augmenté à partir de janvier et a atteint un pic en mai, et a ensuite diminué jusqu'en décembre.

Tableau 22 : *Pays ayant déclaré la maladie de Gumboro (2014)*

Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Botswana	6	236	88	53	0	0
Ghana	187	1359083	67728	26091	0	0
Kenya	5	1950	247	135	0	0
Nigeria	41	51073	1881	789	10	0
Zambie	51	63577	4448	2669	0	0
Zimbabwe	153	67734	3597	2268	0	0
Total (6)	**443**	**1543653**	**77989**	**32005**	**10**	**0**



Graphique 19 : *Répartition mensuelle des foyers de la maladie de Gumboro (2014)*

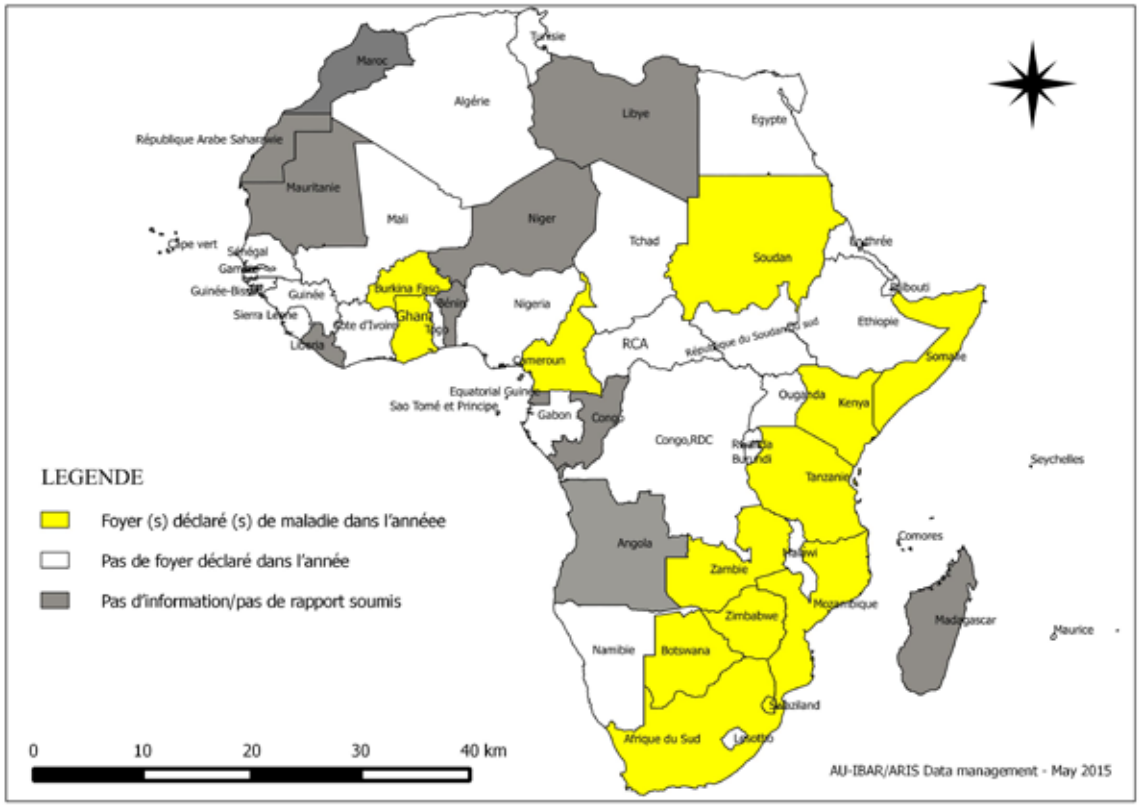
5.8. Cowdriose

La cowdriose, une rickettsiose des ruminants causée par Ehrlichia ruminantium, a été signalée par 13 pays en 2014, avec un total de 1.376 foyers, 4.250 cas et 1.395 morts (Tableau 23). Le Zimbabwe a signalé le plus grand nombre de foyers (1.059), suivi du Botswana (102), de la Zambie (97) et de l'Afrique du Sud (60). Le plus grand nombre correspondant de cas a été enregistré par le Zimbabwe (2368), suivi de la Zambie (501), du Botswana (368) et de l'Afrique du Sud (116). Les pays ayant déclaré cette maladie sont restés les mêmes, une indication que le besoin de mesures appropriées et durables de contrôle de la tique vectrice de la maladie dans ces pays se fait toujours sentir.

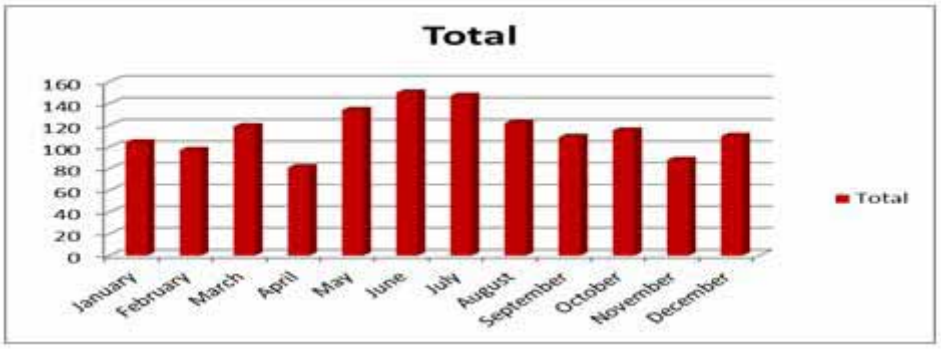
Tableau 23 : *Pays ayant déclaré la cowdriose (2014)*

Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Botswana	102	5212	368	249	0	0
Burkina Faso	1	150	1	0		
Cameroun	1	2	2	0	0	
Ghana	6	56	10	0	5	0
Kenya	2	23	5	0	0	0
Mozambique	4	116	6	5	0	
Somalie	7	719	24	4	2	2
Afrique du Sud	60	532	116	38		0
Soudan	1	80	14	4		
Swaziland	22	15690	393	144	10	0
Tanzanie	14	39441	442	86	0	0
Zambie	97	9976	501	98	0	0
Zimbabwe	1059	627570	2368	767	12	26
Total (13)	**1376**	**699567**	**4250**	**1395**	**29**	**28**

**NS: Non spécifié*



Carte 20 : *répartition spatiale de la cowdriose*



Graphique : *Répartition mensuelle des foyers de cowdriose (2014)*

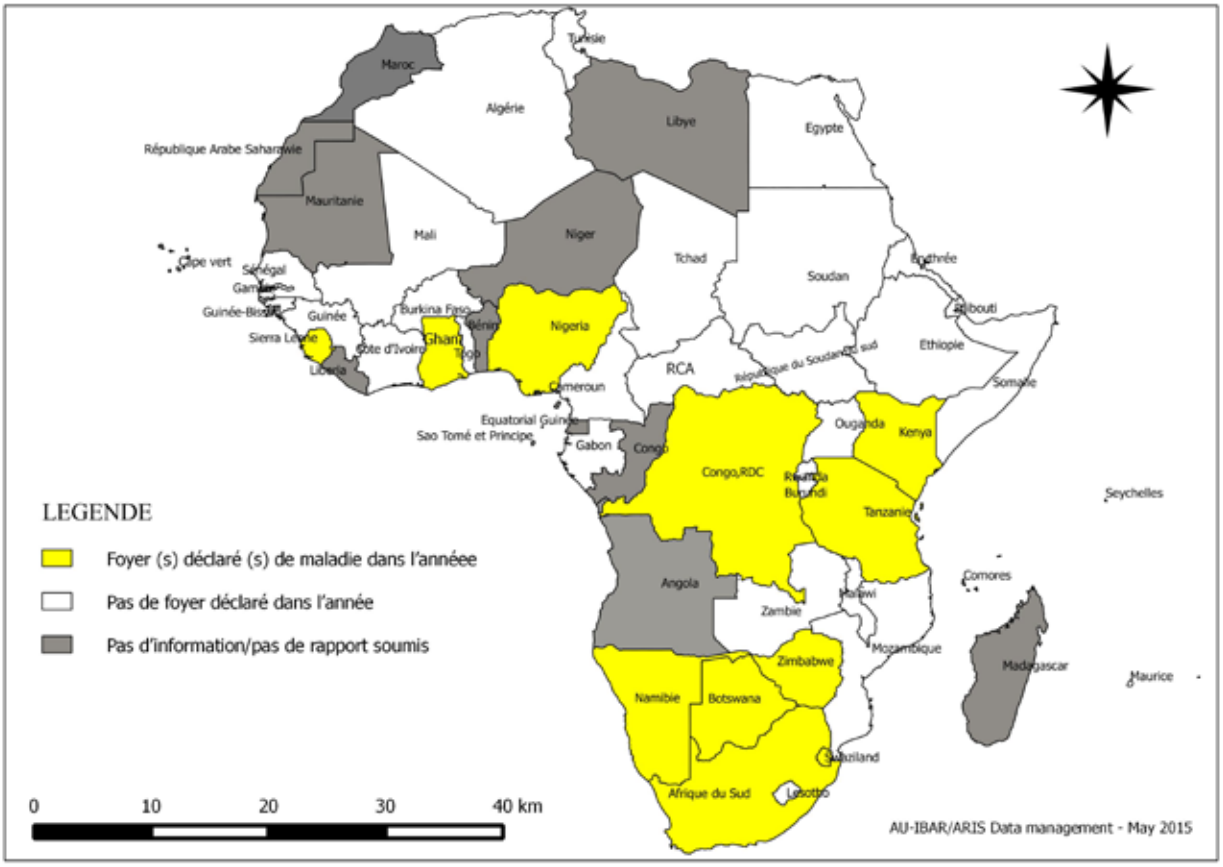
5.9 Gale

La gale est une maladie cutanée des mammifères causée par un acarien. La gale n'est pas associée à de fortes mortalités, mais elle est à l'origine de graves défauts de la peau et de pertes économiques en termes de productivité des animaux atteints, et d'une détérioration des cuirs qui affecte le commerce à l'exportation de cette denrée.

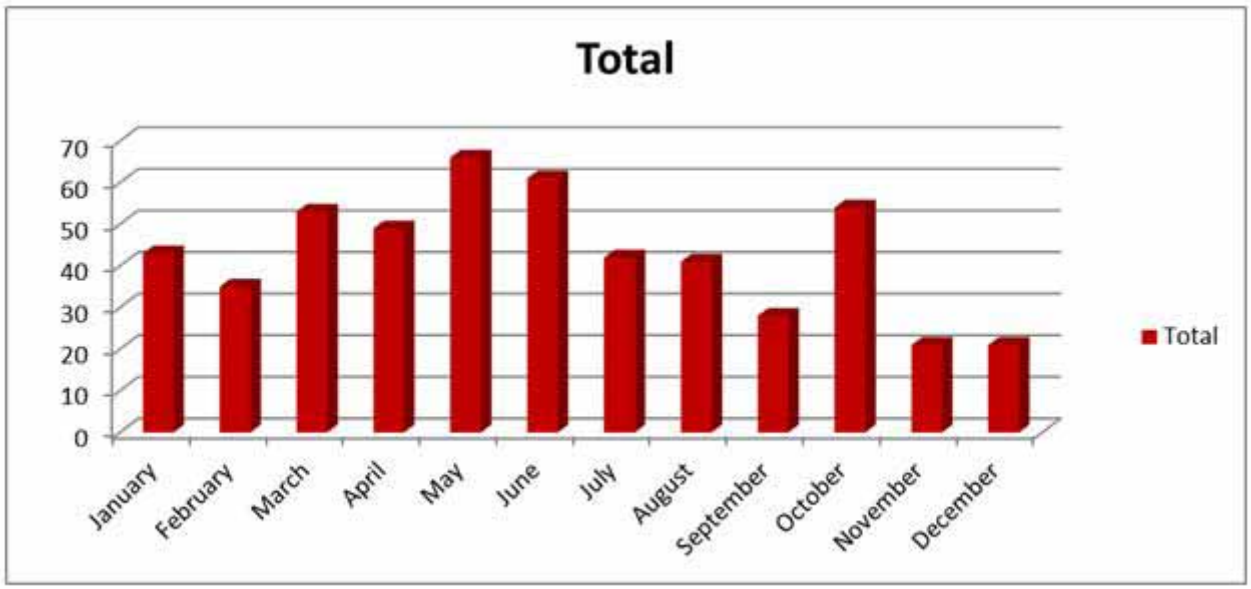
Au cours de l'année 2014, onze (11) pays ont signalé au total 514 foyers avec 3.281 cas et 261 mortalités (Tableau 24), soit une baisse par rapport aux 13 pays qui ont déclaré 1.016 foyers avec 29.530 cas et 442 morts en 2013. Cette tendance révèle une amélioration des mesures de contrôle de la gale mises en œuvre dans les pays.

Tableau 24 : *Pays ayant déclaré la gale (2014)*

Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Botswana	19	645	172	72	0	0
RDC	6	2794	311	34	111	0
Ghana	118	16447	845	23	5	0
Kenya	6	237	53	0	0	0
Namibie	4	2181	48	0	0	0
Nigeria	127	1248	274	0	0	2
Sierra Leone	2	25	74	23	0	0
Afrique du Sud	4	39	16	0		0
Swaziland	9	6598	126	11	0	0
Tanzanie	1	30	13	0	0	0
Zimbabwe	218	65528	1349	98	0	0
Total (11)	**514**	**95772**	**3281**	**261**	**116**	**2**



Carte 21 : *Répartition spatiale de la gale en Afrique*



Graphique : *Répartition mensuelle des foyers de gale (2014)*

5.10 Septicémie hémorragique des bovins et autres pasteurelloses

Au cours de l'année 2014, quatorze (14) pays ont signalé la présence de la septicémie hémorragique et autres pasteurelloses sur leurs territoires, avec un total de 391 foyers, 3.916 cas et 906 mortalités (Tableau 25). Ce nombre représente une réduction par rapport aux 18 pays qui avaient rapporté la maladie en 2013 avec 1.257 foyers, 23.219 cas et 4.845 morts. L'Éthiopie a enregistré le plus grand nombre de foyers (292), suivi de la Zambie (21), du Burkina Faso (18), du

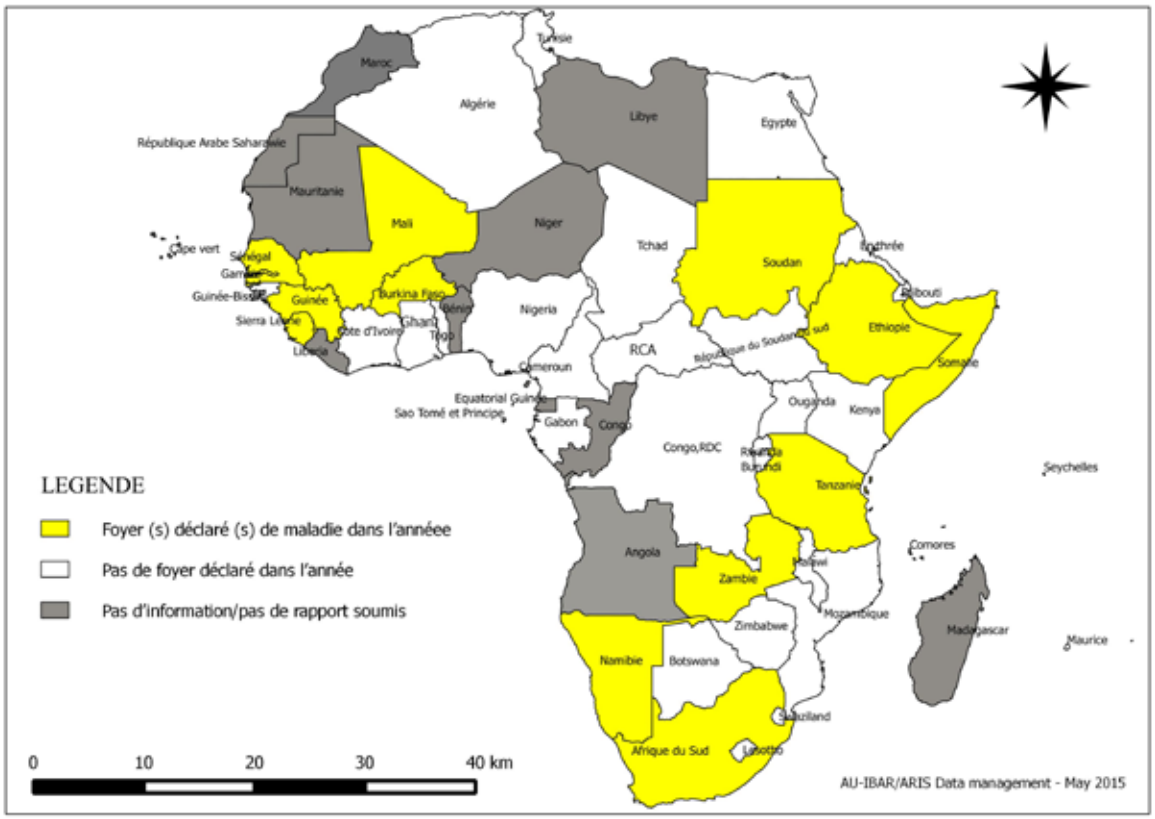
Soudan du Sud (18), et du Soudan (13). L'Éthiopie a également signalé le plus grand nombre de cas et de morts (2629 et 587), suivie du Soudan (444 et 71), du Burkina Faso (272 et 54), de la Sierra Leone (127 et 26), du Sénégal (120 et 45) et du Soudan du Sud (112 et 26).

Tableau 25 : *Pays ayant déclaré la SH et autre pasteurellose (2014)*

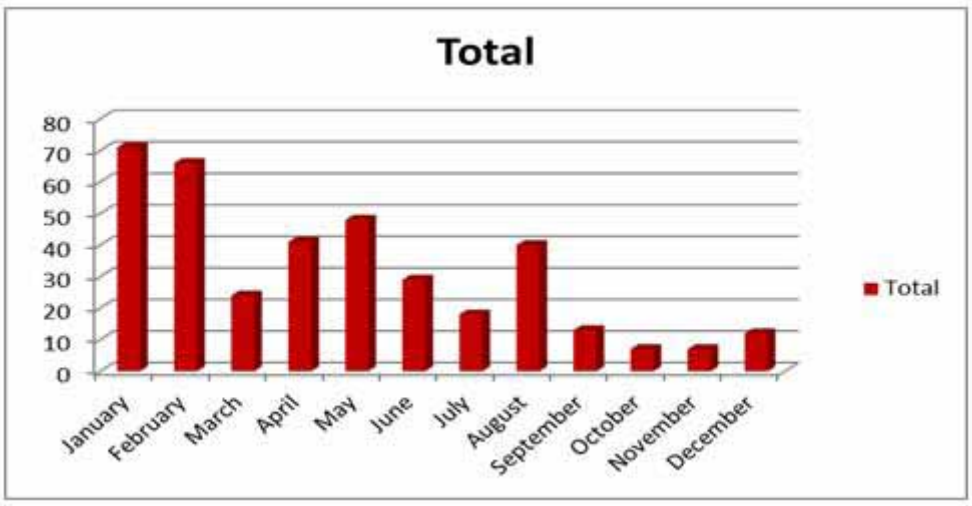
Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Burkina Faso	18	9950	272	54		
Éthiopie	292	718	2629	587	44	
Guinée	2	371	26	11	5	
Sierra Leone	2	120	127	26	0	0
Somalie	9	455	37	3	0	0
Soudan du Sud	18	4298	112	26	0	0
Soudan	13	24789	444	71	0	0
Tanzanie	1	181	1	0	0	0
Zambie	21	2578	61	33	0	0
Total	**376**	**43460**	**3709**	**811**	**49**	**0**

Autres pasteurelloses

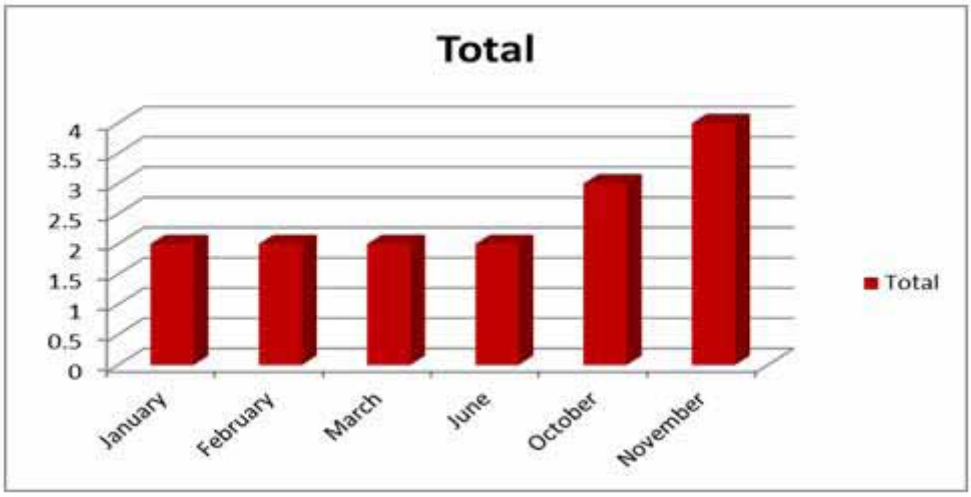
Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Mali	1	200	8	0	0	
Namibie	6	684	76	49	0	0
Sénégal	5	1165	120	45	0	
Afrique du Sud	2	0	3	1		0
Gambie	1	10				
Total (14)	**15**	**2059**	**207**	**95**	**0**	**0**



Carte 22 : *Répartition spatiale de la SH et autre pasteurellose en Afrique en 2014*



Autres pasteurelloses



Graphique : *Répartition mensuelle des foyers de SH et autre pasteurellose (2014)*

5.11 Rage

La rage reste la maladie la plus communément rapportée et répandue en Afrique, une tendance demeurée constante depuis de nombreuses années. En 2014, au total, 27 pays au total ont signalé 2.062 foyers, avec 4.712 cas et 2.348 morts (Tableau 26). Ceci révèle une tendance à la baisse par rapport aux 34 pays qui ont déclaré 1.343 foyers à l'origine de 5.279 cas et 3.166 morts en 2013. L'Algérie a enregistré le plus grand nombre de foyers (474), suivi de la Tunisie (380), de la Namibie (264), de l'Afrique du Sud (217) et du Zimbabwe (198).

Tableau 26 : *Pays ayant déclaré la rage*

Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Algérie	474	12858	552	133	6	472
Botswana	34	888	66	47	0	0
Burkina Faso	88	157	254	254		
Cameroun	6	6	6	5	1	
République centrafricaine	8	4490	820	255	40	0
Côte d'Ivoire	1	1	1	1	1	1
République démocratique du Congo	37	212882	497	2	1	205
Érythrée	9	33787	190	84		

Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Éthiopie	44	188	141	49	0	
Ghana	87	20689	95	84	6	16
Kenya	43	7694	61	19	0	37
Lesotho	1	561	1	0	0	0
Mozambique	5	682	7	6	0	1
Namibie	264	6454	360	340	0	0
Nigeria	12	46	12	9	2	1
Rwanda	26		61	37	0	748
Sénégal	10	2992	27	8	0	0
Afrique du Sud	217	8901	279	181		132
Soudan du Sud	14	9	1	1	0	0
Soudan	7	5670	40	3	0	5
Swaziland	7	2262	12	6	0	6
Tanzanie	11	10399	106	45	0	0
Togo	3	200	17	5	1	
Tunisie	380	6909	434	434	10	4466
Ouganda	9	461	9	0	0	2
Zambie	67	42710	295	116	0	0
Zimbabwe	198	60286	368	224	5	68
Total (27)	**2062**	**442182**	**4712**	**2348**	**73**	**6160**

La Carte 23 est une illustration de la répartition spatiale des foyers de rage en Afrique en 2012, et montre que la maladie est présente dans toutes les régions du continent. Bien que la rage soit l'une des zoonoses majeures et qu'elle soit communément rapportée par les États membres du continent, il y a encore de fortes suspicions d'une sous-déclaration par de nombreux pays. En effet, de nombreuses lacunes ont été relevées au niveau des réseaux de rapportage, y compris un faible lien avec les services de santé publique pour la détermination du nombre de cas humains, paramètre essentiel susceptible de démontrer l'impact de la rage sur la santé publique.

En termes d'espèces affectées, l'espèce canine reste l'espèce la plus fréquemment touchée (Figure 21), représentant 55,3% de l'ensemble des foyers, suivie de la race bovine (21,5%) et de la faune (3,8%).

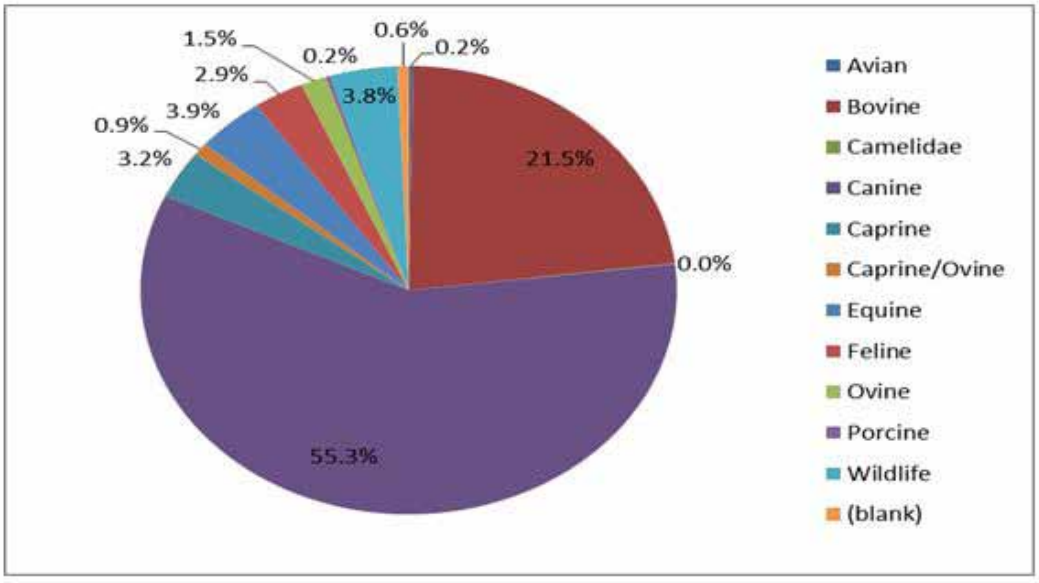
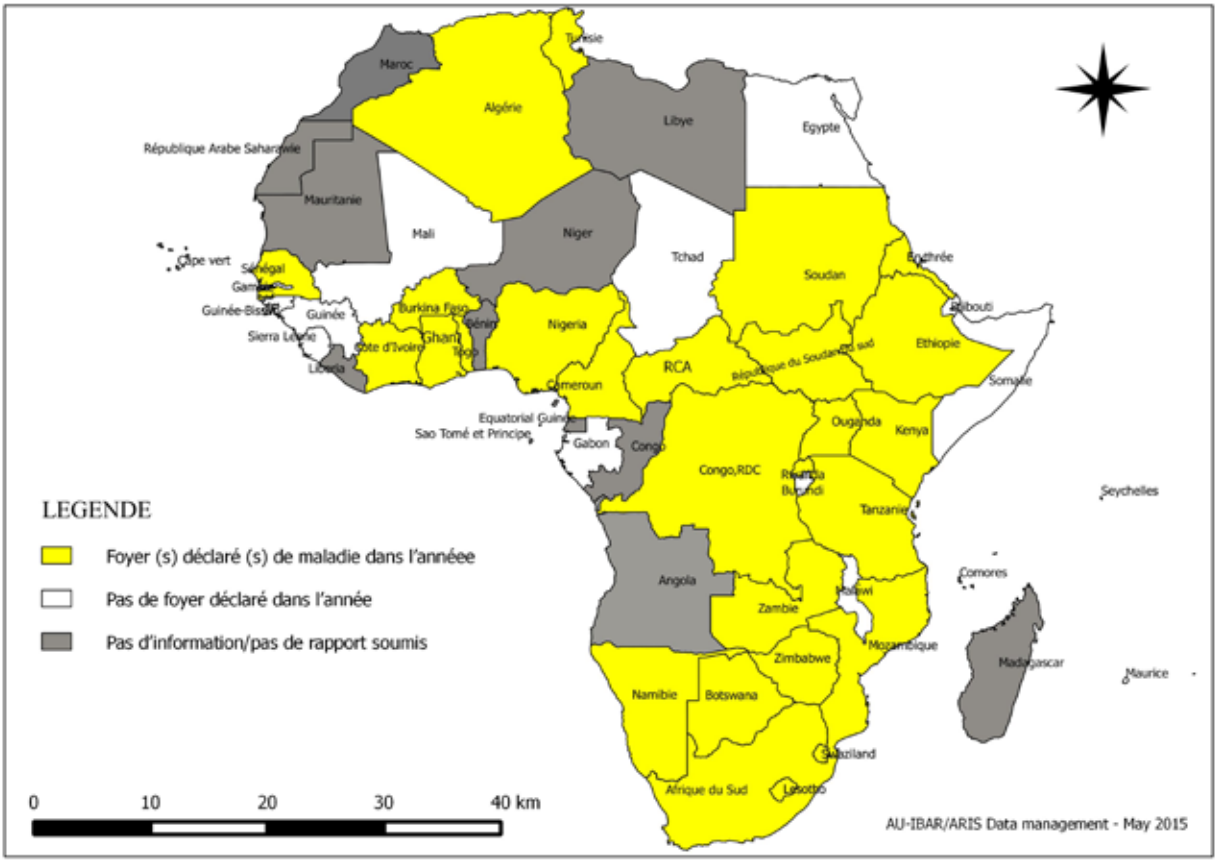
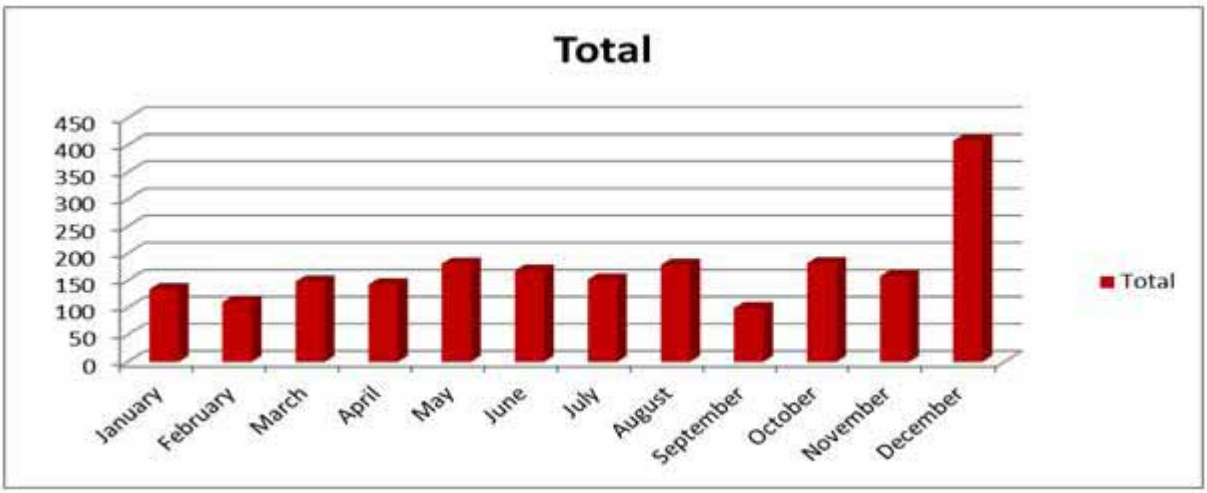


Figure 19 : *Proportion des espèces affectées par la rage en 2014*



Carte 23 : *Répartition spatiale des foyers de rage*



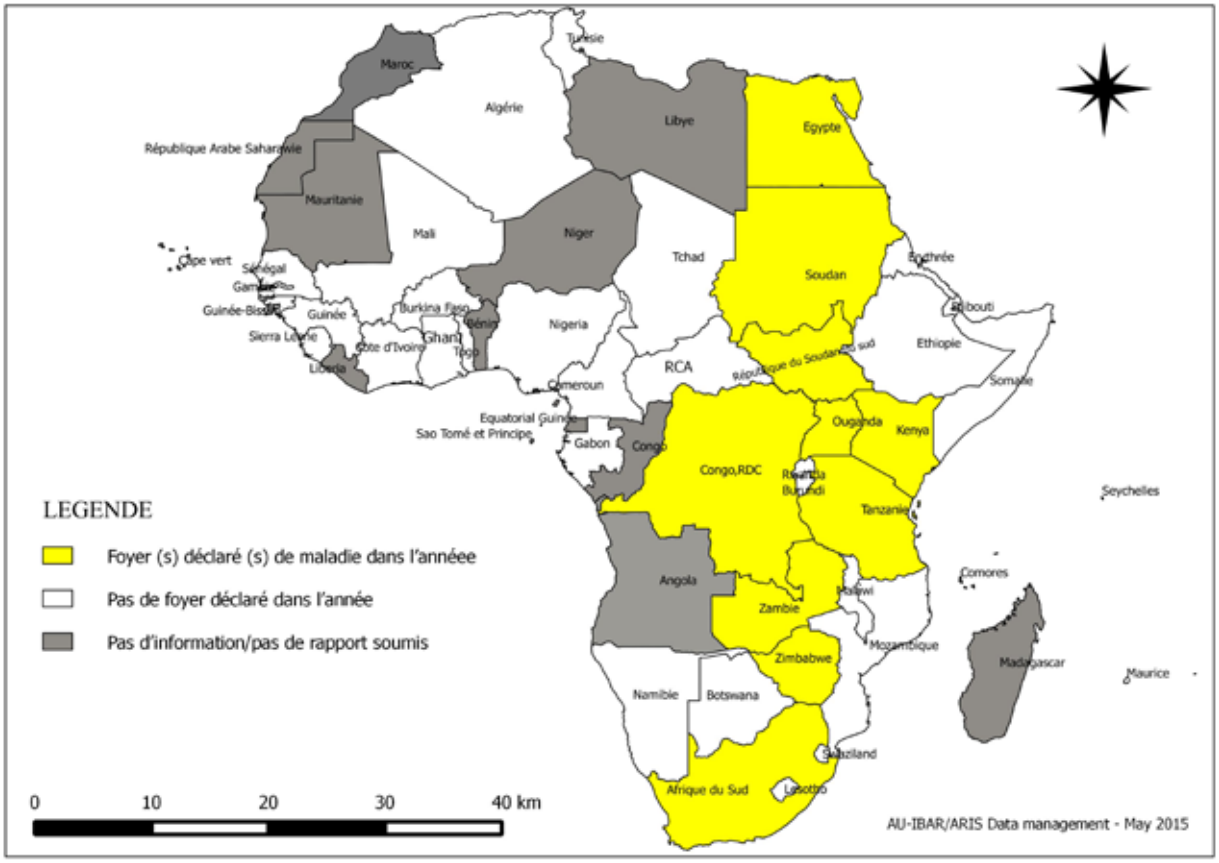
Graphique : *Répartition mensuelle des foyers de rage (2014)*

5.12 Theiléríose

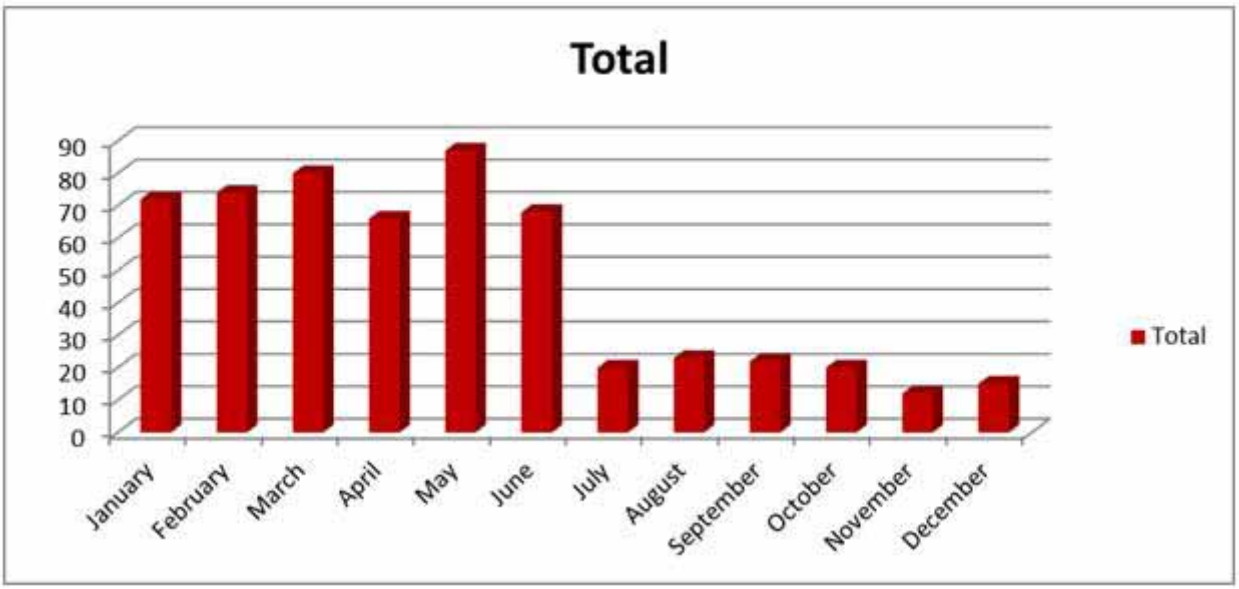
La Theiléríose bovine également connue sous le nom de fièvre de la côte orientale (FCO), ou plus communément la maladie du Corridor en Afrique, est surtout répandue en Afrique centrale et orientale. Au cours de l'année 2014, onze (11) pays ont signalé 559 foyers de la maladie, avec 24.427 cas et 3.120 morts. L'Égypte a enregistré le plus grand nombre de foyers (215), suivi de la Zambie (121), du Zimbabwe (75), de la Tanzanie (44), du Kenya (34) et du Soudan du Sud (25). En ce qui concerne les cas et les morts, la Tanzanie a enregistré le plus grand nombre (8.811 et 235), suivi de la Zambie (7.369 & 1.704), la RDC (3.106 et 298) et l'Égypte (2.796 et 0).

Tableau 27 *montre le détail des pays ayant déclaré la maladie avec des données quantitatives y relatives (2014)*

Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
République démocratique du Congo	11	32804	3106	298	31	0
Égypte	215	6750	2796	0		
Kenya	34	74582	350	38	0	0
Mozambique	6	1159	28	19	0	
Afrique du Sud	11	3031	337	330		0
Soudan du Sud	25	11914	1112	273	0	0
Soudan	11	11450	368	181	0	0
Tanzanie	44	159954	8811	235	0	0
Ouganda	6	1515	21	1	0	0
Zambie	121	79797	7369	1704	0	0
Zimbabwe	75	5762	129	41	0	0
Total (11)	**559**	**388718**	**24427**	**3120**	**31**	**0**



Carte 24 *montre la répartition spatiale de la theilériose en Afrique en 2014*



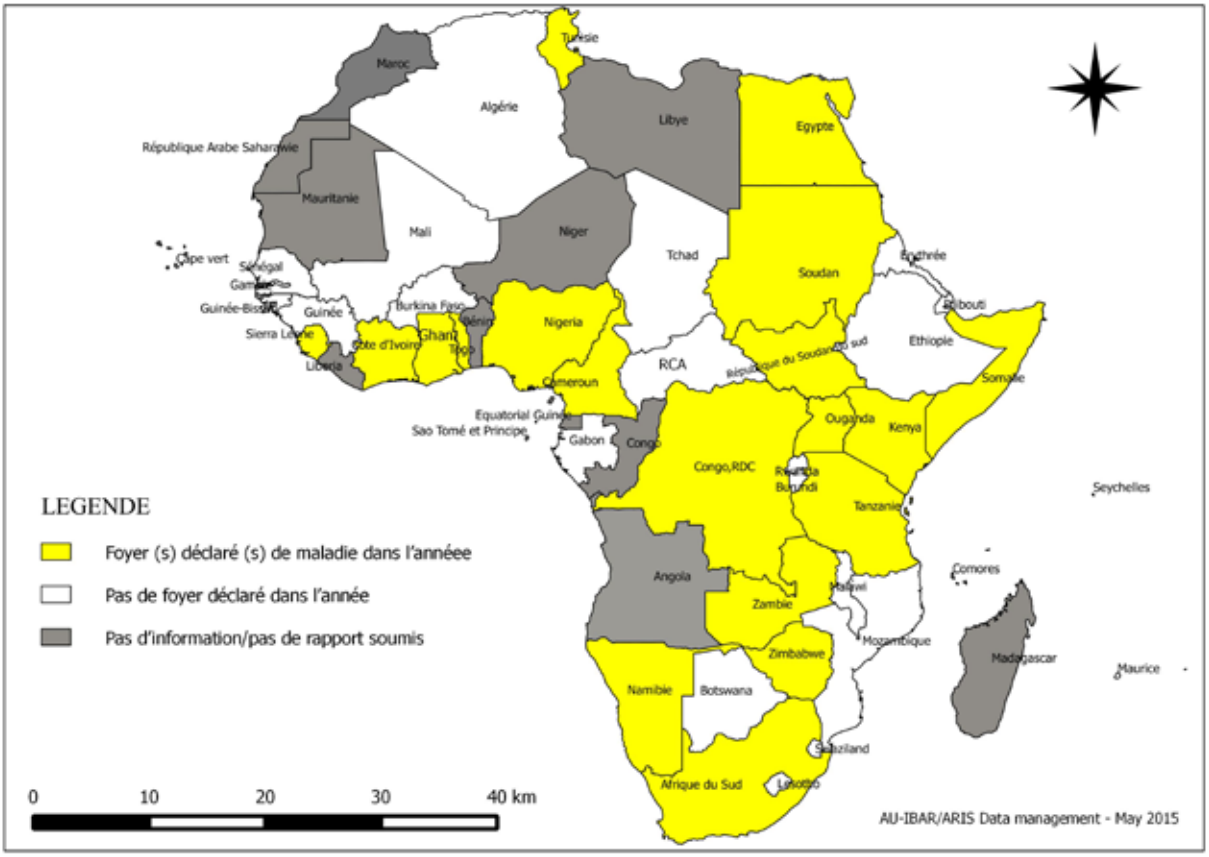
Graphique : *Répartition mensuelle des foyers de théilériose (2014)*

5.13. Trypanosomose

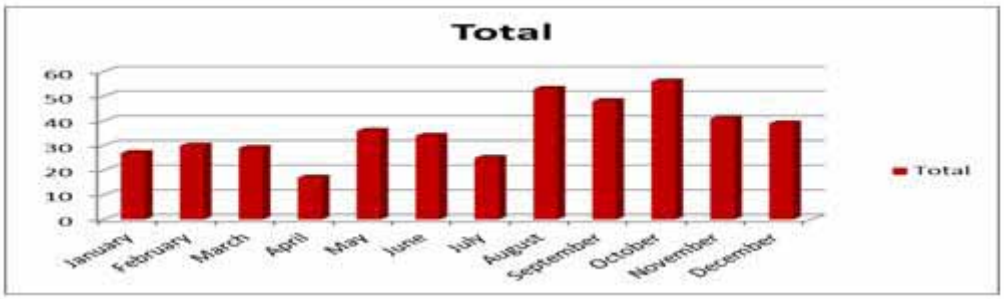
Au cours de la période considérée, 19 pays ont signalé un total de 435 foyers avec 5.557 cas et 326 morts (Tableau 28). La Somalie a enregistré le plus grand nombre de foyers (132), suivi de la Tunisie (69), de la Zambie (62), de l'Égypte (31) et du Soudan du Sud (26). En ce qui concerne les cas et morts, la Zambie a signalé les plus grands nombres (1.611 et 58), suivie de la Tanzanie (1.570 et 22), de la Somalie (773 et 71), de la RDC (338 et 45) et du Cameroun (249 et 6).

Tableau 28 : *Pays ayant déclaré la trypanosomose*

Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Cameroun	7	685	249	6	3	
Côte d'Ivoire	5	388	49	30		
République démocratique du Congo	14	12395	338	45	6	7
Égypte	31	178	78	0		
Ghana	18	2636	126	0	26	0
Kenya	11	292	43	4	0	0
Namibie	8	23	8	0	0	0
Nigeria	4	105	39	0	0	0
Sierra Leone	2	85	52	14	0	0
Somalie	132	9237	773	71	40	21
Afrique du Sud	7	68	45	1		2
Soudan du Sud	26	2670	88	17	0	0
Soudan	6	4765	119	55	0	0
Tanzanie	17	41132	1570	22	0	0
Togo	14	947	215	3	7	
Tunisie	69	2649	151	0	0	0
Ouganda	1	1500	1	0	0	0
Zambie	62	10067	1611	58	0	0
Zimbabwe	1	14	2	0	0	0
Total (19)	**435**	**89836**	**5557**	**326**	**82**	**30**



Carte 25 : *Répartition spatiale de la trypanosomose (2014)*



Graphique : *Répartition mensuelle des foyers de trypanosomose (2014)*

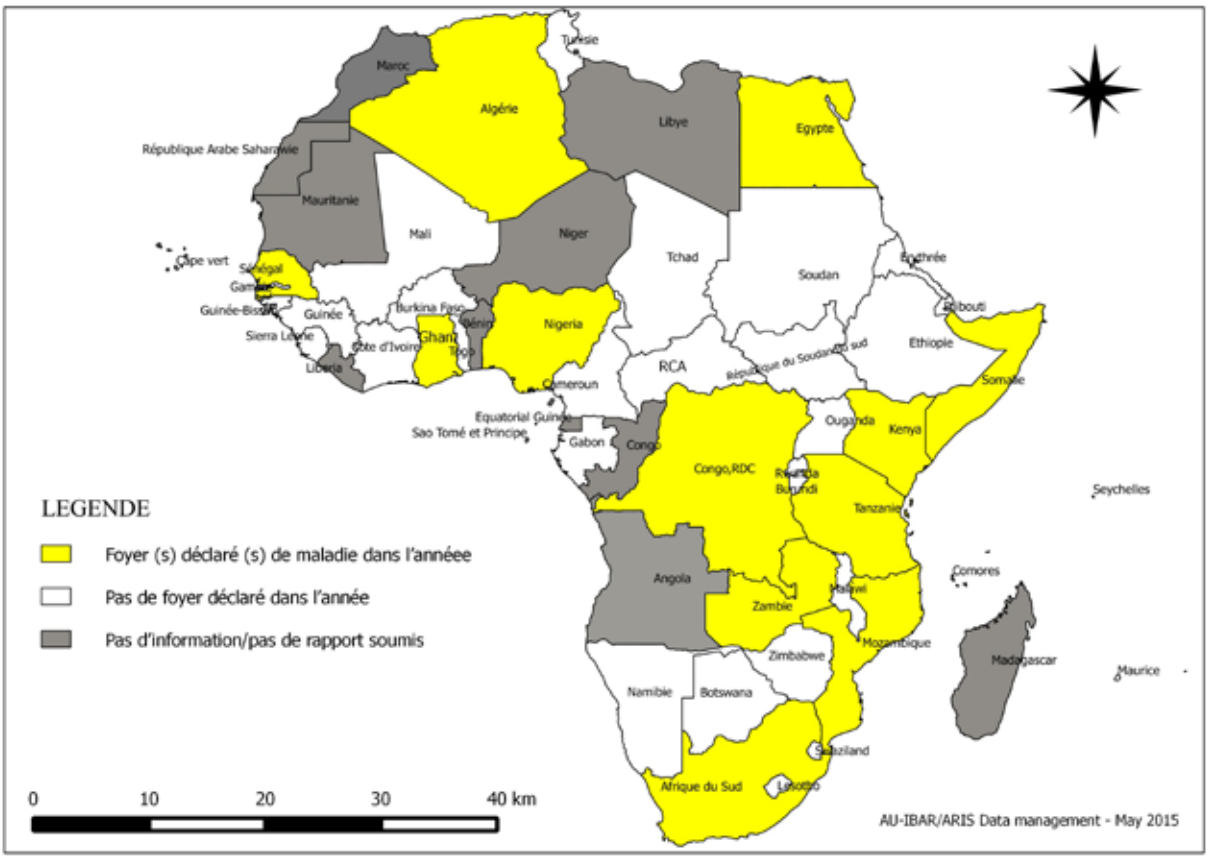
5.14 Tuberculose

Au cours de l'année 2014, 13 pays ont signalé 287 foyers de tuberculose avec un total de 3.487 cas et 22 morts (Tableau 29). L'Algérie a enregistré le plus grand nombre de foyers (106), suivie du Ghana (69), du Togo (28), de la RDC (23) et de l'Afrique du Sud (23).

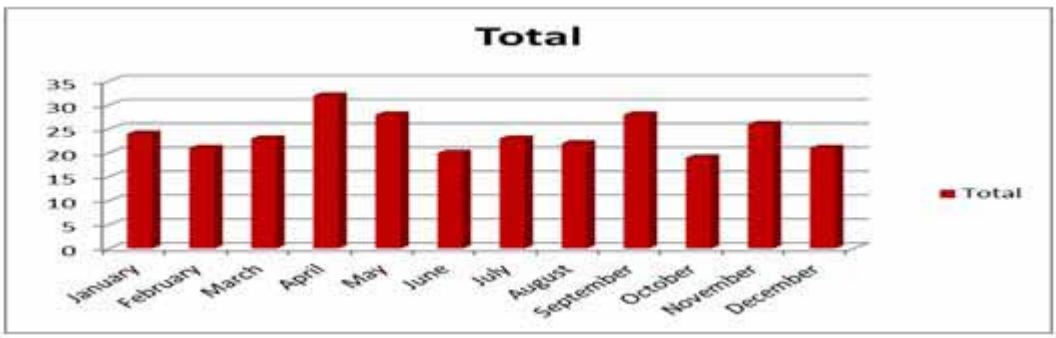
Tableau 29 : *Pays ayant déclaré la tuberculose (2014)*

Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Algérie	106	1623	283	0	283	0
République démocratique du Congo	23	20975	1452	0	5796	765
Égypte	18	419	128	0		
Ghana	69	2114	100	1	309	0
Kenya	2	140	2	2	0	0
Mozambique	2	40	2	2	0	

Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Nigeria	1	850	400			350
Sénégal	1	3800	5	0	0	0
Somalie	1	34	5	2	0	0
Afrique du Sud	23	5951	119	6		71
Togo	28	1213	71		44	27
Tunisie	7	105986	892	1	773	94
Zambie	6	314	28	8	0	0
Grand Total (13)	**287**	**143459**	**3487**	**22**	**7205**	**1307**



Carte 26 : *Répartition spatiale de la tuberculose en Afrique en 2014*



Graphique : *Répartition mensuelle des foyers de tuberculose (2014)*

5.15 Situation sanitaire des abeilles en Afrique en 2014

En 2014, l'Algérie est le seul pays du continent qui a officiellement déclaré un (1) foyer de loque américaine et 57 foyers de varroase.

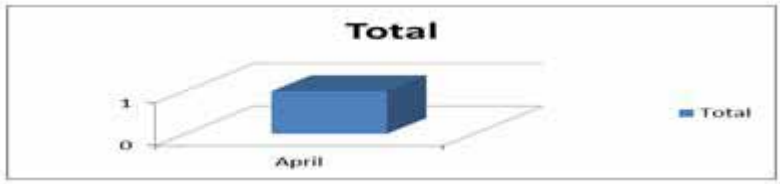
La répartition temporelle montre que la loque américaine a été observée uniquement au cours du mois d'avril, tandis que la varroase a été présente tout au long de l'année, avec un pic au mois d'août.

Loque américaine

Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Algérie	1	10	10	0	0	10
Total	**1**	**10**	**10**	**0**	**0**	**10**

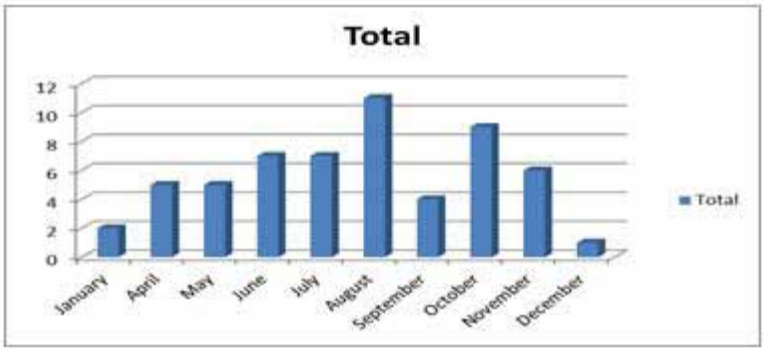
Varroase

Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Algérie	57	448	462	0	0	457
Total	**57**	**448**	**462**	**0**	**0**	**457**



Loque américaine

Mois	Foyers
April	1
Total	**1**



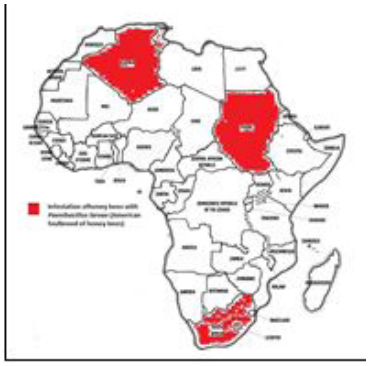
Varroase

Mois	Foyers
Janvier	2
Avril	5
Mai	5
Juin	7
Juillet	7
Août	11
Septembre	4
Octobre	9
Novembre	6
Décembre	1
Total	**57**

Cependant, les informations sur 30 pays, fournies respectivement par les vétérinaires au cours des formations sur la surveillance et le rapportage en temps opportun des maladies, par le projet sur les abeilles lors des ateliers organisés, et par les participants aux réunions sur la situation de l'apiculture en 2014, révèlent une image différente. Ci-dessous sont présentées des cartes montrant les pays affectés par les six maladies des abeilles énumérées dans le Code sanitaire de l'OIE pour les animaux terrestres selon lequel les pays membres sont tenus d'en signaler la présence. Les six maladies sont : *l'acarapisose* des abeilles mellifères causés par *Acarapis woodi* ; la loque américaine des abeilles causée par Paenibacillus larvae ; la loque européenne causée par *Melissococcus plutonius* ; l'infestation par le petit coléoptère de la ruche Aethina tumida ; l'infestation par *Tropilaelaps* ; et la *varroase* des abeilles causée par *Varroa spp*.



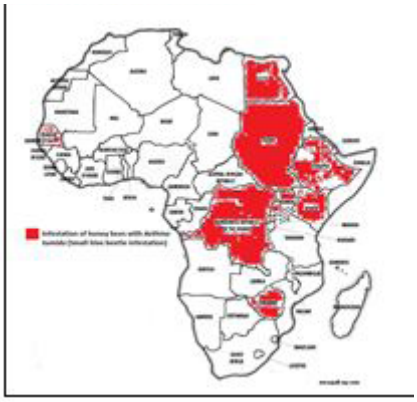
Map 27: *Spatial distribution of infection of honey bee by Acarapisosis*



Map 28: *Spatial distribution of infestation of honey bee American foolbrood*



Map 29: *Spatial distribution of infestation of honey bee European foolbrood*



Map 20: *Spatial distribution of infestation of honey bee by Aethinia Tumida*



Map 30: *Spatial distribution of infestation of honey bee by Aethinia Tumida*

Dans le souci d'établir une cartographie précise des maladies des abeilles en Afrique, il est nécessaire de mettre en œuvre un système de surveillance et de suivi complet des organismes nuisibles et des maladies. Les zones infestées devraient être cartographiées pour indiquer la situation nationale par rapport à ces maladies. Il est également recommandé aux parties concernées dans les États membres de donner la priorité au renforcement des capacités en matière de surveillance et de diagnostic, à la surveillance des résidus, à la recherche sur la production, les organismes nuisibles, les maladies et la pollinisation. De plus, la surveillance tant passive qu'active des maladies et des organismes nuisibles doit être renforcée dans tous les États

membres afin de déterminer la nature des maladies endémiques et émergentes affectant chaque pays. La surveillance internationale doit également être mise en œuvre pour améliorer l'assurance sanitaire.

6. TAILLE ET COMPOSITION DES CHEPTELS AFRICAINS EN 2014

6.1 Le contexte des ressources zoogénétiques en Afrique

L'Afrique abrite une diversité étonnante de ressources zoogénétiques. Cette riche biodiversité englobe la diversité génétique, la diversité des espèces et la diversité des écosystèmes, lesquelles ont contribué à la vaste gamme d'adaptations darwiniennes qui ont été documentées et continueront d'évoluer au sein de ces espèces. Ces ressources génétiques revêtent une grande importance en raison de leur valeur économique, écologique, culturelle et historique. Il est donc essentiel que ces ressources soient gérées de manière efficace en veillant à une meilleure compréhension de leur dynamique, situation et évolution.

Le présent chapitre donne une description des ressources zoogénétiques africaines actuelles, avec un accent particulier sur leur situation et évolution. Les sources d'information utilisées sont les rapports des pays récemment soumis par les pays (2014) et la base de données FAOSTAT de la FAO http://faostat3.fao.org.

6.2 Situation des diverses espèces en termes d'effectifs

Sur la base des données de la Division des statistiques de la FAO qui alimentent les données agrégées provenant des rapports officiels et semi-officiels et des estimations, les chiffres agrégés des effectifs de certaines espèces de mammifères en Afrique se situent actuellement à : 304 millions de bovins, 347 millions de caprins, 328 millions d'ovins, 35 millions de porcs, ~6 millions de chevaux, 23 millions de dromadaires. La Figure 1 est une illustration des proportions de pourcentage de certaines espèces élevées en Afrique.

Les espèces aviaires sont également bien représentées, comme le montre la Figure 2.

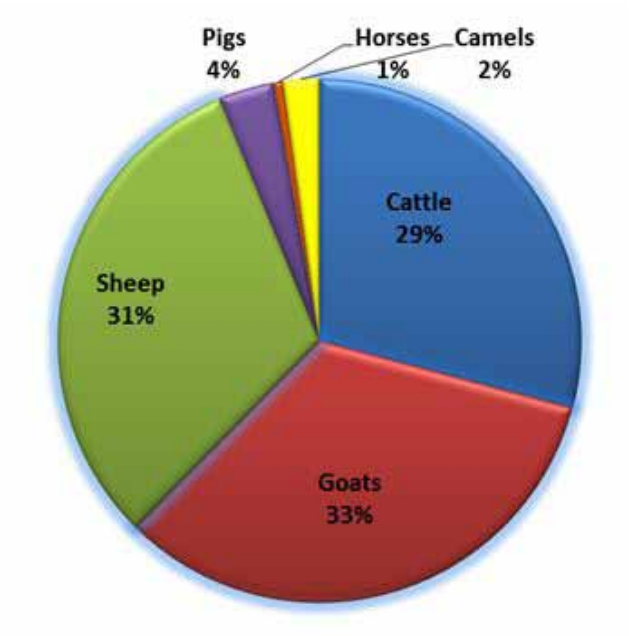


Figure 20 : *Répartition de certaines espèces de mammifères élevées en Afrique*

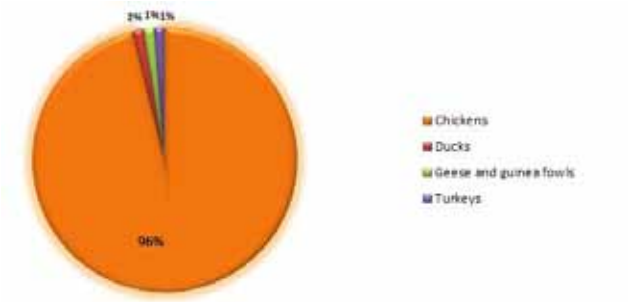


Figure 21 : *Répartition de certaines espèces aviaires trouvées en Afrique*

Le plus grand pourcentage de 95% revient aux poulets, suivis des canards (2%), tandis que les oies, les pintades et les dindes représentent la plus faible proportion (1%) sur le continent.

6.3 Répartition régionale des diverses espèces

Sur la base des estimations des cheptels obtenues à partir du site internet de la FAOSTAT - http://faostat3.fao.org, l'Afrique abrite une grande diversité d'espèces animales, certaines d'entre elles étant prédominantes dans des régions spécifiques. Cette présence différentielle peut être attribuée à divers aspects tels que les

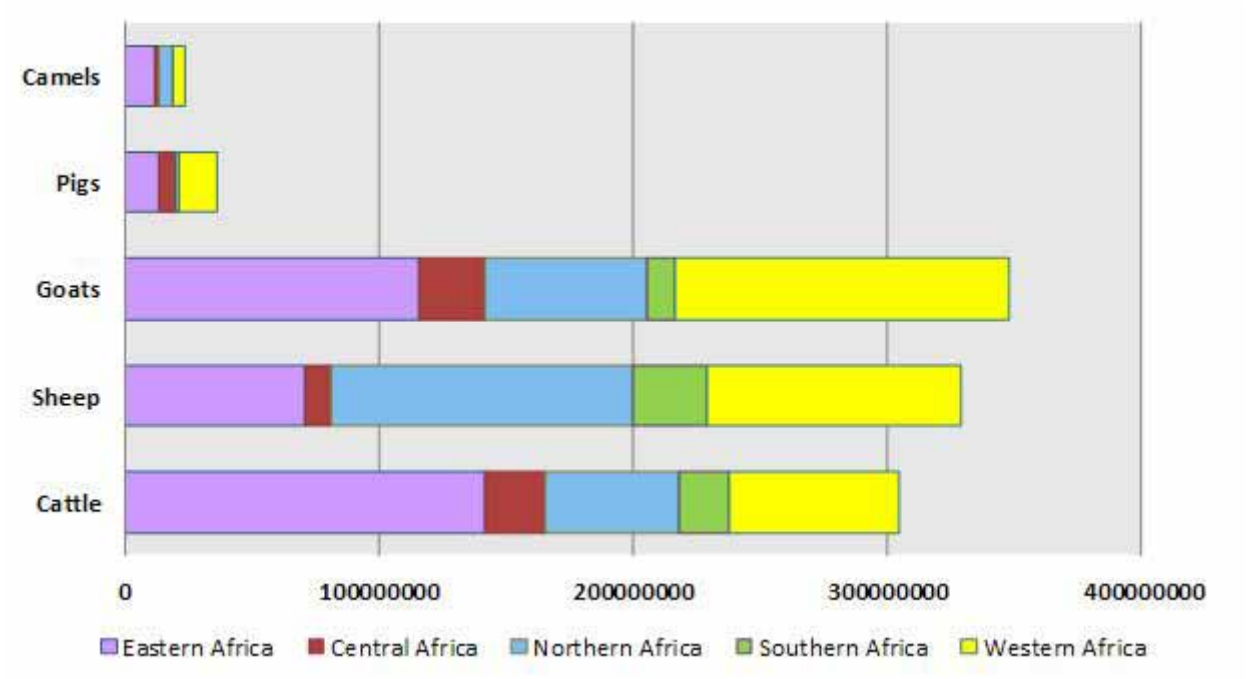


Figure 22 : *Taille des cheptels sélectionnés au niveau régional en Afrique sur la base des données de 2013*

préférences culturelles traditionnelles et les valeurs religieuses des populations humaines qui occupent ces régions.

La lecture de la Figure 3 révèle que les plus grandes populations ovines se trouvent en Afrique du Nord, et ceci peut être attribué aux préférences culturelles / traditionnelles des populations humaines qui occupent ces régions, où la viande de mouton est considérée comme ayant une plus grande valeur par rapport aux autres produits d'élevage.

L'Afrique orientale abrite le plus grand nombre de bovins par rapport aux autres régions d'Afrique. Le Soudan et l'Éthiopie sont parmi les dix premiers pays reconnus qui ont les effectifs bovins les plus élevés dans le monde, respectivement avec près de 41 millions et 53 millions (FAOSTAT-http://faostat3.fao.org).

L'Afrique de l'Ouest détient les plus grandes populations caprines enregistrées, estimées à ☐130 millions. En général, cette région possède les plus grands effectifs de petits ruminants (219 millions), la majorité de ces derniers appartenant aux populations rurales (principalement des hommes et des femmes) et essentiellement élevés en systèmes traditionnel.

Les régions de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique orientale possèdent les plus grandes populations de porcs, estimées respectivement à14 millions et 12 millions, tandis que les chiffres les plus bas ont été enregistrés dans les régions australes et septentrionales de l'Afrique avec respectivement 1,8 million et 29.000 têtes.

Les données sur la région de l'Afrique australe indiquent qu'elle abrite un total de 20 millions de bovins et près de 40 millions de petits ruminants. Cette région compte la plus petite population de dromadaires sur le continent, selon les données disponibles sur les effectifs.

La région de l'Afrique centrale abrite des bovins, des petits ruminants (ovins et caprins) et des porcs dont les totaux sont estimés respectivement à 23 millions, 35 millions et 6,7 millions.

En ce qui concerne certaines espèces non conventionnelles comme les aulacodes et les cobayes, il semble y avoir des lacunes évidentes de données sur les estimations des effectifs ou de chiffres réels déclarés dans la base de données FAOSTAT. Compte tenu de l'augmentation

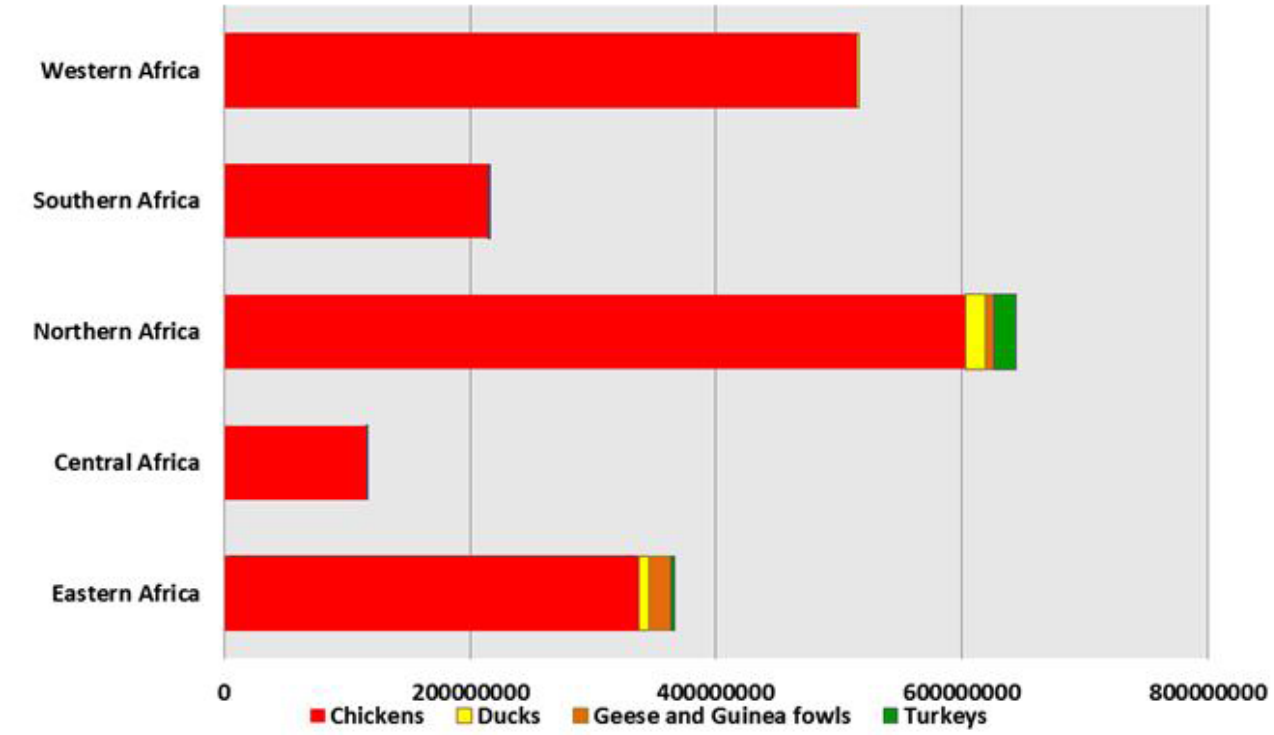


Figure 23 : *Effectifs des espèces aviaires sélectionnées au niveau régional en Afrique sur la base des données issues de FAOSTAT de 2013*

continue des préférences du consommateur pour ces espèces non conventionnelles, il est nécessaire de fournir les chiffres réels de ces ressources ; ainsi les pays qui en sont dotés devraient être sensibilisés sur la nécessité de fournir cette information cruciale.

Quant aux espèces aviaires (Figure 4), l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest comptent les plus grands nombres de poulets, établis respectivement à 603 millions et 514 millions. Fait intéressant, les informations sur la taille des populations de pintades et d'oies font défaut pour l'Afrique occidentale et centrale, alors que ces espèces aviaires existent dans ces régions. Ce phénomène souligne davantage la nécessité de recenser régulièrement les ressources zoogénétiques en Afrique.

6.4 Évolution de la diversité des races

Les races se classent en deux catégories principales, à savoir les races locales et les races transfrontières. Les races locales englobent les races présentes seulement dans un pays, tandis que les races transfrontières englobent les races présentes dans plus d'un pays, pouvant inclure des races transfrontières régionales qui se trouvent à l'intérieur de l'une des régions du monde, ou

Tableau 1 : *Nombres de certaines races locales sélectionnées (Source: FAO 20071, FAO 20132)*

Espèce de mammifère	**Années**		**Espèce aviaire**	**Années**	
	1999-2006	**2008-2012**		**1999-2006**	**2008-2012**
Bovins	154	172	Poulets	89	126
Caprins	86	96	Canards	14	14
Ovins	109	114	Oies	10	10
Dromadaires	44	46	Dindes	11	11
Porcs	49	51			
Chevaux	36	38			
Total	**478**	**517**	**Total**	**124**	**151**

les races qui existent dans plus d'une région, souvent désignées de races transfrontières internationales 1.

Les sources de données issues des publications de la FAO de 20071 et 20132 indiquent une augmentation du nombre de races pour certaines espèces sélectionnées. Le Tableau 1 met en évidence une augmentation : 18 et 37 races supplémentaires respectivement pour les bovins et les espèces de poulets.

L'on a relevé une forte présence de races transfrontalières régionales en Afrique, comme l'indique le Tableau 2. Les bovins ont la plus forte présence avec de nombreuses races bovines transfrontières.

Malgré la forte existence de races transfrontalières partout en Afrique, il semble n'y avoir aucune action de conservation synchronisée entre les États membres éleveurs de ces races. Il peut donc être nécessaire de donner un coup de fouet à ces initiatives de conservation, d'établir également des cartes de répartition spatiale pour montrer l'étendue d'occupation de ces races transfrontières dans différents pays.

6.5 Menaces pour les ressources zoogénétiques

Les populations animales sont en situation de risque au niveau mondial et seraient en diminution, en particulier en Afrique. L'Afrique parle d'un total de 32 races de mammifères disparus et 44 races à risque, de 132 races aviaires classées sous un statut de risque inconnu et 20 races aviaires qui sont actuellement à risque2. Un exemple typique est la race bovine éthiopienne Sheko dont le nombre est actuellement établi à environ 2.400 animaux3. Il s'agit d'une race en voie de disparition, et pourtant elle possède des caractéristiques de forte trypanotolérance qui sont d'une grande importance pour l'Afrique. Il est nécessaire d'identifier et de documenter les connaissances sur les dangers qui guettent les ressources zoogénétiques et éviter d'éventuelles réductions futures des effectifs, par la mise place de stratégies d'élevage efficaces.

Selon une étude menée en 2009 par la FAO (Figure 5) et certaines informations reçues des États membres, les populations animales africaines sont menacées principalement par les changements de la dynamique économique et de marché et la faiblesse des politiques du secteur de l'élevage, ainsi que le remplacement des races. Ce dernier facteur est un problème récurrent qui a également été réitéré dans les rapports soumis par les pays (2014). Il est évident que l'attention désormais accordée à « l'animal perçu comme économiquement rentable » au détriment de « l'animal écologiquement approprié » a conduit à des activités fréquentes de remplacement ou de croisement de races. Dans d'autres régions, le remplacement ou le croisement de races ne sont pas considérés comme une grande menace pour leurs ressources zoogénétiques, comme le montre la Figure 5.

Tableau 2 : *Nombres de certaines races transfrontières régionales sélectionnées - Source de données (FAO, 20071 & FAO 20132)*

Espèce	**Années**	
	1999-2006	**2008-2012**
Bovins	35	36
Dromadaires	2	2
Caprins	15	15
Chevaux	7	7
Porcs	2	2
Ovins	27	24
Poulets	0	3
Total	**97**	**95**

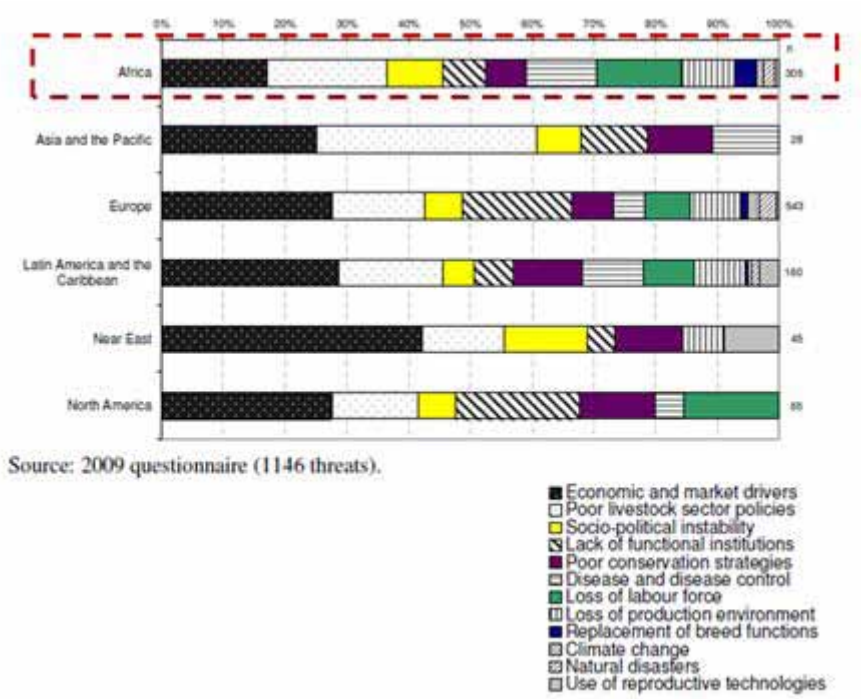


Figure 24 : *Répartition mondiale des menaces par catégories géographiques (Source FAO, 20094)*

Il est manifeste que les facteurs économiques et de marché sont des menaces qui contribuent de manière significative à la diminution des ressources zoogénétiques en Afrique.

Malheureusement, cette menace particulière est au-delà du contrôle du secteur de l'élevage, et il peut être difficile de mettre en place des interventions susceptibles de l'enrayer. Cependant, le problème du remplacement ou du croisement des races peut être résolu de manière appropriée par la formulation de bonnes politiques et réglementations de croisement qui contribueront à éliminer cette menace. Il est également important de noter que les stratégies de conservation médiocres constituent des menaces supplémentaires qui peuvent être éliminées et céder la place à des actions bien pensées. Ces stratégies pourraient inclure la mise en place d'initiatives de conservation (in-situ et ex-situ) ou l'exécution d'activités de surveillance pour identifier les populations à risque et mettre en place les mesures de prise en charge nécessaires.

6.6 Conclusion

En un mot, il existe un déficit énorme de données pertinentes et fiables sur la situation et l'évolution des ressources zoogénétiques africaines, en raison de l'utilisation des estimations, car celles-ci pourraient entraîner des décisions mal éclairées et une mauvaise gestion des ressources zoogénétiques sur le continent africain. Il est donc pertinent pour les gouvernements nationaux de prendre des mesures bien pensées qui stimuleront le processus de recensement de ces ressources. Concernant les menaces identifiées, les gouvernements nationaux peuvent s'efforcer d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies durables telles que la formulation de politiques axées sur le marché ou réglementaires, de politiques de croisement et d'initiatives de conservation. L'approche collective du continent peut être l'action nécessaire pour mettre un terme à la perte de ces ressources zoogénétiques africaines qui constituent notre richesse et héritage.

7. PRODUCTION ET COMMERCE INTERNATIONAL DES PRODUITS HALIEUTIQUES ET AQUACOLES AFRICAINS EN 2014

Production de la pêche de capture par les principaux producteurs en Afrique

Le Maroc continue d'être le plus grand producteur de poissons sur le continent, suivi de l'Afrique du Sud et du Nigeria. Le Maroc fait partie du grand écosystème marin du courant des Canaries hautement productif, avec des événements importants de remontées d'eau contenant des débarquements importants d'espèces de petits pélagiques. En termes généraux, la tendance générale de la production de poissons dans ces pays reflète celle de la tendance mondiale de la production stagnante des pêches de capture, alors que la croissance de la population humaine continue d'augmenter, laissant présager une implication sérieuse pour la sécurité alimentaire. Quelques-unes des menaces de stagnation de la production sont imputables aux pratiques de pêche non durables, aux niveaux élevés de l'intensité de la pêche dans les pêcheries commerciales, à la pêche à accès libre, à la dégradation de l'environnement et à la destruction des habitats, aux facteurs externes tels que le changement climatique et d'autres catastrophes naturelles. La solution consiste à promouvoir les principes de bonne gouvernance et à renforcer les capacités institutionnelles pour une meilleure gouvernance.

Production aquacole (quantité et valeur) des principaux producteurs en Afrique

L'Égypte continue de dominer la production de l'aquaculture à la fois en termes de volume et de valeur. La principale espèce d'élevage dominante est le tilapia du Nil, Tilapia niloticus. L'amélioration de la technologie et les pratiques d'élevage durables résultant de l'assistance initialement accordée par le gouvernement au secteur privé ont contribué à la croissance de l'industrie piscicole dans le pays. L'élevage du poisson-chat au Nigeria est en plein essor avec une participation accrue du secteur privé ; et le poisson-chat africain, Clarias gariepinus, est la principale espèce élevée. L'aquaculture au Ghana a connu une expansion à la suite de l'accroissement du développement de la culture en cage sur le fleuve Volta, et elle constitue le principal contributeur à la production de poissons d'élevage (à base de tilapia) dans le pays. Le principal défi pour le développement de l'aquaculture commerciale, en particulier dans les pays de l'Afrique subsaharienne, est la faiblesse des cadres réglementaires combinée à des pratiques inappropriées. L'aquaculture commerciale durable exigerait des stratégies de contrôle des maladies dans les fermes, la gouvernance de la biosécurité et le contrôle du

Tableau 1 : *Les données sur la production de la pêche de capture (intérieure et maritime) des 10 premiers producteurs de poissons en Afrique (SOFA FAO, 2014) en tonnes métriques.*

Pays	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Maroc	918 643	918 151	1 026 395	876 878	879 469	997 127	1 165 062	1 136 240	958 907	1 171 496
Afrique du Sud	822 935	888 104	817 666	618 617	678 878	644 659	512 284	628 268	533 432	701 711
Nigeria	475 162	465 251	523 182	552 323	530 420	601 368	598 210	616 981	635 486	668 754
Namibie	637 799	571 199	553 995	509 585	413 333	372 822	378 847	381 928 F	413 925	468 678
Sénégal	466 842	434 769	399 848	368 388	412 360	428 298	447 685	409 717	427 135	460 871
Ouganda	241 810	371 789	416 758	367 099	431 500	403 500	412 000	413 805	437 415	407 638
Tanzanie	351 294	363 688	376 700	335 437	426 114	326 812	334 860	346 792	342 614	372 257
Ghana	390 784	417 651	373 985	375 087	327 293	351 444	322 268	351 205	344 872	364 949
Egypte	431 123	393 494	349 553	375 894	372 491	373 815	387 398	385 209	375 354	354 237
Angola	212 033	240 002	202 616	225 741	306 436	305 860	272 042	280 000	273 000	277 000

Tableau 2 : *Production aquacole des 10 premiers producteurs africains (FAO, 2014)*

Top 10 - Country aquaculture production (2012) Thousand tonnes and million USD)		
Country	Quantity	Value
Egypt	1017.738	2010.815
Nigeria	253.898	711.8065
Uganda	95.906	209.1156
Ghana	27.45	61.35058
Kenya	21.488	54.82907
Zambia	12.988	42.92208
Madagascar	8.5875	47.03537
Tunisia	8.577	57.32962
Zimbabwe	8.01	42.92208
South Arica	3.99853	62.10894

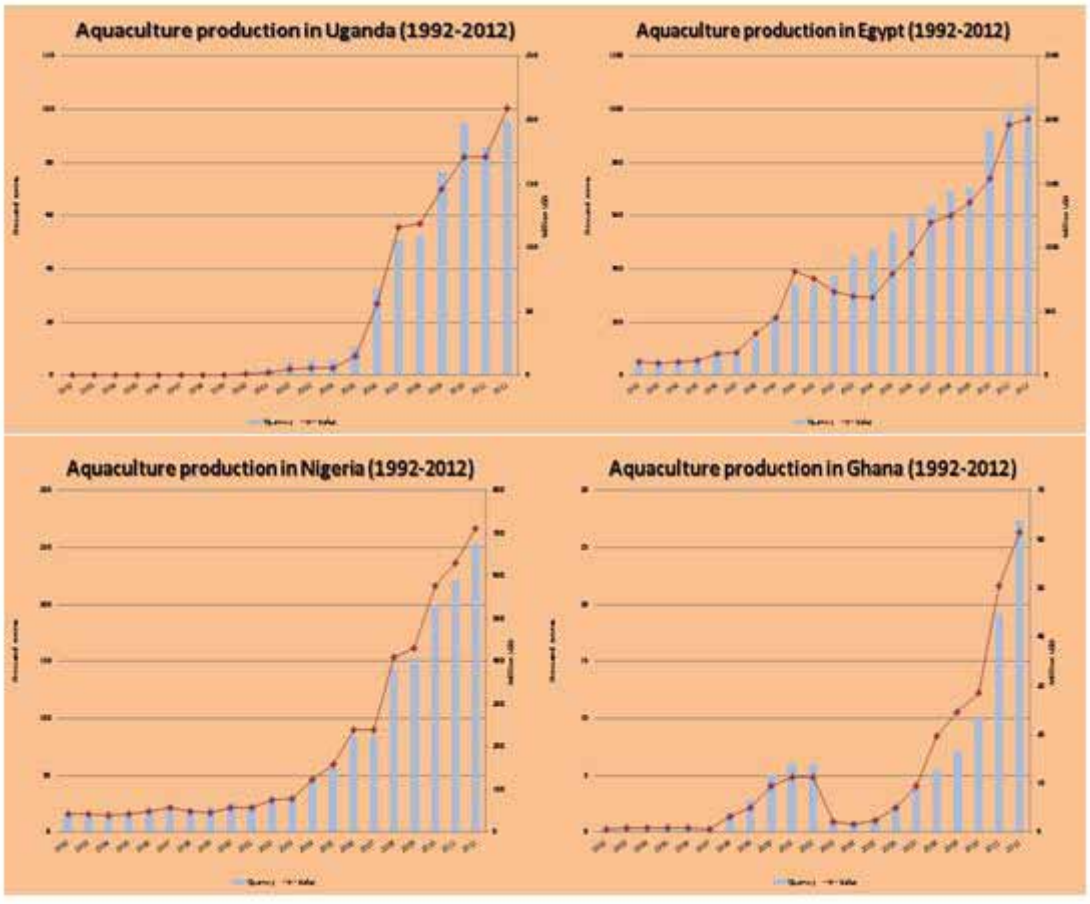


Figure 25: *Évolution de la production et de la valeur des produits aquacoles chez les principaux producteurs*

mouvement du matériel génétique, des additifs alimentaires, etc.

Valeurs de production brutes (VPB) par sous-secteur de pêche dans certains pays africains

Les valeurs de production de la pêche de capture (production totale x prix) sont importantes pour les pays tels que la Tanzanie, l'Égypte, le Mozambique, Madagascar et le Sénégal. Le sous-secteur de la pêche continentale en Égypte et en Tanzanie constitue le plus grand contributeur à la valeur de production brute dans ces pays, respectivement 57% et 84%. Les masses d'eau intérieures (par exemple le barrage d'Assouan en Égypte, les lacs Victoria et Tanganyika en Tanzanie) abritent d'importantes espèces de poissons de grande valeur (par exemple le tilapia, la perche du Nil) qui sont vendus à la fois sur les marchés locaux et exportés. Au Mozambique, à Madagascar et au Sénégal, la pêche côtière artisanale (marine) contribuent énormément à la production totale et aux valeurs, respectivement 69%, 44% et 75,5%. Le Mozambique et Madagascar sont adjacents au Sud-Ouest de l'océan Indien (grand écosystème marin du courant des Agulhas-Somalien), tandis que le Sénégal est à côté des grands écosystèmes marins du courant des Canaries, avec une intense activité de pêche par les bateaux de pêche artisanale. La production de la pêche artisanale comprend des poissons pélagiques et démersaux de grande valeur, dont certains visent les marchés d'exportation lucratifs qui génèrent des recettes fiscales.

Tableau 2 : *Valeurs de production brutes (VPB) par sous-secteur de pêche dans certains pays africains (de Graaf, G. & Garibaldi, L. 2014)*

Pays	Pêche intérieure (USD)	Pêche maritime artisanale (USD)	Pêche maritime industrielle (USD)	VPB totale de la pêche de capture (USD)
Bénin	157,325,208	49,299,489	1,401,540	208,026,237
Burundi	21,680,346			21,680,346
RDC	563,282,100	12,895,934	0	576,178,034
République du Congo	182,176,500	32,947,961	71,216,156	286,340,617
Côte d'Ivoire	8,182,012	24,786,842	10,063,526	43,032,379
Djibouti	0	4,438,200	0	4,438,200
Égypte	529,239,795	136,693,095	260,451,538	926,384,428
Éthiopie	106,201,521			106,201,521
Gambie	1,442,954	4,163,504	361,713	5,968,171
Guinée	29,220,300	152,016,120	34,048,080	215,284,500
Kenya	135,254,281	10,207,683	220,001	145,681,964
Madagascar	49,310,520	138,310,373	129,378,019	316,998,911
Malawi	170,357,472			170,357,472
Maurice	0	7,449,426	9,667,726	17,117,152
Mozambique	147,972,160	334,026,000	3,063,200	485,061,360
Rwanda	46,106,580			46,106,580
Sao Tomé et Principe	0	13,621,390	0	13,621,390
Sénégal	18,550,190	287,345,331	79,812,013	385,707,535
Tanzanie	836,980,956	146,002,089	0	982,983,045
Togo	2,548,000	18,477,925	459,680	21,485,605
Zanzibar	0	52,096,086	0	52,096,086

Source: de Graaf, G. & Garibaldi, L. 2014. The value of African fisheries. FAO Fisheries and Aquaculture Circular. No. 1093. Rome, FAO. 76 pp

Valeur de la pêche africaine

Contribution de la pêche et de l'aquaculture au PIB en Afrique par sous-secteur

Source:

Les données disponibles font ressortir l'importance de la pêche artisanale pour le développement national, notamment la pêche

maritime artisanale, qui est le sous-secteur contribuant le plus au PIB national (0,43%) et au PIB agricole (1,82%) par rapport à la pêche industrielle hautement mécanisée, à la pêche intérieure et à l'aquaculture. La pêche artisanale joue un rôle crucial dans la création d'emplois et la sécurité alimentaire des communautés côtières africaines. La pêche hautement mécanisée, technologiquement avancée et industrielle est principalement détenue par des étrangers et orientée vers l'exportation, et - principalement en raison de leurs opérations off-shore, contribue

Table 3. *Contribution de la pêche et de l'aquaculture au PIB national et au PIB agricole (de Graaf, G. & Garibaldi, L. 2014)*

	PIB national		**PIB agricole total (agriculture, élevage, chasse, foresterie, et pêche)**	
	Valeur ajoutée brute (millions USD)	**Contribution au PIB (%)**	**Valeur ajoutée brute (millions USD)**	**Contribution au PIB agricole (%)**
Total - PIB national et PIB agricole dans les pays africains	1,909,514		288,392	
Total -Pêche et aquaculture	24,030	1.26		
Total - Pêche intérieure	6,275	0.33	4,676	1.62
Total - Pêche maritime artisanale	8,130	0.43	5,246	1.82
Total - Pêche maritime industrielle	6,849	0.36	4,670	1.62
Total Aquaculture	**2,776**	**0.15**	**2,776**	**0.96**

Source: de Graaf, G. & Garibaldi, L. 2014. The value of African fisheries. FAO Fisheries and Aquaculture Circular. No. 1093. Rome, FAO. 76 pp

relativement peu à l'emploi dans les pays africains. L'aquaculture est le secteur qui contribue le moins à la fois au PIB agricole national (0,15%) et au PIB agricole total (0,96%). L'aquaculture commerciale a un potentiel de contribution significative à la croissance économique (PIB) et à l'emploi, mais la pratique est encore au stade rudimentaire (visant surtout la subsistance) sur le continent par rapport aux pays asiatiques comme la Chine, le Vietnam, etc.

Il est important de noter que la contribution totale de la pêche et de l'aquaculture au PIB national dans la plupart des pays a été affaiblie au cours des dernières années par le secteur minier à la suite de la découverte de gisements de pétrole et de minéraux.

Emploi par sous-secteur

Le nombre d'emplois dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture est estimé à 12,2 millions de personnes, le plus grand nombre d'emplois étant recensé dans la pêche intérieure (40,9%), suivie de la pêche côtière /maritime (32,9%). La majorité des personnes employées dans le secteur de la pêche sont engagées dans l'industrie de la transformation composée principalement de femmes. Le sous-secteur de l'aquaculture emploie le plus petit nombre de personnes (7,5%), l'aquaculture étant principalement pratiquée pour la subsistance dans de nombreux pays africains.

Consommation de poissons

Les poissons et les produits de la pêche jouent un rôle crucial dans la sécurité alimentaire mondiale et les besoins nutritionnels des populations des pays en développement et des pays développés. L'Afrique et l'Amérique latine (y compris les Caraïbes) comptent la plus faible consommation

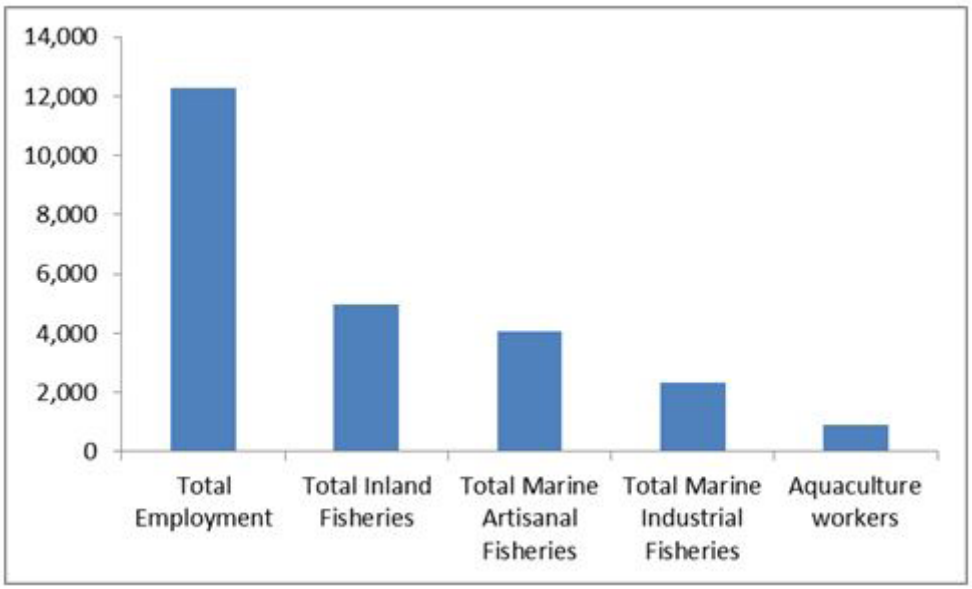


Figure 26. *Nombre d'employés (milliers) dans les sous-secteurs de la pêche et de l'aquaculture (de Graaf, G. & Garibaldi, L. 2014)*

de poissons par tête d'habitant. Dans les pays asiatiques, les produits de la pêche issus de l'aquaculture continuent à jouer un rôle très important dans la sécurité alimentaire, tandis qu'en Afrique la production issue de la pêche artisanale (comprenant souvent des espèces de faible valeur) est destinée à la consommation intérieure et a donc un impact vital sur l'atteinte des objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les importations de poissons en provenance de l'Afrique contribuent dans une large mesure à l'augmentation de la consommation de poissons dans les pays en développement. Le renforcement des capacités de commerce intra-régional sur le continent africain ainsi que l'accroissement de la production aquacole ont accru les perspectives d'augmentation de la consommation de poissons sur le continent africain. En outre, le renforcement des capacités pour la réduction des pertes post-capture dans la pêche artisanale conduirait à un plus grand approvisionnement en poissons et donc à une consommation accrue. La mauvaise collecte de données statistiques sur la production, l'importation et l'exportation de poissons pourrait aussi brouiller la vraie image du taux de consommation de poissons en Afrique. Cependant, dans les pays côtiers tels que la Sierra Leone, la Gambie et le Cameroun, les taux de consommation de poissons par habitant dépassent 20%. La situation est différente dans certains pays enclavés tels que l'Éthiopie, le Rwanda, etc., où le taux de consommation de poisson par habitant est inférieur à 5%.

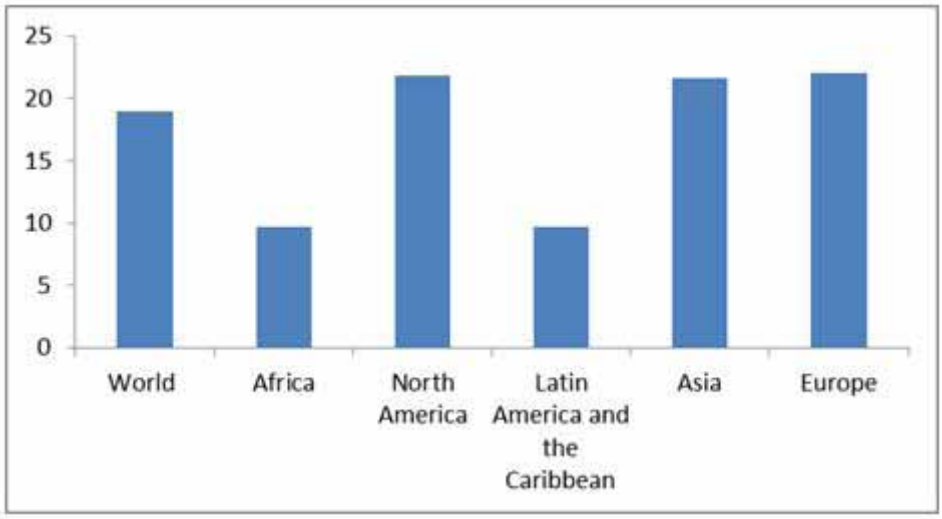


Figure 27 : *Consommation de poisson par habitant (Kg/an), FAO SOFA 2014*

8. RESSOURCES HUMAINES ET INFRASTRUCTURES CONSACREES AU DEVELOPPEMEMENT DES RESSOURCES ANIMALES EN AFRIQUE EN 2014

8.1. Ressources humaines

Vétérinaires et personnel de santé publique

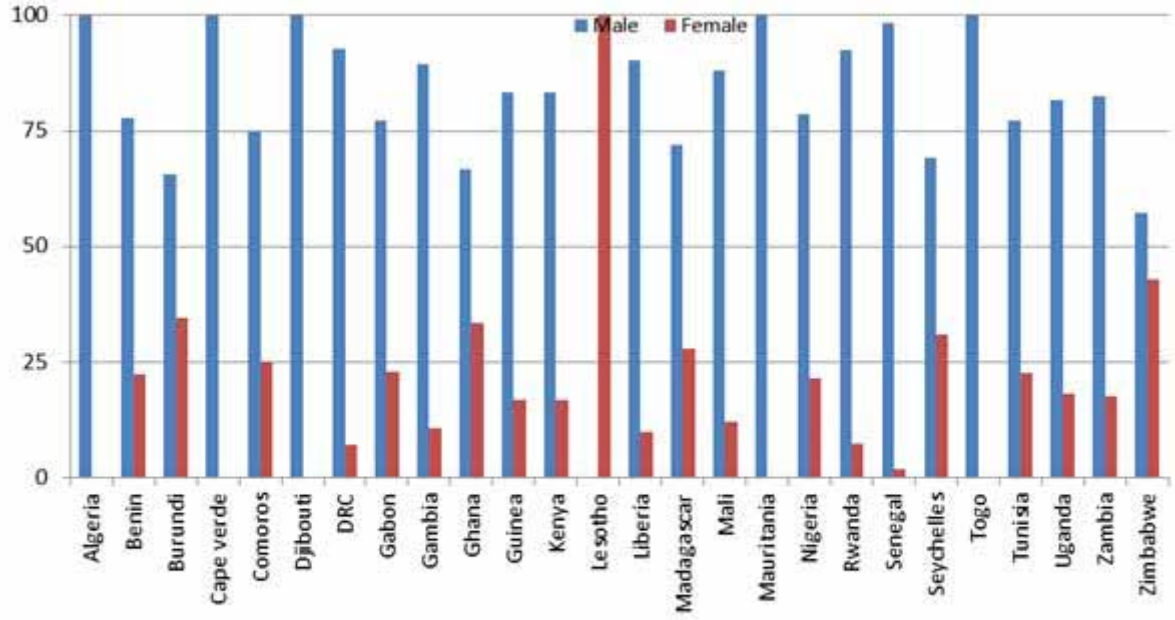
L'Égypte compte le plus grand nombre de personnes travaillant dans le secteur de la santé animale en Afrique, suivi de l'Éthiopie, du Nigeria, de l'Algérie et du Soudan. Certains pays comme l'Afrique du Sud n'ont pas fourni de données sur les vétérinaires privés et les autres membres du personnel engagé dans ce secteur. Les informations disponibles ne font ressortir aucune tendance nette en ce qui concerne les vétérinaires des secteurs public et privé. À titre d'illustration, l'Égypte compte 45.000 vétérinaires œuvrant dans le secteur privé contre environ 13.000 dans le secteur public. Cet écart peut être une indication de la demande de services vétérinaires privés, ainsi que des bénéfices qu'elle engendre. Par contre, l'Éthiopie a plus de vétérinaires dans le secteur public que dans le secteur privé, respectivement 1.009 et 150. D'après les informations reçues, l'Algérie compte le plus grand nombre de vétérinaires dans le secteur de la santé publique. Ceci peut être une indication de l'importance accordée aux questions de santé publique dans ce pays, ou tout simplement de l'intérêt porté par l'État à ce secteur. Les informations recueillies ne font ressortir aucune tendance nette de la répartition du personnel vétérinaire entre les secteurs public et privé dans les différents pays. Plusieurs raisons expliquent ces différences. En effet, l'environnement économique qui prévaut dans un pays peut généralement exercer une influence sur les niveaux des dépenses publiques dans le domaine de la santé animale. Une telle influence peut se manifester dans les systèmes de santé publique/animale suffisamment financés, qui ont les moyens d'attirer les vétérinaires dans ce secteur, en particulier la jeune génération et les vétérinaires récemment diplômés qui doivent souvent servir le secteur public en reconnaissance du soutien reçu de l'État lors de leurs études supérieures.

Les premières évaluations des services vétérinaires ont proposé que la condition minimale requise pour une prestation efficace des services vétérinaires essentiels par le secteur public, exprimée en ratio d'unités de bétail (UB) / vétérinaires, soit de 100.000: 1 (FAO, 1993). Cependant, en Afrique, ce ratio se situerait entre 100.000 et plus de 1.000.000. Cette situation révèle une grave pénurie générale de vétérinaires en Afrique. Cependant, il faut noter qu'il existe d'énormes différences entre les pays africains à ce sujet. À titre d'illustration, on peut affirmer que le Botswana et l'Égypte ont suffisamment de vétérinaires pour assurer les services vétérinaires nécessaires, tandis que des pays comme la Guinée, la Mauritanie et le Mali souffrent de graves pénuries de vétérinaires.

Personnel des secteurs de la production animale, de la pêche et de la faune

Dans la plupart des pays africains, la tendance générale observée est qu'il y a plus d'agents dans le secteur de la production animale que dans le secteur vétérinaire. L'on peut généralement admettre que la plupart agents de la production animale sont employés dans le secteur public, et sont engagés dans les travaux de recherche, de vulgarisation et de développement. Certains agents du secteur privé travaillent généralement dans le secteur de la manufacture associée aux ressources animales ainsi que dans l'industrie laitière. Les autres sont employés par des ONG, des OSC et les églises dans les travaux de développement. Dans la plupart des pays africains, les agents de la production animale, de la pêche et de la faune sont plus nombreux dans le secteur public par rapport au secteur privé. Cependant, dans certains pays où la pêche privée joue un

Répartition des professionnels de la pêche dans le secteur public par sexe en 2011



Source : UA-BIRA (2011). Démographie vétérinaire

rôle-clé, par exemple en Ouganda, il y a plus de pêcheurs dans le secteur privé. Il en est de même du secteur de la faune, où les agents du secteur public sont plus nombreux que ceux du secteur privé. Cependant, dans certains pays comme le Zimbabwe, où la faune est importante pour le secteur privé, celui-ci compte plus d'acteurs de ce secteur. Cette tendance pourrait s'appliquer à d'autres pays d'Afrique australe, en particulier l'Afrique du Sud, le Botswana et la Namibie, où le secteur privé est fortement engagé dans la gestion de la faune.

Établissements de formation dans le secteur des ressources animales

Les établissements de formation comprennent les instituts, les collèges d'enseignement professionnel ou les universités qui offrent une formation dans les domaines associés aux ressources animales comme le domaine vétérinaire et la production animale. À la fin de la formation, les étudiants reçoivent des certificats, des diplômes ou des grades universitaires, selon les établissements fréquentés. Cependant, il faut noter qu'il existe des différences entre les pays africains en ce qui concerne les établissements de formation et le type de diplômés produits. Les instituts produisent des agents qui assureront des services auxiliaires pratiques, en particulier les titulaires de certificats, la prestation de services plus techniques liés aux ressources animales étant assurée par des titulaires de diplômes et de grades universitaires.

L'on a également noté que l'Afrique occidentale francophone connaît une pénurie d'établissements de formation vétérinaire par rapport aux autres régions d'Afrique. L'une des principales raisons est probablement la cherté de la mise en place et de l'exploitation des écoles vétérinaires : ceci signifie qu'une fois qu'un pays a investi dans une école vétérinaire nationale, il court le risque de produire des diplômés en sus de ses besoins dans le souci de justifier l'investissement (Smith and Hunter for FAO, 1993). En 2011, un total de 80 établissements de formation vétérinaires (IFP) a été identifié en Afrique. Quarante-deux (42) d'entre eux sont situés en Afrique orientale et australe, 22 en Afrique du Nord, 12 en Afrique de l'Ouest et 4 en Afrique centrale (UA-BIRA,

2012). En ce qui concerne la production animale, la plupart des universités ayant des facultés ou départements de l'agriculture ont tendance à offrir des cours de science animale dans le cadre des diplômes de licence (BSc - Hons). Les certificats et diplômes en production animale sont offerts dans les instituts et les collèges d'enseignement professionnel. Il semble qu'un nombre limité d'universités et d'instituts de formation offre des cours spécifiquement dans les domaines de la pêche et de la faune. L'Ouganda (pêche), le Zimbabwe (faune), le Sénégal (pêche et aquaculture) et le Kenya (pêche et faune) sont parmi les rares pays qui offrent ces cours.

Infrastructures d'appui aux ressources animales

Il est nécessaire de fournir des infrastructures d'appui à la gestion et au développement des ressources animales. Les infrastructures vont des laboratoires vétérinaires pour différents tests et évaluations aux stations de quarantaine, en passant par les cuves d'immersion, les enclos de vente, les cages de contention, les centres de collecte de lait et les balances, entre autres. Selon le niveau de développement et les besoins du secteur des ressources animales, les pays ont accès à différents types d'infrastructures. Cependant, on peut présumer que les infrastructures disponibles et nécessaires pour la production animale dépendront dans une large mesure du niveau d'intensification des systèmes d'élevage. L'intensification exige un niveau plus élevé d'infrastructures d'appui par rapport (par exemple) aux systèmes pastoraux extensifs.

9. INTERVENTIONS DE L'UA-BIRA DANS LE DOMAINE DES RESSOURCES ANIMALES EN 2014

9.1 SYSTEME D'INFORMATION SUR LES RESSOURCES ANIMALES (ARIS)

L'objectif de la mise au point du Système d'information sur les ressources animales (ARIS), produit de l'UA-BIRA, est d'améliorer la gestion des données sur les ressources animales, et de contribuer à faire de l'UA-BIRA, des communautés économiques régionales et des États membres de l'UA des sources fiables et incontournables d'informations complètes sur les ressources animales en Afrique. Ainsi, la version actualisée du Système, appelée ARIS2, vise à faciliter la collecte et l'analyse en temps opportun des données et informations fiables sur les ressources animales, en vue d'appuyer la planification et la prise de décisions.

Au cours de l'année 2014, l'UA-BIRA s'est concentré essentiellement sur l'amélioration de l'environnement d'hébergement et des fonctions, ainsi que le déploiement continu du Système d'informations sur les ressources animales (ARIS2) dans les EM de l'UA. Ce processus a nécessité la refonte de la plateforme opérationnelle du Système et le développement de fonctionnalités supplémentaires sur la base des expériences réunies à ce jour. Plus précisément, les nouvelles fonctionnalités en cours de développement ou d'amélioration comprennent, entre autres :

- l'instauration d'une fonction d'interopérabilité entre ARIS2 et d'autres systèmes d'information, en particulier le système mondial d'information zoosanitaire de l'OIE (WAHIS) ;
- l'intégration du téléchargement de données au moyen de téléphones portables ;
- la publication du contenu pour permettre au public d'accéder aux rapports sélectionnés ;
- l'accessibilité du forum au profit du public.

Le processus de déploiement a fait appel à la formation de différents acteurs, y compris les utilisateurs au niveau central au siège de l'UA-BIRA, les administrateurs régionaux et nationaux du système ainsi que les fournisseurs réguliers de données au niveau national. Quatorze (14) pays ont bénéficié d'une formation sur le Système en 2014, portant le nombre total d'EM et CER disposant d'ARIS respectivement à 41 et 8 à la fin de cette année 2014.

9.2 PROGRAMME SUR LE RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE VETERINAIRE EN AFRIQUE (VET-GOV)

Justification

En Afrique sub-saharienne, l'élevage représente en moyenne 30% du produit intérieur brut (PIB) agricole et environ 10% du PIB national ; et près de 250 millions de personnes pauvres dépendent de l'élevage pour leurs revenus et moyens de subsistance. Cependant, en dépit de son grand potentiel de levier, le secteur est sérieusement entravé par les maladies animales et l'insuffisance des investissements dont il a besoin pour améliorer sa contribution au développement du continent africain. Depuis les années 1980, le sous-secteur de l'élevage en Afrique a été soumis à des politiques gouvernementales défavorables résultant des programmes d'ajustement structurel, avec comme conséquence le sous-financement des secteurs public et privé, le mauvais fonctionnement des cadres institutionnels ainsi que la faible capacité de mise en œuvre des politiques, règlementations et normes. Dans l'optique d'inverser les tendances négatives de l'élevage en Afrique subsaharienne, des réformes institutionnelles et politiques majeures sont nécessaires aux niveaux national, régional et panafricain. L'environnement institutionnel qui prévaut dans la plupart des pays africains n'est pas propice à la prestation de services vétérinaires de qualité abordables, accessibles et durables. L'analyse de ces problèmes forme la base de

l'approche proposée dans le programme VET-GOV dont le but est d'améliorer certains aspects de la gouvernance et d'instaurer les réformes institutionnelles nécessaires pour améliorer la prestation de services vétérinaires en Afrique.

Objectifs

Le projet vise l'objectif global suivant : « Améliorer la contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire et à la sécurité sanitaire des aliments, à la croissance économique et à la création de richesses en Afrique ».

Son objectif spécifique est ainsi formulé : « Améliorer l'environnement institutionnel aux niveaux national et régional en vue de fournir des services efficaces et efficients de santé animale en Afrique ».

Le projet cherche à atteindre les résultats ci-dessous :

Amélioration des connaissances et de la sensibilisation en faveur du changement institutionnel ;

Renforcement des capacités institutionnelles pour la formulation de politiques d'élevage, de stratégies et législations sur la santé animale ;

Amélioration des capacités institutionnelles pour la mise en œuvre des politiques et l'application des règlementations.

Effets escomptés

- Renforcement de la sécurité alimentaire et réduction de la pauvreté grâce à l'amélioration de la productivité et des systèmes de production ;
- Amélioration du commerce et / ou de l'accès au marché ;
- Épargne sur les coûts potentiels liés aux foyers de maladies et prévention des dommages économiques, amélioration de la santé publique à travers la réduction de l'apparition des zoonoses ;
- Justification de l'engagement des autorités nationales à travers des avantages potentiels de grande portée, soutien des donateurs en faveur d'une stratégie globale pour le contrôle progressif des maladies majeures, investissement dans la bonne gouvernance des services vétérinaires.

Progrès accomplis

Quarante (40) États membres ont bénéficié d'un soutien pour la mise en place de plateformes nationales de dialogue politique (hubs), qui facilitent la participation de la majorité des parties prenantes à la prise de décisions et à l'élaboration de politiques dans le secteur de l'élevage et l'actualisation en cours des cadres politiques et juridiques nationaux. Un soutien a également été fourni pour la formulation de politiques d'élevage régionales pour l'EAC et le COMESA et pour l'intégration au niveau national de la politique régionale de l'IGAD sur l'élevage ;

- Appui également à l'harmonisation régionale des législations vétérinaires ;
- Appui au renforcement de 10 réseaux régionaux (épidémiologie, laboratoire, socio-économie) ;
- Évaluation de la performance des services vétérinaires (PVS de l'OIE) dans 17 États membres, avec comme conséquence l'identification des domaines dans lesquels les États membres concernés doivent s'améliorer afin d'être conformes aux normes internationales qui les aideront à produire des produits de qualité. Cette identification permettra aux EM de cibler et de rationaliser leurs ressources dans l'amélioration des services vétérinaires ;
- Évaluation des capacités en matière d'élevage de 5 associations régionales d'éleveurs - les résultats de cette évaluation seront utilisés pour améliorer leurs capacités et opérations et leur permettront de participer plus efficacement dans les filières de l'élevage ;
- Soutien accordé aux EM pour 16 projets pilotes sur le renforcement institutionnel en vue de l'amélioration de la prestation des services ;

- Formation dispensée par le programme à plus de 200 fonctionnaires du secteur public et acteurs non étatiques sur l'élaboration de politiques et l'appui aux travaux politiques au niveau des États membres ;
- Formation de plus de 150 experts vétérinaires et juridiques sur la législation vétérinaire, travaux d'appui en cours de réalisation au niveau des États membres ;
- Formation sur les normes de santé animale dispensée à plus de 200 fonctionnaires du secteur public et acteurs non étatiques ;
- Appui au déploiement du Système d'information sur les ressources animales (ARIS) en cours dans les CER et EM (par la formation et la fourniture de logiciels et de matériel informatique). En outre, ce système proprement africain a été relié au Système mondial d'information sur la santé animale (WAHID).

9.3 PROJET SUR L'AMELIORATION DE LA SURVEILLANCE DES MALADIES ANIMALES EN APPUI AU COMMERCE DANS LES ETATS MEMBRES DE L'IGAD (SURVEILLANCE DES MALADIES A IMPACT SUR LE COMMERCE– STSD)

Dans le souci de réduire les effets des maladies animales sur la performance commerciale du secteur de l'élevage dans la région de l'IGAD, l'UA-BIRA - en partenariat avec le Secrétariat de l'IGAD - met en œuvre un projet intitulé Amélioration de la surveillance des maladies animales en appui au commerce dans les États membres de l'IGAD, en abrégé « Surveillance des maladies à impact sur le commerce – STSD ».

L'objectif global du projet STSD est d' « améliorer la contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire et à la sécurité sanitaire des aliments, à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté dans la région de l'IGAD »,

L'objectif spécifique du projet est de « réduire l'impact des maladies animales transfrontalières et des zoonoses sur le commerce d'animaux et de produits animaux dans la région de l'IGAD ». Les résultats attendus de ce projet sont au nombre de deux :

i. **Résultat 1 :** Amélioration des systèmes d'identification, de traçabilité et de certification des animaux ; et
ii. **Résultat 2 :** Amélioration des systèmes de surveillance des maladies et des stratégies de contrôle des maladies aux niveaux national et régional.

Le projet STSD est financé par l'Union européenne pour un budget total de 5.880.000 euros, et sera mis en œuvre pour une période totale de 32 mois, jusqu'au 15 juin 2016. Le projet profite à tous les huit États membres de la région de l'IGAD, et est mis en œuvre conjointement par l'UA-BIRA et le Secrétariat de l'IGAD.

L'exécution proprement dite du projet a débuté en février 2014 lors du lancement officiel du projet le 18 février 2014 à Djibouti, après la signature de l'accord de partenariat entre les partenaires de mise en œuvre, à savoir l'UA-BIRA et le Secrétariat de l'IGAD.

En 2014, les deux activités prévues, présentées ci-après (100%), ont été mises en œuvre au titre du Résultat 1 :

- Deux directives ont été élaborées sur LITS et AHC, et elles seront utilisées par la suite pour l'exécution d'autres activités connexes du projet au cours des 2ème et 3ème années ; et
- Un forum de coordination régional sur LITS et AHC a été lancé ; il joue le rôle de plateforme de coordination des initiatives fragmentées de la région et fournit une possibilité de partage d'expériences entre parties prenantes.

En outre, douze des quinze activités prévues (80%) ont été mises en œuvre au titre du Résultat 2. Grâce à ces activités, le projet aide les pays bénéficiaires à développer les capacités de détection précoce des maladies, de rapportage

et d'intervention rapide à la faveur de l'achat de matériel de diagnostic en laboratoire, de véhicules et de motos, ainsi que l'exécution de programmes de formation personnalisés. En outre, le STSD a été en mesure de soutenir l'élaboration de plans d'enquête et a procédé aux préparatifs pour le lancement à grande échelle des activités d'enquête transversale de l'année prochaine dans tous les pays bénéficiaires. Le projet a également été en mesure de mettre en place des mécanismes de coordination, et a appuyé l'élaboration d'un cadre régional pour le contrôle progressif de la PPR et d'autres maladies des petits ruminants (MPR) dans la région de l'IGAD.

Cependant, des difficultés ont été également rencontrées lors de la mise en œuvre du projet STSD, lesquelles comprennent, entre autres :

- le grand nombre d'activités prévues suscite des préoccupations quant à la possibilité de les exécuter toutes dans les limites de la durée de vie du projet ;
- la livraison tardive des articles achetés (intrants du projet) par les fournisseurs retarde la mise en œuvre des activités nationales clés ;
- la faiblesse des capacités de certains pays à mettre en œuvre les activités nationales au rythme voulu et avec la qualité souhaitée.

9.4 Projet sur les Méthodes et Procédures normalisées en santé animale (SMP-AH) – Résultats atteints en 2014

Les terres arides et semi-arides de la Grande Corne de l'Afrique (Ghoa) sont occupées par une partie importante des populations pauvres et vulnérables, qui sont majoritairement tributaires de l'élevage pour leur subsistance. Cependant, la performance de l'élevage dans la région reste faible en raison de fréquentes maladies animales transfrontières (MAT) et d'autres contraintes liées à la production. Les MAT sont une cause d'insécurité alimentaire et nutritionnelle et réduisent la circulation d'animaux et de produits animaux dans la région à des fins commerciales. L'exportation d'animaux vivants à partir de la région a été sévèrement inhibée à maintes occasions au cours des deux dernières décennies, à la suite des interdictions imposées par les pays importateurs pour réduire les risques associés aux MAT.

L'Agence américaine pour le développement international (USAID) aide l'UA-BIRA et le Centre pour le développement des zones pastorales et de l'élevage de l'IGAD (ICPALD) à mettre en œuvre le projet sur les Méthodes et Procédures normalisées en santé animale (SMP-AH). Le projet appuie la coordination et l'harmonisation des systèmes de prévention et de contrôle des maladies entre les pays de la Grande Corne de l'Afrique (Ghoa) en vue de créer des conditions uniformes pour un commerce intra et inter régional sûr et stable d'animaux.

Le projet appuie l'utilisation de protocoles / lignes directrices spécifiques - les Méthodes et Procédures normalisées (SMP), comme base pour l'harmonisation de la prévention et du contrôle des MAT dans la région. Les SMP abordent spécifiquement la façon dont les pays assurent la surveillance, prennent en charge les foyers de maladies, effectuent des tests de confirmation en laboratoire, et gèrent les campagnes de vaccination. En outre, le projet appuie le renforcement des capacités en vue de soutenir la mise en œuvre des méthodes et procédures normalisées.

Au cours de l'année 2014, quatre (4) SMP pour la fièvre aphteuse (FA), la brucellose, la fièvre de la Vallée du Rift (FVR) et la peste des petits ruminants (PPR), qui traitent précisément de la façon dont les pays assurent la surveillance, prennent en charge les foyers de maladies, effectuent les tests de confirmation en laboratoire et gèrent les campagnes de vaccination, ont été développées et validées par les parties prenantes pour mise en œuvre.

Sept (7) SMP pour la pleuropneumonie contagieuse bovine (PPCB), la pleuropneumonie contagieuse caprine (PPCC), la clavelée du mouton et la variole caprine, la dermatose nodulaire contagieuse, la variole caméline et la peste bovine, et une SMP pour les stations de quarantaine dans la région ont été élaborées et seront validées au courant de 2015.

La capacité managériale et technique du personnel vétérinaire dans la région Ghoa a été améliorée en vue d'appuyer la mise en œuvre des SMP. Cette amélioration a été réalisée grâce à la formation de 24 vétérinaires (pendant 18 semaines) en développement des compétences en gestion ; 28 vétérinaires (pendant 13 semaines) en surveillance et épidémiologie des maladies animales transfrontières liées au commerce ; et 26 vétérinaires en inspection, certification et bien-être des animaux.

Une formation régionale de 20 semaines - en matière d'exécution des travaux de laboratoire en appui au contrôle et à la prise en charge des maladies animales transfrontières - a été dispensée à vingt-quatre (24) vétérinaires de la région, au Centre national de la santé animale, de diagnostic et d'Investigation en Éthiopie dans le but de renforcer les compétences, la précision, la sécurité du personnel des services vétérinaires, dans toute la région.

Le contrôle des maladies, la santé et le bien-être des animaux exportés aux stations régionales de quarantaine d'animaux ont été améliorés grâce au renforcement des capacités de vingt-six (26) vétérinaires dans les domaines de l'inspection des animaux, du contrôle des maladies, du bien-être des animaux, des questions sanitaires et phytosanitaires et du processus sanitaire, dans une station de quarantaine pour l'exportation et la certification de la santé des animaux.

Les connaissances sur l'apparition et la distribution des maladies dans les pays participants ont été renforcées à la faveur d'un soutien aux activités de surveillance des maladies.

La capacité de deux laboratoires de production de vaccins vétérinaires - l'Institut kenyan de production de vaccins vétérinaires (KEVEVAPI : Kenya Veterinary Vaccine Production Institute) et l'Institut vétérinaire national (NVI) d'Éthiopie – a été renforcée pour les habiliter à produire des vaccins en quantités et qualité requises pour le contrôle des maladies animales transfrontières, grâce à la fourniture du matériel -clé et de réactifs de contrôle de la qualité.

La capacité du Centre de l'IGAD pour le développement des zones pastorales et de l'élevage (ICPALD) a été renforcée à la suite du recrutement de deux employés : un épidémiologiste et un socio-économiste. L'ICPALD est maintenant en mesure d'appuyer les pays de la région dans la formation du personnel local, le partage de l'information sanitaire et la mise en œuvre des interventions de prise en charge des maladies.

Le Conseil de l'élevage de l'Afrique du Nord et de l'Est (NEALCO), une association régionale de l'élevage mise en place par les associations nationales d'acteurs engagés dans le commerce du bétail de 13 pays (Djibouti, Éthiopie, Érythrée, Égypte, Kenya, Soudan, Soudan du Sud, Tanzanie, Ouganda, RDC, Rwanda, Burundi et Somalie), a été renforcé et appuie actuellement la coordination du commerce d'animaux et de produits animaux dans la région. Au cours de l'année 2014, l'organisation a également reçu un soutien pour la révision de ses statuts et l'élaboration de son plan stratégique pour la période 2014 -2018.

Le partage d'informations et d'expériences sur les maladies animales transfrontières dans les zones transfrontalières a été amélioré grâce aux réunions transfrontalières de coordination et d'harmonisation et à l'utilisation du Système d'information sur les ressources animales (ARIS).

9.6 RENFORCEMENT DE LA PARTICIPATION DES NATIONS AFRICAINES AU PROCESSUS D'ELABORATION DES NORMES – (PAN-SPSO) PHASE DE CONSOLIDATION

Le projet sur la Participation des Nations africaines aux Activités des Organisations chargées de l'Élaboration des Normes (PANSPSO) vise à renforcer et à soutenir la participation effective des pays africains aux activités des organisations internationales en charge de la fixation des normes, à savoir l'OIE, la CIPV, la Commission du Codex Alimentarius, en vue de porter en avant leurs intérêts durant la formulation de normes internationales sur la sécurité sanitaire des aliments, la santé animale et la santé des végétaux en Afrique. Le projet va exploiter et consolider les résultats des projets antérieurs et en cours gérés par l'UA-BIRA, en particulier les résultats atteints à la faveur de la Phase I du projet PAN-SPSO (PAN-SPSO I).

Le projet PAN-SPSO -Phase II (PAN-SPSO II) vise un objectif global de contribuer à la réduction de la pauvreté par la promotion du commerce international de produits agricoles (y compris les produits de l'élevage et de la pêche) en Afrique.

Son objectif spécifique est de renforcer et de soutenir la participation effective des pays africains lors de la formulation des normes internationales de l'OIE, de la CIPV et de la Commission du Codex Alimentarius, respectivement sur la santé animale, la santé des végétaux et la sécurité sanitaire des aliments. Un objectif secondaire et indirect consiste à appuyer la publicité des normes adoptées auprès des utilisateurs finaux et promouvoir le respect des normes fixées.

Le projet cherche à produire les cinq grands résultats suivants :

R1 : Amélioration des informations pertinentes relatives aux normes sur la santé animale, la santé des végétaux et la sécurité sanitaire des aliments, et leur mise à la disposition des intervenants-clés dans les pays africains ;

R2 : Mise en place de mécanismes de consultation et de coordination pour l'élaboration de positions communes sur les questions sanitaires et phytosanitaires aux niveaux national, régional et continental ;

R3 : Renforcement de la capacité technique des pays africains à élaborer des normes et des arguments fondés sur la science ;

R4: Renforcement de la participation des acteurs publics et privés concernés dans les processus de normalisation grâce à la création ou au renforcement de mécanismes de coordination intersectorielle (comités SPS) ;

R5: Sensibilisation des décideurs à la nécessité d'une participation adéquate et d'investissements suffisants par les pays dans le processus d'établissement des normes à travers un solide mécanisme de plaidoyer.

Les bénéficiaires immédiats et directs du projet sont les 54 États membres de l'Union africaine ainsi que les huit communautés économiques régionales (CER) reconnues, qui recevront un appui au renforcement des capacités pour la coordination des questions d'agriculture et de sécurité sanitaire des aliments dans leurs États membres. En outre, les producteurs agricoles africains (y compris les éleveurs et les pêcheurs), les opérateurs de marché et les agro-transformateurs profiteront également de l'amélioration des possibilités commerciales et des normes de sécurité à la suite de la participation accrue et plus efficace des pays africains dans la formulation de normes SPS.

Les parties prenantes du projet comprennent la Commission de l'Union africaine - Direction de l'économie rurale et de l'agriculture (CUA-CRDA), l'UA-BIRA et l'UA-CPI, les nations africaines, les CER, l'OMC, le FANDC, les individus du secteur privé, les institutions et les organismes impliqués dans la fixation des normes sanitaires et phytosanitaires internationales à

savoir l'OIE, la CIPV, la CCA.

L'UA-BIRA est le principal organisme de mise en œuvre du projet.

1. Résumé des résultats de l'année 2014

Résultat 1

Un nombre total de 250 experts dans la base de données ARIS, dont 46 experts pour la santé animale, 45 pour la santé des plantes, 127 pour la sécurité sanitaire des aliments et 32 experts pour les questions SPS, à la fin de l'année 2 (2013) ;

Un enregistrement en ligne des experts a été téléchargé sur le site de l'UA-BIRA mais ne peut pas être utilisé jusqu'à présent bien que testé par l'équipe de l'UA-BIRA ;

Les composantes SPS sont déjà développées et testées. L'équipe d'ARIS a procédé au déploiement et à la formation de points focaux nationaux dans 27 États membres ;

La composante phytosanitaire a été élaborée et hébergée dans un serveur distinct qui sera transféré à l'UA-CPI ;

L'abonnement au Journal des Sciences Animales et Sciences de l'Alimentation est effectif depuis décembre 2013. Une note d'information est produite et diffusée dans les États membres. Un certain nombre d'informations SPS a été fourni aux EM par email et à travers un bulletin SPS en ligne ;

Quatre manuels qui donnent des directives pour la participation aux processus de l'OIE, du Codex et de la CIPV et aux réunions du Comité SPS de l'OMC sont en ligne sur le site internet de l'UA-BIRA et ont été imprimés pour grande diffusion.

Résultat 2

Santé des végétaux : Le faible niveau de disponibilité des fonds n'a pas permis au projet d'appuyer la réunion technique annuelle des experts de la santé des végétaux en 2014.

La réunion inter-régionale des directeurs de la santé des végétaux ou de leurs représentants a eu lieu à Tunis (Tunisie) en mars 2014 pour définir d'un commun accord des positions communes sur les projets de normes proposées pour adoption lors de la 9ème session de la Commission des mesures phytosanitaires (CPM9). Vingt-trois (23) avant- projets de normes ont été discutés, et des positions communes arrêtées par les délégués à ce sujet.

Santé animale : Trois réunions techniques d'experts de la santé animale ont été organisées en avril, juillet et décembre 2014.

En 2014, les délégués africains de l'OIE ont adopté des positions communes sur 34 normes de l'OIE présentées lors de la 82ème Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE. Cette activité est désormais bien maîtrisée par les Délégués de l'OIE et s'améliore chaque année.

Aucune réunion régionale n'a été organisée pour la coordination des positions.

Sécurité sanitaire des aliments : les experts africains des Comités techniques du Codex se sont rencontrés dans la cadre de neuf réunions du Codex organisées par l'UA-BIRA au titre du projet PANSPSO.

La réunion préparatoire tenue à Nairobi (Kenya) en juin 2014 a débouché sur un accord des EM sur des positions communes concernant les normes du Codex pour la 37ème Session du CCA.

Soixante-dix (70) positions communes sur les points à l'ordre du jour de la 37ème Session de la CCA ont été présentées par les délégués africains : quatorze positions sur les contaminants dans les aliments, six sur les résidus de pesticides (trente-neuf composés ont été proposés par les

JMPR pour adoption et soutenus par les délégués africains), six propositions de nouveaux travaux sur les épices et les herbes culinaires (création d'un nouveau comité du Codex), six sur la nutrition dans les aliments diététiques ou de régime et dix sur les poissons et les produits de la pêche, neuf sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments, huit sur les additifs alimentaires, huit sur l'hygiène alimentaire, quatre sur les fruits et légumes frais. Au cours de la 37ème session de la CCA, la performance des délégués africains dans la présentation des positions communes a été meilleure par rapport à la 36ème session.

L'IGAD est un observateur aux réunions de l'OIE, du Codex, de la CIPV et du Comité SPS de l'OMC au cas par cas. Les promoteurs de l'IGAD et de la SADC vont assister aux réunions du Comité SPS et de la CCA (IGAD).

À l'heure actuelle, des 7 CER ciblées, six (6) CER ont le statut d'observateur. Les observateurs doivent assister à au moins une réunion par an et participer aux activités du Comité afin d'éviter la suspension de leur statut.

Observer status

RECs	WTO-SPS	OIE	IPPC	CODEX
IGAD	YES	YES	YES	YES
ECOWAS	YES	YES	YES	YES
SADC	YES	YES	YES	YES
COMESA	YES	YES	YES	YES
EAC	NO	NO	NO	NO
CEN-SAD	YES	YES	YES	YES
ECCAS	YES	YES	YES	YES
AU	YES	YES	YES	YES

Résultat 3

À Nairobi (Kenya) en décembre 2014, s'est tenu un atelier de formation sur la disposition relative à la transparence de l'Accord SPS de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et sur l'amélioration de la participation des délégués africains aux réunions du Comité SPS à l'intention des autorités nationales de notification SPS et des points d'information nationaux des pays francophones.

De l'ensemble des participants, trente-cinq participants étaient issus de dix-neuf (19) pays africains et un (1) de l'UA-CPI.

Vingt-six (26) participants sélectionnés issus des ANN et PIN en matière SPS et 4 en provenance de pays anglophones ont rejoint le groupe pour un atelier de deux jours sur l'amélioration de la participation aux réunions du Comité SPS de l'OMC.

Il a été recommandé à l'UA-BIRA, aux EM et à leurs missions à Genève et à l'OMC d'organiser un atelier dans l'objectif d'améliorer la qualité et l'efficacité de la participation des États membres africains aux activités du comité SPS de l'OMC lors de sa session de mars 2015 à Genève (Suisse).

Une formation des formateurs a été dispensée pour la région de l'IGAD à Addis-Abeba, et un Comité régional SPS a été mis sur pied. Cet atelier a permis d'associer l'Éthiopie, le Soudan du Sud et la Somalie. L'IGAD, par l'intermédiaire de sa branche technique ICPALD, réalise des progrès importants dans le domaine SPS.

Un travail de consultance pour l'élaboration d'une norme sur la circulation du matériel génétique du manioc a été effectué, et un projet de norme a été élaboré et remis à l'UA-CPI.

Résultat 4

Le Comité SPS national du Burundi est opérationnel. Les membres se réunissent régulièrement à la faveur d'un financement du gouvernement.

Des 41 comités nationaux SPS créés, seuls ceux de la Guinée, du Burkina Faso, de la Gambie, du Burundi et du Togo disposent d'un acte juridique portant leur création.

L'UA-BIRA a conçu une stratégie de sortie pour les comités nationaux SPS, laquelle a été testée au Sénégal en 2013 et lancée en Guinée, au Burundi, au Burkina Faso et en Gambie en 2014.

L'instabilité politique associée au risque de remaniements fréquents des gouvernements a compromis l'engagement pris par les autorités dans les divers pays.

Résultat 5

Deux documents de politique ont été élaborés : le premier sur les bonnes pratiques pour l'amélioration de la participation aux sessions des organisations de normalisation, et l'autre sur le renforcement du commerce régional par l'amélioration de la compétitivité et le respect des normes sanitaires et phytosanitaires.

La Journée européenne organisée conjointement par l'UE et l'UA-BIRA en mai 2014 a été une occasion de présenter le projet aux responsables kenyans, aux fonctionnaires de l'UE et aux responsables de l'UA, aux ambassadeurs africains et au public qui ont assisté à l'événement.

Conclusions

La mise en œuvre de mécanismes adoptés sur la coordination des positions est en cours et s'améliore dans les trois sous-secteurs. Le projet a maintenant commencé, depuis novembre 2013, des ateliers sur l'amélioration de la participation des délégués africains aux réunions des Comités SPS de l'OMC, à l'intention des autorités nationales de notification et des points d'information nationaux.

La question de la durabilité au niveau continental sera assurée par la CUA, mais au niveau des pays, les gouvernements devraient appuyer pleinement les comités nationaux SPS. Le déploiement par l'UA-BIRA de la stratégie de sortie des comités nationaux SPS a révélé un engagement des gouvernements qui doit être transformé en allocation effective à partir du budget national pour leur fonctionnement. En concrétisant ces engagements aux niveaux continental, régional et national, le projet est susceptible d'atteindre les résultats escomptés en termes de participation effective et durable aux processus de normalisation et aux activités des comités SPS.

La mise en œuvre de mécanismes adoptés sur la coordination des positions est en cours et s'améliore dans les trois sous-secteurs. Le projet a maintenant commencé, depuis novembre 2013, des ateliers sur l'amélioration de la participation des délégués africains aux réunions des Comités SPS de l'OMC, à l'intention des autorités nationales de notification et des points d'information nationaux.

La question de la durabilité au niveau continental sera assurée par la CUA, mais au niveau des pays, les gouvernements devraient appuyer pleinement les comités nationaux SPS. Le déploiement par l'UA-BIRA de la stratégie de

sortie des comités nationaux SPS a révélé un engagement des gouvernements qui doit être transformé en allocation effective à partir du budget national pour leur fonctionnement. En concrétisant ces engagements aux niveaux continental, régional et national, le projet est susceptible d'atteindre les résultats escomptés en termes de participation effective et durable aux processus de normalisation et aux activités des comités SPS.

Au niveau régional (CER), la durabilité des activités du projet PANSPSO au sein la région, assurée par les Secrétariats des CER, variera en fonction des CER. Elle dépendra principalement de l'expertise SPS disponible au Secrétariat et de la priorité donnée aux activités SPS par les décideurs. La plupart des CER ont fondé leur intégration sur le programme pour le commerce et la libre circulation des biens et des personnes ; les investissements sont donc susceptibles de résoudre les problèmes qui entravent le libre-échange et en particulier les problèmes SPS et transfrontaliers.

Le projet PANSPSO est le premier projet à mettre en œuvre des activités conjointement avec les CER ; des difficultés ont donc été rencontrées pendant les première et deuxième phases. Les secrétariats des CER ont été représentés au sein du comité de pilotage du projet (CPP) en tant que membres.

Dans la plupart des rencontres continentales organisées par le projet, un très faible nombre de CER y a assisté. L'appropriation du projet par les CER est faible alors qu'elle est très forte au niveau des EM. Cette différence a poussé l'Unité de coordination du projet (UCP) à travailler avec les EM tout en associant les CER, la raison étant que la participation aux réunions des trois organismes de normalisation et au Comité SPS a pour objectif principal de donner aux pays qui sont des parties contractantes le droit de prendre des décisions sur la base du principe « un membre, une voix ». L'Union africaine et les CER sont des observateurs et ne peuvent que faire des suggestions.

Le projet continuera toujours à associer les CER au cours de la mise en œuvre de la stratégie de sortie au niveau national afin de donner aux pays la possibilité de demander aux CER de prendre la relève des activités à la fin du projet.

9.7 PROJET SUR LE RENFORCEMENT DES SERVICES DE SANTE ANIMALE EN SOMALIE (RAHS)

Le projet sur le Renforcement des services de santé animale en Somalie (RAHS) est conçu pour mettre à profit les acquis et étendre les impacts des projets successifs financés par l'UE pour la reconstruction des institutions somaliennes des secteurs public et privé, afin d'améliorer la prestation des services de santé animale. Ce projet tient compte du rôle essentiel de la production et du commerce d'animaux pour les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages et la génération de revenus pour l'achat d'autres produits et services essentiels aux ménages en Somalie. Le projet RAHS renforcera la prestation de services de santé animale afin d'améliorer la situation zoosanitaire et la contribution de l'élevage à la résilience des ménages tributaires de l'élevage.

Les institutions de prestation de services de santé animale des secteurs publics et privés restent faibles en raison de l'insuffisance des ressources financières et de l'inadéquation des capacités à offrir tous les services nécessaires. L'environnement réglementaire est particulièrement faible car les institutions chargées de superviser cet aspect n'ont été mises en place que récemment au Somaliland et au Puntland, tandis que le cadre juridique censé faciliter la mise en place des autorités règlementaires en Somalie centrale et méridionale n'a pas été promulgué par le Parlement dans le cadre du gouvernement fédéral de la Somalie. En outre, les partenariats public-privé, nécessaires pour améliorer la

prestation de services, fonctionnent sur une base ad-hoc qui n'est pas bien structurée, et la situation sécuritaire qui prévaut dans la plupart des régions du centre et du sud de la Somalie entrave la prestation de services de santé animale par le personnel du secteur public. Le projet RAHS vise à renforcer les interactions entre les fournisseurs publics et privés de services de santé animale et leur sensibilisation afin de cibler les communautés dans l'objectif d'améliorer la qualité, la disponibilité et la durabilité des services de santé animale en Somalie. La mise en œuvre des activités du projet appuie les priorités décrites sous les Objectifs de restauration de la paix 4 (Fondements économiques) et 5 (Recettes et services) du nouvel accord somalien (Somali Compact New Deal) à la fois pour la République fédérale de Somalie et l'arrangement spécial pour la Somalie.

Objectifs et résultats escomptés

L'objectif global du projet est d'améliorer les moyens de subsistance des ménages dépendant de l'élevage en Somalie et leur résilience face aux catastrophes naturelles et aux chocs externes.

L'objectif spécifique est d'améliorer la qualité, l'accès et la viabilité des services de santé animale en Somalie.

Les **trois résultats** ci-après sont **attendus** du projet :

Résultat1: Renforcement de la capacité des institutions publiques à assurer et à réglementer les services de santé animale ;

Résultat 2 : Renforcement des partenariats public-privé et communautaires dans la prestation de services de santé animale ;

Résultat 3: Renforcement des systèmes de surveillance et de contrôle des maladies ayant un impact sur le commerce ;

L'alignement et la coordination des activités du RAHS avec les projets continentaux et régionaux complémentaires contribueront à une meilleure intégration de la Somalie dans les initiatives régionales et continentales visant l'amélioration de la prestation de services de santé animale.

Lancement officiel du projet RAHS

Le lancement officiel du projet RAHS s'est déroulé en deux sessions tenues à Garowe au Puntland les 17 et 18 juin pour les parties prenantes du Puntland, du Centre et du Sud de la Somalie, et à Hargeisa dans le Somaliland les 21 et 22 juin 2014 pour les parties prenantes du Somaliland. Le lancement au Puntland a été officialisé par Son Excellence Abdihakim Haji Omar Abdullahi Camay, le Président par intérim de l'État du Puntland, au cours d'une cérémonie haute en couleur tenue à l'Hôtel San Tapis à Garow au Puntland le 17 juin 2014. Y étaient présents : S.E. le Professeur Salim Alio Ibro, ministre de l'élevage, des Forêts et des Parcours de la République fédérale de Somalie, S.E. Abdullahi Duuale, ministre de l'Élevage et de la Zootechnie du Puntland, S.E. Abdi Ismail Boss, ministre de l'Agriculture du Puntland, S.E. M. Guuleed, ministre de l'Environnement du Puntland, et Mme Daria Fane, chef de la Coopération et de la délégation de l'UE en Somalie. Un ancien ministre de la bonne Gouvernance de l'État du Puntland, S.E. Dr Mohamed Gae Shaan, a également assisté à la cérémonie de lancement.

Au Somaliland, le projet a été officiellement lancé à l'Hôtel Maansoor le 21 juin 2014 par S.E. l'ingénieur Abdirahman Jama Abdalla, Secrétaire d'État à l'Élevage au ministère de l'Élevage au nom du Dr Adi Aw Dahir Ali, ministre de l'Élevage au Somaliland. Le Directeur de l'UA-BIRA a été représenté aux deux cérémonies de lancement du projet par le coordonnateur du projet RAHS, tandis que les deux ONG partenaires de mise en œuvre du projet ont été représentées par M. Damiano Lotteria, représentant régional de COOPI et Dr Paul Rwambo, représentant du Directeur régional de Terra Nuova en Afrique orientale.

Le niveau élevé de soutien politique au lancement du projet RAHS a mis en évidence l'importance accordée au secteur de l'élevage par les autorités gouvernementales somaliennes.

Résultats atteints par le projet RAHS en 2014

(a) Révision /élaboration des politiques et cadres législatifs de l'élevage

Cette activité a été conçue de manière à être mise en œuvre à travers des actions complémentaires et synergiques entre le projet continental VETGOV financé par l'UE et le projet RAHS. L'intention était que le projet VET-GOV fournirait l'appui technique et financier pour la révision et l'élaboration des politiques et cadres législatifs de l'élevage dans le Centre et le Sud de la Somalie, le Puntland et le Somaliland, tandis que le projet RAHS organiserait des ateliers consultatifs des parties prenantes pour valider les résultats et les propositions de révision. Les projets VETGOV et RAHS ont conjointement aidé les ministères de tutelle à mettre sur pied les équipes des plateformes politiques de l'élevage pour le Somaliland, le Puntland, le Centre / Sud de la Somalie, qui seraient chargées de diriger les révisions des politiques sur l'élevage dans leurs domaines respectifs. Par la suite, le projet VETGOV a identifié et recruté trois consultants locaux pour la révision des politiques et législations sur l'élevage dans le Somaliland, le Puntland et le Centre / Sud de la Somalie. Les révisions des politiques ont été lancées dans les 3 zones par le projet VETGOV avec l'appui logistique et technique des bureaux extérieurs du projet RAHS.

Le projet a fourni un soutien financier et technique au Ministère de l'Élevage, des Forêts et des Parcours (MLFR) du gouvernement fédéral de la Somalie pour l'organisation de la Conférence consultative des parties prenantes de l'élevage en Somalie à Mogadiscio, du 29 mars au 1er avril 2014. Plus de 100 parties prenantes du secteur de l'élevage de la Somalie et de la diaspora ont participé à la conférence, qui a été officiellement ouverte par le Premier ministre et close par le Président de la République fédérale de la Somalie. Parmi les participants figuraient le ministre de l'Élevage, des Forêts et des Parcours et des hauts cadres du ministère, les ministres en charge d'autres ministères, d'éminents politiciens, des professionnels du secteur de l'élevage de diverses institutions en Somalie, y compris les universités, les entreprises privées, les trois associations des professionnels de l'élevage (BENALPA, CERELPA et SOWELPA), les professionnels somaliens de l'élevage invités de la diaspora et des employés du secteur public provenant de différentes régions du centre et du sud de la Somalie. Les participants de l'État somalien du Puntland comprenaient le Directeur général du Ministère de l'Élevage et de la Zootechnie (MoLAH) et d'autres cadres supérieurs du MoLAH, ainsi que des représentants de l'Association des professionnels de l'élevage au Puntland (PULPA). Un vétérinaire du Somaliland a également assisté à la conférence.

Le projet RAHS soutient la mise en œuvre de quelques-unes des principales recommandations émanant de cette Conférence, notamment celles relatives à : la conception, par le ministère de l'Elevage, des Forêts et des Parcours (MLFR) et les parties prenantes, de politiques et stratégies appropriées pour améliorer la performance du secteur de l'élevage ; l'assistance au MLFR dans la formation du personnel, l'approvisionnement en matériel et fournitures pour renforcer les services de santé animale ; la coordination par le MLFR de l'examen et de la ratification des projets de lois vétérinaires et la création d'un organisme de réglementation vétérinaire ; la mise en place par le MLFR de mécanismes destinés à améliorer la coordination entre toutes les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales dans le secteur de l'élevage en vue de la prestation de services harmonisés et efficaces ; l'amélioration des partenariats entre les secteurs publics et privés dans le domaine

de l'élevage et de leur rôle dans l'éducation des communautés pastorales somaliennes afin de les sensibiliser et de leur inculquer un sentiment de valeur économique pour leur bétail.

(b) Appui aux opérations des services vétérinaires dans la règlementation des services vétérinaires

Le projet a appuyé la formation de membres des services vétérinaires du Somaliland et du Puntland en matière d'exécution des fonctions de réglementation. Au cours de cette formation, les participants ont examiné les procédures et les fonctions réglementaires liées à l'enregistrement des professionnels vétérinaires, l'octroi de licences pour la pratique vétérinaire, l'octroi de licences aux vendeurs de médicaments vétérinaires et l'enregistrement de leurs établissements ainsi que les procédures d'application des règlements. Les participants ont également discuté de la mise en œuvre d'autres mandats non-immédiats des conseils vétérinaires, notamment la réglementation de l'enseignement vétérinaire, l'accréditation et les activités des associations vétérinaires nationales, ainsi que le rôle du Conseil dans la formulation de décrets et actes du Parlement pour la réglementation des services vétérinaires. Le projet a également aidé les deux conseils vétérinaires à élaborer et à diffuser des messages radiophoniques visant à renforcer le respect des bonnes pratiques par les vétérinaires et para-vétérinaires, les vendeurs de produits vétérinaires, y compris les pharmacies vétérinaires et les petits détaillants de médicaments vétérinaires. Les messages contenaient des informations sur les exigences relatives à l'enregistrement des fournisseurs de services de santé animale, l'enregistrement et l'autorisation des opérations des pharmacies vétérinaires et des vendeurs de médicaments vétérinaires, la fourniture d'informations aux propriétaires d'animaux sur les exigences de notification des foyers de maladies aux services vétérinaires et la nécessité d'éviter l'utilisation de médicaments vétérinaires périmés et peu familiers pour le traitement de leurs animaux.

A Mogadiscio, le projet a aidé le MLFR à organiser un atelier de trois jours pour 30 représentants des groupes d'intervenants-clés, y compris des ministres, des membres du Parlement (députés) et des hauts fonctionnaires du ministère en vue de leur sensibilisation et prise de conscience de la nécessité d'adopter le projet de Code vétérinaire pour le gouvernement fédéral de la Somalie. La version préliminaire du Code vétérinaire a été préparée grâce au soutien d'un projet antérieur financé par l'UE et attend d'être présentée au Parlement pour examen et adoption.

(c) Appui à la participation du délégué de la Somalie aux sessions générales de l'OIE

Le projet a procédé au versement des contributions annuelles de la Somalie à l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et soutenu la participation du délégué de la Somalie à la 82ème Session générale annuelle de l'OIE tenue à Paris en France, du 25 à 30 mai 2014. Cette action a été une réponse à une demande formelle du Ministre de l'Élevage, des Forêts et des Parcours du gouvernement fédéral de la Somalie. Le versement représentait un paiement partiel des arriérés des contributions annuelles de la Somalie à l'OIE.

Promouvoir l'autonomisation des communautés dans la prestation de services de santé animale

Le projet a aidé le Ministère de l'Élevage, des Forêts et des Parcours et les ministères de tutelle au Somaliland et au Puntland à lancer des sessions de dialogue communautaire dans des endroits sélectionnés. Les sessions comportaient un dialogue initial mené dans les communautés par les ainés/ dirigeants locaux des communautés pour articuler les problèmes affectant la production animale au niveau de la communauté. Par la suite, des sessions de forums de dialogue conjoints ont eu lieu entre les Communautés, le ministère de tutelle et l'Association des professionnels de l'élevage dans les divers domaines pour identifier

les solutions et les modalités d'amélioration de la prestation de services afin de résoudre les problèmes identifiés par les communautés. En 2014, des sessions et des forums de dialogue communautaire ont été menés dans le District d'Afgoye de la région du Bas Shabelle dans le sud de la Somalie, dans la région Wooqoyi Galbeed du Somaliland et le district Galdogob du Puntland.

(d) Renforcer la capacité de détection précoce, de surveillance, de rapportage et de contrôle des maladies affectant les moyens de subsistance et la résilience des communautés pastorales

Le projet a fourni du matériel de surveillance et en a assuré le transport pour faciliter les activités des quatre équipes de surveillance des maladies du bétail. Des équipes comprenant chacune quatre membres ont été nommées par les ministères respectifs du Somaliland, Puntland et du Centre et Sud de la Somalie. Le personnel du projet a aidé les ministères de tutelle à élaborer les termes de référence et un protocole d'appui à la surveillance des maladies sur le terrain et des enquêtes préliminaires et interventions sur les foyers de maladies. Le soutien financier et logistique a été fourni à deux équipes, respectivement du Somaliland et du Puntland, pour mener des enquêtes sur les foyers de maladie dans trois zones de la région Wooqoyi Galbeed du Somaliland et dans cinq zones de la région Nugal du Puntland.

Le projet a également assisté huit employés de quatre unités d'épidémiologie et de gestion des données (EDMU) dans la collecte, la compilation, l'analyse et la présentation des données sur les maladies du bétail. Le soutien apporté par le projet RAHS a permis aux quatre EDMU de reprendre leurs fonctions de déclaration des maladies au plus tard en août 2014, et un arriéré de rapports mensuels sur les maladies a été fourni au délégué somalien à l'OIE pour soumission à l'UA-BIRA et à l'OIE. En outre, le projet a aidé les divers ministères de tutelle à identifier et à soutenir un total de 49 points focaux de déclaration des maladies (DRFP) comprenant principalement les agents communautaires de la santé animale (ACSA) des différentes régions du Somaliland, du Centre et du Sud de la Somalie et du Puntland. Les DRFP sont situés dans des zones stratégiques dotées de populations de bétail importantes et de grandes chaînes de commercialisation du bétail. Un programme de formation des DRFP pour les habiliter à soutenir leurs fonctions en matière de rapportage des maladies a été préparé, et la formation initiale sur la reconnaissance et la notification des maladies a été assurée pour 12 ACSA à Afgoye dans le Sud de la Somalie, en novembre 2014.

(e) Surveillance de la fièvre de la vallée du Rift au moyen de troupeaux sentinelles

Dans le Puntland et le centre de la Somalie, le projet a fourni un soutien financier et des conseils techniques à quatre vétérinaires travaillant sous la supervision des directeurs de la santé animale dans les ministères concernés, pour les aider à effectuer des évaluations sur le terrain et continuer les activités de surveillance de la fièvre de la vallée du Rift en utilisant les troupeaux sentinelles, y compris la collecte d'échantillons pour les tests de laboratoire. Les troupeaux sentinelles avaient été précédemment définis en 2012 dans le cadre de la Phase II du Projet sur les services de santé animale en Somalie (SAHSP) financé par l'UE, sur deux sites situés dans la vallée inondable du Nugal et dans la région de Hiran au centre de la Somalie. Un total de 84 échantillons de sérum a été prélevé sur des troupeaux de la région Hiran pour des tests en laboratoire. Les résultats des tests seront comparés avec les résultats des tests obtenus précédemment pour les mêmes troupeaux dans le cadre du projet SAHSP III afin de déterminer si les troupeaux ont été récemment exposés à l'infection par le virus de la FVR.

(f) Renforcement des capacités des laboratoires vétérinaires pour le diagnostic des maladies

Une évaluation des laboratoires vétérinaires

centraux à Hargeisa et à Galkaiyo a été effectuée afin d'identifier les ressources humaines disponibles et leurs capacités techniques, les trousses de diagnostic, les produits chimiques et les réactifs disponibles, ainsi que les tests qui y sont effectués. Les résultats des évaluations ont montré que près de 50% des membres du personnel préalablement formés aux techniques de diagnostic de laboratoire avaient quitté le ministère de l'Elevage (MoI) au Somaliland pour d'autres emplois. La plupart des stocks de produits chimiques de laboratoire, les réactifs et les kits fournis par le biais de projets antérieurs avaient été épuisés tandis que d'autres étaient périmés. Les laboratoires faisaient usage des kits de diagnostic disponibles pour tester les sérums prélevés sur les moutons, les chèvres, les bovins et les dromadaires pour diverses maladies, y compris la péripneumonie contagieuse caprine (PPCC), la brucellose, la fièvre aphteuse (FA) et la tuberculose bovine. Les laboratoires vétérinaires centraux étaient donc opérationnels malgré les pénuries de kits de diagnostic, réactifs et produits chimiques essentiels. Un soutien a été accordé pour renforcer les laboratoires vétérinaires centraux à Hargeisa au Somaliland et à Galkaiyo au Puntland pour les aider à continuer les tests de diagnostic.

(g) Performance des inspections de routine des animaux vendus le long des chaînes de commercialisation

Au cours de cette période sous revue, un total de 50 membres du personnel d'inspection vétérinaire a été identifié en consultation avec les ministères de tutelle concernés en vue d'un soutien au titre du projet RAHS. Ce groupe était composé de 13 membres du personnel d'inspection dans des endroits différents au Somaliland et au Puntland et 24 membres du personnel du Centre et du Sud de la Somalie. Le personnel d'inspection vétérinaire a commencé une inspection de routine des animaux vendus le long des chaînes de commercialisation au Somaliland et au Puntland en août 2014, et dans le sud et le centre de la Somalie en septembre 2014. Les procédures opérationnelles normalisées et les systèmes d'enregistrement, de surveillance et d'évaluation établis dans le cadre du projet SOLICEP de l'UA-BIRA ont été adaptés pour faire fonctionner les inspections d'animaux vendus, avec le soutien accordé par le projet RAHS.

9.8 Laboratoire de référence africaine avec des stations satellites pour la prise en charge des maladies et des organismes nuisibles des abeilles pollinisatrices pour la sécurité alimentaire (Projet sur la Santé des abeilles)

Dans le cadre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), l'UA-BIRA et l'Icipe mettent en œuvre ce projet visant à améliorer les services de production des abeilles mellifères et de pollinisation par la réduction de l'incidence des maladies et des organismes nuisibles des abeilles, l'amélioration de l'accès aux marchés et de l'environnement institutionnel de la santé des abeilles. Cette initiative de l'UA-BIRA et de l'Icipe, pour la recherche, le développement, le plaidoyer, le renforcement des capacités et le réseautage stratégique en rapport avec les maladies et organismes nuisibles des abeilles en Afrique, propose une action coordonnée le long de la chaîne de services de santé des abeilles. Le projet permettra d'une part de mettre en place quatre laboratoires satellites régionaux en Afrique de l'Ouest, du Centre et de l'Est et un laboratoire central de référence à l'Icipe au Kenya, en vue de la production de nouvelles connaissances sur les maladies et les organismes nuisibles des abeilles et l'élaboration de mesures pour leur contrôle en faveur des fédérations paysannes et des apiculteurs en général.

La stratégie globale du projet, qui se concentre sur le développement de liens entre la gestion participative de la santé des abeilles (PBHM) et la technologie de l'apiculture, les services de pollinisation, l'accès au marché et les politiques et législations sur la santé des abeilles aux niveaux national, régional et continental, comporte quatre

résultats attendus et principales activités (deux pour l'Icipe, le partenaire de mise en œuvre, et deux pour l'UA-BIRA).

Objectifs du projet

L'objectif global de l'action proposée est de « renforcer la contribution des abeilles et autres pollinisateurs à l'amélioration de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance en Afrique ».

Le but de l'action est « d'améliorer les produits de la ruche et les services de pollinisation par la réduction de l'incidence des maladies et organismes nuisibles des abeilles, l'amélioration de l'accès aux marchés et de l'environnement institutionnel de la santé des abeilles ».

RESULTATS ATTEINTS en 2014

La subvention de l'UE pour le projet a été signée avec l'Icipe en mai 2013 et avec l'UA-BIRA (Contrat n °: DCI-FOOD/2013/330416) à la fin du mois de décembre 2013. Ce projet est mis en œuvre par l'Icipe et l'UA-BIRA. Les composants de l'UA-BIRA sont mis en œuvre dans le cadre du programme stratégique 2 sur le **Système de production de ressources animales et gestion des écosystèmes** du Plan stratégique 2014-2017 de l'institution.

Principal domaine de résultat : Amélioration de l'utilisation, de la gestion et de la conservation durables des ressources animales et de leurs écosystèmes.

Résultat 3 : Sensibilisation accrue à la santé des abeilles et à un environnement propice à l'amélioration du contrôle des maladies des abeilles et de l'accès aux marchés, et création de la sécurité du consommateur.

Activité 3.1 : *Organiser des partenariats et mécanismes pluripartites efficaces pour l'élaboration d'options politiques, institutionnelles et de marché pour les services de santé des abeilles et de pollinisation en vue de la sécurité alimentaire*

Le processus de mise en place de partenariats et mécanismes pluripartites efficaces pour les abeilles pour l'élaboration d'options politiques, institutionnelles et de marché pour les services de santé des abeilles et de pollinisation en vue de la sécurité alimentaire a commencé à Naivasha en septembre 2014, et le lancement de la plateforme de l'Apiculture africaine (PAA) sur la production de miel, la santé des abeilles et les services de pollinisation a eu lieu à Kampala (Ouganda) en décembre 2014. Cette rencontre a regroupé 91 participants issus des secteurs public et privé, de la société civile, des associations d'apiculteurs, des institutions de recherche et de formation ainsi que des experts en apiculture, quatre CER et des organisations internationales. Son objectif est d'améliorer la performance du secteur de l'apiculture, et ses objectifs spécifiques consistent à :

- faciliter la collaboration et les partenariats entre les parties prenantes de la filière des abeilles ;
- assurer le partage des meilleures pratiques et enseignements acquis ;
- faciliter la création d'un cadre politique favorable sur le continent ;
- faciliter l'augmentation des investissements publics et privés dans l'apiculture ;
- faciliter le développement des capacités dans le secteur ;
- promouvoir le partenariat entre les secteurs agricole et apicole et plaider en faveur de toutes les questions qui touchent le secteur de l'apiculture (la santé des abeilles, l'environnement, l'investissement).

Structure de la Plateforme de l'apiculture africaine (PAA)

La PAA est constituée d'une Assemblée générale composée des États membres de l'UA et d'une structure de gouvernance comprenant un comité exécutif, des groupes de travail et une équipe de soutien.

L'Assemblée générale

La PAA a une Assemblée générale organisée

autour de cinq groupes : Secteur public, Secteur privé ; Société civile ; Associations d'apiculture et Recherche / Formation / et Universités.

Le Comité exécutif (CE)

i. Rôles et fonctions du CE

Le CE a les rôles suivants :

- Assurer la surveillance et la direction stratégique de la PAA ;
- Plaider pour le développement du secteur de l'apiculture dans les EM.

Le CE est chargé des fonctions suivantes :

- S'assurer que la plateforme fonctionne et reste pertinente ;
- Fixer l'ordre du jour et faciliter les différents forums ;
- Donner des conseils et définir le cadre général, les procédures et les activités de la plateforme ;
- Construire les synergies au sein du secteur ;
- Diriger le travail de plaidoyer et de sensibilisation ;
- Mobiliser les ressources ;
- Engager d'autres secteurs pour le développement du secteur de l'apiculture ;
- Préparer et présenter les rapports d'étape à l'Assemblée générale de la PAA chaque année.

ii. Composition du CE

Le CE se compose de 19 membres élus par l'Assemblée générale, issus des :

- secteur public ;
- secteur privé ;
- associations d'apiculteurs : cinq sièges pour chaque groupe représentant les cinq régions du continent ;
- Société civile et Recherche, Formation et Universités : deux sièges chacun ;
- Observateurs : les institutions ayant reçu le statut d'observateur prendront part aux débats et discussions mais sans droits de vote au sein du CE.

Les groupes de travail

Un groupe de travail est constitué de techniciens spécialisés dans un domaine de travail spécifique lié au développement de la section apicole. L'on a retenu le principe d'avoir des groupes de travail permanents, et un groupe de travail ad hoc pouvant être établi par le Comité exécutif en cas de nécessité. Les groupes de travail permanents suivants ont été identifiés : Santé des abeilles ; Production ; Marketing et Technologies et Services de pollinisation et Biodiversité).

Chaque groupe de travail aura un coordonnateur élu par l'Assemblée générale, et sera composé d'au moins 7 membres nommés par le CE en collaboration avec le coordonnateur et l'UA-BIRA. Les groupes de travail relèvent du Comité exécutif.

L'équipe de soutien

L'UA-BIRA coordonne les fonctions d'appui à la **Plateforme de l'apiculture africaine (PAA)**. C'est le modèle préféré pour un secrétariat conventionnel qui aura besoin de ressources humaines et financières pour s'installer, fonctionner et se maintenir. Une équipe de soutien permettra à la PAA d'utiliser les énergies et les ressources entre membres et d'assurer la pérennité au-delà du projet financé par l'UA-BIRA.

Un certain nombre d'institutions ont le statut d'observateur au sein du Comité exécutif. Ces institutions comprennent l'Union africaine et les Nations Unies, les communautés économiques régionales, les ONG internationales et la société civile, et les institutions techniques. Les institutions observatrices identifiées sont : l'UA-CPI, la CEDEAO, le COMESA, l'IGAD, l'EAC, la CEEAC, l'UMA, la SADC, la SNV, la FAO, l'ICIPE, l'OIE, CEBEVIRHA (CEMAC), les Abeilles pour le développement, CropLife Afrique et Moyen-Orient, Apitrade et le Centre Suisse de Recherche Scientifiques (CSRS).

Activité 3.2 : *Élaborer des cadres politiques et réglementaires pour des services durables de santé des abeilles, d'apiculture et de pollinisation aux niveaux national, régional et continental, en collaboration étroite avec l'OIE et les CER*

Au cours de l'actuelle période sous revue, les travaux ont mis l'accent sur l'établissement de l'état des lieux et l'évaluation des politiques et cadres réglementaires dans les EM. L'activité d'inventaire et les évaluations des politiques et cadres réglementaires ont été achevées en Éthiopie, en Tanzanie, à Madagascar, au Rwanda, au Zimbabwe, en Égypte, au Cameroun, en Zambie, au Soudan et en Algérie. Le travail continue dans les autres pays.

Les résultats montrent que des pays comme l'Éthiopie, la Tanzanie, le Rwanda et le Zimbabwe disposent de politiques et cadres réglementaires sur l'apiculture ou les abeilles, tandis que Madagascar, l'Égypte, le Cameroun, la Zambie, le Soudan et l'Algérie ont seulement des projets de politiques et de cadres réglementaires qui se trouvent à divers stades de discussion avec diverses parties prenantes.

Activité 3.4 *: Renforcer les capacités de collecte, d'analyse et de partage en temps opportun d'informations sanitaires précises : cette activité consistera à renforcer la capacité des services vétérinaires nationaux pour la détection précoce, la notification / le rapportage en temps utile, la prévention et le contrôle des maladies des abeilles.*

Deux sessions de formation sur les maladies des abeilles ont été organisées (une en anglais et une autre en français). Au total, 47 des 54 États membres de l'UA y ont participé, représenté chacun par deux fonctionnaires.

La formation en anglais a eu lieu en avril 2014 au campus de l'Icipe à Nairobi (Kenya). Cette formation en anglais a été suivie par 39 participants issus de 24 États Membres de l'UA, tandis que la formation en français a été dispensée en juin 2014 à Ouagadougou (Burkina Faso) et a réuni 45 participants venus de 25 États Membres de l'UA. Chaque pays était représenté par le chef de l'unité d'épidémiologie et un vétérinaire basé dans une station d'abeilles.

L'objectif de la formation était de renforcer les capacités des fonctionnaires des Directions des services vétérinaires dans les États Membres de l'UA dans l'identification et le diagnostic des maladies des abeilles, la détection précoce et la déclaration en temps opportun des foyers de maladies des abeilles, dans le cadre du devoir de notification des maladies de la direction des services vétérinaires. Les formations ont été organisées autour de trois domaines thématiques :

Des sessions pratiques sur la surveillance, la détection précoce et le rapportage en temps opportun des maladies et organismes nuisibles des abeilles :

- Techniques d'échantillonnage et de conservation de spécimens ;
- Surveillance des maladies des abeilles mellifères ;
- Évaluation pratique de la situation zoosanitaire des abeilles en utilisant les méthodes d'épidémiologie participative (EP) ou d'évaluation de la recherche participative (MARP) ;
- Laboratoire (laboratoire d'écologie des produits chimiques, laboratoire de biologie moléculaire, laboratoire de biopesticides, laboratoire des insectes commerciaux et de santé des abeilles).

Activité 3.6 : *Identifier les contraintes et opportunités de marché pour le miel et les produits de la ruche et les possibilités d'investissement dans les produits de la ruche et les services de pollinisation*

Au cours de la période considérée, les travaux ont été centrés sur les évaluations des filières des abeilles mellifères. Les filières ont été évaluées en Éthiopie, à Madagascar, en Tanzanie, en Algérie, au Cameroun, en Zambie, au Soudan et en Égypte.

Il ressort des évaluations de la filière miel que les contraintes de marché rencontrées par les groupes de producteurs comprennent souvent des problèmes découlant de la longue distance entre les producteurs et les fournisseurs, les commerçants et les conseillers techniques ; les petits volumes de produits et les difficultés d'obtention de préfinancements pour l'achat ; le conditionnement et la commercialisation du miel. Il a été également observé dans de nombreuses régions que le système de commercialisation du miel est confronté à diverses contraintes. La plupart des marchés locaux sont loin des apiculteurs et présentent des difficultés d'accessibilité.

L'autre contrainte consiste en la nécessité pour les pays exportateurs éventuels de fournir un plan de surveillance des résidus du miel qui ne peut être fait que par un laboratoire international accrédité à des coûts prohibitifs.

9.9 Renforcer la capacité institutionnelle pour améliorer la gouvernance du secteur de la pêche en Afrique - PROJET GOUVERNANCE DE LA PECHE

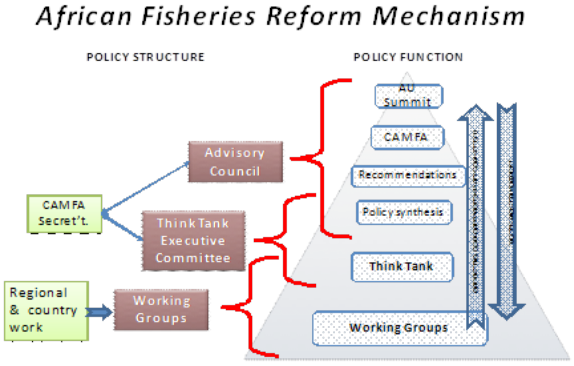
La mise en œuvre du projet sur la gouvernance de la pêche a commencé immédiatement après sa signature entre la Commission de l'Union européenne et la Commission de l'Union africaine en mars 2014. Le projet a été conçu dans le contexte des problèmes croissants qui continuent d'affliger le secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique. Quelques-uns de ces défis critiques comprennent les pratiques de pêche illégale entraînant la surexploitation, la stagnation ou la baisse de la production de la pêche de capture, le manque de coordination et de coopération dans le secteur, la faiblesse des capacités à développer une aquaculture durable, le manque de production de valeur ajoutée pour l'accès au marché et, partant, les faibles rendements économiques du secteur. L'objectif du projet est de renforcer la capacité institutionnelle et de créer un environnement propice à l'augmentation et à la contribution durable aux moyens de subsistance, à la sécurité alimentaire et à la croissance économique. Depuis le début de sa mise en œuvre, le projet a mené des activités et a déjà produit des résultats.

Améliorer la coordination du secteur de la pêche pour le développement accéléré du secteur

- Le projet a organisé plusieurs réunions de consultation avec les organismes régionaux de pêche (ORP) et les communautés économiques régionales (CER), et un consensus a finalement été dégagé sur le moyen le plus approprié d'établir ou de renforcer les liens institutionnels dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture. A ce sujet :
  - » Un cadre de coopération technique formel (lettre d'entente) entre l'ORP, le Comité régional des pêches du Golfe de Guinée (COREP) et la CER, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) a été rédigé et est prêt à être soumis aux organes directeurs des deux institutions pour adoption ;
  - » Les ORP du continent ont convenu de mettre en place une plateforme africaine des ORP, qui facilitera l'échange d'informations et l'harmonisation de leurs activités et renforcera leur efficacité. En ce qui concerne l'opérationnalisation de cette plateforme, les termes de référence, les règles de procédure et le modus operandus ont été élaborés et validés par les parties prenantes (ORP, CER, ORGP, institutions à vocation environnementale ou basées sur les GEM) lors d'une réunion de consultation qui a réuni les ORP et les CER ;
  - » Une évaluation institutionnelle de 12 organismes régionaux de pêche et des commissions de bassin d'eau a été menée en Afrique australe et orientale (LVFO, LVBC, LTA, CPSOOI, ZAMCOM, CPCAA et ANAF), et est en cours de

réalisation en Afrique de l'Ouest, du Centre et du Nord (CSRP, CPCO, LCB, COREP, NBA, CEBREVIRHA). L'objectif de ces évaluations est de renforcer et d'accroître l'efficacité de ces organismes régionaux de pêche afin de les habiliter à exécuter de manière efficace leurs mandats envers leurs États membres.

- Le Mécanisme africain de réforme des pêches (MARP) - qui est une plateforme cohérente établie dans l'objectif de faciliter l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre des réformes de la gouvernance de la pêche, a été opérationnalisé à la suite de la mise en place de 7 groupes de travail MARP. Ces groupes de travail sont maintenant fonctionnels et s'appuient sur des termes de référence clairs. Ils soutiennent des interventions liées à la gouvernance et à des politiques fondées sur des informations factuelles pour s'assurer que la pêche africaine peut mieux contribuer et de manière durable à la croissance économique, à la sécurité alimentaire et aux moyens de subsistance. Les sept groupes de travail sont repris ci-après :
  - » Politiques, gouvernance et institutions
  - » Suivi, contrôle et surveillance
  - » Développement de la pêche artisanale
  - » Développement de l'aquaculture
  - » Développement du commerce et des marchés
  - » Finance et investissement
  - » Développement des capacités humaines



Renforcer les capacités institutionnelles pour un système efficace de suivi, de contrôle et de surveillance afin de combattre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée.

En réponse aux exigences des parties prenantes, le projet a intensifié ses activités en vue de soutenir les initiatives régionales sur la lutte contre la pêche INN grâce à une coordination efficace des activités nationales de SCS.

- Le projet a effectué des missions d'évaluation dans trois régions (Afrique de l'Ouest,Afrique centrale et Afrique australe) et dans les pays de l'océan Indien, et a identifié les forces et les faiblesses afin de définir les interventions prioritaires.
- L'état du SCS des États membres individuels a également fait l'objet d'évaluation (la Gambie, la Côte d'Ivoire, Madagascar, Maurice, le Ghana, le Gabon, le Cameroun et le Botswana pour la pêche continentale), et les forces et faiblesses ont été identifiées pour un éventuel soutien.
- Ces évaluations ont, à titre préliminaire, identifié les éléments pertinents qui ont considérablement guidé la formulation d'un document technique approprié pour le renforcement des centres régionaux de SCS.

Soutenir la participation effective des pays africains dans les activités des ORGP pour la gestion durable de la pêche en haute mer et d'autres forums relatifs sur la pêche

Comité des pêches de la FAO (COFI) à Rome (Italie) en juin 2014

Au cours de la Trente-et-unième Session du Comité de la FAO sur les pêches (COFI) tenue à Rome en Italie, l'UA-BIRA, en collaboration avec ses partenaires, a contribué à faciliter l'élaboration de positions africaines cohérentes sur les questions-clés de gestion de la pêche et de développement de l'aquaculture. Quarante-neuf États membres de l'UA, représentés par des ministres et des directeurs, ont participé à cette réunion, et des positions cohérentes ont

été élaborées sur les points suivants :
Garantir la pêche artisanale – Approbation des Directives facultatives pour une pêche artisanale durable dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté ;

- Processus et instruments internationaux et régionaux (Initiative de croissance bleue, organismes régionaux de pêche, pêche INN (y compris le registre des navires) ;
- Pêche intérieure
- Commerce du poisson
- Aquaculture.

Première Conférence africaine sur le thon tenue en septembre 2014 à Abidjan

La 1ère édition de la conférence africaine sur le thon a été organisée les 25 et 26 septembre 2014 par Atuna.com (l'un des premiers sites reconnus au niveau mondial en matière d'information sur l'industrie du thon) en collaboration avec INFOPECHE (une organisation africaine d'information sur le commerce et le marketing du poisson basée en Afrique), avec le soutien du gouvernement de la Côte d 'Ivoire par l'intermédiaire du Ministère des Ressources animales et de la Pêche de Côte d'Ivoire.

Le projet a identifié les principaux pays producteurs de thon dans les cinq régions du continent, en vue de soutenir leur participation (Afrique du Sud, Namibie, Mauritanie, Seychelles, Ghana, Sao Tomé-et-Principe), mais en raison de l'épidémie d'Ebola dans la région de Afrique de l'Ouest, seuls deux pays ont accepté l'invitation à participer (Ghana et Sao Tomé et Principe). Le projet a contribué aux délibérations sur les questions et résultats majeurs suivants, pertinents pour la pêche africaine :

- Gouvernance appropriée et surveillance des DCP (dispositifs de concentration de poissons) ;
- Renforcement du système de SCS et formulation de conditions minimales d'accès ;
- Système de certification des captures comme mesure liée au commerce, destinée à lutter contre la pêche illégale ;
- Eco-étiquetage et Conseil pour la bonne gestion des mers (CGM) comme sujets de discussions, à l'exception de certains pays d'Afrique ;
- Nécessité pour les cinq régions d'Afrique de collaborer et d'harmoniser les efforts africains - Aux pays africains de s'engager mutuellement et de parler d'une seule « voix africaine » commune et cohérente avant de rencontrer les organismes internationaux et également dans la gestion de l'industrie du thon.

Promouvoir la cohérence et l'harmonisation des politiques et cadres réglementaires sur la pêche

Le Cadre politique et Stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique a été formulé par l'UA-BIRA en collaboration avec l'Agence du NEPAD. Le document de politique expose en détail et précise les principes directeurs essentiels à une bonne gouvernance de la pêche en Afrique pour renforcer la cohérence et la coordination du secteur, avec les principaux objectifs suivants :

- Aider les États membres de l'UA, les CER et les ORP à élaborer des politiques réalistes sur la pêche et l'aquaculture en proposant des normes et bonnes pratiques pour le secteur dans les États membres de l'UA, en termes de sécurité alimentaire, d'emploi et de revenus ;
- Faciliter la collaboration et l'intégration régionales dans la gestion des ressources halieutiques et aquacoles partagées.

Le projet a organisé la deuxième Conférence des Ministres africains de la Pêche et de l'Aquaculture ; et ces personnalités ont adopté le Cadre politique et Stratégie de réforme, lequel a été par la suite approuvé par le Sommet des chefs d'État et de gouvernement tenu en juin 2014 en Guinée équatoriale. Dans l'optique de vulgariser le document, les dispositions-clés du document politique ont été présentées dans plusieurs

forums regroupant les parties prenantes (États membres, organismes régionaux de pêche, CER et OSC). Ces forums comprennent :

- l'atelier de lancement du projet à Dar es Salaam (Tanzanie) en novembre 2014 ;
- la réunion technique du Comité régional des pêches du Golfe de Guinée - COREP, tenue à Douala en novembre 2014 ;
- la réunion ministérielle du Comité des pêches pour le centre-ouest du Golfe de Guinée tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire) en décembre 2014 ;
- la première conférence africaine sur le thon, tenue à Abidjan en septembre 2014 ;
- la réunion sur la gouvernance des GEM tenue à Douala en décembre 2014.



Ratification/adoption/application des instruments internationaux pour la gestion viable de la pêche

Le projet a réalisé des études documentaires et en ligne dans le but d'identifier le niveau de mise en œuvre ou d'adoption des instruments internationaux de gestion de la pêche et de développement de l'aquaculture, notamment les instruments pertinents pour le secteur, en vue de l'amélioration de la gestion de la pêche et du développement de l'aquaculture. Le projet a dressé une liste complète des États membres, assortie de leurs différents niveaux ou taux d'adoption de ces instruments.

Améliorer les capacités de surveillance et de contrôle des maladies du poisson, de collecte, d'analyse et de partage en temps opportun d'informations précises et de gouvernance de la biosécurité

Le projet a renforcé les capacités de 70 participants issus des différents États membres de l'Union africaine en matière de contrôle des maladies du poisson et de gouvernance de la biosécurité, dans le cadre d'un atelier organisé conjointement par l'UA-BIRA, la FAO, l'OIE et le gouvernement sud-africain.

Le principal résultat de cet atelier de formation a été l'identification des éléments de base pour la formulation d'un avant-projet continental sur la gestion de la santé des animaux aquatiques et la gouvernance de la biosécurité. L'atelier a fourni les informations nécessaires à la formulation d'un projet de stratégie régionale de la SADC pour le contrôle des maladies du poisson et la gouvernance de la biosécurité.

Renforcer les capacités et promouvoir les arrangements régionaux pour une meilleure négociation d'accords d'accès à la pêche (AAP)

Dans la perspective de recueillir des informations factuelles susceptibles d'éclairer rationnellement le contenu d'une formation régionale à la négociation d'un accès équitable à la pêche au niveau régional, et faciliter également la formulation de cadres régionaux pour la négociation d'AAP équitables, le projet a commencé le processus de groupement des enseignements et meilleures pratiques tirés des accords passés et présents d'accès à la pêche dans certains EM choisis de l'UA.

Renforcer les capacités d'accès au marché

Le projet a organisé une réunion avec le Conseil pour la bonne gestion des mers (CGM) qui a

un mandat mondial de certification de l'éco-étiquetage des produits halieutiques. Les participants à la réunion ont convenu de ce qui suit :

- Un plan de gestion global d'une espèce particulière ou d'espèces sélectionnées avec une approche de développement de filière ;
- Choix des activités dans les projets Gouvernance de la pêche et Commerce du poisson pouvant intégrer des interventions de SCS (par exemple choisir des États membres de l'Union africaine) et des espèces pour lesquelles un programme d'amélioration de la pêche peut être mise en œuvre ;
- Un plan d'action doit être élaboré pour le développement des capacités dans le cadre d'un programme d'amélioration de la pêche pour la certification.

Le projet a également organisé une réunion tripartite impliquant la direction du Mécanisme d'éco-étiquetage (AEM) et le CGM. Le Mécanisme a développé l'Eco Mark Africa (EMA) en tant qu'éco-étiquette africaine pour les produits et services dans quatre secteurs : agriculture, pêche, foresterie et tourisme. Aux fins de collaboration et de synergie en matière de pêche, l'AEM a accepté de collaborer avec le CGM pour le renforcement des capacités des États membres de l'UA en vue de la certification de l'éco-étiquetage.

Renforcer la participation des parties prenantes et la promotion de la gestion communautaire de la pêche artisanale

Dans le souci d'une mise en œuvre réaliste de cette activité, le projet a organisé une réunion stratégique avec une section transversale des organisations de la société civile (OSC), dans le but d'identifier une voie à suivre plus logique pour leur autonomisation en vue d'une participation effective à la gestion de la pêche aux niveaux national et régional. Deux réunions ont été organisées à cet égard.

- La consultation des OSC de l'Afrique de l'Ouest, de l'Afrique orientale et australe par l'UA-BIRA à Nairobi pour discuter des perspectives de création d'un organisme continental faîtier des acteurs non étatiques engagés dans la pêche et l'aquaculture en Afrique - Les participants à la réunion ont convenu de la nécessité de cartographier et de valider les acteurs de la société civile impliqués dans la pêche et l'aquaculture en Afrique, dont le processus est en cours ;

- La consultation des OSC par l'UA-BIRA à Dar es Salaam pour définir et s'entendre sur le rôle des OSC dans la mise en œuvre du Cadre politique et Stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique ;

- L'action prioritaire issue de ces premières discussions consistera à mettre en place des OSC régionales dotées d'un dispositif de collaboration avec les OSC nationales dans le secteur, aux fins de coordination, de renforcement et d'identification des « points d'entrée » rationnels pour appui.

Le projet a soutenu la participation de cinq États membres (Mauritanie, Mozambique, Kenya, Bénin et Congo) et de deux représentants des organismes régionaux de pêche à un atelier sur la gestion de la pêche fondée sur les droits de l'utilisateur, tenu au Cambodge en mars 2015. L'atelier a suscité une prise de conscience de cette pratique de gestion de la pêche.

Renforcer les capacités pour une amélioration des pratiques de gestion, y compris les droits d'usage territoriaux, la gestion paritaire, et la mise en place d'aires marines protégées

Le projet a effectué une mission d'évaluation au Gabon et au Bénin, et a déterminé les paramètres-clés nécessaires à la mise en place et à l'amélioration de la gouvernance des aires marines protégées.

Renforcer le réseau d'aquaculture et le partage de l'information

Le projet a participé et contribué aux débats lors de la session extraordinaire du Comité de la pêche continentale et de l'aquaculture de l'Afrique (CPCAA) tenue en décembre 2014 à Lusaka (Zambie). Le CPCAA a été créé dans le but d'encourager et de promouvoir la coopération internationale dans le développement et la gestion, l'utilisation et la conservation des ressources halieutiques des eaux intérieures d'Afrique, et de promouvoir le développement durable de l'aquaculture dans ses 38 pays membres. L'organisme a un organe subsidiaire, le Réseau de l'Aquaculture pour l'Afrique (ANAF), qui se veut de soutenir le développement de l'aquaculture à travers le partage d'informations et de capacités entre États membres de l'UA.

Renforcer les capacités en faveur d'un plaidoyer fondé sur des informations factuelles

Le projet a organisé un atelier interactif sur les enseignements et les meilleures pratiques tirés de la gestion des cinq grands écosystèmes marins d'Afrique (Courants de Guinée, des Canaries, de Benguela, de Somalie et Aghulas et de la Méditerranée). Le principal résultat est la formulation des enseignements, des bonnes pratiques et des plans d'action pour la gestion durable de ces grands écosystèmes marins.

Le processus de création d'un réseau de recherche sur la politique de la pêche est en cours. Ce centre de recherche sur les politiques pourrait appuyer la traduction des découvertes scientifiques en mesures de politique et de gestion dans les États membres de l'UA. Cette activité permettrait d'établir un réseau de chercheurs dans différentes disciplines liées à la pêche et à l'aquaculture sur le continent et à l'extérieur.

Soutenir les forums de plaidoyer en faveur des réformes de la pêche

Le projet a organisé la deuxième conférence des ministres africains en charge de la pêche et de l'aquaculture dans le cadre de la conférence conjointe des ministres de l'Agriculture, du Développement rural, des Pêches et de l'Aquaculture tenue en avril-mai 2014 à Addis-Abeba (Éthiopie). Les participants à la conférence ont adopté des résolutions pour une gestion durable de la pêche et une aquaculture responsable, lesquelles résolutions ont été approuvées par le Sommet des Chefs d'État et de gouvernement africains en juin 2014 à Malabo (Guinée équatoriale).

Dans le cadre du programme de transformation de l'agriculture pour la sécurité alimentaire, et conformément aux résolutions du Sommet des Chefs d'État et de gouvernement africains tenu en juin 2014, le projet a élaboré une note conceptuelle sur la contribution de la pêche et de l'aquaculture à la réalisation de l'objectif « Faim zéro » par le secteur agricole d'ici 2025. Pour ce faire, il faut augmenter la productivité de la pêche et de l'aquaculture par la réduction des pertes post-capture de 50%, le triplement du commerce intra-africain des produits et services du poisson et de la pêche, le renforcement de la résilience face au changement climatique, la création d'emplois, la réduction de la pauvreté de 50%, etc.

En soutien de l'objectif ci-dessus, le projet a élaboré une note conceptuelle pour la mise en place de centres d'excellence sur le continent en matière de formation :

a. Centre d'excellence pour le développement de l'aquaculture ;
b. Centre d'excellence pour la pêche maritime et l'océanographie ;
c. Centre d'excellence pour la pêche intérieure et les études limnologiques ;
d. Centre d'excellence pour la planification des politiques de pêche et la gouvernance des océans ;
e. Centres de formation professionnelle dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture ;

Plan de communication et cadre de suivi-évaluation

Le projet a élaboré :

1. Un plan de ccommunication et de visibilité
2. Un cadre de suivi et d'évaluation.

9.10 Améliorer la sécurité alimentaire et réduire la pauvreté par le commerce intra-régional du poisson en Afrique subsaharienne - PROJET COMMERCE DU POISSON

Le projet sur le commerce du poisson, financé par l'UE, est un effort de collaboration entre trois partenaires : WorldFish (WF), le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA) et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (APCN). Cette action quadriennale, qui couvre quatre régions en Afrique (occidentale, centrale, orientale et australe), a pour objectif d'améliorer la sécurité alimentaire et de réduire la pauvreté par le commerce intra-régional du poisson en Afrique sub-saharienne, et est conçue pour atteindre environ quatre objectifs spécifiques :

- Production d'informations sur la structure, les produits et la valeur du commerce intra-régional du poisson pour la sécurité alimentaire en Afrique sub-saharienne, et leur mise à la disposition des parties prenantes ;
- Ancrage des recommandations sur les politiques, procédures de certification, normes et règlementations dans les cadres politiques nationaux et régionaux sur la pêche, le commerce des produits agricoles et la sécurité alimentaire ;
- Augmentation des capacités commerciales des associations du secteur privé, en particulier des femmes engagées dans la transformation et le commerce du poisson et des producteurs aquacoles, à faire un meilleur usage de l'élargissement des possibilités commerciales grâce à la concurrence des petites et moyennes entreprises ; et
- Adoption et mise en œuvre des politiques, procédures de certification, normes et règlementations appropriées par les intervenants-clés participant au commerce intra-régional dans quatre corridors commerciaux sélectionnés en Afrique sub-saharienne.

Le projet sera mis en œuvre dans le cadre d'un accord de partenariat avec WorldFish comme principale institution en charge de la coordination technique et financière globale du projet. La participation et la contribution des autres partenaires, à savoir l'Agence de planification et de coordination du NEPAD [NPCA] et le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine [UA-BIRA], seront facilitées par un protocole d'accord.

REUNION DE PLANIFICATION SUR LE MECANISME DE MISE EN OEUVRE DU PROJET FINANCE PAR L'UE - Janvier 2014, Johannesburg (Afrique du Sud)

La réunion a regroupé les partenaires dans l'objectif global de parachever les modalités de mise en œuvre pour chaque partenaire du projet, notamment l'accord sur le contenu du mémorandum entre les institutions, la finalisation de l'allocation budgétaire par activités, la structure de gestion du projet, l'établissement de relations avec le Mécanisme africain de réforme de la pêche et les synergies avec d'autres projets connexes, etc.

Un modèle de protocole d'entente de Worldfish a été présenté, et un accord conclu sur les divers rôles et responsabilités. Le budget approuvé pour le projet a été discuté de manière détaillée, et un accord conclu sur l'allocation en fonction des activités sur la base des capacités particulières de chaque partenaire, en particulier entre l'UA-BIRA et l'APCN.

- Divers projets de contrats, sous formes de mémorandum d'entente, entre Worldfish et l'UA-BIRA et l'APCN ont été élaborés. L'UA-BIRA recevra au total près de 1.000.000 euros pour la mise en œuvre des activités

dans le cadre de ce projet. Le projet de mémorandum sera examiné en profondeur par chaque institution partenaire avant sa signature ;

- Le plan de travail pour 2014 a été élaboré, avec une attribution des rôles et responsabilités à chacun des trois partenaires ;
- Le projet de structure de gestion du projet a été préparé ;
- Le projet de termes de référence pour le comité de pilotage du projet, y compris une composition provisoire du comité, a été élaboré ;
- Les profils (compétences requises) pour le responsable du projet ont été définis ;
- Un consensus a été atteint entre les partenaires sur l'opportunité d'utiliser la CMAPA pour lancer le projet sur le commerce du poisson et ainsi utiliser les fonds alloués pour payer les participants (directeurs) à la CMAPA II ;
- Les éléments identifiés pour évaluation dans le cadre méthodologique uniforme provisoire pour l'analyse des filières le long des corridors.

Mémorandum d'entente

Le bureau juridique a autorisé la signature du Mémorandum d'entente entre Worldfish et l'UA-BIRA. Sur la base du mémorandum d'entente, l'UA-BIRA exécutera les activités ci-après :

Activités	**Résultat 1 : Production d'informations sur la structure, les produits et la valeur du commerce intra-régional pour la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne, et leur mise à la disposition des parties prenantes**
1.1	Effectuer une analyse du commerce du poisson et une évaluation dans le corridor C – Corridor de l'Afrique de l'Est.
1.2	Appuyer la diffusion de l'analyse du commerce du poisson et l'évaluation des résultats des études de cas.
	Résultat 2 : Ancrage des recommandations sur les politiques, les procédures de certification, les normes et réglementations dans les cadres politiques nationaux et régionaux sur la pêche, l'agriculture, le commerce et la sécurité alimentaire.
2.1	Soutenir l'identification et la priorisation des politiques et des options règlementaires pour la promotion du commerce intra-régional du poisson dans le corridor de l'Afrique de l'Est.
2.2	Soutenir la formulation de politiques, procédures de certification, normes et réglementations régionales sur le poisson dans des zones sélectionnées qui sont cruciales pour la promotion du commerce intra-régional en Afrique de l'Est.
2.3	Contribuer à l'élaboration des protocoles pour la mise en œuvre et le suivi de ces politiques, normes et règlementations en Afrique de l'Est.
	Résultat 3 :Accroissement des capacités commerciales entre les associations du secteur privé, en particulier des femmes engagées dans la transformation et le commerce du poisson et des producteurs aquacoles, à faire un meilleur usage de l'élargissement des possibilités commerciales grâce à la concurrence des petites et moyennes entreprises.
3.1	Contribuer au développement d'une base de données interactive géocodée des associations du secteur privé formelles et informelles existantes engagées dans la transformation et le commerce du poisson, et à l'évaluation de leurs capacités, performances économiques et besoins en Afrique de l'Est.
3.2	Appuyer le renforcement des capacités, la coopération en réseau et le renforcement institutionnel des associations du secteur privé en Afrique de l'Est.
3.3	Mettre en place des outils et dispositifs d'information et de plaidoyer appartenant à l'utilisateur dans le corridor de l'Afrique de l'Est.
	Résultat 4 :Adoption et mise en œuvre de politiques, procédures de certification, normes et règlementations appropriées par les principaux acteurs participant au commerce intra-régional dans quatre corridors commerciaux sélectionnés situés respectivement an Afrique de l'Ouest, Afrique centrale, Afrique de l'Est et en Afrique australe.
4.1	Catalyser et faciliter l'accroissement du commerce du poisson dans le corridor commercial de l'Afrique de l'Est.

4.2	Renforcer la capacité des services vétérinaires à mettre en œuvre des directives et politiques régionales et nationales.
4.3	Surveiller et documenter la performance du corridor de l'Afrique de l'Est et partager les enseignements appris.

Réunion de planification de l'atelier de démarrage du projet sur le commerce du poisson en juillet 2014

Le projet a organisé un atelier de planification en juillet 2014 à Lusaka en Zambie, dans l'objectif principal de développer une plus grande compréhension commune du projet et des initiatives connexes, en discutant des principaux résultats escomptés, essentiels à la production d'effets et impacts attendus du projet et à la mise en place du cadre d'exécution du projet. Les participants à la réunion sont parvenus à un consensus sur la voie à suivre en ce qui concerne les questions ci-après :

- Liens stratégiques : les partenaires et parties prenantes potentiels; et la recherche connexe ;
- Approche et méthodologie de recherche, y compris les approches participatives et les approches sexospécifiques ;
- Développement des capacités ;
- Influence des politiques et stratégie de communication ;
- Cadre de suivi-évaluation ;
- Structure de gouvernance, de gestion et des opérations du projet ;
- Prochaines étapes clarifiant et déterminant les activités de suivi, les responsabilités et les échéances par rapport à l'atelier de démarrage / lancement technique ;
- Un résumé des actions / activités convenues dans le court terme immédiat avant l'atelier de lancement, avec définition des tâches et responsabilités et d'un calendrier des travaux.

9.11 Renforcer la capacité des pays africains à conserver et à utiliser de manière durable les ressources zoogénétiques africaines

La Commission de l'Union africaine (CUA) et l'Union européenne (UE) ont signé un accord de contribution pour la mise en œuvre du projet **«Renforcement des capacités des pays africains pour la conservation et l'utilisation durables des ressources zoogénétiques en Afrique »**. Ce projet est mis en œuvre par le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA). Son principal objectif est de renforcer la contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire et à la croissance économique en Afrique par le renforcement des capacités des pays et des communautés économiques régionales pour l'utilisation et la conservation durables des ressources zoogénétiques africaines, à travers l'institutionnalisation des instruments politiques, juridiques et techniques nationaux et régionaux. Le projet a une durée de 5 ans, et sera mis en œuvre dans tous les États membres de l'UA. Le projet a bénéficié d'un soutien financier de l'Union européenne (UE) et de ses États membres, respectivement pour 14,6 millions et 0,4 millions d'euros.

La stratégie globale du projet consiste à faciliter et à accélérer la mise en œuvre du Plan d'action Mondial (PAM) pour une utilisation durable des ressources zoogénétiques africaines, renforcer les capacités des CER et des États membres pour la formulation et la mise en œuvre des politiques et stratégies en vue d'une gestion efficace des ressources zoogénétiques, plaider en faveur de son inclusion dans les priorités nationales et régionales d'investissement agricole, et construire un consensus sur la méthodologie et les outils de caractérisation et de recensement des ressources zoogénétiques. Les principaux bénéficiaires de l'action seront les propriétaires de bétail, en particulier ceux qui dépendent de l'élevage pour leur subsistance, ainsi que les membres des associations d'éleveurs. Les autres bénéficiaires seront le personnel technique et les décideurs des institutions nationales, régionales

et continentales et des centres de recherche impliqués dans l'élaboration de politiques, la conception de stratégies d'intervention et d'outils de soutien, et la mise en œuvre d'activités spécifiques. Les bénéficiaires indirects seront les communautés locales à qui profiteront les mesures de conservation de la biodiversité.

Ce projet vise à atteindre les résultats finaux suivants : Déterminer l'état et la tendance des ressources zoogénétiques ; Élaborer des cadres stratégiques pour une utilisation durable des ressources zoogénétiques ; Soutenir et renforcer les stratégies et initiatives nationales et régionales d'amélioration et de conservation de ces ressources ; et améliorer les connaissances, attitudes et pratiques de contribution de l'élevage et du secteur de l'élevage à la croissance économique, à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté.

Dans un véritable esprit de collaboration et de coopération, l'approche de l'UA-BIRA pour la mise en œuvre du projet comprend une bonne définition des rôles et responsabilités pour ses partenaires de mise en œuvre, à savoir : l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ; l'Institut international de recherche sur l'élevage (ILRI), le Centre International de recherche - développement sur l'élevage en zone subhumide (CIRDES) et le Centre d'innovation de l'élevage en l'Afrique de l'Ouest (WALIC, anciennement appelé Centre international de trypanotolérance, CIT) entre autres parties prenantes.

Le Projet sur les ressources zoogénétiques a également réalisé quelques résultats importants :

L'appui technique accordé par l'UA-BIRA à travers le Projet sur les ressources zoogénétiques a permis une forte représentation des pays africains, qui ont fourni un tiers de l'ensemble des rapports qui ont alimenté la préparation du deuxième Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde. Le rapport, qui est une mise à jour du premier rapport produit en 2007, fournira une synthèse de 10 ans de la situation des ressources zoogénétiques au niveau mondial, et il est primordial pour la mise en oeuvre du Plan d'action mondial pour l'utilisation durable des ressources zoogénétiques. Le tout premier rapport continental sur les ressources zoogénétiques africaines est également en cours d'élaboration. Ce rapport, qui s'attachera à articuler et à aborder les besoins et les ressources uniques de l'Afrique et qui jouera un rôle dans l'orientation et l'élaboration du programme sur les ressources zoogénétiques africaines, permettra à l'Afrique de répondre aux priorités importantes pour le continent qui peuvent ne pas être considérées au niveau mondial.

Les réformes politiques ont commencé par une série d'ateliers visant les parties prenantes, durant lesquels les cadres politiques, législatifs et réglementaires existants ont été examinés, et les lacunes et les interventions appropriées identifiées pour éclairer la création d'un environnement plus favorable à la gestion des ressources zoogénétiques. Les informations factuelles générées enrichiront le dialogue politique et les réformes, pour un plaidoyer et une sensibilisation en faveur d'une augmentation des financements du secteur public et des investissements du secteur privé.

Les banques de gènes nationales à travers l'Afrique ont été identifiées, et il a été proposé qu'elles soient transformées en banques de gènes régionales. Ces installations ont été sélectionnées après une évaluation des structures ex-situ et in-situ dans 14 pays ; et une évaluation des besoins pour recenser les besoins de chacun des établissements régionaux en termes d'équipements, d'infrastructures et de ressources humaines est en cours pour déterminer les besoins de soutien à leur modernisation. Une installation de sauvegarde continentale, qui sera hébergée par la Commission de l'Union africaine au Centre panafricain des vaccins vétérinaires

(UA-PANVAC) a été proposée.

En outre, il y a eu des réformes institutionnelles en vertu desquelles l'UA-BIRA à travers le projet « Génétique » a collaboré avec les États membres pour mettre en place ou renforcer les points focaux sous-régionaux (PFSR) pour les ressources zoogénétiques dans toutes les cinq grandes régions du continent. Pour en assurer l'appropriation, la pertinence et la durabilité, il a été convenu d'établir les PFSR dans les organisations sous-régionales de recherche et développement existantes. Les points focaux sous-régionaux désignés sont repris ci-après : Centre de Coordination de la Recherche et du Développement Agricole pour l'Afrique australe (CCARDESA-Afrique australe), Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles (CORAF / WECARD-Afrique de l'Ouest) ; Association pour le renforcement de la recherche agricole en Afrique orientale et centrale (ASARECA-Afrique orientale), Communauté Économique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques (CEBEVIRHA-Afrique centrale) ; et Institut National de la Recherche Agronomique d'Algérie (INRAA-Afrique du Nord). La mise en place des points focaux sous-régionaux a été indispensable pour l'Afrique, car elle lui a permis d'avoir une participation bien coordonnée et une voix unie sur les questions-clés lors de la Huitième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques tenue en novembre 2014 à Rome (Italie). L'Afrique a également partagé ses expériences d'une approche ascendante pour l'établissement de ses points focaux régionaux.

Les autres résultats comprennent l'évaluation des besoins du Système d'information sur les ressources zoogénétiques africaines (AAGRIS) considéré comme un guichet unique pour les ressources zoogénétiques, qui permettra un large éventail d'utilisations finales et un accès aux connaissances et données susceptibles d'éclairer les processus politiques, susciter la prise de conscience et promouvoir les meilleures pratiques en gestion des ressources zoogénétiques sur le continent. Les six principales catégories de données et informations ont été déjà validées par les États membres et comprendront : les espèces et les races, le recensement, le suivi et la surveillance, les programmes de conservation et d'amélioration des races, le développement des capacités, les institutions traitant des ressources zoogénétiques et les nouvelles tendances, la création de réseaux d'information régionaux (DAD-NET Afrique de l'Ouest, Afrique centrale, Afrique australe, Afrique du Nord et Afrique de l'Est) pour le partage de l'information, l'apprentissage de leçons et la coordination des initiatives portant sur les ressources zoogénétiques sur le continent qui seront hébergées dans AAGRIS ; les initiatives visant à réviser et à harmoniser les outils de caractérisation, de recensement et de suivi en Afrique comprenant la création d'un groupe consultatif sur la taxonomie des ressources zoogénétiques (AnGR-TAG) pour l'Afrique et l'élaboration de l'avant-projet de directives concernant les outils révisés et harmonisés de caractérisation, de recensement et de suivi pour l'Afrique. En outre, une feuille de route a été élaborée afin de guider le mouvement et l'échange de matériel génétique animal et la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (ABS) en Afrique.

9.12 Autres initiatives sur la santé animale et la faune

L'UA-BIRA s'est lancé dans d'autres initiatives importantes dans les domaines du contrôle des maladies animales. Ces initiatives sont menées en étroite collaboration avec les principaux partenaires techniques traditionnels à savoir la FAO, l'OIE, l'ILRI, les CER, l'UA-PANVAC, PATTEC-UA et les EM. Au cours de l'année 2014, les stratégies sur la PPA et PROCNADA ont été développées, et le bien-être animal est devenu un des principaux domaines de résultats du Plan

stratégique 2014-2017 de l'UA-BIRA.

9.12.1. La stratégie panafricaine et le programme d'éradication de la peste des petits ruminants (PPR)

L'élaboration de la stratégie continentale sur la PPR et du programme de contrôle de la PPR a fait suite aux recommandations de la 8ème Conférence ministérielle tenue à Entebbe en Ouganda en 2010 et de la 9ème Conférence ministérielle tenue en avril 2013 à Abidjan en Côte d'Ivoire, qui ont chargé l'UA BIRA et l'UA-PANVAC respectivement de lancer l'élaboration d'une stratégie et d'un programme continental pour le contrôle de la PPR en Afrique.

Après l'éradication mondiale de la peste bovine, les experts techniques d'Afrique et le Cadre mondial pour le contrôle progressif des maladies animales transfrontières (GF-TAD) ont identifié la PPR comme la prochaine maladie cible pour le contrôle et éventuellement l'éradication. La PPR a toujours été un problème majeur nécessitant une attention en Afrique, et cette décision a été très bien accueillie par les pays africains.

La stratégie a été élaborée par l'UA-BIRA en étroite collaboration avec l'ILRI, à la faveur d'un processus consultatif. Il s'agit essentiellement d'un cadre pour le contrôle et l'éradication de la PPR en Afrique d'ici 2030. Si une stratégie mondiale de contrôle de la PPR est en cours d'élaboration sous la direction de l'OIE et de la FAO, tout porte à croire que la stratégie continentale africaine sera en fin de compte alignée sur la stratégie mondiale lorsqu'elle sera achevée.

Dans l'optique d'opérationnaliser la stratégie, une équipe spéciale conjointe UA-BIRA / UA-PANVAC sur la PPR a également élaboré le Programme panafricain pour le contrôle progressif et l'éradication de la PPR en Afrique (PCP-PPR), en réponse aux recommandations des ministres. L'objectif global de ce programme continental de contrôle de la PPR est de contribuer à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et à la résilience des communautés tributaires de l'élevage en Afrique. Son objectif spécifique est le contrôle progressif de la PPR ainsi que le contrôle des autres maladies prioritaires des petits ruminants en Afrique.

Le programme comprend les principales composantes ci-après :

- Détermination de la situation épidémiologique et des impacts socio-économiques de la PPR et des autres maladies prioritaires des petits ruminants ;
- Conception et mise en œuvre des stratégies de contrôle / d'éradication de la PPR et des maladies prioritaires des petits ruminants ;
- Amélioration de la prestation de services de santé animale ;
- Amélioration de la coordination et harmonisation du contrôle de la PPR aux niveaux régional et continental.

La mise en œuvre du programme prévoit quatre phases qui seront mises en œuvre simultanément dans les différents États membres sur la base des considérations épidémiologiques et socio-écologiques dans chaque pays et région.

9.12.2. Stratégie régionale pour le contrôle de la peste porcine africaine en Afrique (PPA)

La présence de la peste porcine africaine (PPA) a été signalée dans près de la moitié des pays qui composent le continent africain en 2012. Cette MAT peut avoir un impact négatif considérable sur l'économie et les structures sociales d'une nation. Elle provoque des pertes économiques majeures en raison de ses effets sur la production porcine et constitue une entrave économique pour les personnes dépendant de l'élevage porcin et qui risquent, à la suite de la PPA, de perdre leurs moyens de subsistance. Elle réduit également l'accès des communautés pauvres aux protéines animales de haute qualité et bon marché. Pour ces raisons, la PPA est considérée comme la plus grave maladie infectieuse des porcs en Afrique.

Depuis quelques années, la communauté internationale, les autorités nationales, le secteur de la production porcine et les chercheurs tentent de résoudre le problème d'une manière durable afin d'éliminer les contraintes à la production porcine et améliorer le développement rural. Le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Institut International de recherche sur l'élevage (ILRI) collaborent depuis mars 2013 à la mise en œuvre d'une stratégie régionale pour le contrôle de la PPA dans les pays infectés et la prévention de sa propagation aux pays non-infectés.

La stratégie est basée sur la collaboration et les partenariats entre les éleveurs, les commerçants, les vétérinaires et les services de production animale, les chercheurs, les gouvernements, la société civile et les partenaires au développement. Compte tenu de la croissance du commerce du porc dans toute l'Afrique, la stratégie régionale va promouvoir une production porcine viable et améliorer les moyens de subsistance de tous les acteurs dans les filières porc et viande de porc, en particulier les personnes pauvres. La stratégie s'articule autour de trois principes fondateurs.

- Le premier principe est basé sur les connaissances, ce qui signifie que le contrôle de la maladie devrait être basé sur les meilleures connaissances et expériences épidémiologiques disponibles sur la PPA, afin de réduire sa prévalence et prévenir sa propagation. Cet aspect comprend les activités suivantes : la collecte et l'analyse des informations pertinentes pour l'épidémiologie et le contrôle, la surveillance de la situation de la peste porcine africaine dans la région, l'augmentation de la capacité de diagnostic sur le terrain par la formation et la recherche dans la prise en charge des maladies des porcs, l'analyse de la filière et les études d'épidémiologie moléculaire, le diagnostic et la mise au point de vaccins.
- Le deuxième principe concerne une approche spécifique à une zone géographique précise veillant à ce que le pays et les scénarios épidémiologiques et les options techniques de prévention et de contrôle spécifiques au secteur soient pris en compte afin d'avoir une prise en charge des foyers de la maladie qui soit appropriée pour les différents systèmes et situations socio-économiques ;
- Le troisième principe consiste à utiliser une approche holistique pour promouvoir une transformation progressive du système de production moins biosécurisé, à petite échelle et extensif en un système plus biosécurisé, à petite échelle et semi-intensif. Cette transformation demande une harmonisation des politiques et législations ainsi qu'une coordination et mobilisation de ressources en vue d'intégrer les approches traditionnelles vétérinaires avec d'autres composantes de la production animale. Les contraintes de la production porcine sont interdépendantes et doivent être abordées selon une approche intégrée combinant la santé, la génétique, l'alimentation, les pratiques et l'organisation de l'élevage au niveau du producteur, ainsi que des partenariats publics et privés pour soutenir le secteur porcin. En outre, la communauté de recherche devrait fournir des informations factuelles solides à même de guider les programmes de prévention et de contrôle axés sur des interventions viables.

Ensemble, l'UA-BIRA, la FAO et l'ILRI ont articulé un plan d'action comportant des séries d'activités à court (1-3 ans) terme, à moyen (3-7 ans) terme et à long (> 7 ans) terme, et ont identifié les parties prenantes et les institutions responsables de chaque activité. Ils cherchent à les réunir pour les habiliter à participer collectivement à la recherche de solutions à même d'éliminer les principaux obstacles rencontrés dans la production et la commercialisation du porc, de créer un environnement favorable et d'assurer le développement durable du secteur porcin en

Afrique.

Cette stratégie est proposée pour combattre la PPA et prévoit un cadre pour cette action déclenchée par un renforcement de la collaboration et des partenariats entre les éleveurs, les services vétérinaires et les services de production animale, les chercheurs, les gouvernements africains, la société civile et les partenaires au développement. La stratégie proposée devrait être validée par les DSV africains en 2015, en même temps que l'élaboration d'un programme de contrôle continental.

9.12.3. Cadre stratégique pour le contrôle progressif des maladies négligées en Afrique (SF-PROCNADA)

Le cadre stratégique pour le contrôle progressif des maladies animales négligées (MAN) en Afrique (SF-PROCNADA) est une initiative africaine axée sur le contrôle progressif de ce type de maladies en Afrique (AI-PROCNADA). L'AI-PROCNADA, qui regroupe le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA), le Centre panafricain des vaccins vétérinaires de l'Union africaine (UA-PANVAC), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), a présenté des plans de contrôle des MAN. Le plan stratégique de PROCNADA a été élaboré en 2014, et il devrait être validé par les EM et les CER et les partenaires techniques au début de 2015, de même que le programme de contrôle. Le cadre stratégique est articulé en huit (8) éléments stratégiques suivants : i) Détermination de l'épidémiologie des maladies ; ii) Détermination de l'importance socio-économique des maladies ; iii) Outils de prévention et de contrôle des maladies ; iv) Plaidoyer, communication et mobilisation des ressources ; v) Eléments « recherche et développement » des maladies ; vi) Renforcement des capacités ; vii) Coordination et partenariats ; et viii) Apprentissage et gestion des connaissances. La réalisation de ces principaux composants fera appel au renforcement des systèmes existants de surveillance de la santé animale et publique, d'intervention, de prévention et de préparation aux niveaux national, régional et continental. Les MAN et maladies prioritaires ont été définies aux fins d'interventions, et des actions associées ont été identifiées par les responsables au niveau des pays en utilisant une approche de classement des maladies élaborée par l'UA-BIRA. L'objectif est de fournir aux pays africains un outil simple et convivial qui leur permet non seulement de qualifier les maladies de négligées, mais également de les évaluer afin de leur donner un ordre de priorité.

Du point de vue africain, les maladies animales négligées sont définies comme des « maladies qui sont habituellement endémiques en Afrique et qui produisent des effets socio-économiques significatifs et/ou sur la santé publique pour les communautés dépendantes de l'élevage et d'autres acteurs de la filière élevage, mais qui ne sont pas suffisamment prises en compte dans l'allocation de ressources en vue de leur prévention et contrôle. Pour ces maladies, il y a un manque ou une insuffisance d'outils et / ou d'informations épidémiologiques, de sensibilisation et de stratégies, et cette lacune conduit à un investissement sous-optimal pour leur contrôle».

Il est escompté que les EM et les CER ont développé des programmes nationaux et régionaux pour le contrôle progressif des MAN et des zoonoses aux niveaux national et régional, conformément à la stratégie proposée par l'UA-BIRA. Le programme de contrôle national et régional devrait également être développé, et des ressources développées pour la mise en œuvre du contrôle effectif des MAN en prenant en compte les spécificités nationales et régionales.

9.12.4. Elaboration du programme sur le bien-être animal en Afrique

Le bien-être animal est un programme en croissance dans le développement des ressources animales partout dans le monde. Il désigne le désir

d'éviter des souffrances inutiles aux animaux, tout en préconisant l'utilisation nécessaire des animaux par les humains pour répondre à des besoins variés. Le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA), depuis sa création en 1951, met l'accent sur le développement des ressources animales, y compris la santé animale, la production animale et l'accès des produits animaux aux marchés. Même si les interventions ont contribué au bien-être animal, la promotion des principes de protection des animaux en tant que déterminants-clés du développement et du commerce des ressources animales n'a pas encore été suffisamment abordée dans les plans stratégiques de l'UA-BIRA. Comme on l'a observé dans de nombreux pays africains, peu d'attention est accordée aux politiques et législations relatives à la protection des animaux malgré l'appui et les interventions des organisations non-gouvernementales (ONG) qui ont porté principalement sur les animaux de compagnie et les animaux de trait. Compte tenu de l'intérêt croissant pour la protection des animaux en Afrique en raison de son impact potentiel sur le commerce, du changement du système de production animale en un système de production plus intensif et industriel et des conséquences connexes sur la protection des animaux, entre autres facteurs, l'UA-BIRA doit jouer un rôle prépondérant en coordonnant et en encourageant l'amélioration des normes de bien-être animal et en contribuant à changer les attitudes et les pratiques à l'égard du bien-être des animaux. Une telle intervention contribuera à améliorer les performances de production et l'accès des ressources animales africaines aux marchés internationaux. Il est donc urgent que les politiques et les cadres juridiques nationaux et régionaux soient soumis aux réformes nécessaires et que le soutien requis soit fourni pour accroître la sensibilisation et le respect - par tous les acteurs de la filière - des normes de protection des animaux tels que définies par l'OIE. A cet effet, l'UA-BIRA a inclus la protection des animaux comme l'un des principaux domaines de résultat dans son Plan stratégique 2014-2017, dans le but ultime d'améliorer la conformité des États membres africains (MS) aux normes de bien-être animal. Ceci impliquera la fourniture d'un soutien technique et institutionnel aux communautés économiques régionales (CER) et aux EM de l'UA en vue de la compréhension, de l'examen et de la contribution au processus d'établissement des normes pour le bien-être animal ainsi que l'inclusion des questions de bien-être animal dans leurs politiques, législations, stratégies et programmes nationaux liés au développement et à l'utilisation des ressources animales. En outre, la mise en œuvre du programme VET-GOV et l'établissement de plateformes politiques nationales offrent une occasion unique pour l'examen et la réforme des politiques et législations en s'assurant que les questions relatives au bien-être animal sont dûment prises en considération.

Sur la base de son bilan incontestable et de sa longue expérience en matière de coordination et de leadership dans le développement des ressources animales, l'UA-BIRA jouit d'un pouvoir de sensibilisation unique, et constitue un instrument essentiel de plaidoyer et d'exercice d'une influence sur les décideurs. Il est très bien placé pour traduire les stratégies ou cadres internationaux, y compris le bien-être des animaux, en politiques et pratiques nationales, régionale et continentales. Par conséquent, l'UA-BIRA, en étroite collaboration avec les principaux intervenants, sera le fer de lance de l'élaboration d'une stratégie continentale de protection des animaux conformément à la « Déclaration universelle sur le bien-être des animaux » et le chapitre sur les normes de bien-être animal de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), mais en tenant compte bien sûr du contexte africain. Cet objectif sera atteint grâce à la création de la Plateforme africaine de protection des animaux (APBA), avec un Secrétariat à l'UA-BIRA pour coordonner et guider le processus de formulation de la stratégie panafricaine pour le bien-être animal ; améliorer la collaboration, la coopération, la coordination et le partenariat

avec les organisations spécialisées, et participer à la formulation de positions africaines communes sur le bien-être des animaux pendant le processus d'établissement des normes.

Cependant, tout effort visant à renforcer le respect des normes internationales sur le bien-être des animaux doit prendre en considération la réalité des systèmes de production et de commercialisation africains. Une tentative de mettre en œuvre à l'aveuglette et pleinement les normes de bien–être animal pourrait être préjudiciable à l'accès des animaux africains aux marchés, car nos producteurs et commerçants peuvent ne pas avoir actuellement la capacité et la volonté de se conformer strictement à ces normes. Une application progressive des règles, appuyée par des campagnes de sensibilisation et le changement de comportements aux niveaux individuel et communautaire / des associations, et le changement de mentalité et de culture contribueront au bien-être des animaux.

Les domaines prioritaires identifiés et envisagés pour les interventions sont repris ci-après :

- Coordination des initiatives sur le bien-être des animaux : mise en place d'une plateforme sur le bien-être des animaux ;
  - » Mettre en place une plateforme sur le bien-être des animaux pour l'Afrique ;
  - » Mettre en place et institutionnaliser un secrétariat du bien-être animal à l'UA-BIRA ;
  - » Promouvoir et favoriser la collaboration, la coordination et les partenariats sur le bien-être animal entre les acteurs ;
  - » Procéder à l'élaboration d'une stratégie continentale pour le bien-être des animaux.

- Soutenir la sensibilisation et l'appui à la communication
  - » Sensibiliser et engager les EM sur les questions de bien-être animal en utilisant divers forums (mise en place des plateformes politiques nationales et régionales de VETGOV) et outils de communication ;
  - » Créer un module de bien-être animal dans ARIS-2 pour l'analyse, la collecte des données et informations sur toute la filière « bien-être animal » pour éclairer les politiques, le plaidoyer et le renforcement des capacités ;
  - » Sensibiliser les EM à l'amélioration des conditions sanitaire des animaux de trait et promouvoir le bien-être des animaux ;
  - » Sensibiliser les EM à la nécessité d'améliorer la formation à la protection des animaux dans les programmes d'enseignement des établissements nationaux ;
  - » Sensibiliser les EM à la nécessité de renforcer la capacité d'application au sein des instruments des autorités compétentes.

- Soutenir l'inclusion du bien-être animal dans les réformes et l'harmonisation des politiques et législations
  - » Sensibiliser et aider les États membres à inclure les questions bien-être animal dans la révision des politiques et des stratégies d'élevage et des législations vétérinaires ;
  - » Aider les EM à s'assurer que les questions liées au bien-être animal sont conformes aux normes internationales sur le bien-être animal en tenant compte de la réalité des systèmes de production et de commercialisation africains ;
  - » Aider et faciliter une position commune des pays africains sur les questions de bien-être animal ;
  - » Profiter du programme VET-GOV pour promouvoir le processus visant à influencer les gouvernements et les autres politiques institutionnelles, les stratégies et les meilleures pratiques, les leçons apprises ; et recueillir les données de base sur le bien-être animal en collaboration / partenariat avec les

acteurs concernés sur le continent.

- Appuyer le renforcement des capacités des EM de l'UA et des CER pour la compréhension, l'enseignement, l'application et la surveillance du respect des normes de bien-être animal ;
  - » Fournir des recommandations aux pays et parties prenantes sur les domaines d'intervention prioritaires sur la base du contexte africain ;
  - » Faciliter la formation en matière de bien-être animal.

Entre-temps, le Programme « Renforcement de la gouvernance vétérinaire en Afrique » (VETGOV) est mis en œuvre à travers la mise en place de plateformes politiques nationales de l'élevage (NLPH) dans les EM, l'actualisation des législations vétérinaires ainsi que l'élaboration de politiques, stratégies et programmes de développement de l'élevage. Par conséquent, le programme VET-GOV sera utilisé pour jouer un rôle central et diriger le processus d'influence sur les politiques gouvernementales et autres politiques institutionnelles, les stratégies, les bonnes pratiques et les enseignements, et de collecte des données de base sur le bien-être animal et de promotion, de défense de l'élaboration d'un programme sur le bien-être animal en collaboration / partenariat avec les parties prenantes concernées dans les EM, les CER et sur le continent.

10. RESUME DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ISSUES DES REUNIONS MINISTERIELLES SUR LES RESSOURCES ANIMALES TENUES EN 2014

Within the scope of the consolidation phase of the project Participation of African Nations in Sanitary and Phytosanitary Standard Setting Organizations (PANSPSO Phase 2), AU-IBAR convened the sixth meeting for OIE delegates, from 5th to 7th May 2014 in Nairobi to examine the proposed changes in the OIE Terrestrial and Aquatic Codes submitted for adoption during the General Session of the World Assembly of OIE Delegates to take place in Paris, France from 25th to 30th May 2014.

Of attendance were thirty eight African Delegates from Algeria, Angola, Benin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Central African Republic, Chad, Comoros, Congo Democratic Republic, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Gambia, Ghana, Kenya, Lesotho, Liberia, Malawi, Mauritius, Mozambique, Namibia, Niger, Nigeria, Rwanda, Senegal, Seychelles, Somalia, South Africa, South Sudan, Sudan, Swaziland, Tanzania, Togo, Tunisia, Uganda, Zambia and Zimbabwe. IGAD was the only regional economic community represented.

Also in attendance were representative of FAO (ECTAD Nairobi) and OIE (OIE Regional representative for Africa, OIE sub-regional office for East Africa)

The African OIE Delegates and the representatives of RECs agreed on common positions that the 52 African countries members of OIE will present at the 82nd General Session of OIE. The meeting recommended to African OIE Delegates absent at the meeting in Nairobi to support the common positions in order for Africa to speak with ONE VOICE.

The commons positions agreed during the meeting are attached as Annex xx

11. RESUME DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ISSUES DES REUNIONS MINISTERIELLES SUR LES RESSOURCES ANIMALES TENUES EN 2014

11.1 Conférence conjointe des Ministres africains en charge de l'Agriculture, du Développement rural, de la Pêche et de l'Aquaculture, tenue les 1er et 2 mai 2014 à Addis-Abeba en Éthiopie

Nous, Ministres de l'Agriculture, du Développement rural, de la Pêche et de l'Aquaculture, réunis à la CUA à Addis-Abeba en Éthiopie les 1er et 2 mai 2014, autour du thème de l'Année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, à savoir «Transformer l'agriculture africaine pour une prospérité partagée et de meilleurs moyens de subsistance par l'exploitation des possibilités de croissance inclusive et de développement durable » ;

Reconnaissant et appréciant la décision de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine qui ont déclaré, lors de leur 19ème session ordinaire, 2014 l'Année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, en commémoration du 10ème anniversaire de l'adoption du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) ;

Notant les progrès atteints dans la mise en application de la Déclaration de Maputo sur l'agriculture comme le prévoit le cadre PDDAA ; les défis rencontrés ; l'importance des enseignements tirés de la mise en œuvre du PDDAA au cours de la dernière décennie ; et prenant en considération les perspectives et possibilités d'accélération de la croissance et de la transformation agricoles par le maintien de l'élan acquis ;

Convaincus que l'accélération de la croissance et de la transformation de l'agriculture est une condition sine qua non pour la réalisation des aspirations des Africains à une prospérité partagée, à une amélioration des moyens de subsistance et à la dignité, ainsi qu'à la paix et à la sécurité ;

Soulignant l'importance stratégique de s'assurer que toutes les catégories de nos populations, en particulier les femmes, les jeunes et d'autres secteurs défavorisés de nos sociétés, participent et bénéficient directement des opportunités de croissance ;

Convaincus également que la réussite de la croissance inclusive et de la transformation de l'agriculture aura l'impact logique le plus direct et positif sur l'atteinte des objectifs généraux de développement durable en Afrique, y compris la réduction de la pauvreté, le renforcement de l'équité sociale et la gestion responsable de l'environnement ;

Reconnaissant le besoin d'améliorer la conservation et l'utilisation durables des ressources halieutiques et aquacoles par des politiques cohérentes ainsi que par des dispositifs décisionnels et institutionnels aux niveaux national et régional ;

Conscients du potentiel du secteur de l'aquaculture à créer des richesses et des avantages sociaux et de contribuer au développement de l'économie africaine, et de l'importance du poisson et des produits à base de poisson pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et les moyens de subsistance ;

Considérant le besoin de tirer parti des avantages offerts par les richesses halieutiques et aquacoles africaines par le développement des filières, l'accélération du commerce et de la commercialisation ;

Soulignant et reconnaissant le rôle de la recherche et de la science dans la transformation de la production et la productivité halieutiques et aquacoles afin d'exploiter leur plein potentiel ;

Préoccupés par la faible production de valeur ajoutée en matière de pêche et d'aquaculture associée au niveau élevé des pertes post-capture en particulier dans la pêche artisanale, et prenant note de l'absence de dispositif financier spécifique à même de soutenir les PME engagées dans la pêche et l'aquaculture ;

I. *Rendons hommage à la Commission de l'Union africaine (CUA) et à l'Agence de coordination et de planification du NEPAD (APCN) pour l'articulation d'une vision et des objectifs clairs d'accélération de la croissance et de la transformation de l'agriculture en Afrique, qui doivent être atteints au cours de la prochaine décennie, sur lesquels nous avons délibéré au cours de notre réunion ;*

II. *Adoptons le Rapport des hauts fonctionnaires et des experts de l'agriculture, du développement rural, de la pêche et de l'aquaculture, réunis du 28 au 30 avril 2014 ; adoptons également les messages-clés issus de nos discussions interactives avec les parties prenantes sur la vision et les objectifs proposés.*

III. *Adoptons les résolutions suivantes :*

a. A propos de l'accélération d'une croissance inclusive de la production et de la productivité agricoles :
   i. Atteindre au moins le double du niveau de productivité actuel, avec un accent particulier sur les intrants, l'irrigation et la mécanisation ; soutenir une croissance annuelle du secteur d'au moins 6% dans le PIB agricole ;
   ii. Soutenir la production et l'utilisation d'intrants agricoles économiquement avantageux et de qualité, la mécanisation et les produits agrochimiques (pour les cultures, l'élevage, la pêche et l'aquaculture) qui sont abordables et accessibles à toutes les parties intéressées ;
   iii. Investir dans la gestion efficace et efficiente de l'eau et les infrastructures d'irrigation pour faciliter un système d'approvisionnement en eau stable et prévisible, ainsi que les énergies renouvelables abordables et fiables pour la production agricole ;
   iv. Mettre en place des mesures et des mécanismes permettant d'assurer un accès équitable aux opportunités, y compris la terre, les actifs productifs, les informations, les connaissances et les compétences en faveur des femmes, des jeunes, des groupes pastoraux et d'autres groupes socialement défavorisés ;
   v. Soutenir la professionnalisation des petits producteurs et de l'agriculture familiale par des programmes de formation professionnelle ;
   vi. Approuver l'Agenda scientifique pour l'agriculture en Afrique (S3A) afin d'augmenter le niveau de croissance annuelle de la productivité globale des facteurs (ATFP) par la production, la diffusion et l'adoption de technologies et la mise à disposition de ressources humaines qualifiées ;
   vii. Approuver les Principes directeurs relatifs aux investissements fonciers importants (LSLBI) en Afrique, préparés par l'Initiative commune AUC-BAD-CEA concernant les politiques foncières, qui vise à aider les États membres à générer un bénéfice optimal de ces investissements.

b. A propos de l'exploitation des marchés et des opportunités commerciales pour la transformation et la prospérité partagée :
   i. Réduire la pauvreté de moitié grâce à l'agriculture, notamment par la création d'opportunités d'emploi pour au moins

30% de la jeunesse dans les filières agricoles ;

ii. Tripler le commerce intra-africain ;

iii. Accélérer le commerce intra et inter-régional en Afrique afin de renforcer la demande de produits agricoles africains, notamment par la simplification et la formalisation des pratiques commerciales actuelles ;

iv. Accélérer la mise en place d'une zone de libre-échange (ZLE) continentale et la transition vers un tarif extérieur commun (TEC) continental, afin de promouvoir la production de valeur ajoutée et le commerce intra-africain de produits alimentaires et agricoles, sans compromettre la qualité et les normes ;

v. Réformer les politiques et les institutions en vue de faciliter l'investissement dans les marchés et les infrastructures commerciales et promouvoir le développement inclusif des filières agricoles régionales, en se concentrant sur les produits agricoles sélectionnés de manière stratégique ;

vi. S'engager à soutenir les mécanismes de coordination mis en place au niveau continental en vue de promouvoir la position commune africaine dans les négociations commerciales internationales et les accords de partenariat liés à l'agriculture ;

vii. Renforcer les capacités des petits producteurs dans les domaines de l'entreprenariat, du leadership et du développement organisationnel, les négociations et l'entrée sur les marchés, y compris la sous-traitance ;

viii. Réduire les pertes poste-récolte/capture au moins de moitié. Investir dans les infrastructures de développement des marchés et des filières aux niveaux national, régional et continental, y compris la manufacture locale, le transport, l'énergie, les TIC, la manipulation post-récolte/capture, la transformation, le stockage et la distribution ;

ix. Soutenir et faciliter l'entrée préférentielle et la participation des femmes et des jeunes dans les opportunités lucratives et attrayantes de l'industrie agricole ;

x. Promouvoir la mise en place de plateformes d'interactions pluripartites.

c. A propos de l'atteinte des objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle

i. S'engager pour la « Faim zéro » d'ici 2025, réduire le retard de croissance de 50% ;

ii. Prendre des mesures concrètes qui garantissent la bonne gouvernance et les réformes nécessaires des politiques et cadres juridiques pour prioriser le programme sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle en vue d'atteindre l'objectif d'élimination de la faim d'ici 2025 ;

iii. Développer et opérationnaliser des régimes de protection sociale et des programmes d'entreprenariat agricole qui ciblent les petits exploitants ruraux, en particulier les femmes et les jeunes ;

iv. Elaborer et appliquer des indicateurs spécifiques au contexte et réalistes pour le suivi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, compte tenu de la complexité de la question de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;

v. Prioriser l'élevage et intégrer les questions de bien-être animal comme partie importante du développement et de la transformation de l'agriculture et en tant que stratégie-clé de réalisation des objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle ;

vi. Développer une position africaine sur les organismes génétiquement modifiés (OGM) et la capacité de l'Afrique à tirer profit de ces opportunités ;

vii. Renforcer les réserves alimentaires et monétaires stratégiques pour répondre aux pénuries alimentaires occasionnées par les sécheresses périodiques prolongées ou d'autres catastrophes ou

situations d'urgence ;

viii. Renforcer les systèmes d'alerte précoce pour faciliter le déploiement d'interventions avancées et proactives face aux catastrophes et aux situations d'urgence ayant des implications sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;

ix. Cibler les zones géographiques et groupes communautaires prioritaires dans les interventions du domaine de l'alimentation et de la nutrition ;

x. Encourager et faciliter l'augmentation de la consommation de produits alimentaires locaux, y compris la promotion de programmes novateurs d'alimentation scolaire qui utilisent les aliments produits par la communauté agricole locale ;

xi. Améliorer la qualité nutritive des produits alimentaires par l'adjonction de nutriments nécessaires.

d. A propos du renforcement de la résilience de l'agriculture africaine face au changement climatique et à d'autres types de risques

i. S'assurer qu'au moins 30% des exploitations agricoles / ménages pastoraux sont capables de résister aux chocs ;

ii. Soutenir l'intégration du programme de renforcement des capacités de résistance au changement climatique dans la contribution de l'Afrique au cadre post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe, le programme de développement durable et le changement climatique ;

iii. Accélérer la mise en œuvre des Stratégies d'intervention face aux changements climatiques au niveau national et la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe et son Programme d'action conformément au Cadre d'action de Hyogo (HFA) ;

iv. Soutenir le développement des capacités et accroître les investissements en faveur des initiatives de renforcement de la résilience, y compris la sécurité sociale pour les travailleurs ruraux ;

v. Intégrer les programmes d'adaptation au changement climatique et de réduction des risques de catastrophe dans les plans nationaux d'investissement agricole (PNIA) et les plans régionaux d'investissement agricole (PRIA) ;

vi. Renforcer et participer activement dans les plateformes continentales, régionales et nationales en vue de renforcer la coordination, le partage d'expériences et l'apprentissage mutuel ;

vii. Améliorer, en faveur des petits exploitants, la disponibilité et l'accès aux informations fiables et à jour sur le climat et les risques, aux connaissances, aux technologies et aux instruments (par exemple l'assurance récolte et élevage) afin de faciliter un processus de développement agricole résistant aux changements climatiques et tenant compte des risques, par des investissements dans les services d'information climatique et météorologique ;

viii. Promouvoir la conservation et le développement de variétés culturales et de races animales qui peuvent résister et s'adapter aux conditions climatiques difficiles, y compris l'utilisation de ressources génétiques autochtones ;

ix. Améliorer la gestion des risques et la capacité de résilience en faveur des groupes très vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les catégories sociales défavorisées ;

x. Prioriser les écosystèmes vulnérables, tels que les forêts, les terres arides et semi-arides, la santé des sols, l'érosion des sols, la biodiversité, etc., là où les problèmes de désertification et de dégradation des terres sont préoccupants ;

xi. Élaborer et mettre en œuvre, dans les pays, des projets pilotes sur les impacts des changements climatiques et de la désertification sur l'agriculture, pour une

éventuelle intensification des bonnes pratiques et un renforcement de la résilience ;

xii. Fixer des objectifs réalistes sur le nombre supplémentaire de ménages agricoles pratiquant une agriculture adaptée au changement climatique en 2025.

e. A propos du renforcement des partenariats public-privé et du financement des investissements en faveur de l'agriculture africaine :
   i. Soutenir la dynamique de l'allocation d'un pourcentage accru des budgets nationaux annuels à l'agriculture, conformément à l'engagement minimum de 10%, et mettre en place des mesures visant à assurer l'efficacité et l'efficience de ces investissements ;
   ii. Mettre en place des mécanismes et des systèmes permettant de reconnaître et d'apprécier les performances des États membres par rapport aux principaux engagements pris ;
   iii. Etablir et / ou renforcer des partenariats public-privé inclusifs pour au moins cinq (5) filières de produits agricoles prioritaires, avec des liens solides avec l'agriculture familiale ;
   iv. Mettre en place et / ou renforcer les mécanismes de financement respectueux des petites exploitations agricoles, en vue de soutenir leur transition vers des entreprises viables ;
   v. Créer des plateformes pluripartites afin de promouvoir des mécanismes de financement mutuel ;
   vi. Promouvoir et prioriser la mobilisation de ressources locales pour investissement dans l'agriculture afin de décourager la forte dépendance vis-à-vis des sources extérieures de financement susceptibles de limiter un sentiment d'appropriation et d'adhésion des agriculteurs et d'autres intervenants ;
   vii. Mettre en place et renforcer les capacités des institutions intermédiaires faîtières nationales du secteur privé pour la facilitation inclusive et la coordination en vue d'assurer l'engagement du secteur privé dans la mise en œuvre du PDDAA.

f. A propos de l'exploitation des potentialités des ressources halieutiques et aquacoles
   i. Adopter le Cadre politique et la Stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique ;
   ii. Entreprendre des réformes de la gouvernance de la pêche et de l'aquaculture et développer les institutions à même d'assurer la durabilité de la pêche et de l'aquaculture, conformément au Cadre politique et Stratégie de l'UA pour la réforme de la pêche et de l'aquaculture ;
   iii. Développer la pêche et l'aquaculture en tant que parties intégrantes du maintien du cap sur le cadre de résultats du PDDAA ;
   iv. Intensifier le développement intégré de l'aquaculture comme moyen d'accroître la productivité rurale et la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
   v. Accélérer le commerce par le développement des filières du poisson, la promotion d'un commerce et marketing responsables et équitables du poisson afin d'exploiter de manière significative les bénéfices provenant des richesses halieutiques et aquacoles d'Afrique.

g. A propos du maintien du cap sur le cadre de résultats du PDDAA
   i. S'engager à respecter les principes et les valeurs du processus du PDDAA ;
   ii. Adopter le Cadre de résultats du PDDAA comme un outil-clé pour :
      a. traduire les objectifs de développement agricole de l'Afrique en objectifs tangibles ; suivre, surveiller et signaler les progrès accomplis et faciliter l'apprentissage mutuel et la responsabilité ;

b. b) encourager l'alignement et la coordination et rallier les efforts multisectoriels visant des objectifs communs ;
c. c) Accompagner la planification et la programmation approfondies pour les nouveaux programmes ;

iii. Renforcer la capacité de l'Afrique en matière de production et de gestion des connaissances et données, en vue d'appuyer une planification et une mise en œuvre fondées sur des informations factuelles ;
iv. Renforcer les plateformes multi-institutionnelles pour un examen régulier par les pairs, l'apprentissage mutuel et la responsabilité mutuelle ;
v. S'engager pour un processus de révision agricole à mener tous les deux ans, et un examen à mi-parcours après cinq ans, des objectifs-clés du PDDAA 2015-2025.

IV. Prient :

a. la Commission de l'UA et l'Agence du NEPAD d'élaborer une stratégie de mise en œuvre et une feuille de route qui facilite la traduction, en résultats concrets, de la vision et des objectifs d'accélération de la croissance et de la transformation de l'agriculture africaine du PDDAA 2025 (3AGTG 2025) ;
b. la Commission de l'UA et l'Agence du NEPAD, en collaboration avec les partenaires, de développer des mécanismes qui renforcent la capacité de l'Afrique pour la génération et la gestion de connaissances et de données en vue de renforcer la planification et la mise en œuvre fondées sur des informations factuelles ;
c. la Commission de l'UA et l'Agence du NEPAD, en collaboration avec les instituts scientifiques africains concernés, d'entreprendre une étude visant à explorer la possibilité de développer une position africaine sur les OGM en vue d'exploiter les possibilités que ceux-ci peuvent offrir ;
d. la Commission de l'UA et l'Agence du NEPAD d'institutionnaliser un système d'examen par les pairs qui encourage de bonnes performances vis-à-vis des engagements pris et de récompenser périodiquement les rendements exemplaires par une attribution de prix ;
e. la Commission de l'UA et les CER de faciliter l'accélération de l'intégration économique pour stimuler le commerce intra-africain des produits alimentaires et agricoles ;
f. la Commission de l'UA, l'APCN et les CER de mettre en place des centres d'excellence africains pour l'aquaculture, la pêche de capture, les études de la biodiversité et l'océanographie afin de renforcer les capacités de recherche dans les domaines halieutique et aquacole ;
g. les CER de soutenir les efforts des États membres dans le développement des filières, la promotion d'un commerce et un marketing responsables et équitables du poisson, en exploitant de manière significative les avantages découlant des richesses halieutiques et aquacoles d'Afrique ;
h. les partenaires au développement de rallier leur soutien technique et financier d'une manière harmonisée et coordonnée pour la mise en application de ces résolutions.

V. Recommandent à la Conférence de l'UA d'approuver les engagements suivants sur les Objectifs d'accélération de la croissance et de la transformation de l'agriculture africaine qui doivent être atteints à l'horizon 2025 (3AGTGs 2025) :

a. S'engager à nouveau à respecter les principes et valeurs du processus PDDAA ;
b. S'engager à nouveau à allouer au moins 10% des dépenses publiques à l'agriculture ;
c. S'engager à atteindre l'objectif dit « Faim zéro » ;
i. Au moins doubler la productivité (en mettant l'accent sur les intrants,

l'irrigation, la mécanisation) ;
   ii. Réduire au moins de moitié les pertes post-récolte/capture (PPC) ;
   iii. Améliorer la nutrition : réduire de moitié le retard de croissance.

d. S'engager à réduire de moitié la pauvreté grâce à l'agriculture ;
   i. Soutenir un taux de croissance annuel du secteur d'au moins 6% dans le PIB agricole ;
   ii. Mettre en place et / ou renforcer les partenariats public-privé inclusifs pour au moins cinq (5) filières de produits agricoles prioritaires avec de solides liens avec l'agriculture familiale ;
   iii. Créer des opportunités d'emploi pour au moins 30% de la jeunesse dans les filières agricoles.

e. S'engager à tripler le commerce intra-africain des produits et services agricoles ;
f. S'engager à faire en sorte qu'au moins 30% des exploitations agricoles / ménages pastoraux soient habilités à résister aux chocs ;
g. S'engager à soutenir le Cadre de résultats du PDDAA et un processus de révision agricole à mener tous les deux ans.

11.2 Réunion ministérielle de haut niveau sur la stratégie de développement de l'élevage pour l'Afrique, tenue du 12 au 14 novembre 2014

La réunion de haut niveau sur la Stratégie de développement de l'élevage pour l'Afrique (LiDeSA) a été organisée à l'intention des ministres africains en charge de l'Élevage le 14 novembre 2014, au Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA) à Nairobi (Kenya). L'élaboration de la stratégie se déroule dans un contexte d'une croissance rapide de la demande d'animaux et de produits animaux, dont la tendance indique que d'ici les années 2030-2050, la demande va augmenter de deux à huit fois, en raison de facteurs tels que l'augmentation des populations urbaines et l'accroissement des revenus. Cette demande croissante peut conduire à une insuffisance critique de protéines de qualité d'origine animale, avec des effets négatifs sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique, étant donné les faibles niveaux actuels d'investissement et de croissance du secteur de l'élevage.

La réunion a attiré des ministres et / ou leurs représentants issus de 17 pays.

À la fin de la réunion, les ministres ont convenu à l'unanimité de ce qui suit :

- Adoptent le rapport et les recommandations sur la LiDeSA, préparés par le Comité des experts de haut niveau composé des directeurs des SV et des secrétaires permanents ;
- Approuvent l'adoption de la LiDeSA comme stratégie à mettre en œuvre pour le développement des ressources animales en Afrique ;
- Conviennent à l'unanimité que le document soit adopté pour présentation par les organes directeurs de la CUA (par acclamation) au sommet des chefs de gouvernement prévu pour janvier 2015 pour approbation.

ANNEXE 1 : SITUATION DES RAPPORTS MENSUELS DE DECLARATION DES MALADIES PAR LES PAYS EN OF MONTHLY DISEASE REPORTING BY COUNTRIES IN 2014

	Pays	MOIS - 2012											% Rapports				
		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	2014	2013	2012	2011	2010
1.	Algérie													100%	100%	100%	100%	100%
2.	Angola													0%	0%	100%	0%	100%
3.	Bénin													0%	100%	100%	100%	100%
4.	Botswana													100%	50%	100%	100%	100%
5.	Burkina Faso													100%	100%	100%	100%	100%
6.	Burundi													25%	100%	100%	0%	100%
7.	Cameroun													50%	100%	100%	100%	100%
8.	Cap Vert													0%	0%	0%	0%	0%
9.	RCA													100%	100%	83.33%	100%	100%
10.	Tchad													100%	100%	100%	100%	100%
11.	Comores													0%	0%	0%	100%	100%
12.	Congo Brazzaville													0%	0%	100%	100%	100%
13.	Côte d'Ivoire													100%	25%	100%	100%	100%
14.	Djibouti													100%	100%	100%	100%	100%
15.	RD Congo													100%	100%	91.67%	100%	100%
16.	Égypte													50%	100%	100%	100%	100%
17.	Guinée équatoriale													0%	0%	0%	0%	100%
18.	Érythrée													50%	100%	100%	100%	100%
19.	Éthiopie													100%	100%	100%	100%	100%
20.	Gabon													100%	0%	0%	100%	100%
21.	Gambie													100%	0%	0%	100%	100%
22.	Ghana													100%	100%	100%	100%	100%
23.	Guinée Conakry													100%	100%	100%	100%	100%
24.	Guinée Bissau													83.33%	100%	100%	100%	100%
25.	Kenya													100%	100%	100%	100%	100%
26.	Lesotho													58.33%	100%	100%	100%	100%
27.	Liberia													0%	0%	100%	100%	75%
28.	Libye													0%	0%	33.33%	0%	0%
29.	Madagascar													0%	0%	0%	100%	41.67%
30.	Malawi													100%	25%	100%	100%	100%
31.	Mali													100%	42%	50%	100%	100%
32.	Mauritanie													8.33%	0%	100%	100%	100%
33.	Maurice													42%	42%	100%	0%	100%
34.	Mozambique													83.33%	100%	33.33%	83%	100%
35.	Namibie													100%	100%	100%	100%	100%
36.	Niger													0%	100%	100%	100%	100%
37.	Nigeria													100%	100%	100%	100%	100%
38.	Rwanda													42%	100%	100%	100%	100%
39.	Sahraoui																	

	Pays	MOIS - 2012											% Rapports				
		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	2014	2013	2012	2011	2010
40.	Sao Tomé & Principe													0%	0%	100%	0%	0%
41.	Sénégal													91.67%	100%	100%	100%	100%
42.	Seychelles													0%	100%	100%	58%	100%
43.	Sierra Leone													100%	100%	100%	66%	100%
44.	Somalie													50%	50%	100%	100%	100%
45.	Afrique du Sud													100%	100%	100%	100%	100%
46.	Soudan													100%	100%	100%	100%	100%
47.	Soudan													83.33%	100%	100%	NA	NA
48.	Swaziland													100%	100%	100%	100%	100%
49.	Tanzanie													100%	100%	100%	100%	100%
50.	Togo													100%	100%	100%	100%	100%
51.	Tunisie													100%	100%	100%	100%	100%
52.	Ouganda													100%	100%	100%	100%	100%
53.	Zambie													100%	100%	100%	100%	100%
54.	Zimbabwe													100%	100%	100%	100%	100%

Full Reports Zero Reports No Reports

ANNEXE 2 : LISTE DES MALADIES DECLAREES DANS LES ETATS MEMBRES DE L'UA-BIRA EN 2014 ET DONNEES QUANTITATIVES CONNEXES

	Maladie	Pays affectés	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
1	Actinomycose	2	3	3220	16	2	0	0
2	Peste équine africaine	6	296	1827	499	126	0	2
3	Peste porcine africaine	14	183	260256	31413	17012	2765	2700
4	Loque américaine	1	1	10	10	0	0	10
5	Anaplasmose	14	1649	15929943	6673	1199	6	3
6	Fièvre charbonneuse	18	778	199912	4004	1477	20	14
7	Chlamydose aviaire	2	5	381	12	10	0	0
8	Bronchite infectieuse aviaire	4	36	58414	3911	3047	0	368
9	Mycoplasmose aviaire	1	2	296	213	113	0	0
10	Babésiose	11	1273	677346	24157	4291	651	205
11	Charbon symptomatique	17	684	365872	3939	1366	238	41
12	Fièvre catarrhale du mouton	4	94	66663	780	296	0	0
13	Botulisme	5	83	45196	1069	815	4	1
14	Campylobactériose génitale bovine	1	26	383	58	1	0	0
15	Fièvre catarrhale maligne des bovins	6	36	5066	108	61	0	1
16	Brucellose	15	1393	86595	6382	178	1377	445
17	Variole caméline	2	7	234	15	0	0	0
18	Maladie de Carré	6	122	8205	997	105	0	0
19	Lymphadénite caséeuse	2	2	21	2	1	0	0
20	Maladie respiratoire chronique	1	1	129	22	21		
21	Coccidiose	8	541	227763	24404	5649	12	2
22	Agalactie contagieuse	1	1	21	1	0	0	0
23	Pleuropneumonie contagieuse bovine	19	294	201595	10569	3164	1061	7
24	Pleuropneumonie contagieuse caprine	6	117	65884	3729	594	55	22
25	Ophtalmie contagieuse	2	643	295698	1353	11	0	1
26	Dermatose pustuleuse contagieuse	5	146	23403	809	77	5	0
27	Cysticercose	3	127	113276	330	5	1773	107
28	Dermatophilose	10	646	680548	2453	42	9	0
29	Fasciolose (douve du foie)	6	72	37609	2105	75	2522	1200
30	Entérite virale des canards	1	2	3810	341	341	0	0
31	Échinococcose/ Hydatidose	3	90	23381	488	3	2786	0
32	Ectoparasitose	1	2	155	32	0	0	0
33	Enterotoxaemia	3	91	10792	314	236	0	7

	Maladie	Pays affectés	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
34	Leucose bovine enzootique	1	2	1000	23	20		0
35	Virus de l'herpès équin	1	1	1	1	1	0	0
36	Rhinopneumonie équine	1	3		60	22	0	
37	Érysipèle	1	1	23	1	0		0
38	Filariose	5	9	6057	95	11	19	39
39	Fièvre aphteuse	1	12	0	23	0		0
40	Piétin	26	1246	2068953	56042	948	7373	415
41	Choléra aviaire	7	279	101882	1814	27	0	3
42	Variole aviaire	3	9	2221	717	396	0	0
43	Typhose aviaire	11	408	197706	10304	2490	70	32
44	Septicémie hémorragique	4	25	5747	366	37	8	0
45	Cowdriose	9	376	43460	3709	811	49	0
46	Helminthiase	13	1376	699567	4250	1395	29	28
47	Influenza aviaire hautement pathogène	1	7	168	34	0	0	0
48	Bursite infectieuse	1	46	24894	1147	668		24225
49	Coryza infectieux	6	443	1543653	77989	32005	10	0
50	Laryngo-trachéite infectieuse	6	351	139689	4712	1551	29	8
51	Leishmaniose	1	1	4000	500	300		
52	Leptospirose	1	1	2	1	0		0
53	Influenza aviaire faiblement pathogène	1	2	4	2	1	0	0
54	Dermatose nodulaire contagieuse	1	6	1104	306	159		41
55	Gale	24	2758	2086186	24654	4857	646	10
56	Maladie de Marek	11	514	95772	3281	261	116	2
57	Mastite	2	3	1890	11	9	0	0
58	Maladie de Nairobi	6	545	183151	786	12	0	0
59	Maladie de Newcastle	1	2	90	14	2	0	0
60	Lucilie bouchère	27	797	3871149	701703	484911	4370	324511
61	Autres infections clostridiales	2	132	29540	238	5	0	0
62	Other Clostridial Infections	2	3	727	4	3		1
63	Autre pasteurellose	5	15	2059	207	95	0	0
64	Paratuberculose	3	21	16501	64	21	0	15
65	Entérite à parvovirus	1	4	7	5	2	0	0
66	Peste des Petits Ruminants	25	596	507740	36193	14979	1205	124
67	Pneumonie	1	1	128	3	0	0	0
68	Pullorose	1	1	400	35	35	0	
69	Rage	27	2062	442182	4712	2348	73	6160
70	Fièvre de la Vallée du Rift	4	8	350	31	3	0	0
71	Salmonellose	8	42	572484	161998	4167	38602	312930

	Maladie	Pays affectés	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
72	Clavelée du mouton et variole caprine	13	578	176140	6698	857	70	22
73	Entérite du mouton	1	1	453	8	1	0	1
74	Gale du mouton	1	69	43761	7017	0		0
75	Gourme	2	2	3905	13	0	0	0
76	Streptothricose	2	3	135	31	7	0	0
77	Tétanos	1	3	26	11	9	0	0
78	Theilériose	11	559	388718	24427	3120	31	0
79	Toxoplasmose	2	2	67	5	0	0	0
80	Trichomonose	2	31	202	73	0	0	0
81	Trypanosomose	19	435	89836	5557	326	82	30
82	Tuberculose	13	287	143459	3487	22	7205	1307
83	Varroase	1	57	448	462	0	0	457
	Total général		**23581**	**32891541**	**1275032**	**597212**	**73271**	**675497**

ANNEX 3: LIVESTOCK POPULATION IN AFRICA IN 2013

SN	Country	Cattle	Sheep	Goats	Shoats	Birds	Swine	Equine	Camels	Dogs	Cats	Buffaloes	Hare/ Rabbits	Bees
1	Benin	2111000	842000	1678000	2520000	16941000	398000	1556	0				115418	
2	Burkina Faso	8912433	9007564	13485889	22493453	40990790	2299836	1234973	18013					
3	Botswana	2556228	173920	755934	929854	0	7957	196259	287	133932	17013	61105		
4	Cameroon	5600000	3000000	4000000	7000000	45000000	1500000	0	0					
5	Congo DRC	1145222	1284790	4225300	5510090	22316000	981435	0	0					
6	Djibouti	40000	400000	600000	1000000	0	0	6800	50000					
7	Algeria	1909455	26572980	4910700	31483680	194411814	0	208590	344015				2021737	1271609
8	Egypt	3002778	2337486	1083518	3421004	24992	0	1059955	66801			2238140	1894583	
9	Ethiopia	53990061	25489204	24060792	49549996	50377142	0	9005430	2245581	1900000				5207300
10	Ghana	1590000	4156000	5751000	9907000	61565711	638000	2468	0	493125	116549			
11	Guinea	4704299	1616747	2174820	3791567	517006	96344	0	0					183045
12	Guinea Bissau	1325413	304745	649083	953828	1482641	343680	4355	0					
13	Kenya	17501684	17259360	29715633	46974993	32612620	305036	0	2985153					1842496
14	Lesotho	830560	2605710	890358	3496068	3978293	119939	316090	0	262500	30900		2940	
15	Morocco	3172984	19956385	6235861	26192246	0	0	1540167	197550					480200
16	Mozambique	1680787	851644	3167511	4019155	0	990292	28027	0	186937		401		
17	Mali	10012966	13735523	19126806	32862329	36850378	77594	517605	978980					
18	Malawi	1241714	255928	5356545	5612473	17200	2754414	107	0					
19	Mauritius	7302	2211	27430	29641	6000000	15287	900	0				3000	
20	Mauritania	1773563	10073138	6714042	16787180	0	0	0	1379417					
21	Namibia	2671062	2225708	1848718	4074426	698023	185079	324066	290					
22	Nigeria	15316025	57685216	109362672	167047888	224264490	8361713	1286505	92699	4943836	3448779		2794981	921667
23	Sudan	29840000	39483000	30837000	70320000	45500000	0	8312148	4751000					
24	Senegal	3313055	5571335	4754845	10326180	39269866	354474	972598	4740					
25	Sierra leone	517000	682000	803000	1485000	9460000	17000	0	0					
26	Swaziland	627486	16286	458516	474802	1833717	38861	11691	20	96357		95		
27	Chad	6879722	2886282	6287562	9173844	48000000	74319	883799	1374307					
28	Togo	428772	1111977	2526059	3638036	15344011	944979	0	0					

SN	Country	Cattle	Sheep	Goats	Shoats	Birds	Swine	Equine	Camels	Dogs	Cats	Buffaloes	Hare/ Rabbits	Bees
29	Tunisia	646157	6855520	1274460	8129980	97172000	2000	187805	80000	568154		65	96133	329500
30	South africa	13919931	20331685	6138146	26469831	50792224	1585955	0	0					
31	Uganda	12896041	3721028	13910274	17631302	41725658	3928218	0	0					
32	Zambia	3995142	697352	1386420	2083772	28114625	1207248	0	0					
33	Zimbabwe	5368106	513741	2995776	3509517	20161788	310101	426232	0	740519		10000		
	TOTALS	219526948	281706465	317192670	598899135	1135421989	27537761	26528126	14568853	9325360	3613241	2309806	6928792	10235817

ANNEX 4: VETERINARIANS AND PUBLIC HEALTH PERSONNEL 2014

SN	Country *	Year *	Vets in Animal Health	Vets in Animal Health (Private)	Vets in Public Health (Govt)	Vets in Public Health (Private)	Vets in Laboratory (Govt)	Vets in Laboratory (Private)	Vets in Academic/Training Institutions	Vets in Pharmaceutical Industry	Independent Vet private practitioners	Other Vets	Total Vets
1	Egypt	2014	13970	45000					2361				61331
2	Ethiopia	2013	1009	150	305	20	111		237	170	19	99	2120
3	Nigeria	2013	1382		677		182		1146	42	2576		6005
4	Algeria	2013	1029	1974	1072		77		319	470	7233		12174
5	Sudan	2012	1666	2150	513		305		821		1658		7113
6	Kenya	2013	539	308	79	23	160	51	157	124	134		1575
7	Cameroon	2013	51	65	16		13		10	10	89		254
8	Tanzania	2012	165	29	1	20	50	48	120	20	220		725
9	Mozambique	2013	40	15	23		19		160	1			258
10	Zimbabwe	2013	51	216	12		18		45				342
11	Uganda	2013	587		92		33	6	144	132	66		1060
12	Togo	2013	27	30	10		1		3	1			72
13	Democratic Republic of the Congo	2013	358	158	26	34	58		85		506		1225
14	Burundi	2010	23	13	2	1	8		7		7		61
15	Rwanda	2013	56	15	12	6	11		11	3	18	6	138
16	Tunisia	2014	300	245	167		32		50	1	245	235	1275
17	Zambia	2013	250	50	10	5	43	11	73	10	23		475
18	Mali	2013	395	154	158	128	71		28	12	448		1394
19	Malawi	2013	3		4		3		4	1	1		16
20	Burkina Faso	2013	50	41	3		7	3	10	16	7	9	146
21	South Africa	2013	150		26		33						209
22	Madagascar	2013	53	148	22	148	5	3	9	9	265		662
23	Morocco	2013	136	653	140		35		50	40	15		1069
24	Ghana	2014	85	40	2		7	1	21	8	18	3	185
25	Niger	2013	15	17	10		7		5		5		59
26	Guinea	2013	236	54	12	12	10	10	27	3			364
27	Lesotho	2013	11		1		1		2		3		18
28	Swaziland	2013	15		2		1		1		10		29
29	Senegal	2014	33	46	33	46	7		6		116		224
30	Côte d'Ivoire	2012	41	9	3		12	2	5	5	6		83
31	Benin	2013	21	50	2		2		15		78	10	178
32	Chad	2015	150	4			31	0	15	0	4		200
33	Namibia	2014	45		13	0	6	1	5	0	78	90	236
34	Congo	2013	49		8		5		9	1	8	6	86
35	Eritrea	2012	11	1	15		1		2				30
36	Somalia	2011	103				1		3		97		204
37	Mauritania	2013	25	42	9		6		3		42		127
38	Angola	2013					15		5		44	7	71
39	Centrafricaine Republique	2013	33		2		4		4	4			47
40	Mauritius	2013	23	52	12		3				52	2	144
41	Djibouti	2013	6	9	3	2	1	4			2		27
42	Sierra Leone	2013	3	1	2	1	3	1	2	2	6	1	22
43	Gabon	2011	28	6	5		2	2			3		46
44	Guinea Bissau	2013	9		2		3						14
45	Sao Tome and Principe	2012	6	1	1	1					1		10
46	Cabo Verde	2015	16	4	16		1		1				20
47	Comoros	2011	2				2					12	16
48	Equatorial Guinea	2013	8	4									12
49	Seychelles	2013	5	0							2		7
50	The Gambia	2014	4	7	0	0	0	2	1				14
51	Western Sahara												0
52	South Sudan												0
53	Libya												0
54	Liberia												0

Source: AU-IBAR ARIS 2

ANNEX 5: INFRASTRUCTURE ET INSTITUTIONS APPUYANT LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES ANIMALES

	Pays	Nom de l'infrastructure	Type d'infrastructure
1.	Algérie	Institut Pasteur d'Algérie	Laboratoire de diagnostic vétérinaire
		Laboratoire Central Vétérinaire d'Alger	Laboratoire de diagnostic vétérinaire
		Laboratoire Vétérinaire Régional d'El Tarf	Laboratoire de diagnostic vétérinaire
		Laboratoire Vétérinaire Régional de Constantine	Laboratoire de diagnostic vétérinaire
		Laboratoire Vétérinaire Régional de Laghouat	Laboratoire de diagnostic vétérinaire
		Laboratoire Vétérinaire Régional de Mostaganem	Laboratoire de diagnostic vétérinaire
		Laboratoire Vétérinaire Régional de Tizi ouzou	Laboratoire de diagnostic vétérinaire
		Laboratoire Vétérinaire Régional de Tlemcen	Laboratoire de diagnostic vétérinaire
2.	Angola	Laboratório Regional de Veterinária de Luanda	Laboratoire de diagnostic vétérinaire
3.	Bénin	Labovet	Laboratoire de diagnostic vétérinaire
		Ladisero	Laboratoire de diagnostic vétérinaire
4.	Botswana	Botswana Vaccine Institute	Laboratoire de diagnostic vétérinaire
5.	Burkina Faso	Laboratoire National d'Elevage Ouagadougou	Laboratoire de diagnostic vétérinaire
6.	Cameroon	Laboratoire National Vétérinaire (LANAVET)	Laboratoire de diagnostic vétérinaire
7.	Cap Vert (mise à jour en 2014)	Laboratoire Vétérinaire de la Direction Générale de l'Agriculture, de la Sylviculture et de l'Elevage	Laboratoire de diagnostic vétérinaire
8.	République centrafricaine	Laboratoire Central Vétérinaire (LACEVET)	Laboratoire de diagnostic vétérinaire
9.	Tchad	Laboratoire de Farcha	Laboratoire de diagnostic vétérinaire
10.	Côte d'Ivoire	Laboratoire National d'Appui au Développement Agricole (LANADA)	Laboratoire de diagnostic vétérinaire
11.	République démocratique du Congo	Laboratoire Vétérinaire Central de Kinshasa	Laboratoire de diagnostic vétérinaire
12.	Égypte (mise à jour en 2014)	Animal Health Research Institute	Institut de Recherche en Santé Animale
		Animal Reproductive Research Institute	Institut de recherche
		Central laboratory for Quality Control of Poultry Production	Laboratoire de recherche en production avicole
		Animal Production Research Institute	Research Institute
		Veterinary Serum and Vaccine Research Institute	Laboratoire de diagnostic vétérinaire
		Central Laboratory for Evaluation of Veterinary Biologics	Laboratoire de diagnostic vétérinaire
		Regional Center for Food & Feed	Centre Regional pour l'Alimentation humaine et animale
		National Gene Bank	Banque Nationale des Gènes
13.	Érythrée	Central Veterinary Laboratory	Laboratoire de diagnostic vétérinaire
14.	Éthiopie	National Animal Health Investigation and Diagnostic Center	Laboratoire de diagnostic vétérinaire
		National Veterinary Institute	Laboratoire de diagnostic vétérinaire
15.	Gabon	Laboratoire National Vétérinaire de Libreville	Laboratoire de diagnostic vétérinaire
16.	Ghana (mise à jour en 2014)	Accra Veterinary Laboratory	Laboratoire de diagnostic vétérinaire
		Abattoir (medium/municipal)	Abattoir moyen/municipal
		Artificial insemination pen	Centre d'Insémination artificielle

	Pays	Nom de l'infrastructure	Type d'infrastructure
		Crush pens; Farms; Hatchery / Incubator; Livestock research facilities; L:oading rumps; Public and private veterinary clinics; Quarantine facilities; Slaughter slabs (Municipal and other); Vaccines and drugs manufacturer; Government livestock services office; Frozen meat storage / Coldrooms / Chillers	Divers
17	Guinée	Laboratoire Central Vétérinaire de Diagnostic	Laboratoire Central de diagnostic vétérinaire
18	Guinée-Bissau	Laboratório Nacional Veterinária	Laboratoire National vétérinaire
19	Kenya	Central Veterinary Laboratories, Kabete	Laboratoire Central vétérinaire, Kabete
		Foot & Mouth Disease Laboratory, Embakasi	Laboratoire de la Fièvre aphteuse, Embakasi
20	Lesotho	Central Veterinary Diagnostic Laboratory	Laboratoire Central de diagnostic vétérinaire
21	Libye	Central Veterinary Laboratory	Laboratoire Central vétérinaire
		National Institute of Biotechnology	Institut National de Biotechnologie
		Veterinary college/El-Fateh University	Ecole vétérinaire/ Université
22	Madagascar	Institut Pasteur de Madagascar	Institut Pasteur de Madagascar
23	Malawi	Central Veterinary Laboratory	Laboratoire Central vétérinaire
24	Mali	Laboratoire Central Vétérinaire	Laboratoire Central vétérinaire
25	Mauritania	Centre National d'Elevage et de Recherches Vétérinaires (CNERV)	Centre National d'Elevage et de Recherches Vétérinaires (CNERV)
26	Mauritius	Animal Health Lab	Laboratoire de Santé Animale
27	Morocco	Institut Agronomique Vétérinaire Hassan II	Institut Agronomique Vétérinaire Hassan II
28	Mozambique	Central Veterinary Laboratory	Laboratoire de diagnostic vétérinaire
29	Namibia	Central Veterinary Laboratory	Laboratoire de diagnostic vétérinaire
		Laboratoire Central d'Elevage	Laboratoire de diagnostic vétérinaire
30	Niger	National Veterinary Research Institute, Vom	Laboratoire de diagnostic vétérinaire
31	Nigeria	Laboratoire National de Rubirizi	Laboratoire de diagnostic vétérinaire
32	Rwanda	Laboratoire Satellite de Nyagatare	Laboratoire de diagnostic vétérinaire
		Laboratoire National de l'Elevage et de Recherches Vétérinaires	Laboratoire de diagnostic vétérinaire
33	Sénégal	Laboratoire National de l'Elevage et de Recherches Vétérinaires	Laboratoire de diagnostic vétérinaire
		Vaccine manufacturer	Fabricant de vaccins vétérinaires
34	Sierra Leone	Onderstepoort Veterinary Institute (OVI)	Laboratoire de diagnostic vétérinaire
35	Afrique du Sud	Central Veterinary Research Laboratories	Laboratoire de diagnostic vétérinaire
36	Soudan	Central Veterinary Research Laboratories	Laboratoire de diagnostic vétérinaire
37	Swaziland	Central Veterinary Laboratory	Laboratoire de diagnostic vétérinaire
38	Tanzanie	Institut de la Recherche Vétérinaire de Tunis	Laboratoire de diagnostic vétérinaire
39	Tunisie	Institut Pasteur de Tunis	Laboratoire de diagnostic vétérinaire
		National Diagnostic and Epidemiology Laboratory	Laboratoire de diagnostic vétérinaire
40	Ouganda	Central Veterinary Research Institute	Laboratoire de diagnostic vétérinaire
41	Zambie	Central Veterinary Research Laboratories (Kwekwe)	Laboratoire de diagnostic vétérinaire
42	Zimbabwe	Central Veterinary Research Laboratories (Mutare)	Laboratoire de diagnostic vétérinaire
		Henderson Research Institute	Enclos/cages de contention
		Grasslands Research Institute	Couloir d'aspersion
		Mazowe Veterinary Research Institute	Slaughter slab (Municipal and other)

	Pays	Nom de l'infrastructure	Type d'infrastructure
		Mazowe Veterinary Research Institute	Surface d'abattage (municipale et autre)
		Matopos Research Institute	Cuve d'immersion
		Grasslands Research Institute	Surface d'abattage (municipal et autre)
		Mazowe Veterinary Research Institute	Cuve d'immersion
		Matopos Research Institute	Ferme
		Mazowe Veterinary Research Institute	Ferme
		Mazowe Veterinary Research Institute	Parc d'engraissement
		Mazowe Veterinary Research Institute	Bureau des services publics de l'élevage
		Matopos Research Institute	Parc d'engraissement
		Grasslands Research Institute	Parc de vente aux enchères
		Mazowe Veterinary Research Institute	Terrain de retenue
		Matopos Research Institute	Bureau des services publics de l'élevage
		Grasslands Research Institute	Enclos/cages de contention
		Mazowe Veterinary Research Institute	Clinique vétérinaire public
		Matopos Research Institute	
		Makoholi Research Institute	Cuve d'immersion
		Mazowe Veterinary Research Institute	Render plant
		Matopos Research Institute	Terrain de retenue
		Makoholi Research Institute	Ferme
		Mazowe Veterinary Research Institute	Couloir d'aspersion
		Matopos Research Institute	Surface d'abattage (municipale et autre)
		Henderson Research Institute	Parc d'engraissement
		Henderson Research Institute	Ferme
		Matopos Research Institute	Couloir d'aspersion
		Henderson Research Institute	Surface d'abattage (municipale et autre)
		Matopos Research Institute	Ferme
		Henderson Research Institute	Parc d'engraissement
		Grasslands Research Institute	Parc de vente aux enchères
		Makoholi Research Institute	Bureau des services publics de l'élevage
		Henderson Research Institute	Enclos / cages de contention
		Grasslands Research Institute	
		Makoholi Research Institute	Cuve d'immersion
		Henderson Research Institute	Terrain de retenue
		Grasslands Research Institute	Terrain de retenue
		Makoholi Research Institute	Ferme
		Central Veterinary Research Laboratories (Harare)	Surface d'abattage (municipale et autre)
		Henderson Research Institute	Centre de collecte du lait
		Grasslands Research Institute	Parc d'engraissement
		Makoholi Research Institute	Couloir d'aspersion
		Central Veterinary Research Laboratories (Harare)	Laboratoire de diagnostic vétérinaire
		Henderson Research Institute	Surface d'abattage (municipale et autre)
		Grasslands Research Institute	Bureau des services publics de l'élevage
		Makoholi Research Institute	Surface d'abattage (municipale et autre)

	Pays	Nom de l'infrastructure	Type d'infrastructure
		Central Veterinary Research Laboratories (Harare)	Fabricant de vaccins et de médicaments
		Henderson Research Institute	Couloir d'aspersion
		Grasslands Research Institute	
		Makoholi Research Institute	Parc de vente aux enchères
		Central Veterinary Research Laboratories (Bulawayo)	Bureau des services publics de l'élevage
		Henderson Research Institute	Abattoir (industriel et autre)
		Grasslands Research Institute	Terrain de retenue
		Central Veterinary Research Laboratories (Gweru)	Enclos / cages de contention
		Henderson Research Institute	Laboratoire de diagnostic vétérinaire
		Makoholi Research Institute	Parc d'insémination artificielle
		Central Veterinary Research Laboratories (Bulawayo)	Surface d'abattage (municipale et autre)
		Henderson Research Institute	Laboratoire de diagnostic vétérinaire
		Grasslands Research Institute	Parc de vente aux enchères
		Central Veterinary Research Laboratories (Gweru)	Veterinary diagnostic laboratory
		Henderson Research Institute	Auction sale pen

Source : Système ARIS 2 de l'UA-BIRA

ANNEX 6: INSTITUTIONS DE FORMATION (VÉTÉRINAIRE, PRODUCTION ANIMALE, PÊCHE ET FAUNE)

	Type d'institution	Nombre.	Diplôme	Durée des études (années)	Nombre moyen de diplômés par an
Algérie	Ecole Nationale Supérieure Vétérinaire d'Alger (University)	1	Docteur en médecine Vétérinaire	5	100
	Institutes		- Docteur en médecine Vétérinaire - Licence en médecine Vétérinaire Master en médecine Vétérinaire	5 Bac + 3 ans Bac + 5	500
Burundi	Faculté de science animale(Zootechnie) (University)	1	Ingénieur Industriel	4	10
	Ecole de formation Techniciens vétérinaires (College)	4	diplôme de technicien Vétérinaire A2	4	60
Cape Verde	Ecole de formation d'infirmiers vétérinaire ou de techniciens d'élevage (Formation des Techniciens zooveterinaires de niveau profissionel et myens) (College)	1		3	Courses de formations pounctuels et irreguliéres
République centrafricaine		0	-	-	-
	Ecole Nationale d'Elevage de Bouar : formation Techniciens d'élevage (College)	1	Diplôme de Technicien d'Elevage	3	35
Congo	Institut de Développement Rural (IDR) (University)	1	Ingénieur de Développement Rural (option production et santé animale)	5	35
		1	Ingénieur des Travaux de Développement Rural (option production et santé animale)	3	20-30
	Lycée Technique Agricole (College)	4	Contrôleur d'élevage	3	15
DRC	Faculté de médicine vétérinaire (University)	3	Docteur en médecine vétérinaire A0	7	44
	Faculté de sciences agronomiques (University)	5	Ingénieur zoo technicien et gestionnaire (faune et flore) A0	5	128
	Ecole vétérinaire (College)	235	-vétérinaire A2	4	1.332
	Ecole agricoles (College)	821	Agronomes A2	4	3.14
Gabon	Faculty veterinary medicine (University)	0		0	0
	Institut of Agronomic science and biotechnology (University)	1	Bachelor	3	10
		1	Master	5	5

	Type d'institution	Nombre.	Diplôme	Durée des études (années)	Nombre moyen de diplômés par an
Gambia	School of veterinary education	1	Certificate in Animal Health and Production	2	20
	School of Veterinary Medicine (University)	2	DVM	6	30
Ghana	Veterinary College-Pong Tamale (College)	1	Diploma/Certificate	2/3	50
Guinea Bissau					
Guinea Conakry	Faculté de médicine vétérinaire (University)	1	Diplôme de Docteur vétérinaire	5	90
			Diplôme d'Ingénieur Technologue des produits animaux	4	
	Ecole de formation d'infirmiers vétérinaire ou de techniciens d'élevage (College)	3	diplôme d'infirmier or de technicien d'élevage	3	19
Kenya	Faculty Veterinary medicine	1	BVM	5	70
Lesotho	Faculty of Agriculture, National University of Lesotho	1	BSc Animal Science	4	50
Liberia	faculty Veterinary medicine (University)	1	DVM	6	50
	Faculty of animal science	1	Bsc Animal science	4	60
	School of veterinary education (College)	4	diploma	2	100
Madagascar	Ecole Supérieur de la médicine vétérinaire (ESMV) (University)	1	Doctorat en Médecine Vétérinaire	6	25
	Ecole Supérieur des Sciences Agronomiques (ESSA) (University)	1	Ingéniorat Agronome (Option Elevage)	5	25
	Ecole d'Application des Sciences et Techniques Agricoles (EASTA) (College)	1	Diplôme de Technicien Agricole (Option Elevage)	3	25
	Ecole Professionnel Supérieur Agricole (EPSA) (College)	1	Diplôme de Technicien Supérieur Agricole (Option Elevage)	3	25
Mali	Faculté d'Agronomie et de médicine Animale vétérinaire (University)	1	Master 2	5	50
	Ecole de formation d'infirmiers vétérinaire ou de techniciens d'élevage (College)	6			

	Type d'institution	Nombre.	Diplôme	Durée des études (années)	Nombre moyen de diplômés par an
Mauritania	Ecole de formation d'infirmiers vétérinaire ou de techniciens d'élevage (Institute)	Dernière promotion en 1995 1	Assistants et infirmiers d'Elevage Techniciens de santé ou de production animale Ingénieurs de santé ou de production animale	3 3 4	15 Pour cette filière, la rentrée de la première promotion est prévue pour l'année 2011/2012 20
Mozambique	Faculty Veterinary (University)		DVM Bachelor	5.5 3	Only from 2012 (40)
			MSc	2	Only from 2015 (20)
	School of veterinary education (College)	12	Licentiate		
Niger	Faculté Agronomie (University)	1	Ingénieurs des techniques Elevage	4 après BAC	20
	IPDR Kollo (College)	1	Techniciens Elevage	4 après le Brevet	40
	Ecole des Volontaires de l'Elevage (Institute)	1	Auxiliaires d'élevage	6	30
	Ecoles Veterinaires Etrangeres (University)		Docteur Vétérinaire	6 or 7 après le BAC	50
Rwanda	Faculty of Veterinary medicine (University)	1	BVM	5	11 (in 2010)
	Faculty of animal science (University)	1	B.Sc Animal science	5	35
			Advanced diploma	3	70
	Schools of veterinary education (College)	7	Diploma	3	150
Senegal	Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires (University)	1	Doctorat d'Etat en Médecine Vétérinaire	BAC + 6	40-50
	Institut Supérieur de Formation Agricole et Rurale (University)	1	Diplôme d'Ingénieur des Travaux d'Elevage	BAC + 3	10
	Centre National de Formation de Techniciens et en Industries Animales (College)	1	Diplôme d'Agent Technique d'Elevage	BAC + 3	25
	Institut Universitaire des Pêches et de l'Aquaculture (College)	1	Diplôme de techniciens des Pêches	BAC + 3	5
		1	Diplôme d'Ingénieur des Pêches	BAC + 5	5 to 10
Seychelles					
Sierra Leone	Faculty of Animal Science (University)	1	BSc Animal Science	4	4 – 5
Somalia	faculty Veterinary medicine (University)	1	DVM	6	50
	Faculty of animal science (University)	1	BSc Animal science	4	60
	Technical Veterinary School (College)	1	diploma	3	30

	Type d'institution	Nombre.	Diplôme	Durée des études (années)	Nombre moyen de diplômés par an
Togo	Institut national de formation agricole (Institute)	1	Diplômé de technicien agricole (niveau BEPC : brevet d'étude du premier cycle)	3	30
			Diplômé de technicien supérieur de l'agriculture (niveau BAC)	3	35
Tunisia	Ecole nationale de médecine vétérinaire (University)	1	Docteur en médecine vétérinaire	6	65
		1	Médecin vétérinaire spécialiste	10	5
	Ecole /Institut supérieure d'agriculture (College)	9	Ingénieur agronome	5	630
			Technicien supérieur	3	445
Uganda	faculty Veterinary medicine (University)	1	BVM	5	35
	Fisheries training institute (Institute)	1	Diploma	2	100
	Agricultural training institute (Institute)	1	diploma	2	45
Zambia	faculty Veterinary medicine (University)	1	DVM	6	15
	Faculty of animal science (University)	1	BSc Animal science	5	15
	School of veterinary education (College)	4	Diploma	3	30
	School of Veterinary (Institute)	1	Certificate	2	40
Zimbabwe	Faculty of Veterinary Science (University)	1	Bachelor of Veterinary Science	5	15-20
			MSc	2	8
			PhD	3	2
	Faculty of Agriculture (Department of Animal Science (University) –)	1	BSc Animal Science	3	20
			MSc	2	+/- 12/10
			PhD/DPhil	3-4	various
	Faculty of Agriculture and Natural Resources (University)	1	BSc Hon in Agriculture and Natural Resources BSc in Natural Resource Management	3 3	30
			MSc	2	+/-8
	National University of Science and Technology (University)	1	BSc Environmental Science - Forest Resources and Wildlife Management		
	Lupane State (University)	1	BSc Agricultural Science BSc Hon in Animal sciences & Rangeland Management	4	10

	Type d'institution	Nombre.	Diplôme	Durée des études (années)	Nombre moyen de diplômés par an
	Midlands State University	1	BSc in Livestock and Wildlife Management	4	10 to 15
	Zimbabwe Open University	1	BSc Agricultural Management	4 (distance learning)	20-25
	Veterinary College	1	Diploma in Animal Health	3	30
	Department of Agricultural Education Colleges	1	Higher National Diploma in Animal Production	4	8 to 10
	Agricultural College	3	Higher National Diploma in Animal Production	3	
	Agricultural Institutes	3	Certificate in Agriculture (including Animal Production)	2	

ANNEX 7: POSITION COMMUNE DES DELEGUES AFRICAINS A L'OIE, PRESENTEE A LA 82ème ASSEMBLEE MONDIALE DES DELEGUES DE L'OIE : PARIS (France), du 25 au 30 MAI 2014

La position de l'Afrique présentée dans le tableau ci-dessous est le principal résultat de la sixième réunion des DSV africains, organisée par l'UA / BIRA à Nairobi, du 5 au 7 mai 2014. La position reflète les points de vue communs des 38 pays africains participants qui ont été définis de commun accord par les délégués nationaux, une CER représentée et l'UA / BIRA ; et ces points de vue portent sur des sujets spécifiques revêtant un intérêt pour l'Afrique.

Item/Chapter	Comment / African Position
Technical Item I: Criteria and factors for use establishing priority diseases of aquatic and terrestrial animals under official control programmes	Africa compliments the rapporteur on the findings of this important study and agrees in principle with the findings and recommendations but makes the following comments: It is notable that the findings of a prioritisation issue be shared with the veterinary services and related stakeholders but it must be emphasised that more efforts should be made to share it with Ministry of Finance as it ultimately allocates financial resources for the execution of programs. Africa reiterates the need for guidance and possible training workshops by experts on applying criteria for prioritisation as expressed during the survey. The outcome showing tuberculosis, rabies and brucellosis as the most important priority diseases has also a historical connotation in Africa but diseases such as Peste des Petits Ruminants and Foot and Mouth Disease might be of higher priority in terms of trade and economic impact. Africa strongly supports the development of guidelines for the prioritization of animal diseases through consolidation of the proposed criteria.
Technical Item II: African Swine Fever : new challenges and measures to prevent its spread	Africa thanks the rapporteur and his co-workers for this study on African Swine Fever (ASF). We would like to recall that ASF is a priority disease of the 5 year plan of the Global Framework for Progressive Control of Transboundary Animal Diseases (GF-TADs) Africa, and that in the scope of this plan, the African Union – Interafrican Bureau for Animal Resources (AU-IBAR) and FAO were tasked to develop a continental strategy for the control of this disease. However, the study and subsequent recommendations focus mainly on the current situation in Europe and do not apply a global approach to ASF control nor address the needs for control in respect of the epidemiology of the disease in Africa, such as the recurrence of outbreaks in infected countries, the transboundary nature of the disease and the need to clarify the role played by the tick species Ornithodoros.

Item/Chapter	Comment / African Position
	The rapporteur briefly mentions the need for "preventive control measures" but does not provide any indications of these measures. In Africa, these measures should include strengthening of networks for epidemiological surveillance and laboratory diagnosis. An important issue for example not mentioned, is the importance of swill control – especially at ports of entry. The need for the development of an effective vaccine against ASF cannot be over-emphasised and Africa would like to urge the research community to work towards the development of a vaccine for the control of ASF. Africa also requests the support of the international community for the implementation of the continental control strategy.

Aquatic Code Commission CHAPTER	PROPOSED FOR ADOPTION	AFRICAN POSITION
Definition of emerging disease	Replacement of "newly recognised infection," by "disease other than listed diseases, which has a significant impact on aquatic animal or public health"	As proposed in previous General Sessions,Africa reiterates the need for harmonization of definitions in the aquatic and terrestrial codes. Therefore the sentence should read as follows: "means a new occurrence in an animal of a disease, infection or infestation, causing a significant impact on animal or public health resulting from:…"

Item - Scientific Commission for Animal Diseases	Comment / African Position
Chapter 8.6 Foot and Mouth Disease (FMD)	Africa thanks and congratulates the Scientific Commission for the extensive review undertaken to amend the current chapter. We urge both Commissions to expedite the process for its final adoption.
Expert missions to Member Countries	Africa appreciates the implementation of resolution No 25 of the 81st General Session by the Scientific Commission with support from the Director General, to conduct expert missions to Member Countries to verify the maintenance of disease status and to provide guidance to Member Countries on achieving disease status recognition. Africa recommends involving African experts from regional and continental organizations to be part of such missions in the future.
Rinderpest containing materials	Africa thanks the Scientific Commission and the OIE for the progress made with the establishment of an electronic database for rinderpest containing materials and the information that has already been collated in this database.

Item - Follow-up to the Recommendations of the Conferences	Comment / African Position
OIE Global Conference on the prudent use of antimicrobial agents for animals	Africa strongly supports the recommendations of the Conference especially in respect of providing assistance to developing countries in improving and harmonising their legislation for the manufacturing, registration and use of veterinary antimicrobial remedies. Africa requests support from the OIE for the establishment of a surveillance network on resistance to antimicrobials.

Item - Follow-up to the Recommendations of the Conferences	Comment / African Position
OIE Global Conference on Veterinary Education and the Role of the Veterinary Statutory Body	Africa strongly supports the recommendations and welcomes the intended accreditation of Veterinary Education Establishments (VEEs) and strengthening the role of Veterinary Statutory Bodies (VSBs) to enhance and oversee the quality of veterinary education, ensuring compliance to Day-1 competencies of new graduates. Africa also welcomes the intention to augment the standards and criteria in the PVS tool as requested during the 2011 Bamako Conference on the role of VSB's in veterinary education. Africa also recommends that the One Health concept be incorporated in the training curricula, and that the twinning programme between VEEs be rolled out.

Terrestrial Code Commission CHAPTER	PROPOSED FOR ADOPTION	AFRICAN POSITION
Difference between standards, guidelines and recommendations	NA	The Current text in the introduction reads: "'standards' means any texts which have been subjected to the official procedure of the OIE for adoption by the World Assembly of Delegates, and thus are found in Codes and Manuals, while 'guidelines' and 'recommendations' are used for other texts published by the OIE Headquarters". In spite of this clarification from the Code Commission, the difference between standards, guidelines and recommendations is still not clear. For instance in Chapter 7.10 related to "animal welfare and broiler chicken production systems", submitted for adoption by this GA, the introduction mentions that the contents of chapter are 'recommendations'. Africa needs to know if these recommendations can be considered as standards and therefore should be enforced by trading partners. Africa therefore requests the OIE to clarify further this issue by harmonising and bringing consistency in the code.
	User's Guide Par. A(2):	In this paragraph, the word "notification" has been added after "reporting". Africa requests the Commission to provide an explanation on what is the perceived difference between reporting and notification as both are used alternatively for the same purpose i.e. to make a disease occurrence known.
	Par. A(3):	In the second sentence of this paragraph, Africa suggests to replace "during" with "throughout" The sentence would now read "…animal health and welfare and veterinary public health throughout production and trade cycle in animals and animal products". This comment only applies to the English version. The French version is satisfactory.
	Par. B(5)	Africa suggests deleting "Veterinary Services" in the second sentence of this paragraph, as standards may have a wider application than just the Veterinary Services. This part of the sentence would now read: "…standards are intended to assist Member Countries…"

Terrestrial Code Commission CHAPTER	PROPOSED FOR ADOPTION	AFRICAN POSITION
	Par. B(10):	In the first sentence of the second paragraph, Africa suggests to add "zone or compartment" after "country" The sentence would now read "The standards in each of the chapters of Sections 8 to 15 are designed to prevent the aetiological agents of OIE listed diseases, infections or infestations from being introduced into an importing country, zone or compartment". This comment only applies to the English version. The French version is satisfactory.
	Par. B(10):	In the third sentence of the second paragraph, we suggest to add the word "infestations" after "infection". The sentence would now read "Some chapters include specific measures to prevent and control the infections or infestations of global concern."
	Par. C(4):	Africa suggests to rephrase the first sentence of the paragraph for better language as follows: "Animal health measures related to international trade, should be based on OIE standards" Other written comments on this chapter have been sent to the OIE
Introduction to the recommendations for controlling antimicrobial resistance Chapter 6.6 Article 6.6.1	Replacement of "entire" by "all" in last sentence of 4th para.	For better clarity, Africa suggests deleting the word "the" in the last part of sentence. The sentence would now read: "the OIE developed these chapters to provide guidance to Member Countries in regard to risks in all animal sectors" This comment only applies to the English version. The French version is satisfactory.
Risk analysis for antimicrobial resistance arising from the use of antimicrobial agents in animals Chapter 6.10 Article 6.10.2 - Para (3). release assessment	Reformulation of the second bullet	In the English version, In our opinion, the word "and" is redundant. The second bullet should be changed to: "number of animals treated, their age, geographical distribution and sex, where appropriate". The same comment applies to Article 6.10.3 (Release assessment). This comment only applies to the English version. The French version is satisfactory.
Article 6.10.3- Para (4) : Exposure assessment	Reformulation of bullet 5	In the English version, Africa suggests to change the formulation of this sentence to: "quantity and trends in the use of antimicrobial agent(s) in animals" This comment only applies to the English version. The French version is satisfactory.
Article 6.10.3 - Para (5) (Consequence assessment)	Reformulation of bullet 4	In the English version, Africa suggests to change the formulation of this sentence to: "potential linkage of virulence with resistance ;" This comment only applies to the English version. The French version is satisfactory

Terrestrial Code Commission CHAPTER	PROPOSED FOR ADOPTION	AFRICAN POSITION
Animal welfare and broiler chicken production systems Chapter 7.10 Article 7.10.2	Definition of the scope	In the scope, and in line with the comment made earlier on the introductory report on the definition of standard, recommendation and guidelines, Africa suggests to replace "these recommendations" with "this chapter" to avoid confusion
Article 7.10.3	Addition of a sentence at beginning of 7.10.3	Africa would like to suggest moving the last sentence of the paragraph between the first and second sentence. The paragraph would now read "The welfare of broilers should be assessed using outcome-based measurables. Consideration should also be given to the resources provided and the design of the system The following outcome-based measurables, specifically animal-based measurables, can be useful indicators of animal welfare"
Infection with Rift valley fever virus Whole chapter		Africa generally welcomes the changes to this chapter which is of great importance for our Continent.
Chapter 8.12 Article 8.12.3	New requirements for country or zone free from Rift valley fever virus infection	Africa believes that the statement reading "No country or zone which has experienced an epizootic of RVF can be considered free from RVFV" is too dogmatic and should be removed since it adds nothing to the conditions for country or zone freedom already mentioned in 1, 2a and 2b. Secondly, the statement "indigenous human case" in 2b is unclear.
Article 8.12.8 (1) and (2)	Changes in the requirement for veterinary certificate	In the provisions of Article 8.12.8 Africa suggests to add the word "AND", in capitals, between (1) and (2), as it exists between (2) and (3). The other option would be to delete the second "AND" between (2) and (3) since it is normally implied that a list of conditions not separated by "OR" are all compulsory.
Article 8.12.1 -Point (6)	Definition of susceptible species	Africa supports the comment from the EU and requests the OIE to ensure that camels, including dromedaries, are considered as susceptible species in this chapter. This should be achieved by adding "including camels" after "ruminants" in para 2 of 8.12.1, or by reinserting the sentence "For the purposes of this chapter, ruminants include camels », proposed for deletion, in para 6 of the same article.
Infection with Mycoplasma mycoides subsp. mycoides sc (contagious bovine pleuropneumonia) Chapter 11.8	Whole chapter	Africa thanks the Scientific and Code Commissions for the speedy reaction to insert the article for endorsement of control programs for CBPP following its request at the 81st General Session.

ANNEX 8: Coordonnées des Directeurs des Services vétérinaires, des Services de Production animale et de la Pêche

NO	PAYS	DIRECTEUR DES SERVICES VETERINAIRES	DIRECTEUR DE LA PRODUCTION ANIMALE	DIRECTEUR DE LA PECHE
1.	**ALGERIE**	***Dr. Ahmed Chawki Karim Boughalem*** *Directeur des Services Vétérinaires et délégué auprès de l'OIE* *Ministère de l'Agriculture et du Dévelop. Rural* *12, Boulevard Colonel, Amirouche* *16000 Alger, ALGERIE* *Tel: (213-21) 743 434* *Fax: (213-21) 745 611* *Email: dsval@wissal.dz* *boughalemk@yahoo.fr*	***Dr Ichou Sabrina SOUS*** *DIRECTRICE DU DEVELOPPEMENT DES FILIERES ANIMALES* *brinaichou@yahoo.fr*	***Mr Hamid*** *Benderradjihbenderradji@gmail.comv*
2.	**ANGOLA**	***Dr. Antonio José*** *Directeur général des services vétérinaires* *Ministério da Agricultura do Desenvolvimento Rural* *Av. Comandante Gika-Largo Antonio Jacinto No. 55-56, C.P. 10578, LUANDA-ANGOLA* *Tel: (+244) 222 234067* *Mobile phone (+244) 924 637935* *E-mail: lenine-vet@hotmail.com* *isvetangola@gmail.com*	***Ing Manuel Maidi Abolia*** *Ministério da agricultura* *Instituto dos Serviços de Veterinária* *Av. Comandante Gika; largo António Jacinto n° 55-56, CP. 10578, Luanda Angola* *Tel: (+244) 222 234067* *Mobile phones: (+244) 923 651068 / 912 807317* *E-mail: maidiabolia@yahoo.com.br*	***Maria Esperança Pires dos Santos*** *esperancamaria2000@yahoo.com.br* *Mobile: +244 912243214*
3.	**BENIN**	***Dr. Byll Orou Kperou Gado*** *Directeur de l'Elevage du Bénin* *Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche* *01 BP 2041* *Cotonou, BENIN* *Tel: +229 21 331 815/94 91 07 27/97516793* *Fax: +229 213 354 08* *Email: kperoubyll@yahoo.fr; delevage@intnet.bj*	***Dr. Byll Orou Kperou Gado*** *Directeur de l'Elevage du Bénin* *Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche* *01 BP 2041* *Cotonou, BENIN* *Tel: +229 21 331 815/94 91 07 27/97516793* *Fax: +229 213 354 08* *Email: kperoubyll@yahoo.fr; delevage@intnet.bj*	***Jean-Baptiste DEGBEY*** *jbdegbey@yahoo.fr* *Mobile: 0022966003950*
4.	**BOTSWANA**	***Dr. Letlhogile Modisa*** *Director* *Department of Veterinary Services* *Ministry of Agriculture* *Private Bag 0032* *GABORONE, BOTSWANA* *Tel: +267 31 81 571* *Fax: (+267) 39 03 744* *Cell: +26771630121* *Email: lmodisa@gov.bw*	***Dr. Kgosietsile Phillemon-Motsu*** *Director of Animal Production, Ministry of Agriculture* *Private Bag 0032* *GABORONE, BOTSWANA* *Tel: +267 318 0912* *Fax: (+267) 395 1120* *Cell: +267 72983870* *Email: kphilemon-motsu@gov.bw*	***Charles Mojalemotho*** *Ministry of Environment, Wildlife and Tourism* *Gaborone* *botswana* *email:cmojalemotho@gov.bw*
5.	**BURKINA FASO**	***Dr. Lassina Ouattara*** *Directeur général des services vétérinaires* *Ministère des ressources animales* *Direction générale des services vétérinaires* *09 Ouagadougou* *B.P 907, BURKINA FASO* *Tel:(226) 5032 4584/307650/326053*	***SOME Ansanèkoun Désiré*** *Directeur Général des Productions Animales adesiresome@yahoo.fr*	***Dr. COULIBALY Nessan Désiré*** *dnessan@yahoo.fr* *Tel :+226-70739899*

NO	PAYS	DIRECTEUR DES SERVICES VETERINAIRES	DIRECTEUR DE LA PRODUCTION ANIMALE	DIRECTEUR DE LA PECHE
		Mobile: (226) 70200670 *Fax+226 50318475* *Email: dvs@fasonet.bf; sielassina.ouattara@gmail.com*		
6.	**BURUNDI**	***Dr. Déogratias NSANGANIYUMWAMI*** *Directeur de la Santé Animale au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage* *BP 161 Gitega* *Bujumbura, BURUNDI* *Tel: (257) 22402079* *(+257)79 922 222* *Fax: (257)22402133* *Email: nsanga5@yahoo.fr*	***Mme. Révocate BIGIRIMANA*** *Director of Animal Production* *BP 161 Gitega* *Burundi* *Tel: +257 22 402089/(257) 79820633/77282500* *Email: revocateb@yahoo.fr*	***Ms. Nzeyimana Leonie*** *Direction de la Peche, Eaux et Aquaculture* *Bujumbura* *Burundi* *Tel : +257 79902470* *Email : nzeyile@yahoo.fr*
7.	**CAMEROON**	***Dr Djonwe Gaston*** *Directeur des Services Vétérinaires* *Ministère de l'élevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA)* *Yaoundé, CAMEROUN* *Tél. fixe : +237 22 31 60 48* *Tél. portable: +237 695800797 ; +237 677 378057* *Email: djonweg@yahoo.com*	***Dr NDONGO KOUNOU Marcel Casimir*** *Directeur du Développement des Productions et des Industries Animales* *00 237 699 33 44 23 /* *00 237 6 79 82 33 25* *Email: exaglip_agexpa@yahoo.fr*	***Dr. Belal Emma*** *Directeur des Pêches, de l'Aquaculture et des Industries Halieutiques – Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales* *Yaoundé – Cameroun.* *Email : belalemma@yahoo.fr Tel: (+237) 699 59 56 89/ 675 49 21 97.*
8.	**CAP VERT**	***Dr Afonso Maria Semedo de Ligório*** *Director dos Servicios de Ganaderia* *Ministério do Ambiente, Agricultura e Pesca* *Direcção General de Agricultura, Silvicultura e Pecuária* *DGASP-MA* *B.P 50* *PRAIA, CAP-VERT* *Tél : (238) 264 75 39 /* *Fax 238 264 7018 Email: afonso.semedo@mdr.gov.cv*	***Mr. Joao de Deus da Fonseca*** *Director dos Serviços da Pecuaria* *Direção Geral da Agricultura e Desenvolvimento Rural* *Ministério do Desenvolvimento Rural* *DGADR-MDR* *B.P 50* *PRAIA, CAP-VERT* *Tél : (238) 3337782/5160099* *Email: joao.fonseca@mdr.gov.cv*	***Mr. Juvino Vieira*** *juvinovieira@gmail.com*
9.	**TCHAD**	***Dr. MAHAMAT GUINDE*** *Directeur des Services de Vétérinaires* *Ministère de l'Elevage, et de l'Hydraulique* *BP 750* *N'DJAMENA,TCHAD* *Tel: (235) 66294768* *Email: mht.guinde@yahoo.fr ; mht.guind@gmail.com*	***Mr Dokdai Hounly Marc*** *Directeur du Développement des Filières Animales* *Ministère de l'Elevage, et de l'Hydraulique* *BP 750* *N'DJAMENA,TCHAD* *Tel: (235) 66298492* *dokdaimarc@gmail.com*	***BECHIR ALI MEDELLAYE*** *Directeur de Pêche* *Ministère de l'Elevage, et de l'Hydraulique* *BP 750* *N'DJAMENA,TCHAD* *Tel: + 235 66 21 53 57* *b.medellaye@gmail.com*
10.	**COMORES**	***Dr. Soule Miradji*** *Délégué de L'OIE et chef de Service Santé Animale et Vétérinaire* *Ministère de la Production* *B.P. 41* *Moroni, COMORES* *Tel: +269 333 0904* *Fax: +269 775 00 00* *Email:soulemi@yahoo.fr*	***Ms. Mariame Anthoy*** *Directeur Nationale des Strategies Agricoles et de l'Elevage* *Email : corespfao.comores@gmail.com an.manthoy@gmail.com*	***M. Mikidar HOUMADI*** *mikidar.houmadi@yahoo.fr Tel: + 269 7731630*

NO	PAYS	DIRECTEUR DES SERVICES VETERINAIRES	DIRECTEUR DE LA PRODUCTION ANIMALE	DIRECTEUR DE LA PECHE
11.	**CONGO**	***Dr Léon Tati*** *Vétérinaire Inspecteur en Chef* *Conseiller à l'Elevage du Ministre* *Direction Générale de l'Elevage* *Ministère de l'Agriculture et de l'élevage* *B.P. 2453 - 2105, Rue Voula,* *Plateaux de 15 ans* *242 Brazzaville* *CONGO (REP. OF THE)* *Tel: 242 05 551 02 40* *Fax: 242 81 19 29* *detatiade@gmail.com; taleon@netcourrier.com*	***BITEMO née LOCKO Claudie Anasthasie*** *Directrice de la Productions Animale* *Tel : +242 055232821* *Email: lockoclaudie@yahoo.fr*	***Apollinaire NGOUEMBE*** *ngouembe@yahoo.fr* *Cell. : 00(242) 558 08 22*
12.	**République démocratique du Congo**	***Dr. Honoré Robert N'Lemba Mabela*** *Directeur Chef des Services de la Production et la Santé Animales* *DPSA Ministeré de l'Agriculture, la pêche et l'Elevage* *KINSHASA/GOMBE, CONGO (REP. DEM.DU)* *Tel: +243 815 126 564/999902 967* *Fax: 176 322 62145* *Email: hrbnlemba@gmail.com or dr_alemba@yahoo.fr*	***Jean Louis BEDENGA TELINDE*** *Chef de Division Production Animale* *jplbedenga2008@yahoo.fr*	***Gayo Lemba François*** *gayowadur@yahoo.fr* *Tel. : 243 99 12 450*
13.	**COTE D'IVOIRE**	***Dr CISSE Diarra épouse AMAN*** *Directrice des Services Vétérinaires* *Ministère des Ressources Animales et Halieutiques* *Direction des Services Vétérinaires,* *ABIDJAN, Cité Administrative, Tour C, 11e Etage, CITAD,* *B.P.V 84 ABIDJAN* *Tel: (225) 20 21 10 08 / 20 21 89 72* *Portable (225) 07 98 86 66* *Fax: (225) 20 21 90 85* *Email: miparh_dsvci@yahoo.fr*	***Dr. GNANDJI Adjo Danielle Patricia*** *Directrice des Productions d'Elevage* *Ministère des Ressources Animales et Halieutiques* *ABIDJAN, Cité Administrative, Tour B, 2e Etage, CITAD,* *Tel: (225) 20 30 25 75 / 20 22 69 77* *Portable (225) 07 88 30 55* *Email: adjodana@yahoo.fr*	***SHEP HELGUILE*** *Directeur de l'Aquaculture et des Pêches* *Ministère des Ressources Animales et Halieutiques* *ABIDJAN, Treicville* *Tel: (225) 21 35 04 09 / 21 35 61 69* *Portable (225) 07 61 92 21* *Email: shelguile@yahoo.fr*
14.	**DJIBOUTI**	***Dr. Mouassa Ibrahim Cheick*** *Directeur général de l'élevage et des Services Vétérinaires Ministère de l'agriculture, de l'Elevage et de la mer* *B.P. 297, DJIBOUTI* *Tel: (253) 351 301/351 025* *Fax: (253) 357 061* *Email: pace@intnet.dj*	***Dr. Mouassa Ibrahim Cheick*** *CVO is in charge of Animal Production* *pace@intnet.dj*	***Ahmed Darar Djibril*** *djidarar@hotmail.com Tell : +253 845776*
15.	**EGYPTE**	***Dr. Osama Mahmoud Ahmed Selim*** *Chairman of the General Organization of Veterinary Services (GOVS)* *Ministry of Agricultureb and Land Reclamation 1st nadi El Seid Street-Dokki Giza* *12618-CAIRO, EGYPT*	***Dr. Khaled Mohamed Mansour*** *Animal Production Research Institute* *khaled8693@yahoo.com*	***Dr. Mohamed Fathi Osman*** *mfosman30@hotmail.com* *Office : +201066689600 mobile*

NO	PAYS	DIRECTEUR DES SERVICES VETERINAIRES	DIRECTEUR DE LA PRODUCTION ANIMALE	DIRECTEUR DE LA PECHE
16.	**ERYTHREE**	***Dr Yonas Woldu*** *OIE Delegate for Eritrea* *Ministry of Agriculture APOD* *Technical services* *P.O Box 4114/1048* *ASMARA, ERITREA* *Email: ywoldu67@googlemail.com*	***Mr. Kahsai Negash*** *Head of Livestock Production* *habromng1@gmail.com*	***Dr. Seid Mohamed Abrar***
17.	**ETHIOPIE**	***Dr. Bewket Siraw Adgeh*** *Chief Veterinary Officer & OIE Delegate for Ethiopia* *Director, Plant and Animal Health regulatory Directorate* *Ministry of Agriculture* *Lamberet (Near ILRI)* *P.O Box 62347,* *ADDIS ABABA , ETHIOPIA* *P.O Box 62347,* *Addis Ababa, ETHIOPIA* *Tel: (251 11) 646 1277* *(251(0) 935353876* *Fax: (251 11) 64 62 003* *Email: besiad123@gmail.com*	***Mr Tadesse Sorii*** *Director of Animal Production and Feed Development* *tedessey@yahoo.com*	***Hussein Abegaz Issa*** *Husseinfish99@gmail.com* *2519 117 2571 /+251 (0) 115 510 190*
18.	**GABON**	***Dr. Bruno Franck Mihindou Moussavou*** *Directeur Général Adjoint de l'Elevage* *Délégué du Gabon auprès de l'OIE* *Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche et de la sécurité Alimentaire* *B.P. 136* *Librevillie, GABON* *Tel : +241 050 75011/0732 4114* *E-mail : bfranckmihindou@yahoo.fr*	***Docteur Daniel OBAME ONDO*** *Directeur Général de l'Elevage*	***M. Emane Yves Armand*** *emaneyves2001@yahoo.fr* *(241) 074 89 92*
19.	**GAMBIE**	***Dr. Duto Sainy Fofana*** *Director General* *Department of Livestock Services* *ABUKO,The GAMBIA* *Mobile: (+220) 992 87 99* *Email: dsfofana1@gmail.com*	***Mr. Lamin Saine*** *Deputy Director General Animal Production* *Department of Livestock services* *Abuko,* *The Gambia* *Tel: +220 9024327* *Email: igsaine60@yahoo.com*	***Mr FAMARA SAMBOU DARBOE*** *darboefams@yahoo.com*
20.	**GHANA**	***Dr Ben Aniwa*** *Deputy Director of Veterinary Services* *Ministry of Food and Agriculture* *PO Box M 161* *Accra, GHANA* *Tel: +233 244482203* *E-mail: benaniwa@gmail.com*	***Mr. Kwamina Arkorful*** *Director of Animal Production* *Ministry of Food and Agriculture* *Animal production Directorate* *Tel: +233(0)209374140* *Email: kwaminark@yahoo.com*	***Mr. Samuel Quaatey*** *samquaatey@yahoo.com* *Cell: +233-208163412*
21.	**GUINEE**	***Dr. Sory Keita*** *Directeur National des Services Vétérinaires* *Ministère de l'Elevage* *B.P. 559, CONAKRY* *REPUBLIQUE DE GUINEE* *Tel: (224) 64 24 25 78/62 34 03 22* *Fax: (224) 60 45 20 47* *Email: k.sory@yahoo.fr*	***Mamadou Mouctar Sow*** *Directeur National des Productions et Industries Animales* *smamadoumouctar@gmail.com*	***Hassimiou TALL*** *tallhassimiou@yahoo.fr Tel: +224 30415228 /30435263*

NO	PAYS	DIRECTEUR DES SERVICES VETERINAIRES	DIRECTEUR DE LA PRODUCTION ANIMALE	DIRECTEUR DE LA PECHE
22.	**GUINEE BISSAU**	***Dr. Bernardo Cassama*** *Directeur General de l'Elevage* *Ministério da Agriculture e Desenvolvimento Rural* *C.P. 26,* *Bissau, GUINEE-BISSAU* *Tel: 245 5905999/6665517* *Email: bernardocassama@yahoo.com.br; pacegbissau@hotmail.com*	***Ing Florentino CORREIA*** *Directeur de Services de la Production Animale* *Tel : +245 5909217/6636195* *fcorreia_63@yahoo.com.br*	***Mr. Mussa Mane*** *mussamane@hotmail.com* *Tel : +245 6663737/5911060*
23.	**GUINEE EQUATORIALE**	***Dr. Silvestre Abaga Eyang*** *Director General de Ganaderiary limentacion* *Ministerio de Agricultural Desarrollo Rural Apartado 1041* *MALABO, GUINEE EQUATORIALE* *Tel: +240 22227 39 24* *Fax: +240 222 09 33 13/240 09 31 78* *silvestreabaga@yahoo.es*	***Dr. Gabriel-Martin Esono NDONG MICHA*** *Director General de Ganaderia y Delegado Nacional de la OIE* *Ministerio de Agricultura y Bosques* *AVd. Hassan II* *BP 1041,* *Malabo, GUINEE EQUATORIALE* *Tel: (240) 222 27 39 24* *Fax: (240) 333 09 33 13* *E-mail: gm_esono-ndong@yahoo.es*	***Damas MBA Nsugu*** *damabansugu@yahoo.es* *Tel.: +240 222250354*
24.	**KENYA**	***Dr. Kisa J. Z. Juma Ngeiywa, OGW*** *Director of Veterinary Services* *Ministry of Agriculture, Livestock and Fisheries* *State Department of Livestock* *Directorate of Veterinary Services* *Veterinay Research Laboratories* *P.O KANGEMI-00625, NAIROBI-KENYA* *Tel: 254 20 8043441* *Fax: -* *Cell: +254 722 376 237* *Email: kngeiywa@kilimo.go.ke* *kisajuma@yahoo.com*	***Mr. Julius Kiptarus*** *Director of Livestock Production* *Ministry of Agriculture, Livestock and Fisheries* *State Department of Livestock* *Directorate of Livestock Production* *Hill Plaza* *P.O. Box 34188-00100, NAIROBI-KENYA* *Fax: -* *Cell: +254 722724713* *Email: dlp@africaonline.co.ke; jkiptarus@yahoo.co.uk*	***Susan Imende*** *Ministry of Agriculture, Livestock and Fisheries* *State Department of Fisheries* *Ag. Directorate of Fisheries* *Maji House* *P.O Box 58187-00200, NAIROBI-KENYA* *Fax: -* *Cell: +254 722827208* *Email: susanimende@yahoo.com*
25.	**LESOTHO**	***Dr. Morosi Molomo*** *Director –Livestock* *Department of livestock Services* *Private Bag A 82* *Maseru, 100* *Tel: 266 223 123 18* *Fax: 266 223 115 00* *Email: molomomarosi@gmail.com*	***Mr. Molapo Hlasoa*** *Chief Animal Production Officer* *Private Bag A82* *Tel: +22622312318* *Fax: +226 22311500* *Email; molapohlasoa@ymail.com*	***Dr. Morosi Molomo*** *Director –Livestock* *Department of livestock Services* *Private Bag A 82* *Maseru, 100* *Tel: 266 223 123 18* *Fax: 266 223 115 00* *Email: molomomarosi@gmail.com*
26	**LIBERIA**	***Dr. Joseph R. N. Anderdon*** *Director of Veterinary Services* *P.O Box 10-4094* *MONROVIA, LIBERIA* *TEL +231886 5400 23* *E mail : Joeelson2000@yahoo.com* *jrnanderson@moa.gov.lr*	***Mrs. Seklau E. Wiles*** *Director of Animal Production* *seklauwiles@yahoo.com*	***WILLIAM Y. BOEH*** *williamyboeh@gmail.com* *Mobile Number: +231 888198006*

NO	PAYS	DIRECTEUR DES SERVICES VETERINAIRES	DIRECTEUR DE LA PRODUCTION ANIMALE	DIRECTEUR DE LA PECHE
27.	**LIBYE**	***Dr. Abdunaser Dayhum*** *Director, National Centre of Animal Health* *P.O. Box 8352* *Tripoli, LIBYA* *Tel: (218-21) 483 1019* *Mobile : (218) 91 763 3383* *Fax : (218-21) 483 2122* *Email: adayhum@yahoo.com*	***Mr. Yousef Alhadi Aburowais*** *Director of Animal Production* *yosfeabrwes@yahoo.com*	***Dr. Ali Ahmed El Fituri*** *Ali_fituri2002@yahoo.com Tel : 00218913223454*
28.	**MADAGASCAR**	***Dr Biarmann Marcelin*** *CVO/Madagascar OIE Delegate* *Ministère de l'Elevage* *Farafaty Ampandrianomby Road* *BP 291* *Antananarivo 101, MADAGASCAR* *Tel: (261-20) 24 636 38* *(261-33) 11 494 82* *Email: mbiarmann@yahoo.fr*	***Annie Michele PARSON*** *Directeur de developpment de la Production Animal* *Tel : +261 34 05 58128* *Email : parsoan@elevage.gov.mg*	***Mr Andrianaranimtsoa*** *Désiré Tilahy* *tilahydesire@yahoo.fr* *Tel: 261 321259552*
29.	**MALAWI**	***Dr. Bernard Chimera*** *Director* *Ministry of Agriculture and Food Security* *Department of Animal Health and Livestock Development* *P.O. Box 2096* *Lilongwe, MALAWI* *Cell: +265 999 315 766* *Fax: +265 1 751 349* *Email:bernard.chimera@yahoo.com*	***Mr Peterson Gondwe*** *Deputy Director of Livestock Production* *petersongondwe@yahoo.co.uk*	***Alexander Bulirani*** *bulirani@sdnp.org.mw* *Cell: +265 888 325 282*
30.	**MALI**	***Dre Halimatou Koné Traoré*** *Directrice Nationale* *Direction Nationale des Services Vétérinaires - DNSV* *Ministère du Développement Rural chargé de l'Elevage, de la Pêche et de la Sécurité Alimentaire* *Avenue de la Nation, Porte 631* *BP 220 Bamako* *MALI* *Email: halimatoutraore@yahoo.fr*	***Dr Amadou SEMBELE*** *Directeur National des Productions et Industries Animales* *Avenue de la Liberte* *Route de Koulouba* *BP 265 Bamako* *Mali* *Email: amadou.cisse@yahoo.fr*	***Mr. Hassane Abdou*** *Toure retoudysan@yahoo.fr* *Tel: 2236678066 / +2232022205250*
31.	**MAURITANIE**	***Mohamed Ould Baba Ould Guéya*** *Directeur des services vétérinaires* *Délégué officiel de la Mauritanie auprès de l'OIE Ministère de l'élevage* *NOUAKCHOTT, MAURITANIE* *E-mail : ouldnet@yahoo.fr*	***Dr Doumbia Baba*** *Directeur de l'Elevage et des Productions Animales demba.db@gmail.com; doumbia@mdr.gov.mr*	***Mme Azza Mint Jidden*** *azzajiddou@yahoo.fr* *Tél +222 529 13 39*
32.	**MAURICE**	***Dr Deodass Meenowa Lewis Prayag*** *Principal Veterinary Officer* *Ministry of Agro Industry and Fisheries* *Division of Veterinary Medicine* *REDUIT, Mauritius* *Tel: (230) 466 66 62* *Fax: (230) 464 2210* *Email: dmeenowa@mail.gov.mu ; moa-dvs@mail.gov.mu*	***Mr D .Conhye*** *Animal Production Officer* *dconhye@mail.gov.mu; rpnowbuth@mail.gov.mu*	***Mauree Daroomalingum*** *dmauree@mail.gov.mu* *Tel: (230) 208 7989*

NO	PAYS	DIRECTEUR DES SERVICES VETERINAIRES	DIRECTEUR DE LA PRODUCTION ANIMALE	DIRECTEUR DE LA PECHE
33.	**MOZAMBIQUE**	***Dr. José Augusto Libombo Junior*** *Deputy National Director of Veterinary Services* *Ministerio de Agricultura* *Praca dos Herois Mocambicanos,* *PO Box 1406,* *Maputo, MOZAMBIQUE* *Tel: (258-21) 460082/81* *Fax: (258-21) 460 479* *Email: jlibombojr@yahoo.com.br*	***Dr. José Augusto Libombo Junior*** *jlibombojr@yahoo.com.br*	***Simeao Lopes*** *slopes@adnap.gov.mz* *Mobile: +258 82 306 1996*
34.	**NAMIBIA**	***Dr Adrianatus Florentius Maseke*** *Chief Veterinary Officer* *Ministry of Agriculture, Water and Forestry* *Park. Luter Street* *Private Bag 12022* *Windhoek, NAMIBIA* *E-mail: masekea@mawf.gov.na*	***Mr. Issaskar Mate*** *Deputy Director: Livestock Research and Production* *matei@mawf.gov.na*	***Ms Graca D'Almeida*** *gdalmeida@mfmr.gov.na* *Tel: +264 61 205 3007*
35.	**NIGER**	***Dr Ibrahim Bangana*** *Directeur Général des Services Vétérinaires* *Ministère de l'Elevage* *Niamey, NIGER* *Tel: (227) 9750 7240 / 2073 3184* *Fax: (227) 20 733 184* *Email: dgsvniger2011@gmail.com; ibangana@yahoo.fr*	***Abdoulaye Naféri*** *Directeur general de la Production et I.E* *abnaferi2000@yahoo.fr*	***Mr. Ali Harouna*** *aharouna31@yahoo.fr* *Mobile : +22796964589*
36.	**REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**	***Dr. Emmanuel NAMKOISSE*** *Chef du Cabinet du Ministère de l'Elevage* *BP: 1509 Bangui* *Tel: (236) 7504 2978/70011721* *Fax: (236) 21617425* *Email: nam_emma@yahoo.fr*	***Mr TOUBARO BINEMON Simplice*** *Directeur de la Production Animale* *BP 1509 Bangui* *Tel : +236 75050991* *Email: mtab03@yahoo.fr*	***Stévie OYELE MINILE SAKO*** *oyelestevy@yahoo.fr* *Tel: +236 75 50 52 60*
37.	**NIGERIA**	***Dr Abdulganiyu Abubakar*** *Director of Veterinary Services* *Federal Ministry of Agriculture and Rural Development* *FCDA Secretariat, Area 11, Garki* *Abuja, NIGERIA* *E-Mail: abdulgabu@yahoo.com*	***Dr. Ademola Raji*** *Director of Animal Produciton and Husbandry services* *Abuja* *Nigeria* *Tel: +234 8032559540* *Email: aderaji@gmail.com*	***Mr. Aderemi Abioye*** *Director Fisheries* *Tel: +234 7033515551/ 8052112270* *Email: remiyemi2@yahoo.com*
38.	**RWANDA**	***Dr. Rutagwenda Théogène*** *Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales* *Directeur de l'Office Rwandais du Dèveloppement des Ressources Animales (RARDA)* *P.O. Box 621* *MINAGRI, KIGALI, RWANDA* *Tel: (250) 084 75 493* *Tel/Fax: (250) 589 716 / 585057* *Email: rutagwendat2006@yahoo.com*	***Dr. Alphonse NSHIMIYIMANA*** *Director of Animal Production* *namumc@yahoo.fr*	***Dr Theogene Rutagwenda*** *rutagwendat2006@yahoo.com*

NO	PAYS	DIRECTEUR DES SERVICES VETERINAIRES	DIRECTEUR DE LA PRODUCTION ANIMALE	DIRECTEUR DE LA PECHE
39.	**SAO TOME AND PRINCIPE**	*Dr. Natalina Vera Cruz* *Délégué de l'OIE* *Ministère de Plan et Développement* *Directeur de l'Elevage* *Ministère de Economia* *Avenida marginal 12 de Julho* *Caixa Postal 718* *SAO TOME ET PRINCIPE* *Tel : (239) 222 2386* *(239) 990 3704* *E-mail : natalinavc@hotmail.com*	*Mr. Idalecio Vicente Dos Ramos Jose Barreto* *Directeur de la Production Animale* *noemigor200@yahoo.com.br*	*Engº João Gomes Pessoa Lima jpessoa61@hotmail.com* *movel: 00 239 990 46 83*
40.	**SENEGAL**	***Dr. Mbargou Lo*** *Directeur des Services vétérinaires* *Ministère de l'Elevage et des Productions Animales* *Cité Keur Gorgui, Immeuble Y1D* *BP : 45 677* *DAKAR* *Tél: (221) 33 859 06 31 / 77 636 81 10* *Fax: (221) 33 864 63 11* *Email:mbargoulo@voila.fr*	***Dr. Dame Sow*** *Directeur de l'Elevage* *Ministère de l'Elevage et des Productions Animales* *37, Avenue Pasteur* *BP : 67* *Tél : (221) 70 607 82 42/ 77 566 49 47* *Fax : (221) 864 63 11* *E-mail : damesow@hotmail.com*	***Camille Jean Pierre MANEL*** *cjpmanel@gmail.com +221 33 823 01 37*
41.	**SEYCHELLES**	***Dr. Jimmy Gelaze Melanie*** *Principal Veterinary Officer* *Ministry of Fisheries and Agriculture* *P.O.Box 166, Victoria* *Mahe, SEYCHELLES* *Tel: + (248) 285 950/722 869* *Fax: + (248) 225 245* *Email: vetmamr@seychelles.net; Seychelles@seychelles.net*	***Mme Christelle Dailoo*** *Principal Livestock Officer* *Ministry of Fisheries and Agriculture* *P.O. Box 166, Victoria Mahe* *Seychelles* *Tel: +248 2723613* *christelle@intelvision.net*	***Mr. Finley Racombo*** *fracombo@sfa.sc* *+248 272 23 66*
42.	**SIERRA LEONE**	***Mr. Sorie M. Kamara*** *Director, Livestock and Veterinary Services Division* *Freetown Sierra Leon* *Tel: + (232) 76 611 102* *+ (232) 77 428 146* *Email: soriesl@yahoo.com*	***Dr. Amadu Tejan Jalloh*** *Head of Animal Production* *(Assistant Director animal Health, MAFFS ,Freetown- SIERRA LEONE)* *Tel: + (232) 76 732 694* *Email: jallohtejan770@yahoo.com*	***Alpha A. Bangura*** *aabangura54@yahoo.com Cell: +232 674658*
43.	**SOMALIE**	***Dr Ahmed Abdi Gedi*** *Director Animal Health,* *Ministry of Livestock, Forestry and Range* *Federal Government of Somalia* *Tel: +252 615914495* *Email: ahmedgedi@gmail.com*	***Dr. Abdiweli Omar Yusuf*** *Director of Animal Production* *tigaale7@gmail.com; tigaale1@hotmail.com*	***Dr. Ahmed Mohamed Imam*** *dgeneral.fishery@yahoo.com* *Tel: 2522615562766*
44.	**AFRIQUE DU SUD**	***Dr. Botlhe Michael Modisane*** *Chief Director, Animal Production and Health* *Department of Agriculture, Forestry & Fisheries Private Bag X138* *Pretoria 0001* *SOUTH AFRICA* *Tel: (27-12) 319 7463* *Fax: (27-12) 319 7523* *Email: Botlhem@daff.gov.za*	***Mr. Joel Mamabolo*** *Director: Animal Production* *Department of Agriculture, Forestry & Fisheries Private Bag X138* *Pretoria 0001* *SOUTH AFRICA* *Tel: (27-12) 319 7493* *Fax: (27-12) 319 7425* *Email: JoelM@daff.gov.za*	***Mr. Saasa Pheeha*** *Director: Offshore and Highsease Fisheries Management* *Department of Agriculture, Forestry & Fisheries Private Bag X2 Roggebaai* *Cape Town 8012* *SOUTH AFRICA* *Tel:(27-21) 402 3574* *Fax: (27-21) 402 3618* *Saasap@daff.gov.za*

NO	PAYS	DIRECTEUR DES SERVICES VETERINAIRES	DIRECTEUR DE LA PRODUCTION ANIMALE	DIRECTEUR DE LA PECHE
45.	**SOUDAN**	***Dr Kamal Tag Elsir Al Sheikh*** *Undersecretary* *Chief Veterinary Officer, OIE Delegate* *Federal Ministry of Livestock, Fisheries and Rangelands* *P O. Box 293, Khartoum Sudan* *Tel: +249 912 338 522* *Fax: +249 183 475 996* *Email : kemojahiz@gmail.com*	***Dr. Amal El Mahy*** *Director of Animal Production*	***Dr. Nadia Elderdiry Omer Karoun*** *kararmohamed1995@hotamil.com* *Tel: 0111253422*
46.	**SOUDAN DU SUD**	***Dr Jacob Korok*** *Acting Director General of Veterinary Services (CVO)* *Livestock and Fisheries Industry* *Juba, SOUTH SUDAN* *Tel: +211 956 479 074* *E-mail: jacobkorok@yahoo.co.uk*	***Ms. Ann Felix Baigo*** *Director General of Animal Production and Range Management* *National Ministry of Livestock, Fisheries Industry* *Juba,* *South Sudan* *Tel: +211 956432957* *annigoni1957@yahoo.com*	***Sarafino Aloma Francis*** *sarafinoaloma@ymail.com* *Cell : +211 0955 187673*
47.	**SWAZILAND**	***Dr. Roland Xolani Dlamini*** *Director, Veterinary and Livestock Services* *Ministry of Agriculture* *PO Box 162* *Mbabane H100,* *SWAZILAND* *Tel: (268) 760 62602* *Fax: (268) 2505 6443* *Email: dlaminirol@gov.sz;*	***Thuli Ngozo*** *Deputy Director of Livestock Services* *Tel: +268 76114239* *Email: mzumie@gmail.com*	***Mr. Freddy Magagula*** *fredmagagula@yahoo.co.uk* *Tel: (268) 2404 2731*
48.	**TANZANIE**	***Dr. Abdu Amman Hayghaimo*** *Director of Veteirnary Services* *Ministry of Livestock and Fisheries Development* *PO Box 9152* *Dar Es Salaam, TANZANIA* *Tel : +255 784 363631/+255 754 894 218* *Fax : +255 862 592* *Email: haygh.aa@gmail.com;* *ahayghaimo@gmail.com*	***Mrs. A. Njombe*** *Head of Departement Animal Production* *njombe_ap@yahoo.com*	***Mr. Hosea Gonza*** *Mbilinyihoseagonza@yahoo.com* *+255 719 046736/784 455530/745 030363*
49.	**TOGO**	***Dr. BATAWUI Komla Batassé*** *Directeur de l'Elevage et de la Pêche* *Ministère de l'Agriculture,* *de l'Elevage et de la Pêche* *9, Avenue des Nîmes* *BP 4041, LOME, TOGO* *Tél : 228 221 36 45/ 221 60 33* *Mobile 228 909 27 30* *Fax 228 221 71 20* *Email : dbatawui@yahoo.fr*	***Mme ISSA- TOURE Kalssoumi, épouse WOLOU*** *Ingénieur Zootechnicienne,* *chargée des productions animales, représentant le chef de divisiononion Productions animale* *mobile : +228 90126673* *email: ikalsoumi@yahoo.fr*	***Dr. ALI Domtami*** *Directeur des pêches et de l'aquaculture* *domtania@yahoo.fr* *Mobile : +228 90 00 6011*
50.	**TUNISIE**	***Dr Malek Zrelli*** *OIE Delegate for Tunisia* *Tunis, TUNISIA* *E-mail: zrelli.malek@iresa.agrinet.tn*	***Mme Samia Saidane*** *Directrice Generale de la Production Agricole* *samia.saidene@iresa.agrinet.tn*	***Mr Hachemi Missaoui*** *bo.dgpaq@iresa.agrinet.tn* *Tel.:+216 71 892253*

NO	PAYS	DIRECTEUR DES SERVICES VETERINAIRES	DIRECTEUR DE LA PRODUCTION ANIMALE	DIRECTEUR DE LA PECHE
51.	**OUGANDA**	***Dr Nicholas Kauta*** *Director Animal Resources* *Ministry of Agriculture, Animal Industry and Fisheries (MAAIF)* *P.O Box 513* *ENTEBBE, UGANDA* *Tel: +256 414 320 825* *Mobile: +256 772 693 257* *+256 702 693 257* *Fax: +256 414 322 297* *Email: nicholaskauta@yahoo.co.uk*	***Dr. Alfred George Ochoch*** *Commissioner,Animal Production and Marketing* *gococh@gmail.com*	***Mr. Wandanya L. E. Jackson*** *lovewadanya@yahoo.com* *Mob+256 772 482076*
52.	**ZAMBIE**	***Dr Swithine Kabilika*** *Acting Director General of Veterinary Services* *Department of Veterinary Services* *Ministry of Agriculture and Livestock* *P.O. Box 50060* *Mulungushi House* *Lusaka, ZAMBIA* *E-mail: mukabuko5@yahoo.co.uk*	***Dr. Benson Mwenya*** *Director of Animal Production* *Department of Livestock Development* *Ministry of Agriculture and Livestock* *P.O. Box 50060* *Lusaka, Zambia* *Email:bensonmwenya@hotmail.com*	***Patrick Ngalande*** *pngalande@yahoo.co.uk* *Phone: +260 977887300*
53.	**ZIMBABWE**	***Dr. Unesu Ushewokunze-Obatolu,*** *Principal Director,* *Department of Livestock and Veterinary Services* *Ministry of Agriculture, Mechanisation and Irrigation Development* *Bevan Building,* *P.O. Box CY66* *Causeway* *Harare, ZIMBABWE* *Tel: +263 4 707 683* *Fax: +263 4 796670* *E-mail: newazvo@gmail.com* *newazvo@hotmail.com*	***Mr Bothwell Makodza*** *Director of Livestock Production and Development* *bmakodza@gmail.com*	***Bothwell Makodza*** *tel: +263 772130674* *bmakodza@gmail.com*



Union Africaine – Bureau Interafricain des Ressources Animales
(UA-BIRA)
Kenindia Business Park
Museum Hill, Westlands Road
P.O. Box 30786
00100, Nairobi
KENYA
Telephone : +254 (20) 3674 000
Fax : +254 (20) 3674 341 / 3674 342
Email : ibar.office@au-ibar.org
Site internet : www.au-ibar.org